HISTOIRE SECRÈTE
DE
LA RÉVOLUTION FRANÇOISE,

Depuis la convocation des notables jusqu'à ce jour (1er. novembre 1796, *v. st.*);

CONTENANT

Une *foule* de particularités peu connues, et des extraits de tout ce qui a paru de plus curieux sur notre révolution, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre.

PAR FRANÇOIS PAGÈS.

Tyrans, tremblez; l'histoire va vous juger même vivans.
Extrait du livre XXXI de cette histoire.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ H. J. JANSEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
CLOITRE GERMAIN-L'AUXERROIS.

AN V (1797).


BODLEIAN
11 JUN 1935
LIBRARY

HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

LIVRE XXIV.

CONVENTION NATIONALE.

Première séance de la convention nationale. Abolition de la royauté. Etablissement de la république. Détail explicatif des divisions qui règnent dans la convention et des différentes factions qui s'élèvent dans son sein. Portraits de Marat et Robespierre. Garde départementale. Nouveaux détails sur la journée du 10 août. Précis des événemens militaires. Reprise de Verdun et de Longwi, après la canonnade de Sainte Ménéhoud. L'ennemi évacue le territoire françois. Principales causes de sa re-

traite. Trahison de Dumouriez. Son portrait, celui de Custine et de Montesquiou. Résumé des opérations militaires de Dumouriez dans la Champagne, le Brabant et la Belgique. L'ennemi opère une seconde invasion en France. Nous essuyons d'abord de grands revers. Jugement de Louis XVI et son exécution. Décret d'accusation contre d'Orléans et Marat. Formation dans l'assemblée d'une commission de douze membres. Journée du 31 mai. Arrestation de plusieurs membres de la convention.

Il étoit des destinées de la France d'éprouver toutes les horreurs de la barbarie féodale et du despotisme des rois, et toutes les calamités qu'entraîne la plus délirante démagogie; d'épuiser tout ce qu'il est donné à l'esprit humain d'approfondir, de créer et d'embellir; de traverser les siècles de l'érudition, des beaux arts et de la philosophie, et de voir succéder à tant de lumières, aux mœurs les plus douces, à la sociabilité la plus attirante, la dictature du crime, l'empire du vandalisme, et le règne de la férocité la plus sanguinaire. Toujours nos malheurs ont été contemporains de notre gloire; et si les derniers

tems de la convention nationale nous offrent la plus belle création législative (1) qui, malgré ses imperfections, soit peut-être encore sortie des mains des hommes, les tems antérieurs au 9 thermidor vont nous présenter les tableaux les plus attristans, les scènes les plus affligeantes, et la lutte long-tems inégale des plus hautes vertus républicaines contre les passions les plus viles et les plus effrénées : nous y verrons le débordement de tous les crimes, et l'assemblage, les conspirations des hommes les plus atroces et le plus profondément pervers. Les brillantes époques de l'assemblée constituante, telles que la séance au jeu de paume, peuvent à peine soutenir le parallèle avec les crises infiniment plus terribles, plus multipliées, et les mouvemens non moins sublimes de la convention nationale. Les efforts de la vertu, les prodiges effrayans de la scélératesse humaine ont dépassé tout ce que l'histoire peut offrir de semblable. Jamais les com-

(1) La plus grande de ces imperfections est, selon nous, de n'avoir pas mis au directoire exécutif un président amovible tous les cinq ans.

plots n'ont été plus accumulés, les trames plus infernales, les commotions plus terribles. Aucune assemblée politique n'a été plus orageuse ; aucune n'a vu périr un si grand nombre de ses membres. Mais ce qui distingue sur-tout la convention de la première assemblée constituante, c'est qu'elle a été encore plus grande dans ses derniers tems que dans ses commencemens, au lieu que l'assemblée de 1789 avoit perdu toute son énergie, et étoit, pour ainsi dire, tombée en décrépitude.

Si des orages révolutionnaires nous passons aux événemens de la guerre, nous trouverons encore plus d'intérêt, une toute autre importance, dans le récit des victoires remportées à Gemmappe, aux plaines de Bossut, à Fleurus, enfin dans les preuves aussi vraies qu'incroyables de cette valeur brillante, de cette longanimité, de cette constance à toute épreuve avec laquelle nos citoyens-soldats ont surmonté, je ne dirai pas le danger des combats (des François sont accoutumés à le braver), mais les fatigues, les souffrances, les privations de tout genre, même la famine. On admirera d'autant plus

la discipline, la fidélité, l'union de nos armées, que les opinions, les factions qui divisoient l'intérieur de la république devoient être autant de germes de dissention dans les camps. Cependant les partis se sont succédés rapidement les uns aux autres; plusieurs généraux ont voulu, comme César, tenter de passer le rubicon : et néanmoins le soldat françois a paru étranger à tous ces mouvemens. Il ne s'est occupé que de vaincre, bien supérieur en cela aux armées romaines *qui se déclaroient* pour tous les chefs qui les faisoient servir d'instrumens aveugles de guerre civile. Enfin, si nous tournons nos regards vers l'exécrable guerre de la Vendée, nous y trouverons encore des événemens absolument neufs dans l'histoire.

La convention nationale a ouvert sa première session le 21 septembre 1792. Cette séance sera immortelle dans nos fastes. On ne pouvoit débuter d'une manière plus imposante et plus auguste qu'elle le fit en proclamant d'un mouvement unanime l'abolition de la royauté en France, et en décrétant qu'aucune constitution ne pourroit avoir lieu qu'après avoir été acceptée par le peuple. Il

est seulement bien triste pour le philosophe que le peuple, dont la souveraineté est vraiment incontestable, inaliénable, imprescriptible, soit, en général, un instrument passif qu'on fait mouvoir à son gré. Mais quand il s'agit de l'acceptation d'une constitution; on doit entendre, non le sans-culotte qui, n'ayant rien à perdre, votera tout ce qu'on voudra lui faire voter, mais le propriétaire, celui qui a intérêt à la conservation de la chose publique. C'est ce qu'on n'observa pas quand il fut question de la constitution de 93. L'assemblée décréta aussi la peine de mort contre quiconque attenteroit à la souveraineté du peuple.

Celui qui aura lu attentivement les événemens qui se sont succédés pendant les deux premières assemblées; celui qui aura suivi dans cette histoire le choc, le tourbillon des différentes factions et leurs vues particulières, sera étonné qu'elles se soient accordées à proclamer unanimement la république par un décret qui sembloit contraire à toutes leurs arrière-pensées. Il le sera encore plus quand il saura qu'il existe des lettres de Fauchet, où il professe le plus pur royalisme; que

Syeis pensoit que sans changement de dynastie, il ne pouvoit y avoir de révolution. Mirabeau avoit pensé de même. Quant à Brissot, voici mot à mot ce qu'il prononça dans l'assemblée nationale quelques jours avant le 10 août. « On nous parle, disoit-il, « d'une faction qui veut établir la république. « Si ces républicains régicides existoient, s'il « est des hommes qui tendent à établir la ré« publique, le glaive de la loi doit frapper sur « eux *comme sur les amis actifs des deux « chambres.* » Carra annonçoit dans son journal le changement de dynastie. Il indiquoit le duc de Brunswik ; d'autres le duc d'Yorck. On voit que le duc d'Orléans perdoit un peu de son crédit. Il fit cependant tout ce qu'il put pour remplir la convention de ses créatures. Il étoit aisé de prévoir que cette assemblée auroit aussi son côté droit et son côté gauche ; que celui-ci se subdiviseroit en plusieurs factions. Marat, Robespierre, Danton commencèrent à travailler pour eux-mêmes. On jeta dans le public des idées de dictature. Marat en parla ouvertement dans son journal. Danton avoit dit à la tribune de l'assemblée nationale qu'il falloit un régulateur

unique : on ne fit pas, ou l'on ne voulut pas faire assez d'attention à ces paroles qui n'étoient rien moins qu'insignifiantes. Quoique Marat et Robespierre, et même Danton se fussent détachés déja de d'Orléans pour penser à leur propre élévation ; quoique Carra se fut tourné vers Brunswick, et suivant toutes les conjectures, Brissot vers le duc d'Yorck ; quoique Pétion se fut ensuite rangé du parti de Brissot, d'Orléans avoit cependant encore les généraux Dumouriez, Valence, Biron qui se proposoient de présenter de loin, et peu à peu, le fils de d'Orléans comme un nouveau Germanicus ; il avoit encore Montesquiou, Sylléri, Syeis, la baronne de Staël, Laclos qui seul, pour un génie fécond en crimes, valoit tous les cordeliers et jacobins. D'Orléans eut encore quelque tems un parti puissant, même parmi les girondins, qu'on a dans la suite appelé aussi brissotins, parce que Brissot demeura attaché à leur bord et fut proscrit avec eux. Les girondins soutinrent dans les commencemens Dumouriez contre les inculpations de Marat. Ils étoient même, dans les premiers momens de la convention, les parti-

sans de d'Orléans, du moins plusieurs d'entre eux, non pas peut-être trop sincérement, mais pour l'opposer à Marat et à Robespierre dont ils commençoient à pressentir la domination. Il est vrai que *dans la suite*, les girondins et les maratistes ou Robespierriens se renvoyèrent mutuellement l'accusation d'être orléanistes ; mais ce qu'il y a de plus singulier, et que personne n'a encore observé, c'est qu'alors il n'y avoit plus d'orléanistes. Alors les girondins étoient devenus pour la plupart de vrais républicains, si on peut l'être quand on n'est pas républicain par principe. Ils étoient autant ennemis de d'Orléans que de Marat et de Robespierre ; et les cordeliers et jacobins, ainsi que la montagne de la convention, ou côté gauche, étoient devenus, sans s'en douter encore, les instrumens de Robespierre. Le lecteur doit être aussi fatigué que nous de ces détails ; mais ils nous ont paru nécessaires, soit pour le conduire dans toutes ces tortuosités, soit pour donner une idée de la manière dont la république fut décrétée : ce qui ne diminue en rien le mérite du gouvernement ; car le bien vient souvent du mal

même. Les uns votèrent pour la république par la crainte qu'ils avoient que d'Orléans ne fût roi ; les autres pour ne pas paroître orléanistes : tous vouloient acquérir ou conserver leur popularité. Ce fut ainsi, comme le dit très-bien dans la suite Robespierre, que la république se glissa furtivement parmi les diverses factions.

Dans le fond, décréter que la France étoit une république, ce n'étoit rien décréter. Le principal étoit d'établir comment elle seroit basée et gouvernée. Ce silence servit merveilleusement tous les partis, et le mot vague de république ne pouvoit leur nuire. Les décemvirs qui courbèrent les Romains sous un joug de fer prétendirent aussi que Rome étoit une république. Octave, en se partageant avec Antoine et Lépide l'empire du monde, et leur sacrifiant ses meilleurs amis, comme ils lui sacrifièrent les leurs, professoit de tout son cœur que Rome étoit une république. N'avons-nous pas la république de Vénise quoique gouvernée par l'aristocratie sénatoriale. C'est que les tyrans adroits ne s'embarrassent que de la réalité. Ils laissent les noms pour amuser le peuple.

Tels furent les principaux fondateurs de la république. Faut-il encore compter parmi eux un Marat, un Robespierre, au souvenir desquels on rougit d'être homme; et l'on rougiroit d'être républicain, si l'on ne savoit que la république s'est plutôt établie contre leur vœu secret que d'après leur intention réelle?

Le vice des corps nombreux est d'être composés en grande partie d'élémens trop hétérogènes, et par conséquent discordans. Que ne devoit-on pas redouter d'une assemblée où le peuple, presque toujours égaré dans ses choix, avoit appelé un écrivain aussi anarchiste que Marat, un être aussi immoral que Collot-d'Herbois, un ambitieux aussi féroce que Robespierre, un caméléon politique tel que Barrère, un monstre aussi sanguinaire que Danton, un homme de sang tel que Pétion, un démagogue aussi délirant que Camille Desmoulins, qui même servit d'abord le parti d'Orléans, et tant d'autres dont la suite de cette histoire ne fera que trop connoître les noms et les forfaits. Il faut même observer que si nous varions les épithètes, ce n'est que pour nous garantir d'une

monotonie fatigante. La vérité est que ces hommes étoient presqu'également sanguinaires, anarchistes et immoraux. Marat étoit aussi féroce que Robespierre, Danton, Pétion, Billaud-Varenne et autres. Ceux-ci l'étoient autant que Marat. Les jacobins égaloient en cela les cordeliers. Si ces derniers avoient une nuance de scélératesse de plus, ce qui est même douteux, en vérité la différence étoit si légère qu'elle ne vaut pas la peine d'être observée. Voici une de ces nuances que nous croyons fondée. Marat et Billaud auroient répandu le sang pour le seul plaisir de le répandre ; Robespierre pour assouvir sa haine, ou pour affermir son pouvoir. C'étoit enfin Mandrins contre Mandrins, tigres contre tigres : encore les Mandrins et les Cartouches avoient des momens généreux, des élans d'humanité, que ces monstres n'ont jamais connu. Si nous ne pensions que la nouvelle constitution enchaînera toutes les factions par une suite naturelle de l'établissement des deux chambres et de la division des pouvoirs, cette foule d'hommes-tigres, tous choisis par le peuple, nous feroit regretter la royauté. Il est

une

une observation constante que nous devons placer ici, c'est que dans le parti des girondins il y avoit des hommes dignes d'être les fondateurs de la république, tels que les Verniaud, les Guadet, les Barbaroux, les Condorcet, les Rabaut. Condorcet fut d'abord pour le changement de dynastie en faveur d'Orléans; mais il fut depuis un vrai républicain. L'ouvrage posthume qu'il a laissé, et dont nous rendrons compte dans la partie littéraire de cette histoire, ne permet pas d'en douter. On peut en dire autant de Desmoulins, et même de Brissot. Au surplus, qu'importe dans les destinées d'un grand peuple de connoître plus ou moins parfaitement le caractère d'une foule de scélérats qui ont ensanglanté le sol de la France, et fait de la liberté une furie? Nous croyons cependant devoir nous étendre un peu sur les deux personnages qui ont joué le plus grand rôle dans la convention, Marat et Robespierre; puisque l'un a joui du pouvoir dictatorial, et l'autre a été déifié après sa mort. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils furent tous les deux des hommes d'un talent médiocre. Les Vergniaux, les

Guadet, les Isnard, leur étoient bien supérieurs pour le talent oratoire. Danton avoit des formes aussi populaires, et plus d'éloquence à la tribune que Robespierre : mais l'audace réussit encore plus que le vrai talent; et Marat, et Robespierre, quoique naturellement lâches, eurent toute l'audace du crime, tant qu'ils se virent soutenus par un parti puissant. Quoiqu'un historien célèbre ait dit qu'il est aussi peu de grands crimes poussés jusqu'au bout que de vertus héroïques, il n'est pas rare de rencontrer de ces scélérats à larges traits qui commandent, nous ne dirons pas l'admiration, mais l'étonnement et l'horreur. Malgré leur lâcheté et la médiocrité de leurs talens, on peut mettre au rang de ces scélérats fortement prononcés, et qui sont comme les phénomènes du crime, Marat et Robespierre; ils se seroient tous deux abreuvés, s'ils l'avoient pu, du sang du monde entier; le premier comme ces bêtes féroces carnacières auxquelles il faut du sang, rien que du sang, toujours du sang; le second pour éteindre aussi dans le sang ses passions haineuses et vindicatives, et sur-tout cette basse envie née de la convic-

tion intime de sa médiocrité, envie qui lui faisoit proscrire tout ce qui lui faisoit quelque ombrage, et le portoit à désirer de régner seul sur des ruines et des cadavres. Malheureusement il avoit aussi conçu l'idée de se faire un nom dans la république des lettres. De-là ses persécutions contre les gens de lettres qu'il savoit bien être naturellement ennemis de toute tyrannie, et capables de démasquer la sienne. Marat, né dans un petit hameau près de Neufchâtel, pouvoit, quant à la petitesse, à la difformité de sa stature et à la laideur de ses traits, être comparé au Thersite des Grecs : s'il en avoit le corps, il n'en avoit pas moins le caractère. Il fut d'abord un charlatan, un physicien très-obscur, vivant à Paris d'aumônes et aux dépens des dupes qu'il faisoit. Lorsque le volcan de la révolution eut fait jaillir et monter l'écume de la France, Marat se distingua par l'audace, plutôt que par le mérite de ses feuilles. D'orléans se l'attacha, et dès ce moment cet homme qui avoit vécu d'aumônes et de charlatanerie, vécut de ses poignards, c'est-à-dire, du sang que distila et que fit couler sa plume. Il eut le plaisir

atroce, ainsi que Robespierre, de le répandre lui-même en influant sur les exécutions du 2 septembre. Marat, après avoir été l'instrument de d'Orléans, pensoit à son tour à la dictature, lorsque la Cordai délivra la France de ce monstre (1). Comme il étoit aussi débauché et crapuleux qu'il étoit sanguinaire, cette héroïne ne prévint que de quelques instans le mal honteux qui le minoit visiblement. Elle eût rendu un bien plus grand service à la patrie en dirigeant ses coups sur Robespierre. Il est vrai qu'on ne pouvoit pénétrer aisément ses vues. Si Robespierre n'eut ni le génie, ni le courage d'un Cromwel ou d'un Catilina, il les surpassa par son hypocrisie et sa dissimulation profonde. Nous avons cru nous-mêmes longtems qu'il n'avoit d'autre ambition que de passer pour un républicain rigide. Ses collègues l'ont cru long-tems, ainsi que moi, un homme désintéressé. Nous croyons mê-

---

(1) Si Marat eut vécu, et s'il eut réussi à supplanter Robespierre, sa dictature eût été encore plus sanguinaire.

me encore aujourd'hui qu'il fut d'abord un sincère partisan de d'Orléans. Ce n'a été que dans la suite que, voyant sans doute avec quelle facilité des hommes médiocres dominoient, par leur audace seule, même les hommes vraiment éloquens de la convention, il pensa, non sans raison, qu'il valoit bien un Marat, un Danton, et qu'il ne falloit que de la hardiesse et du parlage pour devenir un dominateur. Il jouissoit, comme eux, d'une popularité vraiment colossale, et il n'étoit ni si crapuleux que Marat, ni si paresseux et indolent que Danton. Si Robespierre n'avoit pas le génie d'amener les circonstances, il avoit du moins le talent d'en profiter. Enfin, c'est sur-tout à Robespierre que nous pensons qu'il faut appliquer cet aveu, ce mot si profond et si vrai de Cromwel, *qu'on ne monte jamais si haut en révolution que lorsqu'on ne sait où l'on va.* La haine et l'envie étoient le caractère dominant de Robespierre. Il étoit encore plus haineux qu'ambitieux. Et loin de chercher, comme tous les usurpateurs, comme Cromwel lui-même, à se faire pardonner son élévation, et à se

faire des partisans, il proscrivoit indifféremment amis et ennemis. Il vouloit tout comprimer par la terreur, le seul ressort qu'il ait jamais connu. C'est cependant celui que sa tension même rend le moins durable.

Combien le peuple est une pauvre espèce! combien une assemblée nombreuse est peuple elle-même! Tous les jacobins, tous les prétendus patriotes affectoient un costume sale et dégoûtant; on passoit à Robespierre seul une parure recherchée.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que la plus désastreuse de toutes les dominations, et le plus mauvais choix qu'un peuple puisse faire, c'est celui de ces prétendus orateurs ou parleurs qui de tout tems ont égaré la multitude, depuis les assemblées primaires ou électorales, jusques et compris la tribune aux harangues dans les assemblées nationales. Les écrivains politiques de l'antiquité conviennent que le principal défaut du gouvernement démocratique étoit la puissance presque magique des orateurs dans les délibérations publiques. On comparoit avec

raison leur parlage (car le mot d'éloquence ne convient qu'aux harangues de deux ou trois orateurs sur la terre) : on le comparoît, dis-je, tantôt au chant perfide des Syrènes, tantôt au bruit confus et sinistre d'un tonnerre retentissant. Ils subjuguoient au lieu persuader ; ils assourdissoient au lieu de raisonner et de convaincre. C'étoient des vociférations et des injures plutôt que de l'éloquence, des assauts de poumons au lieu de logique. Une république ressemble alors à un navire dont les démagogues babillards sont les capitaines, dont le sénat est à peine le pilote, et dont les non-propriétaires, les sans-culottes sont les matelots. Comme cette portion du peuple est la moins instruite, et en même tems la plus nombreuse, le zèle de parti, véritable ou feint, donne de la réputation aux factieux, lors même qu'ils n'ont ni probité, ni sens commun. L'attachement au parti tient lieu de tout, supplée à tout. Etrange renversement, dit Gordon sur Salluste, de voir regarder comme honnêtes gens des gens sans mœurs. Suivant Voltaire, la démocratie pure est le despotisme de la canaille. On a beaucoup parlé dans les com-

mencemens de notre révolution de *robinocratie*, de *calotinocratie ;* on auroit dû parler aussi de *canaillocratie*, de *démagocratie.* L'histoire que nous avons du peuple d'Athènes est imposante, parce que ses historiens ont cherché à ne la présenter que par son bel endroit. Mais si nous avions une histoire, et c'eût été la plus utile, qui développât les tumultes des assemblées, les factions qui divisoient les sections de cette ville, les séditions qui l'agitoient; une histoire qui nous fit voir les sujets les plus illustres persécutés, ostracisés (1), mis à mort au gré d'un harangueur violent, on reconnoîtroit bientôt que ce peuple qui se piquoit tant de liberté, étoit dans le fond l'esclave malheureux, l'instrument et le jouet d'un petit nombre de cabaleurs qu'il appeloit démagogues.

Une autre observation bien importante, et bien confirmée par l'expérience de notre révolution, c'est que les grandes séditions

---

(1) Nous avons cru ce mot nécessaire, parce qu'il rappelle à la fois l'exil et la manière dont on y procédoit.

ou insurrections, les grands massacres, les grands crimes, sont ordinairement commandés, exécutés par des gens de néant. Sous Charles-Quint, le soulevement des villes de Castille, appelé *les communinades*, eut pour chef, à Medina del Campo un tondeur, à Salamanque un pelletier, à Valence un cardeur, à Ségovie un tanneur. Leclerc fut parmi nous un des plus ardens boutefeux de la ligue. Pierre Broussel, qui n'étoit qu'un médiocre conseiller, fut l'oracle et l'idole de la fronde. Passez en revue les principaux agens de la faction d'Orléans, puis du décemvirat; rappelez-vous les auteurs des égorgemens du 2 septembre, et des massacres qui ont eu lieu depuis, vous verrez même espèce d'hommes, même nature, même genre, un Pétion, un Marat, un Robespierre, sortis du néant, devenus grands justiciers, comme le savetier de Messine; c'est-à-dire, juges à la fois et bourreaux de leur autorité privée.

En rendant compte de la première séance de la convention nationale, nous avons senti un moment notre ame s'agrandir. Mais quand nous avons fait attention que cette

assemblée n'avoit été bientôt après qu'une arène de gladiateurs, qu'un rassemblement de jugulateurs, pour qui le mot de gladiateurs est encore trop noble; car les gladiateurs se combattoient en plein jour, corps à corps, à armes égales, avec courage et sans perfidie; quand nous avons réfléchi qu'une partie de cette convention avoit traîné l'autre sur les échafauds; quand nous avons songé à cette foule de proconsuls et de tyranneaux qui ont fait couler des torrens de sang, la plume a failli tomber de nos mains. Hélas! la tâche d'un historien qui, aux événemens militaires près, n'a jusqu'au 9 thermidor, et même après cette célèbre journée, que des crimes à raconter, des perfidies à peindre, des factions, des intrigues criminelles à débrouiller, des assassinats à retracer, est une tâche pénible et douloureuse, hérissée de difficultés et de dégoûts. Nous allons les surmonter, les dévorer; nous recueillerons ces preuves de la perversité humaine pour l'instruction de la postérité, qui verra tous les maux, tous les fléaux qui peuvent résulter d'une démocratie même représentative, toutes les fois qu'elle ne

sera pas contrebalancée par le systême des deux chambres et par la division des pouvoirs.

On va voir dans cette partie de l'histoire de notre révolution un vaste et populeux empire en proie au pouvoir arbitraire et au brigandage des plus vils, des plus insolens despotes qui aient jamais existé, sous les noms de comités de salut public et de sûreté générale, de comités et commissions révolutionnaires, d'armées révolutionnaires. Tous ces *établissemens* eussent bien plutôt mérité le nom de contre-révolutionnaires; car rien n'étoit plus propre à faire haïr la révolution et à rejeter le peuple dans les bras d'un seul. On verra l'exemple inoui jusqu'à ce jour dans l'histoire d'une foule de mandataires d'un peuple civilisé, éclairé, faisant guillotiner, mitrailler, noyer, fusiller leurs concitoyens sans aucune forme de jugement, ou, ce qui est encore plus affreux, avec des apparences de jugement et au nom sacré de la loi. Toutes les tyrannies se ressemblent sans doute; c'est-à-dire, que tous les tyrans se sont servis, comme nos décemvirs, de l'arme sanglante de la terreur. Mais ce qui dis-

tingue malheureusement cette histoire, ce qu'on chercheroit en vain quand on dérouleroit les fastes de l'antiquité la plus reculée, c'est une nation égorgée par ses représentans, par ses magistrats; ce sont ces sociétés nombreuses, et soi-disant populaires, prêchant, exerçant le brigandage, et vivant de délations et de poignards; elles étoient salariées pour cela même. Nous en consignerons la preuve irréfragable dans la suite de cette histoire. Ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'il y avoit de très-honnêtes gens dans ces *clubs*, ou *gloubs* suivant la prononciation angloise. Il y avoit aussi plusieurs hommes probes et d'excellens citoyens dans la convention, et même aux jacobins. Mais les sages sont ordinairement timides et confians. Le crime audacieux, et qui aiguise ses poignards, qui prépare ses complots dans l'ombre, les subjugue, ou les trompe aisément. D'ailleurs, la multitude est toujours prête à écouter de préférence le premier coquin qui a un peu de verbiage : elle ressemble à ces malades qui se livrent plutôt à un empirique déhonté qu'aux soins d'un homme expérimenté. Ce qui rend encore cette his-

toire si dissemblable aux autres, c'est qu'on n'a vu nulle part une société préparant ses poisons, organisant ses complots avec plus d'artifice que les jacobins. Leur directoire trompoit les adeptes eux-mêmes. Ainsi qu'un général fait précéder son armée par une avant-garde, de même les jacobins jetoient d'abord, et de loin en loin, dans le public, des idées préparatoires et précursives de leurs arrière-pensées. On y préparoit aussi tout ce qui devoit se dire à la tribune de l'assemblée nationale. On portoit l'attention jusqu'à remplir les galeries et tribunes de personnes des deux sexes stipendiées pour huer ou pour applaudir. Il faut avoir entendu ces hurlemens, ces trépignemens pour se les figurer. Je ne sais si ce fut par un instinct sanguinaire, ou par un dessein formel, que les jacobins arborèrent le bonnet rouge, tel que le portoient les forçats condamnés aux galères. Le bonnet de la liberté étoit blanc chez les Romains, bleu chez les Suisses. On a comparé les jacobins aux anciens *gueux* des Pays-Bas, aux *niveleurs* ou *applaniseurs* qui troublèrent autrefois l'Angleterre, enfin aux *francs-maçons*. Ces compa-

raisons ne sont justes que sous quelques points de vue. Mais avec les mêmes maximes dévastatrices, les jacobins ne leur doivent point leur origine. Cette société, qui même rendit d'abord de grands services à la chose publique, fut formée par le patriotisme : elle électrisa les esprits et donna une grande impulsion au mouvement révolutionnaire. Il fallut malheureusement exalter les têtes pour reveiller une nation endormie depuis quatorze cents ans dans les fers. Le mal vint à la suite du bien. Des intrigans songèrent à tourner à leur profit la popularité et la grande influence dont jouissoit cette as-assemblée. La faction d'Orléans acheva de la pervertir. Elle en fit une vraie caverne d'assassins. Dès lors on entendit dire, même à la tribune de la convention, qu'il falloit révolutionner la langue, les mœurs, les loix. L'événement n'a que trop appris toute l'extension qu'on vouloit donner à ce mot si vague, et par cela même d'autant plus terrible. Aussi quelle latitude effrayante n'a-t-il pas fourni aux extendeurs. Ils trouvèrent même dans la suite cette expression trop foible. Ils imaginèrent celui de *sans-culottiser*

toute la nation. C'étoit le terme favori des Carrier, des Lebon.

Non, l'histoire n'offre rien qui ressemble aux atrocités dont nous avons été témoins. On avoit vu jusqu'alors des sectes fanatiques immoler les sectaires du parti opposé. Le massacre des Manichéens dans l'empire grec, couta la vie à cent mille malheureux. Le schisme des Donastistes, la querelle sur le mot de consubstantiation, les disputes des Iconoclastes, ont fait périr plus de deux *cents mille* hommes, tant l'espèce humaine est, comme nous l'avons déja dit, une pauvre espèce. Mais du moins c'étoient des rivaux qui frappoient des rivaux. Dans tous les pays du monde, les tyrans n'ont immolé que ceux qui leur étoient opposés ou dont ils convoitoient les grandes richesses. Mais de nos jours on a égorgé le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le patriote comme l'aristocrate, enfin de malheureux prisonniers sans défense, sans fortune, la plupart absolument inconnus de leurs meurtriers : la terreur planoit sur les assassins comme sur les assassinés. On a tué pour le seul plaisir de boire du sang. On ne

savoit à quel parti s'attacher. Vous étiez incarcéré pour être *modéré* ou *indulgent*; ensuite pour être *ultra-révolutionnaire*; ensuite pour être *terroriste* ou jacobin, ou même simplement révolutionnaire. Vous l'étiez pour être suspect au premier individu qui vous regardoit comme tel. Sous Robespierre vous étiez un *fédéraliste* si vous aviez blamé la journée du 31 mai. Depuis le 9 thermidor, vous seriez persécuté si vous y aviez coopéré. On dit qu'il n'y a rien de plus malheureux qu'un peuple qui éprouve une révolution suivie d'une révolution ou réaction contraire. Hélas! nous en avons éprouvé plusieurs.

Il n'est pas étonnant, d'après la disposition des esprits, que la royauté ait été abolie, et la république proclamée, presque sans aucune discussion. Les quatre partis principaux qui divisoient l'assemblée avoient besoin de cette mesure pour arriver à leur fin. Les cordeliers à la tête desquels étoient Marat et Danton, et une grande partie des jacobins, pour placer d'Orléans sur le trône; le surplus des jacobins et cordeliers, ainsi que la montagne de la convention, vouloit

la

la république, parce que ce mot vague leur laissoit l'espoir de s'élever à la faveur de l'anarchie. Quelques-uns d'entre eux la vouloient sincérement. Les *girondins*, qu'on appelle ainsi parce que les principaux étoient députés de la Gironde, étoient en partie pour d'Orléans, en partie pour établir une république sur des bases démocratiques. Presque tous les girondins se réunirent ensuite à ce dernier parti, et furent les vrais fondateurs de la république qu'ils cimentèrent de leur sang. Les royalistes-capétiens, que nous appelons ainsi pour les distinguer des royalistes-orléanistes, étoient trop foibles pour s'opposer à rien, et assez éclairés pour croire que le sens indéterminé de république ameneroit l'anarchie, et que celle-ci feroit regretter Louis XVI. Enfin, le quatrième parti, auquel on donnoit quelquefois, mais rarement, le nom d'indépendans, attendoit les circonstances pour se déclarer pour le côté qui lui paroîtroit avoir les meilleures vues, c'est-à-dire, les vues les plus analogues aux siennes, par ce penchant qu'ont tous les hommes à croire leurs idées les seules jus-

tes. Ce parti, dans lequel il y avoit beaucoup de royalistes et de constitutionnels, c'est-à-dire, de partisans de la constitution de 91, qu'on venoit d'anéantir en proclamant la république, eut du moins le courage de ne pas mentir à lui-même pour se ranger d'un des deux partis les plus forts, la montagne et la gironde. Les indépendans haïssoient les anarchistes et les orléanistes, c'est-à-dire, les montagnards et la convention, les jacobins et les cordeliers ; mais en même tems ils étoient révoltés de l'ascendant et de la supériorité de talens, et des manières un peu hautaines et dédaigneuses des girondins. Ce parti savoit qu'il y avoit parmi eux quelques orléanistes. Il craignoit aussi que la haine que ceux de la Gironde qui paroissoient d'ardens républicains, marquoient pour la royauté, ne fut un masque sous lequel ils cachoient l'envie de commander. Si la liberté est soupçonneuse, si les républicains sont ombrageux, les factions le sont encore davantage. Cette façon de penser des indépendans envers les girondins fut une des principales causes qui les empêcha, malgré la supério-

rité de leurs lumières, de triompher de Ma-rat, de Robespierre et des jacobins (1).
Ceux-ci siégeoient sur les gradins les plus élevés de la salle de la convention à la gauche du président. Le parti contraire, qu'on appela la plaine ou les modérés (2), se subdivisoit en deux partis, celui de la *plaine* et celui du *marais*, ou des sièges les plus bas, selon qu'ils différoient entre eux par des sentimens plus ou moins fougueux, plus ou moins exaltés. On conçoit aisément que la montagne étoit remplie de têtes ardentes et sulphureuses plus propres à tout bouleverser qu'à rien construire. Le sénat de Rome n'eut ni *plaine*, ni *marais*, ni *montagne*. Cicéron n'eut pas appelé une partie du sénat les *crapauds du marais*, et l'autre partie des *buveurs de sang*. Mais c'étoit d'autres tems et d'autres hommes, et l'éloquence de Cicéron étoit d'un tout autre

---

(1) Les députés montagnards s'appeloient aussi jacobins, parce qu'ils étoient affiliés à cette société.

(2) Dans l'assemblée constituante ont les appela *les noirs*. Et depuis, dans le corps législatif on a nommé *chouans* ceux qu'on a taxé d'opinions modérées;

genre. Il faut aussi convenir que, quoique le sénat romain n'eut pas les dénominations de *cicéroniens*, *pompéiens*, *césariens*, comme nous avons eu celles de *brissotins*, *girondins*, *maratistes*, *robespierriens* ou *robespierristes*, il n'en étoit pas moins souvent divisé par les factions. Il faut observer encore ici que le côté droit, ou la plaine et le marais, ou les modérés, car tout cela est presque synonime, formoient la partie la plus nombreuse de l'assemblée. Mais c'étoit la montagne, c'est-à-dire, la minorité, qui avoit presque toujours le dessus, et rendoit les décrets. Etrange renversement de tout ordre social! ce fut la minorité qui appela la majorité factieuse. Ce fut la minorité qui au 31 mai proscrivit la majorité, avec les inculpations de royalisme, d'orléanisme et de modérantisme. Le philosophe sourit de pitié, ou plutôt il rougit, il gémit d'écrire ces détails, mais ils sont nécessaires pour l'intelligence de cette histoire. Observez encore qu'on n'avoit rien défini, qu'on n'a jamais expliqué d'une manière claire et précise ce qu'on entendoit par *fédéraliste*, par *modéré*. On n'a jamais tracé la

ligne de démarcation qui séparoit le modéré du révolutionnaire, et celui-ci de l'ultra ou du citra-révolutionnaire. Les assassins des forêts ont plus de loyauté. Ils disent : *Je te tue, parce que je veux te dépouiller.*

Un grand nombre d'indépendans, plus attachés par opinion à la constitution de 91 qu'à la personne de Louis XVI, dont la perfidie étoit démontrée, avoit abandonné franchement la cause de ce prince, dès que la république eut été décrétée. Mais ils n'étoient pas éloignés, en proscrivant la royauté, d'user d'indulgence envers lui, soit que ce sentiment leur fut dicté par l'humanité seule, soit qu'ils entrevissent la guerre sanglante, la guerre d'extermination que le supplice de Louis XVI entraîneroit, soit enfin qu'ils craignissent que sa mort ne favorisât le parti orléaniste. Les autres partis, excepté le petit nombre des royalistes, vouloient la mort de Louis XVI. Mais pour faire plus de partisans au nouvel ordre des choses, et à eux-mêmes, ils secondèrent les montagnards, cordeliers et jacobins dans le plan d'opposer la classe nombreuse des hommes qui, n'ayant rien, ne peuvent que gagner

dans un changement, aux propriétaires, aux citoyens paisibles et aux partisans de la royauté. Les girondins, en s'unissant aux anarchistes, sans vouloir, comme ceux-ci, ni l'anarchie, ni la loi agraire, ni le nivellement des fortunes, étoient d'autant plus coupables d'imprudence, que, distingués par la supériorité que donnent les talens et une éducation soignée, ils devoient pénétrer les vues et les arrière-pensées des meneurs des jacobins. Ils n'ignoroient pas que l'égalité sociale est de droit et non de fait; que c'est l'égalité devant la loi, non l'égalité de fortune et de pouvoir; que le pauvre doit être protégé, favorisé, mais ne peut ni ne doit gouverner. Les jacobins, et d'après eux, les ministres même, affectèrent l'extérieur le plus simple, pour ne pas dire le plus sale. Les bureaux, les commissions se trouvèrent remplies des gens les plus ineptes. Dénaturer ainsi le caractère national par la dégradation du costume et du langage, faire succéder tout à coup aux lumières, à la politesse, à l'élégance, à l'urbanité, le langage, l'habillement, les manières et le cynisme des halles, fut une conception aussi profonde

que perfide de la part de ceux qui vouloient tout niveler excepté leur propre fortune, et s'élever eux-mêmes par le peuple qui est toujours à la fois instrument et victime. On en vint dans la suite à dénoncer tous les riches, tous les négocians comme suspects. La société-mère (les jacobins), faisoit circuler et adopter ses principes avec la rapidité et la puissance de la foudre, par le moyen des sociétés affiliées.

On étoit étonné que les girondins, hommes pour la plupart vrais républicains, remplis de génie et de talent, et, en général, d'un caractère aimant et sensible, parussent s'associer, du moins dans les commencemens, à un Marat, qui, pour me servir de l'expression d'un homme de lettres, auroit bu le sang de sa mère dans le crâne de son père. On les avertissoit que les anarchistes et les orléanistes finiroient par les égorger. Ces discours faisoient peu d'impression sur des hommes vains de leurs talens, et qui se croyoient profondément versés dans les affaires, et capables de maîtriser par leur éloquence dominatrice les flots du peuple le plus tumultueux. Persuadés que la mort du

dernier monarque des François étoit le ciment qui devoit consolider l'édifice de la république, ils regardoient les vociférations des jacobins, leurs motions fanatiques et énergumènes, comme un mal nécessaire pour monter les têtes et échauffer les esprits. Loin de penser qu'ils dussent un jour être eux-mêmes les victimes, ils croyoient que les jacobins, devenant odieux à tous les partis par leurs excès, seroient écrasés les premiers sous les décombres de l'anarchie, et sous la roue du char révolutionnaire. Malgré leur sécurité apparente, ils prenoient cependant des mesures pour s'unir et se liguer contre les événemens et l'inconstance du sort. Pétion devint même suspect aux anarchistes, malgré sa conduite pendant l'horrible massacre du 2 septembre. Il perdit sa grande popularité. Un homme nul, mais honnête, nommé Chambon, le remplaça à la mairie. Il étoit méprisé et sans pouvoir. Les jacobins dominoient la commune et les sections de Paris. Ils devoient en grande partie cette puissance surprenante au bataillon des Marseillois qui avoit coopéré à la journée du 10 août, et dont une

grande partie étoit restée à Paris. Barbaroux, l'un des girondistes, proposa d'appeler de nouveaux Marseillois qu'on opposeroit aux anciens. Cette idée prenant de la consistance, Rolland, alors ministre, fut chargé d'engager les départemens à envoyer à Paris des fédérés auxquels la garde de la convention seroit confiée.

Pendant les préliminaires qu'exigeoit cette mesure, quelques journaux mettoient en question si l'assemblée nationale, représentant la France entière, devoit être laissée à la garde d'une seule commune dont l'intérêt particulier peut se trouver en plusieurs circonstances en opposition avec l'intérêt général des provinces; enfin, d'une commune capable de rivaliser de puissance avec la convention même. Cette question n'en pouvoit être une aux yeux des publicistes et au tribunal de la raison. Mais Marat, dont le journal sanguinaire portoit le titre de *Publiciste François*, voyoit différemment, ou plutôt il avoit intérêt à voir différemment. La commune de Paris n'auroit pu seconder ses vues homicides et celles des cordeliers et des jacobins, si la convention eut été en-

vironnée d'une garde *départementale*, c'est-à-dire, composée de fédérés pris dans tous les départemens. On verra dans la suite avec quel art on fit un crime aux girondins d'avoir pensé à donner un tel rempart à la convention. Ce fut une des raisons qui les fit taxer d'être *fédéralistes*, ou coupables de fédéralisme. Les rivalités entre Robespierre et Danton n'éclatoient pas. Ces deux hommes étoient encore, ainsi que Marat, du parti d'Orléans. Lafayette, accusé par la voix publique d'avoir attiré les Prussiens et les Autrichiens sur nos frontières, de concert avec le roi qu'il trompoit également, ou peut-être de bonne foi pour réparer la conduite qu'il avoit tenue les 5 et 6 octobre, et celle qu'il avoit tenue en lui conseillant de partir pour Varenne, ou du moins en concourant à son arrestation, étoit chargé, comme nous l'avons déja dit, de les combattre. Les maréchaux de Rochambeau et de Lukner partagèrent d'abord le commandement; mais Lafayette seul avoit le secret de la campagne. Rochambeau donna bientôt sa démission; Lukner fut renvoyé en seconde ligne.

Les jacobins commençoient à laisser tran-

spirer les conditions qui devoient, suivant eux, faire crouler la coalition de Pilnitz. On disoit que le duc de Chartres, fils du duc d'Orléans (car celui-ci étoit trop taré pour ne le mettre en jeu qu'avec beaucoup de ménagement), épouseroit une fille du roi d'Angleterre, et qu'un des fils de ce monarque, devenu l'époux de la fille aînée du duc d'Orléans, auroit la Belgique.

On a déja vu comment Lafayette, qui fut remplacé par Santerre dans le commandement de la garde nationale parisienne, avoit déserté, et passé avec son état major sur le territoire ennemi, où il subit encore au moment où nous écrivons une longue captivité. Dumouriez, qui ne devoit pas tarder à imiter sa défection, le remplaça. L'armée combinée étoit commandée par un des plus célèbres généraux de l'Europe, Brunswick. Il avoit forcé les premiers obstacles, ou plutôt il s'étoit avancé presque sans obstacles jusqu'à quarante-cinq lieues de Paris. Verdun et Longwy lui avoient ouvert leurs portes; mais il fut battu complétement à Ste.-Ménéhoud. Nous dûmes ce succès à la supériorité de notre artillerie. Aussi cette journée fut ap-

pelée *la canonnade.* Les maladies dévastoient son armée. Nous reprîmes Verdun et Longwy, et l'ennemi évacua notre territoire. Le duc de Brunswick fit sa retraite avec une peine infinie ; il ne tint qu'à Dumouriez qu'aucun Prussien, ni même leur général, ne pussent nous échapper.

Les uns attribuèrent la retraite du roi de Prusse aux maladies pestilentielles qui s'étoient mises parmi ses soldats, pour avoir mangé sans précaution et sans mesure des fruits peu sains dans les environs de Verdun. D'autres en donnèrent pour cause le dépit que ressentoit Frédéric-Guillaume de s'être confié imprudemment à des promesses dont il n'avoit pas calculé la valeur. Les émigrés lui avoient persuadé que toutes les villes ouvriroient leurs portes et le regarderoient comme leur libérateur. Dumouriez en faisoit honneur à ses savantes manœuvres. Le tems qui dévoile à la longue les secrets les plus cachés de la politique, nous a instruits que Louis XVI, du fond de sa prison du Temple, fut une des causes de cet événement inattendu. On a su que Manuel, accompagné de Pétion et de Kersaint, dé-

termina Louis XVI à prier lui-même par écrit le roi de Prusse de faire sortir ses troupes du territoire françois. Ces trois hommes assurèrent le monarque prisonnier qu'à cette démarche étoit attachée la conservation de sa vie, et même celle de sa famille. Lorsque dans la suite la convention condamna Louis à perdre sa tête sur un échafaud, il dit à ceux qui l'environnoient : « Je suis sûr « que Pétion, Manuel et Kersaint n'ont pas « voté ma mort. » Il se trompoit à l'égard de Pétion, et ce trait horrible de sa part, qui ne doit pas étonner dans un homme qui avoit participé aux massacres du 2 septembre, voue à jamais sa mémoire à l'infamie (1). Manuel et Kersaint combattirent de tout leur pouvoir le projet de faire mourir le roi. Leurs efforts ayant été infructueux, ils donnèrent publiquement leur démission, et quittèrent l'assemblée malgré les observations de leurs amis qui entrevoyoient le danger de cette retraite. L'un

---

(1) Voilà quel homme on appeloit *le vertueux*. On disoit : *Pétion ou la mort*, comme on a dit Robespierre ou la mort.

et l'autre ont péri depuis, sous le règne des décemvirs, sur l'échafaud, victimes honorables de leur fidélité à remplir un engagement sacré. L'histoire doit mentionner leur dévouement héroïque; et Manuel, partageant le sort de Kersaint, seroit associé par la postérité à sa gloire, si le sang dont il s'étoit souillé dans les lamentables journées de septembre ne s'élevoit contre lui.

Le roi de Prusse n'attendoit vraisemblablement de son côté qu'un prétexte pour justifier sa retraite aux yeux de ceux qui l'avoient lancé dans les plaines de la Champagne. Cette retraite même éprouvoit les plus grandes difficultés. Des pluies abondantes, tombées pendant le mois de septembre, avoient rompu tous les chemins déja presqu'impraticables, sur-tout pour l'artillerie, depuis Verdun jusqu'à Longwy. Ce prince fut obligé de se frayer une route en coupant les arbres des forêts voisines, et les couchant de travers les uns auprès des autres. On ne faisoit que deux lieues par jour. Toutes les nouvelles qui venoient de l'armée de Dumouriez assuroient que l'armée ennemie, excédée par la fatigue, la famine et le

flux de sang, alloit être exterminée si elle ne mettoit bas les armes. On regardoit à Paris cet événement comme si certain que ce fut avec une indignation sans égale qu'on apprit que les Prussiens étoient sortis de France, sans que leur arrière-garde fut à peine entamée, et que, côtoyant les bords de la Moselle, ils alloient prendre leurs cantonnemens entre Trèves et Coblentz.

Un cri juste et général s'élevoit contre Dumouriez. On l'accusoit d'une lâche connivence avec l'ennemi. Une prompte destitution auroit prévenu les maux incalculables que sa démission a entraîné depuis. Dumouriez ambitionnoit la conquête du Brabant et de la Hollande ; indépendamment de la célèbre bataille de Gemmappe qu'il gagna contre les Autrichiens, au mois de novembre suivant, leur retraite fut aussi nécessitée en partie par les dispositions politiques des Brabançons prêts à se soulever de toutes parts, soit par leurs antiques idées de liberté, soit par le souvenir récent des cruautés de l'empereur Joseph et de d'Alton. Les François furent reçus comme des libérateurs dans Ostende, dans Nieuport, dans Bruxel-

les, dans Louvain, dans Liége. La Belgique entière, à l'exception de Luxembourg, fit partie de la république françoise, ainsi que dans le midi Nice, la Savoie et le Piémont.

Comme il faut se méfier des réputations usurpées et prématurées ! Le nom de Dumouriez éclipsoit alors tous les autres noms; mais il vit bientôt par sa perfidie, et peut-être par son défaut de capacité, disparoître la fumée de cette gloire factice. Tandis qu'il poussoit les Autrichiens au-delà de la Meuse, on le représentoit déja à Paris comme un traître. Nous laissons aux militaires à apprécier jusqu'à quel point Dumouriez posséda le génie de la guerre, et si ses opérations dans la Belgique, et ensuite à la bataille de Nerwinde, prouvèrent, non-seulement ses tortuosités politiques, mais même son ignorance dans l'art du commandement. Ils jugeront s'il n'a fait, dans la Champagne, ni ce qu'il pouvoit, ni ce qu'il devoit. Il étoit, dira-t-on, dans le secret de la retraite du roi de Prusse; mais du moins il ne se justifiera jamais de n'avoir pas fait dévancer par Kellermann les Prussiens, les Autrichiens, les Anglois, les émigrés, quand

toutes

toutes ces troupes se mirent en marche pour quitter la Champagne, parce qu'il devoit du moins chercher à empêcher cette position consolidée des ennemis entre Coblentz, Trèves et Luxembourg. De son aveu, elle isola entièrement l'armée de Custine. Il est vrai qu'il étoit jaloux de Custine, et qu'il avoit sans doute combiné toutes ces perfidies avec le roi de Prusse, dans son camp même, en Champagne. Dans le Brabant, étoit-il bien d'un grand militaire de livrer la bataille de Gemmappe? Ne falloit-il pas préférer de faire tourner les ennemis par la division qui opéroit sur la Lys, et une autre qui auroit opéré sur leur droite. Son entreprise romanesque en Hollande ne causa-t-elle pas tous les malheurs arrivés sur la Roër, à Liége, à Nerwinde? Ne prit-il pas à Nerwinde la fausse position du prince d'Orange? Aussi tous ses succès prétendus se bornèrent à voir échouer son projet d'élever sur le trône le duc de Chartres; et son autre projet de livrer la France aux ennemis au milieu desquels il se réfugia presque seul, après avoir tenté, comme Lafayette, de corrompre son armée qui resta fidelle à la patrie, et après

avoir écrit, ainsi que Lafayette et Bouillé, une lettre de matamore à la convention nationale.

Nous venons d'anticiper sur les événemens afin de ne plus revenir sur les campagnes de Dumouriez, et pour donner par les faits même l'idée qu'on doit se former de cet homme qui se crut un nouveau Coriolan, un nouveau César. Il avoit plus de ressources personnelles, plus de talent que Lafayette; mais on ne le comparera vraisemblablement jamais, je ne dirai pas à un Turenne, mais même à un Jourdan et à un Pichegru, à un Buonaparte et à un Moreau (1).

Reprenons la suite des opérations militaires, en ne nous arrêtant, suivant le plan que nous nous sommes formés, qu'aux événemens qui méritent d'être transmis à la postérité. Dumouriez, par ses trahisons, et

---

(1) Dumouriez fut toujours fidèle à tenir, autant qu'il put, ses engagemens secrets envers les puissances ennemies. C'est la raison pour laquelle, s'il a essuyé des mortifications, du moins il n'a pas été enfermé comme Lafayette.

sur-tout en promettant de livrer Lille et Douay, qui sont les vrais boulevards de la Flandre, avoit engagé les puissances coalisées à commencer une seconde campagne au commencement de 1793. Après avoir repris les Pays Bas autrichiens, ils pénétrèrent en France, non plus par la Champagne, comme en 1792, mais par la frontière la plus hérissée de places fortes. Dumouriez ne put réussir à tromper les habitans de la ville de Lille. Ils opposèrent la plus héroïque résistance, ainsi que les habitans de Thionville l'avoient opposée aux Prussiens en 1792.

Les commencemens de cette célèbre campagne de 1793 ne furent pas heureux pour nous. Les ennemis prirent le camp de Famars, Valencienne, et furent même en position, au camp de César, d'enlever Cambrai. Ce fut parmi ces revers qu'on jugea Louis XVI.

Quoique nous ayons cru devoir passer sous silence la campagne de Custine, d'Houchard et de Biron, en 1792, sur les bords du Rhin, la prise de Mayence et de Francfort par Custine qui cherchoit à pousser nos conquêtes

en Allemagne, tandis que Dumouriez, Beurnonville (1) et Valence pénétroient dans la Belgique, parce que tous ces exploits sont devenus inutiles par les trahisons de Dumouriez, nous devons cependant à la mémoire de ces généraux (Custine, Houchard et Biron), morts depuis sur l'échafaud, de dire qu'aucun d'eux ne mérita cette destinée. Custine vouloit sincérement la révolution; il avoit mis l'ordre et la discipline dans son armée, et sans avoir des talens très-supérieurs, ce n'étoit pas néanmoins un général sans mérite. Biron étoit un partisan zélé de la révolution, mais dévoué à d'Orléans. Houchard avoit beaucoup de valeur, et il n'est pas prouvé qu'il ait trahi. Montesquiou, qui s'emparoit alors sans résistance du comté de Nice et de la Savoie, et qui fit flotter les drapeaux tricolores aux portes de Genève, fut aussi la victime des jacobins pour avoir

(1) N'est-ce pas à Beurnonville, nommé par Dumouriez l'Ajax françois, que celui-ci a dû la victoire de Gemmappe en donnant l'idée d'emporter les redoutes avec la bayonnette.

voulu s'opposer aux anarchistes de Genève."
Il étoit du parti d'Orléans, mais il avoit l'ame honnête... Il fut poursuivi par Clavière, qui crut réellement qu'il nous trahissoit. Il ne sauva sa tête qu'en se réfugiant en Suisse. Clavière expia depuis bien rigoureusement ses fatales erreurs : poursuivi à son tour par les anarchistes dont il avoit fomenté l'empire, il fut jeté dans les mêmes cachots où Robespierre entassoit ses victimes. Ayant reçu son acte d'accusation, et voyant parmi ses témoins ses plus mortels ennemis, il termina sa carrière en se perçant le cœur de sa propre main. Son épouse, en apprenant cette catastrophe, s'empoisonna. Dans le même tems, le ministre Rolland terminoit volontairement ses jours pour ne pas survivre à son épouse que Robespierre avoit fait tomber sous la hache de la loi (1).

C'est pour ne pas trop morceler le récit

(1) Nous avons dit dans un autre endroit de cet ouvrage que Rolland étoit la créature de Brissot. Quoiqu'il eut été protégé par Brissot, il ne s'en suit pas qu'il adoptât toutes ses idées. Rolland étoit un ministre éclairé et vertueux.

des événemens que nous avons suivi ceux de la guerre jusqu'à l'époque du jugement de Louis XVI. Avant d'en venir à ce procès célèbre, si l'on peut donner ce nom à une condamnation, pour ainsi dire, convenue d'avance, nous allons reprendre d'un peu plus haut le cours des orages politiques de la convention. Cette assemblée pouvoit être comparée à une arène de gladiateurs, ainsi que nous l'avons déja dit. La plus remarquable de ses séances fut celle du 30 octobre 1792, où Louvet prononça un très-long discours contre Marat, Robespierre et Danton (1). Louvet, que ce discours doit immortaliser, prévoyoit tous nos maux; il eut la gloire d'avoir porté le premier le flambeau dans l'ame ténébreuse de nos tyrans. Voici les détails de cette mémorable séance. Robespierre, se prétendant inculpé dans un rapport que le ministre venoit de faire, avoit fini par dire, avec son audace ordinaire (2):

---

(1) Robespierre étoit aussi inférieur à Danton à la tribune que celui-ci l'étoit à Mirabeau; et Mirabeau à Cicéron.

(2) Cette audace étoit telle qu'il se vanta, soit à

« Si quelqu'un de mes collègues a une accu-
« sation à motiver contre moi, je suis prêt à
« le combattre : je ne crains pas d'être accu-
« sé. » — « Tu te trompes, Robespierre, s'é-
« crie Louvet ; je suis prêt à te dénoncer. »
Une grande agitation se manifeste dans l'as-
semblée. Plusieurs membres demandent que
la parole soit accordée à Louvet. Le prési-
dent ramène l'ordre. Robespierre continue :
après avoir long-tems divagué suivant sa cou-
tume, il ajoute qu'il s'effraie de voir tous les
départemens accueillir les calomnies dont on
ne cesse de l'abreuver. Il demande, après
beaucoup de redites insipides, l'ajournement
du rapport du ministre à jour fixe. « Je l'ap-
« puie, dit Danton ; il faut enfin que nous
« nous connoissions tous ; il faut que nous
« n'entretenions pas plus long-tems des mé-
« fiances au milieu de nous. J'honore la phi-
« lantropie du ministre (Rolland) ; il s'est
« mépris sans doute en jugeant les événe-

l'assemblée nationale, soit à la commune, d'avoir paru à la journée du 10 août, tandis qu'il ne se montra que vingt-quatre heures après. Danton, aussi lâche, avoit la même jactance.

« mens qui ont été la suite de la révolution « du 10 août. Je demande un ajournement « et une discussion du rapport. Si quelqu'un « m'est suspect ici, je l'ai déja nommé ; « c'est Marat. » Buzot, qui a succédé à Danton, a demandé le renvoi à un comité. Après quelques débats partiels, la convention a renvoyé le rapport au comité de législation. La scène a changé. Louvet avoit promis d'accuser Robespierre ; il s'élance à la tribune pour remplir son engagement. Il développe avec les plus grands détails la conduite de Robespierre aux jacobins depuis le mois de janvier jusqu'au 10 août ; il le peint toujours entouré d'une centaine de prosélytes qui l'indiquoient journellement au peuple des tribunes comme son seul ami, son seul défenseur, prônant sans cesse ses vertus et ses sacrifices à la patrie, dénonçant, poursuivant avec acharnement ceux que leur civisme prononcé et leurs talens auroient dû mettre à l'abri de ses atteintes. Il le montre attaquant avec fureur le ministère patriote dont l'existence prolongée eût épargné à la France l'invasion ennemie, calomniant dans ses diatribes virulentes tous

les décrets que le côté gauche enlevoit au côté droit, proscrivant l'utile et prévoyante mesure d'un camp sous Paris. « A la révolu-« tion du 10 août, dit-il, Robespierre a été « nommé membre de la commune provi-« soire de Paris. Là, soutenu de sept ou « huit membres, on l'a vu désorganiser et « créer à son gré des autorités, et ménacer « l'assemblée législative du tocsin (1). » Louvet est interrompu par quelques membres, et notamment par Robespierre, qui crie que ce *fait* est faux. Plus de cent membres se levent pour accuser Robespierre. Louvet reprend, et fait voir Robespierre président à toutes les arrestations ordonnées par le comité de surveillance et par la commune, décernant des mandats d'arrêt contre les membres les plus patriotes de la législature, préparant des proscriptions contre eux, dominant au corps électoral de Paris comme

(1) Ce fait seul méritoit la mort. Cette séance fut comme un prélude, mais très-éloigné, de celle du 9 thermidor. Louvet échoua parce que Robespierre n'avoit pas encore amassé assez de justes vengeances sur sa tête.

à la commune, et distribuant les élections à son gré. Louvet termine par cette apostrophe : « Robespierre, je t'accuse d'avoir « permis qu'on t'appelât l'incorruptible dé- « fenseur du peuple, de t'être donné ce nom « toi-même ; je t'accuse d'avoir prêché toi- « même le massacre et la proscription, d'a- « voir tyrannisé le corps électoral ; je t'ac- « cuse d'avoir aspiré au pouvoir suprême, « et je demande le renvoi de l'examen de ta « conduite à un comité. »

Louvet demande aussi le décret d'accusation contre Marat, qui l'a motivé lui-même, dit Louvet, en osant dire à la tribune que la révolution avoit besoin pour se soutenir qu'on fit tomber encore plusieurs milliers de têtes. Il pense que la convention ne peut se séparer sans l'avoir jugé. Lacroix observe que le comité de sûreté est chargé d'un rapport sur Marat. Il obtient l'ajournement du décret au lendemain.

Louvet propose d'examiner si l'ostracisme, qui fut dans les anciennes république une loi si avantageuse, ne seroit pas adoptable en France. Robespierre obtient un délai de huit jours pour se justifier. Nous ne devons pas

oublier de dire que Lacroix avoit rappelé à l'assemblée un fait grave avancé par Louvet, et qui avoit été contesté. Ce fait important est que Robespierre parut à la barre de la législature pour demander que la dissolution ou suppression du département de Paris, arrêtée par la commune, fut sanctionnée (1). Cette pétition, vivement combattue par Lacroix, fut écartée par l'ordre du jour. Robespierre dit alors à Lacroix que le tocsin feroit adopter cette mesure nécessaire. Lacroix reparut à la tribune pour communiquer à l'assemblée ce propos menaçant. Il observa que quelques membres de la législature pouvoient être assassinés, mais non forcés à trahir leur devoir. On engagea Lacroix à ne pas sortir par la porte des feuillans, où il étoit attendu par un rassemblement. Ces détails ont ajouté à l'indignation de la convention ; et cependant on n'a donné aucune suite à ces dénonciations. Rien ne

(1) Quelle audace ! quels tems ! quelle anarchie ! un corps subordonné arrêter la suppression d'un autre corps administratif son supérieur dans la hiérarchie des pouvoirs !

prouve davantage que les corps nombreux menent ordinairement plus mal, même leurs propres affaires, qu'un simple particulier, et le moins éclairé, ne meneroit les siennes.

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails bien autrement importans que des descriptions monotones de combats, pour faire connoître la phisionomie des acteurs qui ont tant influé sur les destinées de la France, et qui ont joué un si grand rôle sur le théâtre de la convention. Il résulte aussi de ces détails deux grandes vérités : l'une, que pour dominer un corps nombreux il ne faut qu'une extrême audace ; l'autre, que c'est sur-tout dans ses commencemens qu'il faut arrêter la tyrannie.

Nous devons ajouter ici que le ministre Garat fit alors une démarche qui l'honore à jamais. Il s'empressa de produire une lettre qui lui avoit été adressée par un citoyen nommé Milandier. Cet honnête homme instruisoit le ministre des propos qu'il avoit entendus de la bouche d'un citoyen de Paris, de la section de Marat, de Marseille ou des Cordeliers (car cette section a pris successivement tous ces noms). Ce citoyen fai-

soit à Milandier l'apologie des boucheries du 2 septembre, en ajoutant que la saignée n'avoit pas été complette, qu'on en préparoit une nouvelle qui auroit lieu sous quinze jours ; qu'on désignoit pour victimes ce qu'on appeloit la faction Rolland et Brissot, Barbaroux, la Source, Guadet, Vergniaux, Gensonné, et sur-tout Buzot, enfin, presque tous les girondins, et qu'on ne vouloit plus entendre parler que de Robespierre.

Buzot avoit demandé qu'on fit une loi contre *les provocateurs* au meurtre et à l'assassinat. Que la France eût évité de maux si cette loi eut existé, et si elle avoit été sévérement exécutée! La nation entière eût dû la demander. Barbaroux dénonça le conseil général de la commune de Paris, les insolens arrêtés des sections. Il finit par demander que tous les bataillons des gardes nationales qui étoient à Paris fissent le service avec les parisiens; que la convention cassât le conseil général de la commune, et qu'elle s'organisât en cour judiciaire pour juger les conspirateurs. Cette dernière proposition étoit un moyen de plus que Barbaroux, sans en connoître la conséquence, donnoit

à la tyrannie. C'est cette réunion des pouvoirs judiciaire et législatif qui a tant favorisé depuis le décemvirat.

Il arriva enfin ce jour où Robespierre, dénoncé par Louvet, devoit faire entendre sa justification. Son discours est tour à tour couvert d'applaudissemens et de murmures désapprobateurs. Louvet ne peut parvenir à se faire entendre. L'assemblée offre pendant une heure le spectacle de la mer lorsqu'un ouragan furieux soulève ses vagues et les précipite les unes contre les autres. Cette lutte impétueuse, ce terrible déchaînement des passions finit par un décret par lequel la convention passa sur le tout à l'ordre du jour; décret fatal qui écarta l'accusation portée par Louvet, et causa tous les maux de la patrie.

Le jugement de Louis XVI alloit avoir lieu. Cette circonstance fournit un nouvel aliment à toutes les factions. Le point capital pour celle d'Orléans étoit d'obtenir la mort de ce monarque. Les girondins s'accordèrent sur ce point avec les jacobins, soit pour ne pas se dépopulariser, soit parce que quelques-uns d'entre eux, tels que Carra

et Brissot, vouloient le changement de dynastie, et les autres croyoient, non sans fondement, ne pouvoir consolider la république que par la mort du roi. Les maratistes demandèrent les premiers qu'il fut mis en jugement. Mailhe de Toulouze, rapporteur du comité de législation, présenta les questions suivantes :

« Louis XVI peut-il être jugé? Par qui « Louis XVI doit-il être jugé? Sera-t-il tra- « duit devant les tribunaux criminels com- « me tous les autres citoyens, ou convo- « quera-t-on un tribunal formé par les as- « semblées électorales des quatre-vingt trois « départemens? ou n'est-il pas plus naturel « que la convention elle même prononce sur « son sort? Est-il nécessaire ou convenable « de soumettre le jugement à la ratification « des assemblées de commune, ou assemblées « primaires. » Voilà les questions sur lesquelles l'orateur a parlé.

« La première question est simple, a dit « le rapporteur; mais il est nécessaire de « la bien traiter, non pas pour vous, mais « pour l'Europe, mais pour l'humanité en- « tière. J'ouvre la constitution, et j'y trouve

« que la personne du roi est inviolable et sa-
« crée ; mais que, s'il rétracte son serment,
« s'il se met à la tête des armées, s'il ne
« s'oppose pas en son nom aux puissances
« ennemies, et si, sortant du royaume, il
« n'y rentre pas, il est censé avoir abdiqué
« la couronne, et qu'après l'abdication il ren-
« tre dans la classe des autres citoyens, et
« par conséquent peut être jugé. Cela veut-il
« donc dire que le roi, tant qu'il pourroit
« éluder les cas de déchéance, pourroit com-
« mettre tous les crimes impunément, et
« qu'il en seroit quitte pour la perte de son
« sceptre ? Non. Le systéme de l'inviolabilité
« du roi avoit pour base de rendre le pouvoir
« exécutif entièrement indépendant du corps
« législatif. En appercevant les dangers de
« cette inviolabilité, on avoit voulu les pré-
« venir par l'établissement de la responsabi-
« lité ministérielle pour tous les actes du pou-
« voir exécutif.

« Mais ici la responsabilité ministérielle ne
« peut être invoquée. Louis XVI ne peut re-
« jeter sur ses agens des crimes qu'il a com-
« mis lui-même et sans eux : il doit être per-
« sonnellement responsable des maux qu'il
nous

« nous a faits personnellement. On m'objec-
« tera peut-être que la puissance du corps
« législatif étant réduite à l'application de la
« déchéance, dans les cas prévus par la cons-
« titution, tout autre jugement étoit hors de
« son ressort, hors des bornes de ses devoirs.
« Cette objection est fondée; mais il est aisé
« d'y répondre. Le corps législatif, lié par
« les dispositions précises de la constitution,
« auroit trahi bien plus criminellement son
« devoir en laissant périr la chose publique;
« et si quelqu'accusation d'illégalité pouvoit
« être présentée, la réponse des hommes du
« 10 août seroit : *Nous avons sauvé la pa-*
« *trie.* »

« Il nous reste à examiner la dernière des
« objections qu'on puisse faire. On dira peut-
« être : La déchéance étant la seule peine
« prononcée par la constitution contre un
« roi criminel, aucune autre peine ne peut
« être infligée. Je réponds que la déchéance
« n'a pas été prononcée, mais bien l'aboli-
« tion de la royauté décrétée. Louis XVI n'a
« pas été déchu, il n'a donc pas été puni;
« il doit donc l'être.

« Que dis-je? est-il en votre pouvoir de

« ne pas juger Louis XVI? Le sang qui a « rougi les rives de la Meuse et de la Mo- « selle auroit-il coulé impunément? et n'en- « tendez-vous pas la voix des citoyens qui « périrent le 10 août, et qui emportèrent « dans le tombeau l'espoir et le droit d'être « vengés! Les ruines fumantes de Lille, et « les portes de Longwy et de Verdun, em- « preintes des crimes de Louis, sont là qui « déposent contre lui, et demandent sa tête.

« Il reste à décider par qui le ci-devant « roi doit être jugé. A cet égard, plusieurs « avis ont été développés dans le comité de « législation. On a proposé de renvoyer Louis « pardevant les tribunaux ordinaires, en « nommant toutefois quatre grands procu- « rateurs qui rempliroient auprès de ce tri- « bunal le même emploi qu'auprès de la « haute-cour nationale. Cet avis n'a pas pré- « valu. Il a semblé à votre comité qu'il va- « loit mieux faire juger le ci-devant roi par « la convention nationale; et c'est à quoi « j'ai été chargé de conclure. »

Après ce rapport, Mailhe a fait lecture d'un projet de décret dont les dispositions fondamentales sont de décréter que Louis

XVI peut être jugé; qu'il le sera par la convention nationale; que toutes les pièces de la procédure lui seront communiquées, et qu'il pourra y faire ses réponses verbalement ou par écrit.

L'assemblée décrèta l'impression du rapport et du projet de décret, l'envoi à tous les départemens, et la traduction dans toutes les langues.

Nous venons de transcrire littéralement le rapport fait au nom du comité. Nous allons en relever quelques erreurs. Le rapporteur, en examinant si Louis XVI devoit être mis en jugement, avoit avancé, comme on vient de le voir, que la nation, en abolissant la royauté, n'avoit pas puni le dernier monarque, et s'étoit conséquemment réservé le droit de le juger; il présentoit cette question sous un point de vue à la fois faux et inutile. La suppression de la royauté n'étoit pas une peine directe infligée à Louis XVI; mais la nation l'avoit déja puni en prononçant contre lui la suspension et la déchéance. Mailhe devoit dire: « Louis a été puni, par la déchéance, des « crimes qu'il avoit commis contre la cons-

« titution et dont elle avoit prononcé la « peine. Réduit à la condition d'un simple « particulier, il doit aujourd'hui être mis « en jugement pour les autres crimes dont « il peut être coupable et que le code pénal « a prévus. » Mailhe observoit avec vérité que la convention étoit investie d'une plus grande latitude de pouvoirs que la chambre des communes qui jugea Charles Ier. ; mais il auroit dû ajouter que ces pouvoirs lui étoient confiés, non pas pour les tous réunir, pour les tous usurper, mais, au contraire, pour en déléguer certains au nom de la nation. Il n'est plus de liberté, plus de justice dans un état où les mêmes hommes sont à la fois législateurs, administrateurs et juges. Louis n'étant plus qu'un simple particulier, il falloit des jurés d'accusation et de jugement, il falloit la faculté de récuser, le silence du scrutin, enfin toutes les formes conservatrices des droits de l'accusé. Aussi lorsque Desèze, l'un des trois défenseurs choisis par le monarque, dit, dans son éloquent plaidoyer, ces paroles mémorables : « Excusez la franchise d'un « homme libre ; je cherche parmi vous des

« juges, je ne trouve que des accusateurs. » La confusion couvrit les visages de tous les membres de la convention à qui il restoit quelques principes de justice et d'humanité.

Nous ne pouvons dissimuler que ce qui nous a paru plus révoltant encore, c'est que les députés, ceux sur-tout qui votèrent la mort de Louis XVI, ne rougirent pas de faire imprimer leur opinion long-tems avant le jugement, et de la motiver par tout ce qui pouvoit être le plus à la charge de l'accusé : *ils* se rendoient ainsi individuellement accusateurs. Ignoroient-ils que tout juge qui a ouvert son avis d'avance, non-seulement est récusable, mais même doit s'abstenir de juger sans qu'on le récuse. L'assemblée auroit dû aussi ordonner à d'Orléans de se récuser. Ce député, non moins stupide que féroce, ne comprit pas qu'il se couvroit inutilement d'une nouvelle infâmie. Il pouvoit d'autant plus l'éviter qu'il étoit assuré que sa victime ne lui échapperoit pas.

On a écrit, mais nous ne garantissons pas ce fait, que d'Orléans, ayant été instruit que Pelletier de Saint-Fargeau avoit donné un repas à vingt-cinq de ses collè-

gues pour les engager à ne pas voter la mort du roi, et qu'il avoit, de son coté, donné sa parole d'honneur d'être du même avis, fut trouver Saint-Fargeau, et lui dit: « Vous vous perdez si vous ne votez pas la « mort. Engagez vos amis à émettre le mê- « me vœu; je vous promets une alliance « avec ma famille. » Saint-Fargeau, séduit ou intimidé, fit changer ses vingt-cinq amis. Si cela est, ces seuls mots auroient conquis vingt-six voix pour l'arrêt de mort. Ce qui rendroit cette assertion vraisemblable, c'est que Saint-Fargeau fut le seul député assassiné pour avoir émis un pareil vœu. S'il n'eut pas été coupable de cette perfidie, l'assassin eût sans doute choisi pour victimes d'autres députés plus marquans dans cette affaire. La veille du supplice de Louis, il dînoit chez un restaurateur du Palais-Royal. Un homme l'aborde et lui dit: « Vous « aviez donné votre parole d'honneur que « vous et vingt-cinq de vos amis ne voteriez « pas la mort du roi. Vous avez vendu votre « suffrage et celui de vos amis; reçois, mi- « sérable, le prix de ton parjure. » A ces mots, il lui plonge son sabre dans le cœur

et s'évade (1). On a supposé qu'il avoit dit de fort belles paroles en rendant le dernier soupir. Il ne dit que ces mots : *J'ai froid.*

Nous pensons que Louis XVI mérita la mort pour avoir voulu dissoudre le corps constituant par la force armée ; pour avoir

(1) Les journaux soi-disant patriotes n'ont point dit que l'assassin de Saint-Fargeau lui eut fait ce reproche. On a gravé sur une colomne pyramidale les paroles qu'on a prêtées à ce député. Mais quand on a le cœur percé de part en part, on ne peut guère articuler plus d'un mot. Nous disons *les journaux soi-disant patriotes*. C'est ici le cas d'observer une fois pour toutes, que les journaux appelés *patriotes*, ou pour parler correctement *patriotiques*, étoient presque tous salariés par le parti d'Orléans. Ils demandèrent presque tous un dictateur. Leurs principes étoient exagérés. Mais dans la première crise d'une révolution, il faut aussi convenir que cette exagération même, quoiqu'elle ait produit depuis de grands maux, étoit nécessaire pour allumer le fanatisme de la liberté, le plus sublime, comme le plus dangereux de tous les fanatismes. L'histoire ne doit adopter ni les exagérations, ni les récits imposteurs. Une si sainte cause n'a pas besoin d'être étayée par des fables ; et le patriotisme n'a jamais consisté à taire la vérité.

laissé arborer la cocarde blanche ou noire, aux orgies de Versailles; pour ses tentatives lors du blocus de Paris; même pour sa fuite vers Varenne, parce qu'elle entraînoit la guerre civile. Mais ayant été jugé une fois lors de la suspension, tous ces délits ne pouvoient plus lui être reprochés. Enfin, ce n'étoit jamais à la convention à le juger. Il subit son supplice le 21 janvier 1793. Ce prince, quoique naturellement lâche, fut à l'échafaud avec résignation et fermeté. Il devoit être dégoûté de la vie. D'ailleurs il étoit fanatique, et ce sentiment consolateur lui fut du moins utile à ses derniers momens. Une simple majorité de cinq voix envoya à la mort l'héritier de soixante-six rois. Il avoit rendu, à la vérité malgré lui, à la France ses assemblées nationales. Trois furent convoquées sous son règne. La première le dépouilla de son autorité; la seconde de sa liberté; la troisième de la vie. Il voulut sur l'échafaud haranguer le peuple; mais dès les premiers mots, on fit faire un roulement de tambours qui l'empêcha de continuer.

Dès que la convention connut la défec-

tion de Dumouriez, les brissotins se hâtèrent de prendre contre leurs adversaires l'initiative de l'accusation d'orléanisme. Il faut convenir aussi qu'un grand nombre de brissotins ou girondins étoient réellement républicains et opposés au parti d'Orléans. Comme toutes les factions se disoient également républicaines, les maratistes, orléanistes, cordeliers ou jacobins se bornèrent à renvoyer aux girondins l'accusation d'orléanisme. Ils les appeloient aussi *les hommes d'état* et *fédéralistes*, les accusant de vouloir établir une république fédérative. Comme personne ne vouloit passer pour orléaniste, un premier décret ordonna que d'Orléans seroit gardé à vue; un autre décret, rendu sur la motion du jacobin Carrier, enjoignit de le mettre en arrestation. Il fut transféré à Marseille, acquitté par le tribunal des Bouches-du-Rhône; mais il ne fut point élargi parce qu'un arrêté du comité de salut public le défendoit quoiqu'il plût aux juges de prononcer. Amar, au nom du comité de sûreté générale, dressa dans la suite un autre acte d'accusation contre lui. Il fut ramené à Paris, et jugé une seconde

fois par le tribunal révolutionnaire aux ordres des décemvirs, à l'ambition desquels le seul nom de d'Orléans devoit faire ombrage. Il fut condamné à perdre la vie sur l'échafaud. Le jour de sa mort a été le seul où il ait été homme et prince, le seul où il ait montré de la fermeté. Quoiqu'il eut mérité le dernier supplice, il faut avouer néanmoins qu'ayant été acquitté une fois quoiqu'injustement, il n'auroit jamais dû être remis en jugement. On a pratiqué plus d'une fois pendant la révolution cette manière nouvelle d'assassiner légalement, ou plutôt très-illégalement.

Le même jour, 13 avril 1793, qu'on avoit décrété d'Orléans d'accusation, on rendoit, après les plus violens débats, un semblable décret contre Marat. On avoit aussi, quelques jours auparavant, ordonné l'arrestation de Dumouriez, de Valence et d'*Egalité :* c'étoit le nom ridicule qu'avoit pris le duc de Chartres. Son père, le duc d'Orléans, s'étoit aussi affublé du même nom.

Quand Marat fut décrété d'accusation, il eut l'audace de faire à l'assemblée à peu près la même ménace que fit au sénat ro-

main le conspirateur Catilina. Marat dit : *On veut exciter un soulevement, et on l'aura.* Les jacobins et les cordeliers ne manquoient jamais de se réunir quand il s'agissoit d'écraser leurs ennemis. Ils avoient aussi toujours pour eux les républicains ardens qui ne pénétroient pas leurs intentions secrètes, et qui les regardoient comme d'excellens républicains, parce que, ainsi que nous l'avons déja observé, jamais société ne sut masquer ses vues et fasciner les yeux d'une nation entière, comme celle des jacobins. L'insurrection annoncée par Marat ne tarda pas à éclater. Isnard dénonça le complot à la convention le 16 mai. L'assemblée ordonna la formation d'une commission de douze membres pris dans son sein, pour découvrir et poursuivre les conspirateurs. Cette commission fit une très-grande faute dans les circonstances où se trouvoit la convention. Son rapport, qu'elle n'a jamais pu faire depuis pour en avoir laissé échapper l'occasion, auroit dû précéder toute autre opération de sa part. Elle fut assez impolitique pour faire arrêter, avant de présenter son rapport qui

eût dessillé les yeux les plus prévenus, Hébert, procureur de la commune de Paris, auteur du journal le plus ordurier, le plus dégoûtant, le plus cinique, et en même tems le plus sanguinaire, le plus inflammatoire qui eut encore paru. Ce journal délirant avoit pour titre : *Feuille du père Duchêne.* La multitude en étoit enivrée; Hébert avoit acquis une popularité vraiment imposante, vraiment colossale. Il étoit d'ailleurs soutenu par la faction puissante des maratistes et des orléanistes, c'est-à-dire, par les jacobins et les cordeliers. Le 25 mai 1793, une députation du conseil général de la commune demanda à la convention l'élargissement d'Hébert, disant qu'il avoit été arrêté par un acte arbitraire et par une violation de la liberté de la presse. Pache étoit alors maire de Paris; Santerre venoit de quitter le commandement de la garde nationale parisienne pour aller commander une partie de nos troupes dans la Vendée. C'étoit un brasseur de bierre qui connoissoit à peine les élémens de la tactique militaire. Nous devons transcrire ici la réponse aussi

éloquente que fondée en principes que fit Isnard, député de la Gironde (1), et alors président de la convention, à l'audacieuse députation de la commune. « Magistrats du « peuple, dit-il, il est urgent que vous en« tendiez des vérités importantes à cette « grande cité. La France lui a confié ses re« présentans; elle veut qu'ils soient en sû« reté dans son enceinte. Si la représentation « nationale étoit violée par une de ces cons« pirations sans cesse renaissantes et si mal « surveillées dont on nous a environnés de« puis le 10 mars, et dont les magistrats du « peuple ont été les derniers à nous avertir, « je le déclare, au nom de la république, « Paris éprouveroit sa vengeance, et le voya« geur étonné demanderoit un jour sur quelle « rive de la Seine cette cité auroit existé. » On verra dans la suite de cet ouvrage quelle

(1) Vergniaux et Isnard étoient plus éloquens que Mirabeau, non-seulement par écrit, mais même à la tribune; mais ils n'avoient pas des connoissances aussi profondes; ils avoient moins de savoir que Mirabeau. Isnard a survécu à la proscription.

tournure perfide les décemvirs donnèrent à ces dernières paroles.

Le 30 mai la commission des douze demanda à faire son rapport. Elle ne put obtenir la parole. La faction dominante et l'insurrection des sections de Paris empêchèrent ce rapport qui eût jeté de grandes lumières sur les conspirateurs, et qui eût prévenu d'autant plus aisément bien des maux que la commission étoit munie des plusieurs pièces de conviction dont nous aurons occasion de rendre compte.

Si la situation politique de la France étoit très-alarmante à cause de l'orage révolutionnaire, ou plutôt contre-révolutionnaire, qui commençoit de gronder sur le foyer même de la révolution, dans Paris et au sein du sénat, la crise n'étoit pas moins terrible relativement aux opérations militaires. Les Espagnols s'étoient emparés de Bellegarde; les Anglois s'étoient rendus maîtres de Toulon par leurs intelligences dans cette place; les insurgés de la Vendée portoient la dévastation dans les départemens environnans; le roi de Sardaigne faisoit des préparatifs pour reconquérir la Savoie; les Prussiens,

maître de Mayence après un siège opiniâtre, s'approchoient de Landau; les Impériaux avoient pris la ville de Condé, et assiégeoient Valenciennes; l'armée républicaine étoit repoussée entre Bouchain et Cambrai; Valenciennes étoit sans communication avec le reste de l'armée; la place de Cambrai étoit même disposée à ouvrir ses portes à l'ennemi. Cette campagne, ainsi que nous l'avons déja dit, commençoit de tous côtés par les plus tristes revers; et s'il y avoit une certaine grandeur, quoique jointe à beaucoup d'imprudence, à juger Louis XVI, et à le condamner dans un moment où l'on étoit, pour ainsi dire, sous le canon ennemi, il y avoit aussi une grande démence dans toutes ces factions de s'agiter, de s'entre-détruire, enfin, d'exciter alors la plus violente commotion dans l'assemblée et dans la capitale. Rien ne prouve mieux que les passions font tout sacrifier, même sa propre sûreté, pour se satisfaire. Rien ne pouvoit davantage assurer le triomphe des ennemis que ces divisions, et tous ces partis étoient bien sûrs de périr sur

l'échafaud si les armées coalisées avoient eu le dessus.

L'insurrection la plus désastreuse éclate dans Paris. Le tocsin avoit sonné la nuit du 30 au 31 mai. Les sections viennent le 31 demander impérieusement un décret d'accusation contre trente-deux membres déja désignés; elles y ajoutent Dussaux, Fonfréde et Isnard. Marat avoit été ramené en triomphe au sein de la convention, malgré le décret d'accusation. Hébert, cet homme aussi vil, aussi féroce que Marat, avoit été aussi arraché de sa prison. Marat fit rayer de la liste deux ou trois des députés proscrits. Voici les noms de ceux qui furent alors les honorables victimes mises en arrestation. C'étoient, en général, et à un petit nombre d'exceptions près, les membres de la convention qui avoient les plus grandes vertus et le vrai génie de la liberté. Ces illustres proscrits furent Lanjuinais, Vergniaux, Gensonné, Lehardi, Guadet, Pétion, Boileau, Birotteau, Valazé, Gommaire, l'Hesdiénière, Gardien, Kervelégan, Mollevaux, Bergoing, Barbaroux, Lidon, Buzot, Lasource,

ce, Rabaut, Brissot, Salle, Isnard, Chambon, Gorgas, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Louvet et Henri Larivière.

La convention ordonna que les avenues de la salle fussent libres, qu'on levât les consignes. Elle parcourut les Tuileries, le Carrouzel, au milieu du peuple armé et insurgé, mais calme. Ainsi finit cette commotion terrible et affligeante pour les amis de la liberté. Les députés détenus dans cette calamiteuse journée n'ont jamais pu obtenir depuis que le comité de salut public, où Robespierre n'a cessé de dominer, fit son rapport sur les crimes qu'on leur imputoit: nouvelle preuve de leur innocence. Nous reviendrons plus d'une fois dans le cours de cette histoire sur cette journée. Le lecteur ne verra pas sans attendrissement le détail de tout ce que ces victimes infortunées ont eu à souffrir pour échapper à la mort; on versera des larmes généreuses sur la tombe de ceux qui n'ont pu se soustraire au fer de leurs bourreaux, à la rage de leurs persécuteurs, qui fut telle que Carrier nous a avoué avoir eu, dans sa mission pour la Vendée, les ordres les plus pressans de ne rien épar-

gner pour découvrir les traces de Buzot, et de quelques autres qu'on croyoit réfugiés de ce côté. La tyrannie décemvirale a daté de ce jour. Nous donnerons dans le livre suivant la suite de tous ces événemens. Mais il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut, avant d'en venir à ces détails, la suite des opérations guerrières et des troubles des départemens et des colonies.

LIVRE XXV.

Mouvemens dans la Lozère. Suite de la guerre de la Vendée. Principales causes de cette guerre et de sa durée. Bombardement de Lyon. Réflexions sur cet événement. Siège de Toulon. Prise de cette importante place. Tableau de toutes nos opérations militaires au nord, à l'ouest et au midi depuis la bataille de Gemmappe jusqu'au 1re. vendémiaire de l'an V de la république. Affaire de Quiberon. Caractère et système de Pitt. Digression sur nos Colonies. Décret qui ordonne que les cendres de J. J. Rousseau seront transférées au Panthéon.

TANDIS que de profonds conspirateurs faisoient insurger Paris contre la représentation nationale, le royalisme et le fanatisme s'agitoient en tout sens. Un ex-constituant, nommé Charlier, voulut faire de la Lozère

une seconde Vendée ; mais l'énergie républicaine des départemens environnans étouffa cet incendie à sa naissance. Charlier fut fait prisonnier. L'hydre sans cesse renaissante de la Vendée renouvelloit les prodiges de la fable. On pouvoit appeler les soldats de l'armée catholique de vrais Protées se cachant et reparoissant sans cesse. Ils échappoient au moment où l'on croyoit les saisir, et reparoissoient, après leurs défaites, plus nombreux et plus audacieux. Les souterrains, les bois, les rochers, les marais de l'ouest recéloient et vomissoient tour à tour cette horde composée de ci-devant valets, de braconiers, de contrebandiers, de prêtres fanatiseurs et fanatisés, d'émigrés secrètement rentrés, d'ex-nobles et de paysans. Ils étoient par-tout, et souvent on ne les trouvoit nulle part. Répandus sur une surface de quarante lieues carrées dont ils connoissoient parfaitement les défilés, ils ne se présentoient en masse que lorsqu'ils se croyoient sûrs du succès. C'étoit une vraie guerre de voleurs armés. Ajoutez à cela les trahisons multipliées de plusieurs de nos généraux, notamment de Marée et Quétinau,

la mauvaise conduite de quelques autres généraux (1), nommément de Beysser, Rossignol et Ronsin, l'inexpérience et le défaut de capacité de Santerre, l'intérêt qu'avoient les décemvirs de réchauffer cette guerre quand elle étoit prête à s'éteindre, sauf à repousser sérieusement les capétiens de la Vendée quand ils commençoient à devenir trop redoutables: réfléchissez en même tems sur la conduite féroce que tinrent dans ces contrées quelques-uns des proconsuls que les décemvirs y envoyèrent, afin d'exaspérer davantage les habitans de ce malheureux pays, et vous au-

(1) L'infortuné Phélippeaux fut proscrit et immolé par les décemvirs pour avoir dénoncé ces trahisons. Biron, qui avoit précédé tous ces généraux, paya de sa tête sa modération, comme le général Brunet paya de la sienne la faute d'avoir voulu rétablir la discipline dans l'armée des Alpes. Car tout est crime aux yeux des tyrans, ou, ce qui revient au même, tout leur sert de prétexte pour faire périr ceux qu'ils veulent perdre. Les décemvirs trouvoient dans la guerre de la Vendée un tombeau qui engloutissoit à la fois les deux partis qu'ils craignoient également, les royalistes et les républicains.

rez une idée suffisante et juste de cette guerre civile où il s'est commis des cruautés telles que des cannibales armés eussent frémi de les commettre. La triple rage du fanatisme, de la vengeance et de l'esprit de parti s'y est développée dans toute son horreur. On enterroit les victimes toutes vivantes ; on ne les enterroit même qu'à demi pour jouir de leurs tourmens et en prolonger la durée. Des prêtres inventoient, ordonnoient ces rafinemens de cruauté. Le seul Carrier a pu depuis dans ces contrées égaler leur férocité. Les armées de la république remportèrent sur ces brigands contre-révolutionnaires plusieurs victoires. Elles en firent un carnage effroyable à Beaupreau, à Chollet, au Mans, à Ancénis, à Saveni. Il seroit aussi fastidieux qu'inutile de retracer toutes ces batailles ; mais nous ne pouvons nous dispenser de consigner ici le courage héroïque avec lequel les habitans de Granville soutinrent, dans leurs murs, un combat long et sanglant, et finirent par repousser les brigands. La ville de Nantes, menacée par cinquante mille hommes de l'armée catholique, a, par sa résistance, sauvé la patrie et s'est ac-

quise une gloire immortelle. En dernier lieu, les chouans, ou vendéens, réunis à une troupe d'émigrés, que la perfidie angloise venoit évidemment de sacrifier en les débarquant sur nos côtes, ont été complètement défaits à Quiberon. Enfin, le général Hoche a eu la gloire de terminer cette guerre, en réunissant la modération à l'énergie, la sagesse à la valeur, en présentant d'une main le rameau de la paix, de l'autre le glaive de la victoire, quand les chefs des vendéens ont violé le traité de pacification que l'indulgence de la convention, et peut-être la nécessité des circonstances, l'avoit portée à faire avec eux après la révolution du 9 thermidor. Il est certain que par ce traité la majesté nationale fut compromise, et qu'on s'écarta de la maxime dont Rome républicaine ne s'écarta jamais, même dans les plus grands périls, c'est de ne traiter avec ses ennemis que lorsqu'ils sont vaincus. Les représentans du peuple traitèrent avec ces rebelles comme de puissance à puissance; mais il est juste aussi d'observer qu'indépendamment de la première des loix, la nécessité, il valoit mieux sacrifier une vaine di-

guité, un orgueil impolitique, à l'espoir d'arrêter de nouveaux meurtres et de nouveaux torrens de sang. D'ailleurs, les Romains n'ont jamais eu à la fois, comme nous, la guerre civile au dedans, et l'Europe entière à repousser. Les trompettes de la calomnie et de la malveillance ont publié qu'on avoit promis aux vendéens de rétablir la royauté. On ne leur a promis qu'un gouvernement juste, et le libre exercice du culte.

La guerre impie et déplorable de la Vendée n'étoit pas le seul fléau dont nous eussion à gémir. La guerre que les conspirateurs de la convention et les jacobins déclaroient ouvertement aux riches et aux négocians contre lesquels on avoit imaginé le mot et créé le crime absurde de *négociantisme*, les événemens sinistres de la journée du 31 mai, les délations, les proscriptions et arrestations arbitraires et innombrables dont nous aurons bientôt à rendre compte; enfin, les motions sanguinaires de Chalier, le *Marat* de Lyon, et le grand intérêt qu'avoient les décemvirs d'exaspérer les esprits pour les porter ensuite à se jeter dans les bras des dictateurs, le dessein sur-tout de tout com-

primer par une terreur profonde, le plan bien formel, dont nous prouverons dans la suite l'existence (1), d'anéantir les villes capables, par leur grandeur, de résister un jour à la tyrannie, entraînèrent le siège et le bombardement de cette ville infortunée. On feignit, plutôt qu'on ne le voulut réellement, d'employer les voies de la conci-

(1) Les tyrans donnoient pour prétexte et faisoient croire à leurs agens, à leurs Seïdes, que la France n'avoit pas assez de grains pour nourrir ses habitans, et qu'il falloit les réduire à huit millions. Ceux de leurs agens qui ont péri sur l'échafaud après le 9 thermidor, plusieurs députés ont déclaré avoir entendu Carrier soutenir ce barbare système. Nous le lui avons entendu dire nous-mêmes. Il le croyoit sincèrement. Le germe de férocité qu'il portoit en lui même le faisoit passer par dessus l'horreur de ce projet, et son ignorance lui faisoit tout adopter. Personne n'a plus prouvé que lui cette vérité, que les demi-connoissances sont aussi fatales que l'ignorance; elles le sont souvent bien davantage. C'est parce que nous avions tant de demi-connoisseurs en politique qu'on a avancé tant de faux principes qui ont produit tant de maux. Les demi-connoisseurs ont des prétentions que l'ignorant n'a pas.

liation avec les Lyonnois. Tout Lyon étoit royaliste aux yeux des tyrans, parce que la masse des bons citoyens de cette ville exécroit les cromwelistes et les dominateurs.

Lorsque Couthon fut entré dans Lyon avec l'armée triomphante de la république, on y fit égorger, sans aucune forme légale, ou, ce qui est plus affreux encore, avec l'apparence d'un jugement qu'on nomma militaire, plus de deux mille habitans. Les décemvirs arrachèrent à la convention un décret qui ôta à cette ville jusqu'à son nom. Le comble de la férocité est d'insulter à ses victimes par la dérision, par l'ironie : c'étoit aussi le caractère de nos tyrans. Ils appelèrent cette ville, qu'ils avoient rendue veuve de ses habitans, *Commune-Affranchie*. Hélas! c'étoit une commune esclave et déserte.

Si l'intérieur de la république ne présente à l'historien de la révolution françoise qu'une longue série, qu'un épouvantable amas de crimes, de sottises, d'infamies et de malheurs jusqu'à l'époque du 9 thermidor 1795, il est du moins un peu consolé par le spectacle brillant qu'offrent les rapides succès

de nos armées. Le royalisme avoit livré Toulon à l'or de Pitt. L'Anglois, qui se croit libre sous un roi héréditaire, qui a été l'oppresseur de ses propres colonies en Amérique, qui venoit d'égorger lâchement trois cents François dans un pays neutre, devant Génes, n'avoit pas manqué de s'unir avec nos ennemis et d'entrer dans la coalition des despotes. Il fut vaincu à Dunkerque, ou Dune-Libre, et à la bataille de Hondschoote : il échoua à Brest, à Cherbourg, à Saint-Malo, à Granville; mais il avoit réussi à Toulon. Il fallut reprendre cette importante place qui étoit dominée et défendue par un triple fort, par une double enceinte, par un camp retranché, par deux mille hommes de troupes choisies, et par les feux croisés de trois autres redoutes qui renfermoient trois mille combattans. Le François s'élance à travers les flammes et les bayonnettes. Les généraux Dugommier et Lapoype, qui commandoient l'attaque, emportent les forts et les redoutes, et Toulon est évacué.

La trahison avoit aussi livré aux Espagnols Port-Vendre, Bagnols et Collioure; l'armée des Pyrénées ne tarda pas à venger

nos défaites. Après plusieurs victoires qui ont ouvert aux républicains l'entrée sur le territoire espagnol, le souverain de ces contrées a été forcé de conclure la paix avec nous, et de nous céder ses possessions à Saint-Domingue. Avant de terminer ce qui regarde la guerre contre l'Espagne, nous ne devons pas oublier de dire que le représentant du peuple Fabre de l'Hérault fut le premier de nos législateurs qui eut la gloire de mourir les armes à la main. La convention lui décerna les honneurs du Panthéon, de même qu'aux généraux Haxo, Moulin, Dampierre, Dugommier et Dagobert, morts en combattant pour la patrie, les deux premiers dans la Vendée, Dampierre à l'armée du nord, et Dugommier et Dagobert à celle des Pyrénées. La prise de Toulon, de Port-Vendre, de Saint-Elme, de Bellegarde, transmettra sur-tout le nom de Dugommier à la postérité la plus reculée.

La convention avoit décrété que les armées des Pyrénées orientales et occidentales avoient bien mérité de la patrie. Les armées de la Moselle et du Rhin, de Sambre et Meuse et des Alpes, obtinrent un sembla-

ble décret. Un long cri de victoire n'a cessé de retentir du nord au midi, et des Alpes au Rhin. L'Autrichien s'étoit emparé des lignes de Weissembourg, et le sol de la liberté, ou du moins qui aspiroit à la liberté, étoit en proie aux esclaves des têtes couronnées, depuis Landau jusqu'à Strasbourg, depuis le fort Vauban jusqu'à Saverne. Inutilement avions-nous repris Valenciennes et Condé; mais l'armée de la Moselle se réunit enfin à celle du Rhin sous le commandement du général Hoche. L'ennemi s'étoit retranché sur les hauteurs de Leishoffen, Condershoffen, Fréchevillers et Verth, et avoit formé des redoutes à triple étage, aussi formidables que celles de Gemmappe; la victoire n'en demeura pas moins attachée aux drapeaux de la république. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux succès. Sur ces entrefaites, la droite de notre armée s'empare d'Offendorf et poursuit l'ennemi jusques sous les murs du fort Vauban. Landau n'est pas encore délivré. Hoche signale sa nomination au généralat par une victoire à Greisbern. Attaqués en quatre endroits différens, à plus de dix lieues de dis-

tance, les ennemis sont par-tout battus. Evolutions rapides, fausses attaques, marches et contre-marches, tout ce grand art approfondi par les généraux du despotisme, devient inutile devant la bayonnette et l'impétuosité républicaine. Six heures de pas de charge décident la victoire et la délivrance de Landau. Pichegru entra le premier dans cette place. Vainqueur dans plusieurs occasions importantes, il annonçoit ces grands talens qu'il développa ensuite avec tant d'éclat dans sa campagne de Hollande. L'ennemi n'échappe qu'à la faveur de la nuit. Les lignes de Weissembourg sont rendues le lendemain à la république. Les Autrichiens étoient battus à Greisbern; les Prussiens le furent à Kélesberg, et ensuite à Oppenheim, à quatre lieues de Mayence. Nos troupes s'emparent de Guermesheim, place importante pour la conservation de Landau. Spire et Neudstat, Keyserslautern et Kreutznach, Frankenthal et Worms, tombent en notre pouvoir. Le génie de la victoire planoit aussi sur l'armée du nord, commandée par Jourdan du côté de Landrecie et du Quesnoi. Après cette suite de succès et de com-

bats, les représentans du peuple qui, marchant à la tête des colonnes, rappeloient ces romains qui tour à tour siègeoient au sénat et commandoient les armées, firent une proclamation qui, dans une seule ligne, disoit plus que six volumes de nos anciens éloges et discours académiques : *Républicains, vous avez fait votre devoir.* C'est ainsi que peu à peu le gouvernement change le caractère d'un peuple, et le modifie et pétrit, pour ainsi dire, à son gré. C'est ainsi que le François, à mesure qu'il deviendra républicain, joindra la fierté et le laconisme sévère des Spartiates à la gravité romaine et à l'urbanité, à l'élégance athénienne.

L'armée des Alpes égaloit en courage et en succès les autres armées triomphantes de la république. S'il n'est plus de sommeil pour le peintre, le poëte, l'historien de la révolution, il n'est aussi plus de repos pour les braves défenseurs de la liberté. Les torrens, les neiges, les frimats, le dénuement des choses les plus nécessaires, les privations de toute espèce qu'impose le salut de la patrie ou sa gloire, l'infériorité du nombre, rien n'arrête leur ardeur, rien n'affoi-

blit leur civisme, rien n'ébranle leur constance. Ils remportent les victoires les plus brillantes et le plus long-tems disputées contre des généraux et des officiers du mérite le plus distingué, à Castel-Ginesté, à Saorgio, de même que nos armées du nord avoient triomphé des premiers généraux de l'Europe des Brunswick, des Cobourg, des Hohenloo. L'armée des Alpes s'empare d'Orméa, quoique ce fort présentât une position redoutable, protégée par des hauteurs, des postes inexpugnables, et défendue par quinze cents Autrichiens. On verra dans la dernière partie de cette histoire les succès encore plus prodigieux de Buonaparte, en 1796, dans le sein même de l'Italie. Cette contrée, foible sous le gouvernement intolérant d'un prêtre, verra vraisemblablement une nouvelle république s'élever dans son sein, et les conditions que nous imposerons au pontife de Rome lui feront expier l'assassinat commis, le 13 janvier 1793, sur Basseville, ambassadeur de la nation françoise; assassinat qui fut visiblement protégé par le pape.

L'enthousiasme peut créer une armée de terre et suppléer à la tactique; la valeur

peut

peut aussi suppléer à l'expérience et en triom-
pher ; il n'en est pas de même des combats maritimes. Une marine militaire est le fruit d'une longue pratique. Aussi la notre n'a pas eu, à beaucoup près, les mêmes succès que nos troupes de terre. La trahison, et souvent l'inexpérience, plus souvent encore l'inégalité du nombre, quelquefois la contrariété des vents ont rendu inutiles la plupart des tentatives de nos frégates. Cette partie commence enfin à se réorganiser. Le ministère anglois en pâlit de rage, et reconnoît sans doute déja qu'il n'aura commis que des crimes inutiles. Pitt, l'ambitieux Pitt, aura survécu à sa renommée. Il n'a pas eu le génie de calculer tout ce que peut un grand peuple qui s'élance vers la liberté. Il a trop compté sur nos divisions qui avoient pris en effet le caractère le plus menaçant. L'Anglois cherche à renouer le fil de la coalition avec la Prusse et la Russie. Tout semble annoncer que sa tentative sera inutile, et que la dernière heure de son despotisme sur les mers a sonné. La Hollande, que Pichegru a conquise avec la rapidité de la foudre, et plus utilement que ne l'avoit fait

Dumouriez, forme déja une république alliée avec la notre, et met un poids de plus dans la balance contre l'Angleterre. Je ne vois d'espoir pour l'Angleterre que dans les revers que nous pouvons éprouver pour nous être trop avancés dans l'Allemagne.

La conquête de la Hollande, facilitée par la célèbre bataille de Fleurus, gagnée le 8 messidor de l'an III, par le général Jourdan, a décidé cette campagne mémorable qu'on a appelée la campagne de 1793, quoiqu'elle ait duré deux ans, parce qu'elle s'ouvrit en 1793, et que les rigueurs même de l'hiver de 1793 à 1794 n'y ont mis aucun relâche, aucune interruption. Le prince de Cobourg avoit rassemblé toutes ses forces et une artillerie immense. Il fut vaincu, et le Scipion françois triompha de ce nouvel Annibal après un combat des plus opiniâtres. Il est à remarquer que la victoire de Fleurus est due, en grande partie, aux observations que le général Jourdan fut à portée de faire au moyen de l'ascension d'un aërostat qui planoit sur tous les mouvemens de l'ennemi. Une autre singularité qui mérite d'être recueillie dans cette foule de combats,

c'est la manière dont le 7 floréal précédent le général Charbonnier força le passage de Bossut. Trois fois la cavalerie autrichienne avoit chargé notre infanterie dans la plaine; trois fois notre infanterie marcha contre elle au pas de charge, la bayonnette en avant, et la mit en déroute. C'est la première fois, depuis la bataille de Pharsale, que l'infanterie a combattu en bataille rangée contre la cavalerie. Nous rendrons compte dans la dernière partie de cet ouvrage de la suite des opérations militaires, soit en Italie, soit en Allemagne.

M. de Calonne dit dans un ouvrage qu'il vient de faire imprimer à Londres, que, dès le mois de mai 1794, après la prise de Landreci, le jeune empereur, à la tête de ses troupes qu'animoit sa présence, se trouvoit dans une situation semblable à celle où le duc de Brunswick n'étoit parvenu qu'en septembre en 1792. Comme lui, ayant battu tout ce qui s'étoit présenté à sa rencontre, il n'étoit qu'à quarante cinq lieues de Paris; mais il laissa échapper, dit M. de Calonne, ce beau moment qui lui donnoit l'immortalité. On lui persuada, ajoute-t-il, qu'il fal-

loit rebrousser chemin et ramener ses troupes à la défense de ses propres frontières que les François n'attaquoient que pour l'y rappeler, et qu'il auroit dû sentir que ce n'étoit qu'à Paris qu'il recouvreroit plus sûrement tout ce qu'on auroit pu lui enlever dans la Flandre autrichienne. Nous ne sommes point de l'avis de M. de Calonne. Ce furent les savantes manœuvres des généraux Pichegru et Jourdan, et les succès, les avantages remportés par eux en France, qui forcèrent l'empereur à se retirer pour ne pas exposer son armée à être entièrement enveloppée.

Ce fut ainsi qu'en 1793 l'armée de Flandre, commandée par Cobourg, n'eut d'abord que des triomphes sans effet, et ne fit ensuite qu'éprouver une série d'échecs continuels, et qu'à la même époque, l'armée d'Alsace, commandée par Wurmser, après avoir entamé l'Alsace, forcé en un jour les fameuses lignes de Weissembourg, dispersé l'armée françoise, pris Lauterbourg, Hagueneau, Fort-Louis, vit borner là tous ses succès, fut harcelée par des attaques continuelles, et dépostée des redoutables lignes de

la Motter. Les troupes autrichiennes eurent besoin de toute l'habileté du duc de Brunswick pour effectuer leur retraite, en laissant le Palatinat et une partie de l'Allemagne à la merci des troupes de la république. Ce fut ainsi qu'à la seconde campagne, en 1792, l'ennemi finit par échouer devant Maubeuge. Enfin, ce fut ainsi qu'à la première campagne, Brunswick, battu à Sainte-Ménéhoud, avoit failli périr, ou être pris avec son armée dans les plaines de la Champagne. Indépendamment de la supériorité de notre artillerie, à laquelle nous avons presque toujours dû nos succès, des revers sont ordinairement le résultat de toute invasion dans un pays où l'on n'a pas un parti puissant et des intelligences sûres au dedans. Cette raison nous fait craindre, malgré les premiers succès des généraux Jourdan et Moreau, que nos armées de Sambre et Meuse, et de Rhin et Moselle, ne se consument inutilement au-delà Rhin, et ne cueillent que des lauriers stériles. On voit que nous parlons ici de la campagne actuelle de 1796.

C'est sans doute un spectacle sublime que celui qu'offrent jusqu'à ce jour tant de triom-

phes remportés par nos armées au nord, à l'ouest et au midi, contre tant de légions vomies contre nous des cavernes du nord ; ces triomphes sont d'autant plus glorieux que nous les avons obtenus contre des troupes aguerries et disciplinées, commandées par les généraux les plus renommés. C'est le triomphe de la liberté sur l'esclavage. Toutes les vieilles routines, tous les préjugés militaires ont été frondés dans cette guerre. Il sera éternellement beau de voir comment des recrues mal armées, souvent dénuées d'habillemens et de subsistances, ont arrêté ce débordement impétueux de hordes réunies de toutes les contrées de l'Europe. On sera éternellement étonné que des laboureurs, accoutumés aux travaux paisibles des champs, et des jeunes gens de la première réquisition, la plupart élevés dans la mollesse et dans les délices d'une vie oisive, ayant dispersé, en chantant des hymnes à la liberté, ces cohortes taciturnes, avides de proie, et profondément tacticiennes, conduites par les coryphées de la science militaire. Avec quelle louable avidité, quel saint enthousiasme, les enfans

de nos héros n'arrêteront-ils pas leurs regards sur ces annales de la gloire de leurs pères ? la postérité ne répétera-t-elle pas avec un cri d'admiration les noms de ces hommes modestes qui, nés dans une classe autrefois dédaignée, ont approché, par leurs coups d'essais, de la gloire des plus grands généraux. Certes, les guerres des Grecs et des Romains n'offrent rien de comparable à nos événemens militaires ; ils n'étoient pas divisés entre eux ; ils n'avoient pas une foule de têtes couronnées à combattre à la fois. Rome ne luttoit que contre Annibal ; les Grecs que contre Xercès.

Hélas ! nous avons eu, et nous aurons encore dans le cours de cette histoire, tant de crimes à rappeler que le lecteur reposera sans doute avec plaisir, avec attendrissement, son imagination sur le tableau à colonnes, que nous croyons devoir joindre ici, des principales victoires, ou actions, qui ont immortalisé nos armées. On remarquera que nos citoyens-soldats, non habitués aux fatigues de la guerre, n'ont presque nulle part pris de quartiers d'hiver, et que c'est

pendant l'hiver de 1794, l'un des plus longs et des plus rigoureux dont l'histoire fasse mention, que les plus belles expéditions ont été faites. Les guerres de la mensongère Athènes ont été décrites avec une adulation outrée et emphatique; les combats des héros de la liberté doivent être relatés avec la vérité la plus scrupuleuse, et avec toute la simplesse républicaine. L'exposé seul de ces actions les loue assez. Nous nous sommes bornés à ne parler que des plus considérables, et nous en omettons un nombre infini que l'antiquité n'eût pas laissé perdre pour sa gloire.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	DUMOURIEZ.	
Nord.	Bataille de Gemmappe, dans laquelle 40,000 François ont forcé 28,000 Autrichiens retranchés sur des montagnes garnies de plus de quarante redoutes, de vingt canons de gros calibre. 5 mille ennemis tués.	Le 7 novembre 1792.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	HOUCHARD.	
Nord.	Bataille de Hondschoote, gagnée par 16,000 républicains contre 18,000 hommes de troupes coalisées. 6000 ennemis tant tués que blessés.	Le 8 septembre 1793, l'an 1^r. de la république.
	JOURDAN.	
Nord.	Bataille de Vatignies, gagnée sur les Autrichiens après deux jours de combat et trois charges à la bayonnette. 6000 Autrichiens tués.	Les 25 et 26 vendémiaire, l'an II.
	DUGOMMIER.	
Italie.	Avantage de 600 républicains, qui se battent pendant dix heures sans artillerie, et repoussent 4000 Autrichiens, Croates et Piémontois, soutenus par six pièces de canon.	Le 27 vendémiaire, l'an II.
	DUGOMMIER.	
Italie.	Enlevement de vive force des redoutes et retranchemens qui défendoient Toulon. Prise de treize pièces de canon.	Le 25 frimaire, l'an II.
	HOCHE.	
Rhin et Moselle réunies.	Défaite de l'ennemi à Werdt. Enlevement à la bayonnette de plusieurs redoutes. Prise de seize canons et de vingt-quatre caissons.	Le 2 nivose, l'an II.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	PICHEGRU.	
Rhin et Moselle réunies.	Enlevement de tous les retranchemens de Bischweiller, Drusenheim et Hagueneau. 1000 prisonniers.	Le 3 nivose, l'an II.
	HOCHE.	
Rhin et Moselle réunies.	Evacuation forcée des lignes de la Lauter, de Weissembourg, et levée du blocus de Landau par l'ennemi.	Le 7 nivose, l'an II.
	HAXO.	
Noirmoutier.	Prise sur les rebelles de la Vendée de l'île de Noirmoutier, de cinquante pièces d'artillerie et de huit cents fusils.	Le 14 nivose, l'an II.
	MULLER, *général en chef ;* FRÉGEVILLE, *commandant.*	
Pyrénées occident.	Déroute de 15,000 Espagnols, battus à Urrugne et Chauvin-Dragon par 5000 républicains. 1200 ennemis tués.	Le 17 pluviose, l'an II.
	BIZANNET, *commandant.*	
Italie.	Enlevement par 600 François, après huit heures de combat, du camp de Fougasse, occupé par 2000 Piémontois et Autrichiens.	Le 17 germinal, l'an II.
	JOURDAN.	
Moselle.	Bataille gagnée. Prise d'Arlon. Déroute complète de l'ennemi. Prise de vingt-deux canons.	Le 29 germinal, l'an II.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	CHARBONNIER.	
Ardennes.	Déroute complète de l'ennemi, après un combat de douze heures, près de Philippeville.	Le 3 floréal, l'an II.
	PICHEGRU, *général en chef;* DAENDELS, *commandant.*	
Nord.	Prise de Courtray, après une bataille générale sur toute la ligne depuis Dunkerque jusqu'à Givet.	Le 7 floréal, l'an II.
	DAGOBERT, *commandant.*	
Pyrénées orient.	Défaite des Espagnols à Monteilla. Prise d'Urgel et de sept pièces de canon.	Le 21 germinal, l'an II.
	SOUHAM.	
Nord.	Victoire à Mont-Cassel sur 20,000 Autrichieens. Prise de trente-deux canons et de deux drapeaux. 4000 ennemis tués.	Le 10 floréal, l'an II.
	MASSÉNA, MACQUART, *commandans.*	
Italie.	Victoire sur les Piémontois. Prise de Saorgio et de l'artillerie ennemie.	Le 10 floréal, l'an II.
	DUGOMMIER.	
Pyrénées orient.	Bataille gagnée sur les Espagnols aux Albères. Prise de la fameuse redoute de Montesquieu et de deux cents pièces de canon. 2000 prisonniers.	Les 11 et 12 floréal, l'an II.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	DUMAS, BAGDÆLONNE, *commandans.*	
Alpes.	Enlevement de vive force des redoutes des Rivets, de la Ramasse et autres postes sur le Mont-Cénis. Prise de l'artillere des Piémontois.	La nuit du 24 au 25 floréal, l'an II.
	DUGOMMIER.	
Pyrénées orient.	Prise de Collioure. Le général Dugommier blessé dans cette action.	Le 27 floréal, l'an II.
	DUFOUR, *commandant du bataillon de Var.*	
Ardennes.	Glorieuse résistance de 1500 François qui s'opposent à la marche de 14,000 Autrichiens vers Curfoz. Valeur signalée de 150 jeunes gens de la première réquisition qui tiennent en échec toute la droite de l'armée de Beaulieu devant Bouillon.	Le 29 floréal, l'an II.
	MICHAUD.	
Rhin.	Bataille de Chifferstadt, gagnée par 15,000 républicains contre 40,000 Autrichiens. Un général autrichien tué.	Le 4 prairial, l'an II.
	DUGOMMIER.	
Pyrénées orient.	Evacuation par l'ennemi des forts Saint-Elme et Port-Vendre. Reprise de Collioure. 7000 Espagnols mettent bas les armes.	Le 7 prairial, l'an II.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	MOREAU.	
Nord.	Prise d'Ypres après douze jours de tranchée ouverte. La garnison de 6000 hommes prisonnière. Prise de cent canons et vingt-neuf drapeaux.	Le 29 prairial, l'an II.
	JOURDAN.	
Nord, Ardennes, Moselle.	Victoire de Fleurus, après dix-huit heures de combat, par 70,000 républicains contre 100,000 hommes des armées coalisées. 10,000 ennemis tués.	Le 8 messidor, l'an II.
	JOURDAN.	
Sambre et Meuse.	Défaite à Waterlo de 30,000 ennemis par l'avant-garde de l'armée françoise, composée de 14,000 hommes.	Le 18 messidor, l'an II.
	MICHAUD, *général en chef.*	
Rhin.	Bataille gagnée sur toute la ligne. Enlevement des postes de Freibach, Freimersheim, et de ceux des montagnes de Platzberg et Saukolp. 2400 ennemis tués. Prise de quinze canons.	Le 25 messidor, l'an II.
	KLÉBER, *commandant.*	
Sambre et Meuse.	Enlevement de vive force du poste de la Montagne de Fer, près Louvain. Prise de cette ville.	Le 27 messidor, l'an II.
	SCHÉRER, *commandant.*	
Sambre et Meuse	Reddition par l'ennemi de Landreci après six jours de tranchée.	Le 29 messidor, l'an II.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
Pyrénées occident	FRÉGEVILLE, *commandant.* Prise de Fontarabie et de deux cents bouches à feu.	Le 14 thermidor, l'an II
Pyrénées orient.	DESTAING, SAURET, MICAS, *commandans.* Défaite à Rocazeins de 15,000 Espagnols par 4000 républicains.	En thermidor, l'an II.
Nord.	MOREAU. Prise du fort de l'Ecluse et de cent cinquante-deux bouches à feu.	Le 9 fructidor, l'an II.
Pyrénées orient.	DUGOMMIER. Reprise de Bellegarde et de soixante-dix canons.	La 1ère sans-culottide, l'an II (1).
Sambre et Meuse.	JOURDAN, *général en chef;* SCHÉRER et KLÉBER, *généraux de division.* Victoire remportée sur toute la ligne de l'armée depuis Maseyk jusqu'à Sprimont. Levée du camp de la Chartreuse par l'ennemi. Prise de Laufeld, de trente-quatre canons et de cinq drapeaux.	

(1) Nous nous servons ici de ce mot barbare *sans-culottide*, bien digne de nos vandales décemvirs, parce que ce mot étoit en usage à cette époque.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
	CHAMPIONNET, LEGRAND, *commandans.*	
Sambre et Meuse.	Enlevement de vive force des hauteurs de Clermont après sept attaques successives.	
	JOURDAN.	
Sambre et Meuse.	Bataille d'Aldenhoven. Déroute complète des coalisés. 5000 ennemis tant tués que blessés.	Le 11 vendémiaire, l'an III.
	MARBOT, *commandant.*	
Pyrénées occident.	Victoire remportée aux gorges d'Ostes après un combat de deux jours. Déroute complète des Espagnols.	Les 4 et 5 frimaire, l'an III.
	PÉRIGNON.	
Pyrénées orient.	Prise de la forteresse de Figuéres et de cent soixante-onze bouches à feu. Garnison de 9500 hommes prisonnière.	Le 7 frimaire, l'an III.
	PICHEGRU.	
Nord.	Prise d'Utrecht, d'Amersfort et des lignes du Greb. Prise de quatre-vingt pièces de canon. Passage de la Leck.	Le 28 nivose, l'an III.
	PICHEGRU.	
Nord.	Prise de Rose après vingt-sept jours de siège. Invasion de toutes les Provinces-Unies.	Le 15 pluviose, l'an III.
	FRÉGEVILLE, LABORDE, *généraux de division.*	
Pyrénées occident.	Prise du poste important d'Ernani, Saint-Sébastien, du port du passage et de deux cents bouches à feu.	Le 16 pluviose, l'an III.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
Italie.	BUONAPARTE, *général en chef.* Quatre victoires consécutives, remportées sur les armées autrichiennes et Sardes combinées, à Montenote, à Dégo, à Millessimo et près de Mondovi. Le général Provéra, commandant en chef l'armée Austro-Sarde, fait prisonnier. Envoi au directoire exécutif de vingt-un drapeaux, dont quatre des gardes du corps du roi de Sardaigne. On a vu dans cette campagne 1500 républicains lutter, pendant des heures entières, contre 15,000 Autrichiens.	En germinal et floréal, l'an IV.
Italie.	BUONAPARTE. Trois bataillons autrichiens, forts de 4000 hommes et de quatre pièces de canons, rangés en bataille, déposent les armes et sont faits prisonniers. Le lendemain, l'armée de Wurmser, composée de 25,000 hommes, est complètement battue. Prise de quinze pièces de canon et de trois drapeaux. Cette victoire, remportée à Castiglione, est d'autant plus brillante que l'ennemi, croyant notre armée cernée, avoit proposé aux François de se rendre. Buonaparte, qui n'avoit que 1200 hommes avec lui, étonne le parlémentaire en lui apprenant qu'au même instant c'est le corps ennemi qui est cerné par le passage de Brescia à Trente, et ne lui donne que huit minutes pour se rendre.	Le 17 thermidor, l'an IV.

NOMS des ARMÉES.	NOMS des GÉNÉRAUX.	DATES des COMBATS.
Sambre et Meuse et Rhin et Moselle.	JOURDAN, KLÉBER ET MOREAU. Victoires consécutives comme à l'armée d'Italie.	L'an IV et l'an V.

Résumé général de nos succès depuis la bataille de Gemmappe jusqu'au 26 fructidor, l'an IV.

Nous avons remporté quarante-cinq victoires, dont quatorze en bataille rangée.

Les secousses, les révolutions politiques présentent un tableau plus varié, plus intéressant et encore plus instructif que celui des événemens militaires. Avant de passer aux troubles de l'intérieur, nous allons retracer ici ceux des colonies.

On a vu dans les deux premières parties de cette histoire qu'il s'étoit élevé une lutte terrible entre les colons et les gens de couleur. L'habitant des colonies, accoutumé à un trafic barbare et déshonorant pour l'hu-

manité, ne voyoit dans le Nègre que sa propriété. De-là une guerre ouverte entre les Nègres et les colons. Elle s'est accrue par la faute des colons, qui eurent, comme les nobles en France, l'impolitique de ne pas accorder d'abord aux gens de couleur le droit de citoyen et quelques autres demandes raisonnables; par la faute encore plus grande d'employer les premiers la violence; par les décrets rendus par l'assemblée constituante, et par les actes de quelques commissaires des assemblées nationales de France qui ont voulu, à l'exemple du corps constituant, trop favoriser les colons et leur ont donné un espoir que le torrent révolutionnaire faisoit prévoir aisément ne pouvoir être de longue durée; par les actes d'autres commissaires qui n'ont pas seulement trop enhardi les Nègres, mais qui même ont cherché à les soulever, à les porter aux derniers excès, enfin, par la versatilité de principes de nos assemblées nationales. Les maux des colonies ont encore été aggravés par l'or corrupteur de l'Angleterre et de l'Espagne. Ces deux puissances, et leurs agens en France, ont fait

des efforts qui n'ont que trop réussi pour troubler les colonies, soit afin d'y détruire notre commerce, soit même pour s'en emparer en forçant les colons à se jeter dans leurs bras. En France, les uns secondoient à cet égard les efforts de l'Angleterre parce qu'ils étoient salariés par elle; les autres la servoient, sans s'en douter, par une philantropie mal entendue et par des principes exagérés, ou du moins imtempestifs et non encore opportuns.

Le décret du 15 mai étoit un premier avantage pour les hommes de couleur. Les colons blancs eurent la mal-adresse de ne pas assez l'accueillir. La colonie de Saint-Domingue avoit peu souffert jusqu'à cette époque; mais les assemblées populaires se créoient des ennemis redoutables en refusant les pétitions des gens de couleur. L'assemblée de Saint-Marc fut dissoute, mais non pas sans avoir fait infiniment de mal. Elle avoit donné naissance à de nombreuses factions entre les citoyens; elle avoit mécontenté en même tems les hommes de couleur. A la dissolution de cette assem-

blée, la colonie respira un peu. Mais quand les agens de cette assemblée furent rendus en France, ils continuèrent beaucoup trop à se mêler de Saint-Domingue; ils forcèrent le gouverneur à se sauver de Port-au-Prince au Cap, où il fut obligé de se livrer à une autre faction. Malheureusement encore, il y avoit dans les colonies, comme en France, des hommes tarés et perdus de dettes, obscurs et ambitieux, qui vouloient l'anarchie. Les ennemis des colons blancs, ainsi que les hommes de couleur, voyoient avec plaisir ces moyens de désordres; ils surent en profiter pour exciter la première insurrection, à la tête de laquelle étoit le mulâtre Ogé. Ce mouvement fut arrêté, et cet instrument des fureurs des agitateurs, qui a été nommé dans quelques papiers publics le héros, le martyr de la liberté, titre qui lui est dû s'il n'étoit qu'égaré, fut leur dupe et leur victime. Il périt sur un échafaud. Cette disgrace, cette chûte momentanée du parti, ne fit que l'aigrir. Ce fut alors qu'arriva le décret du 15 mai dont nous avons déja parlé. Il auroit pu tout pacifier s'il

avoit été reçu franchement par l'un et l'autre parti ; mais les passions n'ont jamais permis d'écouter la voix de la sagesse et de la modération. Les hommes de couleur, excités par le parti prétendu philantropique, portèrent les Nègres à s'insurger, c'est-à-dire, qu'ils les portèrent au meurtre, à l'incendie, au pillage. Il faut avouer aussi que les colons, à la nouvelle du décret du 15 mai, montrèrent l'orgueil le plus imprudent, la rudesse la plus insultante. De-là, l'*anéantissement* de la partie du nord. L'aristocratie, le royalisme, et les personnes vendues à l'Angleterre, voyoient la contre-révolution dans la destruction de Saint-Domingue et du commerce françois. Les prétendus philantropes vouloient peut-être sincérement le bien de tous, la liberté générale, et les gens de couleur aspiroient à l'état de citoyens françois. Tous avoient raison, mais les excitateurs employèrent des formes horribles, des moyens d'anarchie et de sang dont les Anglois seuls pouvoient profiter. Le gouvernement concourut lui-même à leurs moyens de destruction. Il étoit réservé aux commissaires Polverel et

Santhonax, à leurs cœurs de bronze, d'opérer dans un an l'anéantissement du plus beau pays de l'univers. Ces hommes, adroitement atroces, ont tout détruit en flattant l'amour-propre. Ils ont été jusqu'à aigrir les Nègres contre les Mulâtres et les Nègres libres. Ils auroient sacrifié, s'ils avoient pu, toute la caste libre, sous le prétexte qu'elle étoit contraire à la liberté générale dont ils l'auroient supposée l'ennemie.

La convention nationale a décrété l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françoises. La philantropie fut sans doute le sentiment qui guida la masse de l'assemblée (1) trompée, influencée par les têtes exaltées et par les agens de l'Angleterre; mais il est certain que l'assemblée constituante, et celles qui l'ont suivie, auroient dû ajourner cet objet jusqu'à ce que la ré-

---

(1) Voltaire, qui voyoit si juste toutes les fois que la passion ne le dominoit pas, a dit avec raison que jamais aucune assemblée nombreuse n'a voulu le mal précisement pour le mal. Ce sont les chefs, les meneurs qui égarent, entraînent les assemblées.

volution eût été entièrement terminée en France et consolidée par un bon gouvernement. Les Carra, les Brissot, qui étoient dévoués à la maison d'Hanovre, abusoient de la déclaration des droits de l'homme et des principes consacrés dans les œuvres de Condorcet et d'autres écrivains plus philosophes que politiques. Les hommes purs et humains se laissoient aisément entraîner par le tableau de la situation dure et avilissante des Nègres aux Antilles. Nous mettons au rang de ces hommes probes, Condorcet et Grégoire (1). La philosophie, l'humanité

(1) C'est dans les tems de révolution et de faction que la calomnie, que la rage des partis opposés cherchent le plus à dénaturer les faits, à dénigrer les personnes. N'a-t-on pas imprimé que Grégoire et Condorcet étoient dévoués à d'Orléans. Il est vrai que l'auteur de cette calomnie attribue dans sa prétendue *Histoire de la Révolution*, les massacres des 2 et 3 septembre à Mirabeau, mort plus d'un an auparavant. Certes, il eût été bien à souhaiter que tous les évêques constitutionnels eussent été des Grégoire, que tous nos révolutionnaires eussent été des Condorcet. Où cet écrivain (Fantin Désodoart) a-t-il trouvé la preuve de ce qu'il avance.

seule les rendoient négrophiles ; mais le moment n'étoit pas venu d'appliquer ces principes. L'intérêt même des Nègres demandoit qu'on ne les conduisit à la liberté qu'à propos, par degré, et avec beaucoup de précautions. Notre commerce, notre rivalité avec l'Angleterre, exigeoient encore plus de circonspection à cet égard. N'est-il pas pitoyable d'entendre un Danton s'écrier à la séance du 16 pluviose, l'an II, au moment où la convention prononçoit l'affranchissement des Noirs : « C'est aujourd'hui « que l'Anglois est mort ; l'Anglois voit « anéantir son commerce. » Hélas ! c'étoit précisément le contraire. Ce décret, et l'envoi de Polverel et Santhonax (1) dans les colonies firent plus pour l'Anglois que n'auroient fait toutes leurs flottes. Les bien-intentionnés de la convention furent les dupes du ministère britannique. Pitt ne pouvoit se faire pardonner la guerre actuelle qu'en donnant au commerce anglois une plus grande

(1) Santhonax vient d'être nommé commissaire du pouvoir exécutif. Nous verrons le bien qui en résultera.

latitude et en ruinant nos ressources commerciales. Tout le génie de Pitt consiste à désorganiser, à diviser et à corrompre. Il a prodigué l'or pour soulever la Vendée et pour acheter Toulon; il l'a prodigué pour ruiner, et ensuite nous ravir plus aisément nos colonies. Dès les premiers jours de la révolution, les guinées étoient la monnoie courante dans Paris. Pitt, interrogé sur l'emploi de 40 millions dont il ne pouvoit justifier, promit d'en rendre compte dans quatre années. Ce système étoit celui de *Chattam*, son père, qui disoit tenir dans son porte-feuille le tarif des consciences du parlement d'Angleterre. Je trouve la complicité ultérieure de l'ancien comité de salut public, ou plutôt de subversion publique, avec le gouvernement anglois, dans les discours de Fox, et dans les réponses de Pitt à cet orateur le 10 février : « Jusqu'à quand, « dit Fox, le ministre voudra-t-il nous re« paître d'espérances ? Il nous a promis la « souveraineté des colonies, et cependant « déja nous avons perdu la Guadeloupe. » —« Je ne répondrai pas à l'honorable mem« bre, dit le ministre; le tems n'est pas en-

« core venu. Mais lorsque je rendrai compte « de ces événemens, je me flatte d'obtenir « l'approbation du parlement. »

Faire insurger les Nègres, c'étoit vouloir détruire lès colonies, et nous priver d'un commerce annuel de 400 millions, sur-tout dans un moment où nous ne pouvions y envoyer assez de forces. Il faut cependant à la France une grande marine militaire. Les élémens de cette marine sont dans le commerce. Les vaisseaux marchands sont la pépinière de la marine militaire, et le commerce repose sur les colonies.

Après les erreurs de Brissot sur les colonies, vint le moment, plus fatal encore, où Robespierre voulut établir sa domination par la misère et l'ignorance du peuple, et conséquemment la dissolution des colonies. Vandaliser la France, assassiner le génie des manufactures dans Lyon, en taxant cette ville de royalisme (1), dilapider la ri-

(1) Lyon étoit une ville remplie de patriotes et d'excellens citoyens. Si le royalisme y a quelquefois dominé depuis, c'est que la tyrannie décemvirale a fait beaucoup de royalistes.



chesse nationale, anéantir tous les moyens d'échange, bouleverser toutes les grandes propriétés, tel fut le système de cet homme né pour la destruction. On a découvert, après la mort de Robespierre, qu'il avoit placé des fonds en Angleterre. Il étoit d'accord avec le ministre anglois pour la ruine de nos colonies. L'or corrupteur répandu par l'Angleterre a tellement dirigé, en général, les opérations de la France envers les colons que, pour leur rendre la république à jamais odieuse, tous ceux d'entre eux qui arrivoient en France étoient fouillés, arrêtés et dépouillés de tous les papiers qui pouvoient donner quelques notions sur la situation des colonies. Quinze cents d'entre eux, déportés par les Anglois pour avoir refusé au roi d'Angleterre le serment exigé lors de la conquête faite en son nom des îles du Vent, ont été volés, pillés, incarcérés pendant plusieurs mois à bord des navires qui les avoient portés.

On dira peut-être que déja les colonies étoient perdues pour la France lorsque la convention vota pour l'affranchissement des Nègres; mais une vérité de fait, c'est qu'à

cette époque nos colonies n'étoient pas perdues pour nous. Les îles de la Martinique et de la Guadeloupe venoient d'être reprises par les colons attachés à leur mère-patrie. Peut être même le projet de décret d'affranchissement des Noirs n'a-t-il été présenté à la convention nationale que parce que les colons avoient chassé les Anglois contre lesquels ils avoient, dès les premiers jours de 1793, demandé protection et secours. Cela n'est pas étonnant. Brissot étoit l'agent de la faction angloise; il avoit voulu d'abord substituer la maison d'Hanovre à celle de Bourbon. Peut-être en cela ses vues étoient pures: il falloit chasser la dynastie régnante qui n'eût jamais soutenu sincérement la révolution. Peut-être aussi ne vouloit-il l'affranchissement que par une philantropie pure, mais peu éclairée. Nous aimons même à croire qu'il est mort vraiment républicain quand il a vu que la république pouvoit avoir lieu.

A l'époque où Robespierre dominoit en despote, la partie françoise de Saint-Domingue avoit jusqu'alors repoussé les Anglois. Les quartiers de Jérémie et du Môle

seul les avoient reçus lorsque Santhonax et Polverel, proclamant l'affranchissement des Nègres, ne leur laissoient que ce moyen d'échapper à la dévastation totale de leur pays (1). Si nous réfléchissons attentivement sur les circonstances qui ont amené les différentes catastrophes des colonies, nous verrons que l'Angleterre les a toutes dirigées, même celles qui paroissent les plus inverses de ses intérêts. La Martinique fut toujours considérée comme le boulevard des Antilles, et la Guadeloupe parut toujours devoir demeurer sous sa protection. Si les comités de gouvernement de France eussent été de bonne foi, auroient-ils adressé à la Guadeloupe une expédition de flibustiers qu'ils pouvoit rendre plus certaine en la portant sur la Martinique. Ce sont là des vérités démontrées. L'entrée du commissaire national

(1) Il en est des malheureux colons comme de ceux qui en France ont émigré uniquement pour fuir les assassins et les bourreaux; aussi le gouvernement et la loi les excusent et les admettent à rentrer quand ils prouvent ce motif.

Hugues fut évidemment concertée par les deux gouvernemens de France et d'Angleterre. Les îles du Vent avoient fait une vigoureuse résistance ; quinze cents de leurs habitans furent, comme nous l'avons déja dit, déportés et incarcérés à Brest par Prieur de la Marne, parce qu'ils n'avoient pas voulu prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre. C'est l'Angleterre qui a voulu que tous les propriétaires tombassent sous la hache des guillotines apportées dans la frégate même que montoit le commissaire national civil. Il étoit réservé au décemvirat et à cette montagne formée des ossemens d'un million de cadavres, d'envoyer des délégués et des proconsuls qui, semblables au bourreau, ne marchèrent qu'avec la guillotine. Les bourreaux ont du moins pour excuse la nécessité de leur fonction.

On a fait des rapports si mensongers sur les colonies, on a travaillé l'opinion publique avec tant d'astuce, que l'affaire des colonies semble un problême inextricable. Par quelle magie Pitt a-t-il pu, le 3 février (15 pluviose), annoncer au parlement d'Angle-

terre le décret que Duffai devoit proposer le lendemain à la convention nationale pour l'affranchissement des Nègres? L'Angleterre suit en ce moment le même plan relativement à l'Amérique septentrionale, en faisant inquiéter dans les Etats-Unis, et par le congrès lui-même, les propriétaires d'esclaves. Elle voudroit forcer ces états à se séparer de ceux du nord, ou du moins faire émigrer dans les colonies qu'elle croit ravir à la France les propriétaires avec leurs esclaves. Peut-être même veut-elle placer aux Etats-Unis quelque fils de la maison d'Hanovre; ce qu'il y a de certain, c'est que le dernier traité conclu à Londres avec le plénipotentiaire des Etats-Unis recèle les germes de grands événemens. Les dispositions qu'il renferme sont telles que l'époque à laquelle expirera la présidence de Washingthon, est celle-là même à laquelle écheoit la cessation de l'immigration, l'examen de la question si pavillon ami neutralise marchandise ennemie, et la remise à faire par le roi d'Angleterre des forts de la frontière du nord. Washingthon, qui comprime en ce moment la faction angloise, est à sa

deuxième présidence. Les deux partis qui divisent le peuple et le gouvernement se partageront alors entre Clinton l'Hanovrien, et Jefferson le patriote.

N'est-ce pas encore Pitt qui a fait nationaliser la guerre avec l'Angleterre par le décret barbare surpris à la convention de massacrer tous les prisonniers anglois ?

Nous avons eu un gouvernement destructeur plutôt que sagement et vraiment révolutionnaire ; il est tems pour les colons, comme pour nous, d'avoir un gouvernement paternel et protecteur. Si la balance doit pencher, que ce soit en faveur des colons. Qu'on n'alimente pas la démagogie dans les colonies au moment où l'on a reconnu la nécessité de la refrener en France. N'oublions jamais que le vaste plan de Pitt, que son secret bien connu, est d'anéantir par la désorganisation le commerce et la marine de France, de bouleverser par la désorganisation nos colonies, de désorganiser l'Amérique du Nord, de détacher les possessions espagnoles de leurs métropole et s'emparer de leur commerce, de se saisir de celui de la Hollande, et de chasser

ser les François de l'Asie. Le maxime de Louis XI étoit qu'il falloit diviser pour régner ; celle de Pitt est de tout désorganiser chez ses voisins pour planer sur leurs débris. Je n'ai rien dit de nos possessions d'Asie. Tout dépend dans ces contrées d'avoir le bon esprit, la sagesse de conserver les îles de France et de la Réunion où nous pouvons attacher le fil électrique qui tôt ou tard ira bouleverser la domination angloise dans le Bengale. . . . . . .

Si nous remontons vers l'Amérique, nous trouverons Cayenne et la Guyane dans une désorganisation complète. Revenons à la colonie de Saint-Domingue. Il faut que la France ait la certitude de s'en attacher les habitans par le sentiment et par l'opinion ; il faut réparer, autant qu'il sera possible, tous les maux faits aux colons. Le système de désorganisation et de mort pèse encore sur les colonies. Sans doute, la liberté brûle au cœur du Noir comme au cœur du blanc ; mais le Noir, ainsi que tous les peuples incivilisés, ne doit être amené à la liberté que par degré et avec les plus sages précautions. Ce qui nous importe le plus, c'est de

rétablir les nombreux liens d'affection et rapports d'intérêts qui existoient entre les colons et nous.

Dans les colonies, comme en France, il y a eu un mêlange, une telle variation de complots, d'actions et de réactions, une telle lutte des passions les plus irritables, que tout ce cahos devient impossible à débrouiller. Il est une triste vérité, c'est que dans ces tems de discorde et d'anarchie, on se trompe moins en présumant le mal et l'immoralité qu'en supposant la candeur et la loyauté. Il paroît que si Polverel et Santhonax ont été les agens barbares de Robespierre, Page et Brulley n'ont pas été moins féroces; ils auroient tous donné des leçons de cruauté, même à Collot-d'Herbois, même à Carrier.

Il nous reste, avant de revenir aux événemens politiques de l'intérieur de la France, et aux suites de la journée du 31 mai, à rendre compte du décret (1) par lequel

(1) Ce décret fut rendu le 25 germinal 1794. Nous l'avons placé ici pour ne plus interrompre le fil des événemens.

la convention nationale ordonna que les cendres de J. J. Rousseau seroient portées au Panthéon. L'assemblée, qui enfin a chassé de ce temple de l'immortalité le féroce Marat et l'immoral Mirabeau, a voulu sans doute réparer le tort que nos assemblées nationales avoient eu de déifier de tels hommes, en plaçant les cendres de Rousseau dans ce monument de gloire et de célébrité. C'est maintenant que le Panthéon françois éclipse celui de l'ancienne Rome. Qu'étoit celui-ci ? un monument élevé par le despotisme à la superstition. Là, de fausses divinités recevoient un hommage usurpé. Ce ne fut point Caton qui fit bâtir ce temple; ce ne fut point le peuple romain qui en conçut l'idée; ce fut le gendre d'un tyran. Quelle différence entre ce monument et celui que la patrie reconnoissante a consacré à nos grands hommes ! Là, tout respire le despotisme; ici, tout parle de liberté. Là, tout est fanatisme; ici, tout est raison. Là, tout est mensonge; ici, tout est philosophie et vérité. La cérémonie de la translation des cendres augustes de l'auteur d'*Emile* et de ce *Contrat Social* dont on a tant abusé, se

fit avec la plus grande pompe. Quand verrons-nous placer au Panthéon un Montesquieu, dont les écrits renferment tant d'idées neuves et fécondes, un Fénélon, et quelques autres grands hommes dignes d'être mis à côté de Descartes, de Voltaire et de Rousseau? Au surplus, qu'importent de vains honneurs à ces génies immortels? le vrai panthéon des grands hommes est dans le suffrage des siècles; il est dans leurs écrits. C'est-là qu'ils se sont élevés un monument impérissable.

LIVRE XXVI.

Preuves et détails intéressans relativement à la faction d'Orléans et aux causes qui ont amené la journée du 31 mai. Suites des événemens depuis cette époque. Marat assassiné par la Corday. Courage de cette héroïne. Son caractère. Condamnation à mort des députés proscrits. Circonstances de leur incarcération et de la manière héroïque dont ils ont souffert la mort. Supplice et fermeté magnanime de Mme. Rolland, de Dupré, collaborateur de Brissot, et de plusieurs autres victimes. Supplice de la ci-devant reine de France. Traits sublimes de Lozerolles père et d'autres détenus. Nouveaux détails sur Robespierre.

Nous succomberions sous le poids des horreurs que nous avons à tracer dans l'histoire de la nouvelle révolution que la journée du 31 mai a opérée dans la révolution

françoise, si nous n'étions soutenus par l'espoir d'être utiles à la postérité. A l'aspect du décemvirat, dont le pouvoir a commencé le 31 mai, l'historien recule d'effroi et sent échapper son pinceau, comme s'il s'il se trouvoit tout-à-coup en présence d'un monstre hideux et féroce. Il a besoin pour soutenir son courage au milieu des tableaux funèbres et des réflexions désespérantes que présentent les événemens de cette époque de sang, de se rappéler à chaque instant que les principaux agens de nos maux et de tant de factions, se sont entre-détruits à mesure qu'ils ont voulu s'élever, et que la convention, prenant enfin une attitude et une physionomie dignes du peuple françois, a donné une constitution capable d'enchaîner tous les partis, et a remplacé les élémens que le crime et l'intrigue avoient combinés, par des élémens plus purs. Nos désastres étoient aussi aisés à prévoir que difficiles à éviter; un gouvernement énervé par une longue corruption et par un luxe asiatique; une cour dont l'orgueil pesoit sur la noblesse des provinces; des parlemens tour à tour oppresseurs et opprimés et dont

l'insolence, odieuse à la noblesse militaire, fatiguoit le peuple ; un clergé dont l'immoralité et le faste étincelant insultoient à la religion qu'il feignoit de professer, et à la misère du peuple ; une bourgeoisie savante et abreuvée d'humiliations journalières par des institutions aristo-despotiques, tel étoit l'aspect de la France, lorsque le mouvement révolutionnaire fit tout à coup planer ce qu'on appeloit le tiers-état au-dessus de tout ce qui le dédaignoit, l'opprimoit auparavant. Aussi les deux premières années de la révolution ne sont que le tableau des efforts d'un peuple justement exaspéré pour se venger de tous les crimes, de tous les abus et attentats solemnels commis, pendant des siècles, par la puissance, l'orgueil, la richesse et le dedain le plus profond pour l'humanité. En élevant le peuple au faîte de sa roue, la fortune élevoit aussi nécessairement une foule d'hommes nouveaux dans toute l'étendue qu'on peut donner à cette expression. C'est ainsi que la tempête, en agitant le vaste sein des mers, élève sur leur surface le limon et la fange que le calme laissoit croupir au fond de

leurs abîmes. Ces hommes nouveaux eurent le désir, pour se tirer eux-mêmes du niveau, de niveler toutes les fortunes, et pour y parvenir, conçurent l'exécrable dessein de niveler toutes les têtes. Il devoit encore nécessairement se trouver parmi eux des personnages d'un talent distingué; mais qui, éblouis de leur élévation rapide, en seroient comme enivrés. Les assemblées nationales, remplies de gens d'un grand talent et d'une présomption encore plus grande, devoient renfermer autant d'élémens discordans, autant de rivaux qu'il y avoit d'hommes à prétention, d'hommes dévorés de la soif du pouvoir et des richesses. Ces assemblées ont réuni dans leur sein les hommes les plus éclairés, mais en même tems les plus vains, les plus jaloux, les plus immoraux. Dans la première assemblée, composée de trois ordres, chacun luttoit pour sa caste; mais dans les assemblées suivantes, cet aliment de leur vanité ayant cessé d'avoir lieu, ces génies inquiets, ces novateurs ardens, tournèrent leurs efforts les uns contre les autres; ils cherchèrent à s'éclipser mutuellement, à rivaliser de puissance, à se rendre

les dominateurs, soit à la convention, soit aux jacobins. Peut-être vaudroit-il mieux une assemblée d'hommes médiocrement instruits et moins ivres d'ambition. Tant d'astres étincelans ne peuvent, par leur concours et leur choc, qu'allumer un vaste incendie et embraser l'athmosphère. On n'oubliera jamais que la Grèce ne subit le joug de la Macédoine que pour avoir été trahie, égarée par ses orateurs.

Avant de reprendre la suite des événemens qu'a amené la fameuse journée du 31 mai, nous devons placer ici tout ce qui peut jeter un grand jour sur cette époque calamiteuse, la source de nos désastres, et sur l'innocence de la plupart des députés proscrits. Ce sera porter également la lumière sur les complots ténébreux de nos tyrans. Il suffira pour cela de donner un extrait des preuves recueillies par Bergoing, député : ces preuves portent le cachet de la vérité aux yeux de quiconque a suivi avec attention tous ces tissus de crimes et d'intrigues. Une faction puissante, dit Bergoing, dominoit l'assemblée législative, et cette faction étoit celle d'Orléans; mais les

représentans sentirent que ce ne seroit que changer de tyrans et de tyrannie, et l'on proclama la république. Dès-lors les ambitieux cherchèrent à avoir une portion d'autorité; ils se liguèrent et firent tant qu'ils forcèrent l'assemblée législative de déclarer qu'elle ne pouvoit pas sauver la patrie. D'ailleurs, il falloit une autre constitution, une constitution fondée sur des bases démocratiques, et sa mission, ses pouvoirs ne lui permettoient pas d'en faire une. Il fallut donc convoquer les assemblées primaires. Les vues ambitieuses de la municipalité de Paris avoient déja fixé l'attention de l'assemblée nationale. A cette époque, Danton étoit ministre de la justice; il avoit été porté à cette place par la faction jacobite. Les assemblées premières furent convoquées pendant ces jours de deuil; mais les nominations étoient faites d'avance. On savoit que tel jour on nommeroit tel député, et que d'Orléans seroit le vingt-quatrième, ce d'Orléans si taré, si corrupteur, si corrompu, si vil qu'il n'avoit pas même le courage, le génie du crime. Les héros des 2 et 3 septembre ne s'étoient pas oubliés. Aussi furent-ils les

premiers nommés (1). Les députés des autres départemens arrivèrent à Paris; ils ne connoissoient des scélérats qui s'étoient emparés de l'autorité que les *vertus imprimées;* mais ils les jugèrent mieux en les voyant de près. Ceux-ci tâchèrent d'attirer dans leur parti ceux dont ils redoutoient les talens et les vertus. Ils détachèrent quelques-uns des leurs vers les députés de la Gironde pour leur insinuer que pour sauver la France il falloit un chef, soit un tribun, un dictateur, ou un triumvirat. Un député proposa même de nommer Robespierre. Sur l'indignation que témoignèrent ceux-ci, ce député reprit : *Ce ne seroit que pour un tems;* mais la résistance des Rébecqui, des Guadet, des Barbaroux et autres de la Gironde, fut cause qu'ils furent dénoncé par Marat dans son journal intitulé : *L'Ami du Peuple.*

---

(1) Les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre furent aussi les auteurs du massacre qui fut fait, quelques jours après à Versailles des prisonniers qu'on y transféra des prisons d'Orléans.

Marat ne cessoit alors de dire, d'écrire même, qu'il falloit un tribun ou un dictateur, et désignoit Danton, afin de cacher Robespierre qui déja avoit été surnommé *l'incorruptible* aux jacobins.

Pendant que Marat prêchoit la dictature dans ses feuilles, la faction l'annonçoit à la convention. On peut s'en convaincre par la lecture de la séance du 24 septembre 1792. Marat cherchoit en même tems à faire perdre, par ses feuilles, à la convention la confiance du peuple et à exciter ouvertement contre elle une insurrection. Les murs de Paris depuis plusieurs jours étoient couverts de placards contre la convention. Ce fut pour remédier aux abus de ces provocations que l'assemblée décréta, le 24 septembre, qu'il lui seroit rendu compte des moyens de donner à la convention nationale une force publique à sa disposition prise dans les départemens, et de lui présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat. On conçoit que ces moyens ne furent point goûtés des jacobins. Aussi, dès le lendemain, ceux qui avoient fait cette sage proposition furent traités de roya-

listes déguisés, ou d'agens de la Prusse et de Pitt. Rébecqui indigné accuse Robespierre d'avoir affecté la dictature. Robespierre défie aucun des membres de soutenir l'accusation. A ce défi Barbaroux s'élance à la tribune et dit : *Je la soutiendrai et je la motiverai.* Il dit alors qu'appelé chez Robespierre, on avoit cherché à lui prouver la nécessité de se rallier à un citoyen qui eût acquis une grande popularité; que le citoyen Panis lui avoit nommément désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devoit être le dictateur de la France. Osselin dit : *Robespierre, tu es inculpé; réponds franchement. As-tu affecté la dictature, oui, ou non? Je te somme de répondre.* mais celui-ci divagua, et il n'a jamais pardonné cette apostrophe à Osselin qu'il a depuis fait sacrifier. Voilà les hommes que la scélératesse des conspirateurs a fait conduire à l'échafaud en les traitant de *fédéralistes.* On étoit parvenu à tellement corrompre la morale du peuple, qu'on pouvoit tout lui dire impunément. Les émissaires envoyés par les jacobins dans les départemens prêchoient aussi la loi agraire; ce qui fut une des gran-

des causes de la guerre de la Vendée. Il est rebutant de retracer toutes les horreurs des conspirateurs. Il faut cependant en indiquer la source ; c'est dans la société des jacobins, c'est dans des journaux tels que ceux de Marat, c'est dans ces fétides écrits qu'on a vanté les hommes les plus immoraux, et calomnié les plus probes. Le mois de mars vit éclorre des événemens précurseurs de ceux du 31 mai. Ils furent préparés aux jacobins dans la séance du 8. Desfieux proposa d'exterminer tous les brissotins, rollandins, girondins, dont la mort seule, disoit il, pouvoit sauver la patrie. Il demanda la formation d'un tribunal révolutionnaire. Hébert demande la tête de tous les généraux, et celles de tous les membres du conseil exécutif. Une députation des quarante-huit sections, le maire (Pache) à la tête, se rend à la convention (1), et lui demande si elle

(1) Pache a osé dire que s'il avoit seulement laissé faire ce qu'on vouloit, toute la convention eût été égorgée. C'est une imposture. Si toute la convention ne fut pas massacrée, c'est qu'on n'en vouloit qu'aux trente-deux.

est capable de sauver la patrie. *Parlez*, dit l'orateur, *car le peuple saura bien se sauver lui-même*. Un membre de la députation, nommé Crénier, eut l'insolence coupable de dire qu'il invitoit la convention à envoyer la moitié de ses membres aux frontières. Dès les premiers jours d'avril, il se forma à l'évêché un club d'insurrection, sous le nom de commission de salut public, et dans lequel se réunirent des commissaires de toutes les sections. De ces conciliabules sortoient toutes les calomnies contre les députés vertueux. Ce fut ainsi qu'on engagea les sections à demander la têtes des députés qu'on vouloit proscrire. Le 20 mai devoit amener de grands événemens : déja Hébert annonçoit une Saint-Barthelemi, dont il accusoit, à son ordinaire, les girondins. La commission des douze avoit reçu avis de rassemblemens à Charenton, dans lesquels Robespierre et Danton jouoient les principaux rôles. Le comité de salut public avoit reçu le même avis. Enfin, l'heure fatale à la liberté arrive : des groupes se forment aux issues de la convention nationale ; les membres ne peuvent passer sans être insultés, menacés

par une foule de malveillans qui ne respirent que le carnage. La convention mande le maire. Pache répond qu'il n'y a pas de complot, qu'il ne s'agissoit pas de tocsin, et que tout étoit tranquille; que la convention pouvoit s'en rapporter à son zèle. Cependant les conciliabules s'étoient tenus chez lui. Le procureur syndic du département nie aussi le complot et assure qu'il ne s'agissoit pas de tocsin et que Paris étoit tranquille; et des accens de fureur se faisoient entendre aux issues de la convention; des scélérats poussoient des cris de mort contre la représentation nationale. Le ministre de l'intérieur disoit aussi que rien n'annonçoit que la tranquillité publique dût être troublée. On voit que toutes les autorités constituées entroient dans le complot; et, en effet, dès la nuit du 30 au 31 mai, le tocsin se fit entendre, et ce fut de la Cité qu'il partit. La convention se vit entourée d'une foule de citoyens égarés. L'infâme Henriot, ce scélérat qu'on avoit mis à la tête de la force armée, cet assassin des 2 et 3 septembre, étoit à la tête de ses complices de septembre. Il avoit donné pour mot d'ordre, *insurrection*

surrection et vigueur. Quand il vit la convention sortir *tête nue*, le président seul *couvert*, en signe du danger de la patrie, il eut l'insolence de tirer son sabre et de crier : *Vous n'avez point d'ordre à donner ici : retournez à votre poste, et livrez les députés que le peuple demande*. Les députés veulent avancer. Henriot recule, et crie : *Aux armes ; canonniers, à vos postes*. Enfin, vingt-neuf députés furent proscrits, et c'étoient ceux qui avoient combattu à la tribune et dans leurs écrits, les factieux, les dominateurs et les anarchistes. Ce fut cette journée qui ouvrit le chemin à la tyrannie de Robespierre, qui, croissant d'audace, a bientôt abandonné le parti d'Orléans pour s'élever lui-même. Cette faction d'Orléans, composée de tous les genres de corruptions possibles, de ces hommes qui, le 2 septembre, égorgèrent 10 mille victimes, organisa le 31 mai, cette longue suite de malheurs et de calamités que nous allons décrire, et dont on envoya des récits mensongers dans les départemens, où l'homme de bien donnoit d'autant plus aisément dans l'erreur qu'il ne pouvoit se figurer une ré-

nion d'hommes aussi scélérats, une commune de Paris conspiratrice, une convention opprimée (1). On a vu dans le récit que nous avons fait de la journée du 31 mai que Rabaut de Saint-Etienne resta en vain à la tribune tenant dans sa main le rapport de la commission des douze, qui eût dessillé tous les yeux sur la conspiration de la commune; sa voix fut couverte par les hurlemens des tribunes salariées et les vociférations de la faction répandue dans la salle. On se rappelle que le 2 juin le tocsin recommença à sonner, et que ce fut alors qu'on demanda, à main-armée, l'arrestation de vingt deux députés, dont on augmenta ensuite le nombre. On se souvient aussi du parti que prit l'assemblée de se présenter en corps au peuple pour sortir de la salle. Le lecteur n'a pas oublié que les députés se répandirent dans le jardin des Tuileries.

(1) C'est un grand problême à résoudre de savoir si nos dictateurs, nos proconsuls, nos tyrans ont été plus féroces qu'insensés. Ne voyoient-ils pas qu'ils seroient victimes à leur tour? C'étoit une troupe de foux furieux.

Lanjuinais seul s'écria qu'il mourroit à son poste. Son intrépidité ayant occasionné du trouble parmi les conjurés, « Citoyens, leur « dit-il, dans les pays barbares, le peuple « conduit aux autels des victimes humaines, « après les avoir couronnées de fleurs ; mais « nous n'avons jamais ouï dire que les sacri- « ficateurs insultassent ceux qu'ils alloient « immoler. Je vous repète que je n'ai pas « le droit de renoncer au caractère dont il a « plu au peuple de m'honorer. N'attendez « donc pas de moi, ni démission, ni sus- « pension volontaire, si courte qu'elle puisse « être. » Cette réponse courageuse fit pâlir les tyrans, et si Vergniaud, Rabaut, Brissot et les autres inscrits sur la liste homicide avoient secondé leurs collègues de leur éloquence, les conspirateurs auroient peut être encore manqué leur coup, et les députés proscrits sauvoient la république. Tandis que les scélérats consommoient leur odieuse expédition, ceux que je viens de nommer délibéroient chez Guadet. Trompés par le faux rapport d'un ami mal informé, qui les assura qu'on égorgeoit leurs collègues, persuadés que la résistance étoit inutile, ils n'entre-

prirent point de s'opposer au décret d'arrestation. Si la convention, lorsqu'Henriot lui envoya ses ordres, l'avoit condamné à mort, ses ordres auroient, sans contredit, été exécutés en supposant qu'on eût pu les promulguer hors de l'enceinte de la salle; mais les conspirateurs avoient intercepté toute communication : le peuple ignoroit ce qui se passoit dans l'intérieur. Depuis ce jour, la nation n'a plus été légalement représentée jusqu'à la rentrée des proscrits; c'est-à-dire, de ceux qui ont échappé au fer des bourreaux. On trouve dans les *Notices* de Louvet qu'on avoit préparé pour le 20 mai un autre complot contre les vrais républicains de la convention; car les deux partis se paroient de ce titre. On avoit forgé des lettres de correspondance entre eux et Cobourg; vingt d'entre eux devoient être arrêtés au moment où ils rentreroient dans leur logis; chaque victime devoit trouver son *septembriseur* : on devoit les enterrer dans une fosse pratiquée exprès; le lendemain on auroit annoncé leur émigration. Ce plan fut concerté dans la maison de Pache, maire de Paris. Le comité des vingt-un dé-

couvrit la preuve de toutes ces horreurs; plus de cinquante lettres, écrites et datées de..., attestent le fait : une partie de ces pièces étoit entre les mains de Bergoing, un des membres de cette commission, qui les fit passer aux administrateurs du Calvados; mais ils sacrifièrent ces pièces à *la sainte montagne*, pour faire leur paix. Il en existoit un plus grand nombre dans les mains de Rabaut de Saint Etienne. « J'ignore, « dit Louvet, si elles ont été conservées. » Ces *Notices* sont très-intéressantes et par le fond et par le style. Immédiatement après l'insurrection des 31 mai, 1re. et 2 juin, plusieurs députés s'assemblèrent et signèrent individuellement une protestation; ils étoient soixante treize signataires. Cette protestation ne parut pas sitôt; on n'en eut connoissance que quand on la trouva dans les papiers de Duperret, et cette découverte entraîna l'incarcération de tous les signataires. Cela occasionna beaucoup de fermentation dans les départemens : il n'en fut pas de même à Paris, et les tyrans furent tranquilles. On trompa les départemens et on égara leur opinion par des adresses menson-

gères et des journaux perfides. La contre-partie de la scène exécutée à Paris entre les conspirateurs et la convention, devoit avoir lieu à Lyon ; l'expédition avoit été confiée, ainsi que nous l'avons déja dit, à un nommé Chalier, Piémontois de naissance et banqueroutier frauduleux. La commune de Paris le fit partir pour Lyon après les massacres du 3 septembre ; il commença l'exercice de sa mission par l'égorgement de cinq prisonniers incarcérés par ordre de la municipalité pour des fautes très-légères. Son plan d'épuration consistoit à placer le lendemain une guillotine sur l'un des ponts, et à niveler les têtes de tous les riches marchands. Les bons citoyens prirent des mesures pour prévenir cette sanglante exécution. Chalier venoit d'être nommé à la place de procureur de la commune : instruit des progrès de la conspiration dans la capitale, il déclara, le 27 mai, au milieu de la société populaire de Lyon, que tous les riches égoïstes de la ville seroient décapités le lendemain. Les deux partis, celui des citoyens et celui des égorgeurs, en vinrent aux armes; on se battit, et les citoyens remportèrent

enfin une victoire sanglante et long-tems disputée : Chalier fut condamné à mort. Si l'oppression avoit trouvé dans les autres communes la même résistance, les tyrans de la France n'auroient pas dominé si long-tems, et Lyon n'eût pas été bombardé.

Le premier chef d'accusation contre les députés incarcérés dans la journée du 2 juin étoit fondé sur leur prétendue opposition au gouvernement républicain. Le fait démentoit hautement cette calomnie, puisqu'après un travail de plusieurs mois, ces mêmes députés avoient présenté un plan de constitution à la convention qui en décréta la publicité ; mais les conspirateurs avoient intérêt d'en arrêter la discussion. Comme on croyoit assez généralement qu'une constitution pouvoit seule guérir les maux de l'état, ils en promirent une sous quinzaine, et la fabriquèrent même avant la quinzaine ; mais ils la mirent eux-mêmes bientôt de côté, et, après avoir couvert la table des droits de l'homme d'un voile épais, ils proclamèrent insolemment, sous la dénomination de *gouvernement révolutionnaire*, une nouvelle espèce de tyrannie. Ce mot a depuis servi à

légitimer la violation de tous les principes, le meurtre, le vol, le pillage, les fusillades et les mitrailles. Pétion, Buzot, Rabaut de Saint-Etienne, Isnard, Lanjuinais, Barbaroux, Louvet, et quelques autres députés proscrits, s'étoient évadés. Les conspirateurs les accusèrent de s'être évadés pour allumer la guerre civile. L'assassinat de Marat vint à cette époque donner du poids à toutes les calomnies qu'il leur plut de créer : Marat fut assassiné dans son bain par une jeune fille venue exprès de Caen à Paris pour lui arracher la vie. Charlotte-Anne-Marie Cordai étoit née à Saint-Saturnin, dans le département de l'Orne : il paroît qu'elle menoit chez son père une vie très retirée ; qu'elle s'occupoit beaucoup de l'histoire ancienne et moderne, et qu'elle avoit puisé dans cette lecture un amour ardent pour la liberté. Elle avoit pris l'habitude d'assimiler certaines époques de l'histoire ancienne aux événemens qui se passoient alors sous ses yeux ; et elle fut probablement excitée par les exemples fameux de l'antiquité à l'assassinat qu'elle exécuta, comme indispensable au salut de son pays : elle vint à Paris, fut admise à

voir Marat le troisième jour de son arrivée dans la capitale, et elle lui plongea dans le cœur un couteau qu'elle avoit acheté exprès pour cette expédition. On l'arrêta sur-le-champ, et on la traduisit au tribunal révolutionnaire. Louvet dans ses *Notices* parle ainsi de cette femme extraordinaire : « Une « jeune personne vint un jour demander Bar- « baroux à l'intendance où nous étions logés « à Caen ; elle étoit grande et bien faite, « pleine de grâces dans les manières, et de « décence dans le maintien : sa physionomie « joignoit à la beauté le charme qui séduit « à la première vue ; dans ses moindres mou- « vemens un mélange de douceur et de dignité « annonçoit une ame céleste : elle vint tou- « jours accompagnée d'un domestique, et at- « tendit Barbaroux dans une pièce où nous « passions fort souvent. Il paroît qu'elle vou- « loit lier connoissance et s'instruire auprès « des fondateurs de la république, à laquelle « dans peu elle comptoit se dévouer. Je dé- « clare et proteste solemnellement, ajoute « Louvet, qu'elle ne nous dit jamais un mot « de son dessein ; et si de telles actions pou- « voient être conseillées, peut-on croire que

« si elle nous avoit consultés, Marat auroit
« été celui contre lequel nous aurions dirigé
« son bras. Ne savions-nous pas qu'il étoit
« attaqué d'une maladie incurable qui ne lui
« laissoit plus que peu de jours à vivre. »

Traduite au tribunal, Charlotte Cordai ne parla de son action que comme d'un devoir dont elle s'étoit acquittée envers son pays et toute l'humanité. *J'avois*, dit-elle, *le droit de tuer Marat.* Certes, elle avoit raison, ou il faut effacer la maxime gravée dans le cœur de toute personne libre, qu'il est permis de poignarder le tyran de sa patrie. Après sa condamnation, qu'elle apprit avec le même sang froid, elle tira trois lettres de son sein, et pria le juge de les faire parvenir à leur adresse. Deux étoient pour Barbaroux ; elle rendoit compte de son action et de son procès : l'autre étoit pour son père ; elle finissoit ses adieux par ce vers de Corneille : *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.* On se feroit difficilement une idée de l'héroïsme qu'elle déploya dans le long trajet pour aller au lieu de l'exécution. Les chefs de la faction firent de Marat un martyr, ou plutôt une divinité ; il

obtint l'apothéose, et les conspirateurs donnèrent sa mort comme une preuve du *fédéralisme* des départemens. On inaugura les bustes de Marat et de Chalier. Les conspirateurs et leurs agens appeloient *suspects* ou *modérés* tous ceux qu'ils vouloient perdre ou qui n'adhéroient pas à leurs principes. Le tribunal révolutionnaire fut accusé de *modérantisme ;* on en renouvella les membres. Vers ce même tems les royalistes de la Vendée, marchant sur Paris, s'étoient avancés presque jusqu'à Tours ; Lyon présentoit l'aspect d'une résistance formidable ; les Marseillois étoient dans Avignon ; Mayence s'étoit rendue aux Prussiens ; les Autrichiens faisoient des incursions dans l'Alsace ; ils avoient pris Valenciennes et sommé la ville de Condé de se rendre ; les Piémontois étoient entrés dans le département du Mont-Blanc, ci-devant la Savoie : il étoit urgent de trouver des mesures qui fussent plus efficaces que celles qu'on avoit employées jusqu'alors. On mit en réquisition tous les jeunes gens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq : de même que les Lacédémoniens marchoient aux accens

de Tyrthée, cette jeunesse voloit au combat avec un courage héroïque enflammé par des hymnes patriotiques, entre autres, l'*Hymne des Marseillois*. Les conjurateurs sentirent que ces jeunes guerriers, qui avoient obéi avec ardeur à l'appel de la convention et au cri de la gloire, ne seroient pas disposés à devenir les instrumens de leurs féroces projets : ils établirent des *comités revolutionnaires* et des *armées révolutionnaires*, composés de ce qu'ils appeloient de *véritables sans culottes*; mais dans le fait de gens pour la plupart capables de toutes sortes d'excès et de forfaits. Leur mission étoit d'élever les peuples à la hauteur de la révolution et d'incarcérer, faire exécuter tous ceux qu'ils jugeroient utile d'être arrêtés ou guillotinés.

On pressa cependant le jugement de la ci-devant reine en horreur à toute la nation, excepté aux royalistes, et elle fut condamnée à mort. Elle entendit prononcer la sentence sans aucune émotion apparente, mais sa fermeté l'abandonna en retournant du tribunal à la prison; elle fondit en larmes et ne montra pas cette constance qu'on eût dû

attendre de la fille des Césars, et du grand caractère qu'elle avoit déployé jusqu'alors. Après l'exécution de Marie-Antoinette, le tribunal révolutionnaire commença le procès des députés accusés. On fut long-tems indécis sur le choix des charges et des victimes. Les chefs de l'accusation furent fondés sur une espèce de roman, ou de pamphlet de parti, composé par Camille Desmoulins sur Brissot et les brissotins : l'auteur, qui ne se proposoit que de rire à leurs dépens, étoit bien éloigné de croire qu'il auroit des suites funestes. Camille se récria beaucoup sur l'infame abus qu'on faisoit d'une plaisanterie ; il déclara que toutes les accusations contenues dans son ouvrage étoient des extravagances : on n'eut garde d'écouter sa rétractation. Ce roman, rempli de reproches évidemment contradictoires de royalisme et de fédéralisme, servit de prétexte à l'acte d'accusation. Les témoins à charge contre les députés étoient presque tous des chefs de la municipalité conspiratrice et leur accusatrice; mais la défense des accusés détruisit complètement toutes les inculpations, quoique les juges et les jurés

eussent pris d'avance l'affreux engagement de les condamner : l'éloquence des accusés amollit leurs cœurs, et fit couler leurs larmes de fer (1). Le président du tribunal, voyant se manifester des sentimens de compassion, écrivit à la convention que, si elle laissoit prolonger l'instruction du procès, les formalités de la loi le jeteroient dans un grand embarras : il ajouta que dans un procès révolutionnaire, le grand nombre de témoins, et une longue défense, étoient inutiles. Cette épitre, pleine, comme on voit, de *justice et d'humanité*, fut escortée d'une députation de jacobins. Le décret qui autorisa le jury à cesser l'instruction du procès, dès qu'il se croiroit assez instruit, fut de fait une sentence de mort. Les jurés se hâtèrent de déclarer qu'ils étoient suffisamment instruits; ils votèrent froidement la mort des députés les plus distingués par leurs talens et leur attachement pour la république, dont ils étoient les fondateurs. Les accusés observèrent en vain qu'il n'y avoit point encore eu de faits articulés contre quelques-

(1) Milton, *Il Pensoroso*.

uns d'entre eux, qu'à peine leurs noms avoient été prononcés devant le tribunal. On ordonna à la garde militaire de les éloigner de l'audience. Saisi d'un transport d'indignation, Valasé se poignarda dans la salle. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Silleri, Ducos, Carra, Dupérey, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchatel, Mainvielle, Lacaze, Lehardi, Boileau, Antiboul et Vigée furent le jour suivant conduits à l'échafaud. Vergniaud s'étoit muni de poison; mais lorsqu'il vit que ses jeunes amis, Fonfréde et Ducos, pour lesquels il avoit eu des espérances, partageoient son malheur, il remit sa fiole à l'officier de garde, et résolut de périr avec eux. Ils subirent leur sort avec le calme de l'innocence; leur dernier vœu fut pour la sûreté et la liberté de la république. Un compagnon de leur captivité, et en même tems leur ami (1), assure qu'ils étoient dans leur prison calmes sans ostentation; que leurs ames étoient à une telle hauteur, qu'on ne pouvoit les aborder avec

(1) Mémoires d'un détenu.

les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, Gensonné, recueilli en lui-même, sembloient craindre de souiller leurs bouches en prononçant le nom de leurs assassins : Vergniaud nous citoit, dit-il, une foule de vers plaisans, et quelquefois lançoit des traits de cette éloquence sublime qui bientôt alloit être perdue pour l'univers. Ils furent condamnés à mort dans la nuit du 30 octobre 1793 *(vieux style)*, vers onze heures. Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants et de leurs saillies. C'est la première fois dans les annales du monde qu'on a égorgé en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talens, tout ce qu'il y a de plus intéressant, disparut pour jamais. Si des cannibales avoient des représentans, ils ne commettroient pas de pareils attentats. Plusieurs de leurs illustres et malheureux collègues avoient pris la fuite; quelques-uns retombèrent depuis sous le couteau des assassins; mais d'autres ont échappé heureusement. Lanjuinais, Isnard et Louvet reparoissent parmi nous, après avoir couru mille dangers, et s'être cachés sous des rochers et dans

dans des antres ténébreux, et après avoir vu mille fois l'épée de Damoclès suspendue par un fil sur leur tête, Condorcet est mort en s'empoisonnant lui-même. Rabaud et Guadet ont péri sur l'échafaud. . . . .

On étoit arrivé à l'époque où les signes du patriotisme consistoient dans du linge bien sale, un pantalon déchiré et crasseux, des cheveux ronds et mal peignés, et un bonnet de laine rouge : c'étoient exactement les *têtes rondes*, et, si vous en exceptez la valeur, les *frères rouges* de Cromwel. Les nouveaux cromwelistes, c'est-à-dire, les jacobins, et les membres des comités révolutionnaires, s'appeloient modestement l'un *Brutus*, l'autre *Scévola*, celui-ci *Caton*, celui-là *Aristide*; ainsi les agens scélérats de Cromwel s'appeloient l'un *tue-péché*, l'autre *Moïse*, l'autre *Abraham* : tout homme ou toute femme qui étoit mis avec une certaine propreté, étoit appelé *muscadin*, *muscadine*. A cette même époque, une des plus étonnantes femmes que la France ait produit termina sa vie sur l'échafaud : cette femme étoit Mme. Rolland, l'épouse du ministre ; elle avoit un grand ca-

ractère et des talens supérieurs dans plus d'un genre. Lorsque plusieurs individus alloient ensemble à la guillotine, comme on ne pouvoit les exécuter que l'un après l'autre, celui dont le tour arrivoit le dernier éprouvoit un supplice presqu'égal à celui de la mort, chaque fois qu'il voyoit tomber la hache et le sang couler sur l'échafaud : mourir le premier étoit une faveur; elle avoit été accordée à Mme. Rolland en considération de son sexe; mais lorsqu'elle apperçut le désespoir de son compagnon d'infortune, elle pria le bourreau de l'exécuter avant elle. Sur son refus, elle lui dit en souriant: *Pouvez-vous refuser à une femme sa dernière requête?* en effet, il lui accorda sa demande. Dès que Rolland, qui s'étoit tenu caché jusqu'alors, apprit la mort de son épouse, la vie ne lui parut plus digne d'être supportée; il en trancha lui-même le cours. On trouva son corps sur la grande route entre Paris et Rouen.

Si la France, sous l'implacable tyrannie de Robespierre, fut souillée de crimes qui n'ont jamais eu d'exemple, elle présenta aussi des traits de vertu extraordinaires,

des preuves de grandeur d'ame au-dessus de tous les sacrifices ; telle fut l'action d'un jeune homme incarcéré avec son frère dans la même prison ; il se trouva, par hasard, présent lorsqu'on appela les victimes qui devoient passer le lendemain au tribunal sanguinaire. Ce jeune homme entendit nommer sur la liste homicide son frère qui, dans ce moment, n'étoit pas à portée d'apprendre son sort ; il répondit pour lui à l'appel, se rendit à l'officier, et fut exécuté à sa place. Loizerollé père sauva de même son fils, et se dévouant à sa place, lui donna deux fois la vie. . . . . . .

Rien ne causoit tant d'effroi, tant de rage aux tyrans que la sérénité de leurs victimes en allant à la mort. Les fastes de l'histoire présentent à l'admiration de la postérité les anciens philosophes qui ont reçu la mort sans que leur courage en fut ébranlé ; mais si on les eut conduits au supplice avec les victimes de Robespierre, ils auroient été, à cet égard, confondus dans la foule ; ils auroient vu avec étonnement des individus des deux sexes, de tout âge et de tous les états, montrer le plus grand mépris pour

la mort. Les femmes se sont sur-tout distinguées par leur étonnante fermeté ; il en faut peut-être chercher la source dans l'extrême sensibilité de ce sexe qui le rend plus propre à l'excès dans le bien, comme à l'excès dans le mal, et qui lui fait considérer la mort comme infiniment préférable à la honte, s'il s'enthousiasme pour la gloire, ou à la privation des objets de sa tendresse, s'ils lui sont ravis. Lorsque le général qui commandoit à Longwi, au moment où les Prussiens s'en emparèrent, fut condamné à mort, sa jeune épouse, âgée de vingt-quatre ans, et d'une grande beauté, cria : *Vive le roi*, lorsqu'elle entendit prononcer la fatale sentence. Le barbare tribunal, au lieu d'imputer sa faute au désespoir et à un moment d'égarement d'esprit, la condamna aussi à la guillotine. Le peuple, indigné de tant de férocité, la suivit jusqu'à l'échafaud en criant : *Elle n'a point mérité la mort.* « Mes amis, « leur dit-elle ; c'est ma faute ; j'ai voulu « mourir avec mon mari. »

Dupré, collaborateur de Brissot pour le journal intitulé *Le Patriote François*, montra beaucoup d'énergie et de mépris pour la

mort. Ce jeune homme qui, à l'âge de vingt-quatre ans, avoit déja acquis une grande réputation littéraire, employoit ses talens à faire vivre honorablement sa mère; lorsqu'ayant paru devant le tribunal, on l'interrogea sur ses liaisons avec Brissot, il répondit : « J'ai connu Brissot; j'atteste qu'il « a vécu comme Aristide, et qu'il est mort « comme Sidney, martyr de la liberté. » Dans la fatale charrette, il chantoit, d'un ton de voix triomphant, une chanson très-patriotique qu'il avoit composée, et dont le refrein est : *Plutôt la mort que l'esclavage.* Clavière, ministre du tems où Rolland l'étoit aussi : ayant reçu, dans la prison, son acte d'accusation, et ayant trouvé dans la liste des témoins un de ses plus implacables ennemis, dit : « Je leur enleverai le plaisir d'immoler leur « victime. » Il répéta ces deux vers de Voltaire : *Les criminels tremblans sont traînés au supplice ; les mortels généreux disposent de leur sort;* et s'enfonça un poignard dans le cœur. Dès que Mme. Clavière fut informée de cet événement, elle avala du poison, après avoir embrassé ses enfans et réglé ses affaires. La voracité des tyrans con-

fisqua la fortune de Clavière, comme s'il avoit été condamné dans les formes : aussi l'on nommoit la guillotine le *ministre des finances ;* guillotiner étoit, suivant Barrère, *battre la monnoie sur la place de la Révolution.* La classe la plus particulièrement persécutée par le tyran fut celle des hommes de lettres, contre lesquels son ame pétrie d'une implacabilité atroce réunissoit la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie : tel Néron rivalisoit Lucain, à qui il ne pardonna jamais sa supériorité dans l'art des vers. Les décemvirs savoient d'ailleurs que l'ignorance de la multitude est le secret du pouvoir des agitateurs comme de celui des despotes. Voilà pourquoi ils accusoient sans cesse l'aristocratie prétendue des talens. Sans la révolution du 9 thermidor, dont nous aurons bientôt occasion de parler, Bitaubé, auteur d'une traduction d'Homère très-estimée, auroit porté sa tête sur l'échafaud. Que de talens ont péri sous la hache des dictateurs ! que de regrets ne laissent pas aux ames éclairées et sensibles la fin déplorable de Condorcet, auteur d'un essai sur les progrès de la perfectibilité de

l'esprit humain, un des meilleurs ouvrages qui ait paru pendant la révolution; de Roucher, auteur d'un poëme intitulé : *Les Mois*, étincellant de beautés sublimes, mais dont la fin n'égale pas les premirs chants; de Lavoisier, célèbre chimiste; de Bailly, fameux par ses recherches astronomiques; de Linguet, et de plusieurs autres. Robespierre persécuta aussi avec la rage la plus violente le général Miranda, né au Pérou, et très-connu en Europe par le courageux esprit de philosophie qui lui a fait employer une grande partie de sa vie à parcourir les quatre parties du globe. Après la défaite des Prussiens, et l'entrée des républicains dans les Pays-Bas, Miranda ajouta, par ses services militairès, à la haute réputation qu'il s'étoit déja acquise en Europe. Dumouriez, connoissant sa supériorité, en fut jaloux, et ses sentimens haineux contre lui s'accrurent quand Miranda eut refusé d'accéder à la trahison que méditoit Dumouriez. On a prétendu depuis, avec raison, que Miranda étoit aussi intrigant que Dumouriez. Il paroit qu'il donna dans le complot du 13 vendémiaire.

A mesure que nous avançons dans cette lugubre histoire, la scène se noircit, le tableau se renforce de sang, et les horreurs s'accumulent davantage. Le tyran, enhardi par ses succès, enivré de sa toute-puissance, finit par mépriser même les formes; il décima de plus en plus la convention et la nation jusqu'à ce qu'enfin il hâta le moment où l'humanité, délivrée de sa sanguinocratie, commença de respirer. Dans le court, et cependant trop long intervalle de tems qui s'est écoulé jusqu'à la chûte de Robespierre, on va voir ce despote ne plus se contenter d'immoler ses victimes en détail; il les égorge en masse. Puisse le tableau que nous allons tracer de tant de crimes et de tant d'audace instruire les races futures; mais hélas! l'histoire, que Bolingbroke appelle un cours de philosophie, est toujours ignorée du plus grand nombre, et c'est de l'ignorance que viennent les malheurs de l'univers.

LIVRE XXVII.

Suite des crimes du décemvirat. Décrets d'accusation contre Camille Desmoulins, Hérault-Séchelle, Danton, Phélippeaux, Lacroix, Delaunay, Julien de Toulouse, Chabot et Bazire. Leur supplice. D'Orléans, Gobet, ci-devant évêque de Paris, ont le même sort. Incarcération de soixante-treize députés. Fête à l'Etre-Suprême. Détails sur Robespierre, Barrère et ses autres complices. Manière dont on jugeoit au tribunal révolutionnaire. Nombreux égorgemens commis par les agens des décemvirs et les représentans en mission. Réponse aux détracteurs de la philosophie.

QUELLE carrière de sang il nous faut parcourir ! que d'idées affligeantes nous allons rappeler en faisant le récit des forfaits qu'il faut se résoudre à transmettre à la postérité pour vouer leurs auteurs à sa juste exécration, et pour l'instruction des générations

futures. Il faut que le lecteur surmonte, comme nous, le dégoût qu'inspirent tant d'horreurs, s'il veut connoître la dernière limite de la perversité humaine.

Robespierre avoit enfin abandonné ce parti d'Orléans, qui a causé tant de maux, pour marcher lui-même à grands pas vers la dictature; il fit traduire d'Orléans au tribunal révolutionnaire de Paris. Nous avons déja rendu compte de la manière dont finit ce prince qui sembla ne périr que pour laisser à sa place un conspirateur bien plus féroce. Robespierre, Couthon, Saint-Just, Barrère, s'étoient perpétués dans le comité de salut public; Billaud-Varenne, homme encore plus sanguinaire, Amar, et d'autres scélérats de cette trempe, étoient au comité de sûreté générale. Nous gémirions peut-être encore sous leur joug de fer; mais la division se glissa parmi eux, soit par la jalousie du pouvoir, soit parce qu'ils ne furent pas d'accord sur les moyens d'opprimer et sur le choix des victimes; malheureusement cette division, qui a sauvé la république, n'éclata que quelque tems avant le 9 thermidor,

l'an III, ou 27 juillet 1794 (*vieux style*). C'est environ dix-huit mois de crimes qu'il nous faut retracer, en datant du 2 septembre 1792, le commencement des assassinats commis par Robespierre. Après le 31 mai, la tyrannie n'eut plus de bornes; il fut arrêté aux jacobins de mettre la terreur à l'ordre du jour; c'étoit arrêter, sous d'autres termes, le renouvellement des proscriptions des Marius et des Sylla. Déja, sous le prétexte employé si souvent de complots imaginaires, les décemvirs avoient arraché à la convention un décret d'accusation contre Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux et Lacroix. Camille Desmoulins, auteur profond et ingénieux, nourri de la lecture de Tacite et de Suétone, écrivant avec une originalité piquante, et maniant avec légèreté l'arme tranchante du ridicule, avoit infiniment contribué à la révolution par son journal intitulé : *Révolutions de France et du Brabant*. Desmoulins étoit un démagogue fanatique; il avoit pris le titre de procureur-général de la lanterne, qui eût mieux convenu à Marat ou à Hébert; car Desmoulins déliroit souvent la plume à la

main; il exagéroit, comme cela étoit peut-être nécessaire pour commencer une révolution, mais la méchanceté expiroit au bout de sa plume. On l'a appelé le *Lafontaine de la révolution*, à raison de sa bonhommie et de sa simplesse. Il fut salarié par d'Orléans comme presque tous les journalistes révolutionnaires de ce tems-là; mais n'étoit-il pas indispensable d'avoir alors quelqu'un à opposer à l'influence, à la toute-puissance royale (1). Desmoulins fut révolté du sang que les décemvirs faisoient couler par torrens, ou plutôt il devint l'instrument de Danton, qui rivalisoit Robespierre et qui commençoit à trembler pour ses jours. Desmoulins, pour démasquer la tyrannie décemvirale, composa alors un journal intitulé: *Le Vieux Cordellier*. Il proposa dans cette feuille d'établir un *comité d'indulgence*; il auroit pu dire de justice, car il n'y a pas d'indulgence à épargner le sang innocent. Les

(1) Ce n'est pas d'avoir pensé au changement de dynastie qu'il faut blâmer ceux qui eurent cette idée; c'est d'avoir soutenu ce parti par toutes sortes de crimes, c'est d'avoir pensé à un homme tel que d'Orléans.

décemvirs dénoncèrent aussitôt à la convention une nouvelle et vaste faction *des indulgens*. Ce mot seul détruisoit toute idée de faction. Eh ! quel tems, grand Dieu ! que celui où une convention ne se levoit pas toute entière pour écraser de tout le poids de son indignation ceux qui proposoient une telle accusation. Robespierre ne pouvoit pardonner à Desmoulins, à Hérault-Sechelle, leurs talens ; à Phélippeaux, d'avoir osé soulever un coin du voile qui couvroit les perfidies du comité de salut public, et le secret de la prolongation de la guerre de la Vendée ; à Danton, de l'éclipser à la tribune. Il voyoit dans ce dernier un rival ambitieux, quoiqu'insouciant et paresseux ; tant l'homme sait quelquefois allier les contraires. Danton sembloit vouloir réparer ses torts, et se faire pardonner les massacres du 2 septembre ; le sang innocent qu'il fit verser alors retomba enfin sur lui ; il subit sur l'échafaud la juste punition de ses crimes. Hérault avoit été l'agent de Robespierre ; il n'en fut pas moins enveloppé dans la même proscription, ainsi que Desmoulins et Phélippeaux.

Quelque tems après, toujours en créant des crimes et des conjurations, les dictateurs traînèrent aussi à l'échafaud les représentans Delaunay, Julien de Toulouse, Chabot et Bazire; ils avoient précédemment fait tomber sous le glaive de la loi Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire; Hébert, et plusieurs autres de leurs agens: c'étoit du moins une consolation, et même une lueur d'espoir pour l'avenir, de voir tant de scélérats s'entre-égorger tour à tour, et se détruire mutuellement. L'anarchiste Hébert, l'auteur du journal ordurier et sanguinaire intitulé: *Le Père Duchêne*, fut la victime de son machiavélisme. Le même sort fut réservé à Gobet, évêque de Paris, et à quelques autres qui les premiers avoient donné l'exemple dangereux d'ôter au peuple toute idée de religion, en abjurant leur état de prêtre. Sans doute, il seroit à souhaiter qu'il n'y eut que des officiers de morale, comme à la Chine, que le nom même de prêtre fut aboli (car les noms en imposent au peuple); et qu'on ne prêchât aucun dogme; mais la nation françoise, déja profondément démoralisée, étoit-elle dans le cas

d'une telle innovation sans y être préparée par aucune institution, ni par les principes d'éducation qu'avoit reçu la génération actuelle? N'étoit-ce pas fournir une nouvelle arme, un nouveau prétexte aux malveillans qui ne manquèrent pas de saisir cette occasion pour répandre, et certes avec raison, le bruit qu'on vouloit détruire toute religion. Doit-on prêcher au peuple des doctrines désolantes et lui ôter un frein nécessaire, le seul qui existe pour les crimes secrets? Les auteurs de ce nouveau scandale, de cette nouvelle manœuvre avoient un double but : le premier d'exciter des tronbles religieux et d'augmenter l'anarchie ; le second de dilapider les immenses richesses des églises (1). Le premier de ces deux projets échoua ; la terreur profonde qui comprimoit

---

(1) Quand nos ancêtres dotèrent les églises avec tant de piété et de magnificence, ils n'auroient pas soupçonné que leurs dons deviendroient la proie d'une horde de brigands ; c'est ainsi que les anciens conquérans romains n'auroient pas cru triompher du monde entier pour enrichir de ses dépouilles leurs lâches descendans.

tous les esprits étoit telle que le peuple vit fouler aux pieds tous les objets de son culte et de sa vénération sans se porter à aucun soulevement ; il en marqua même de la joie. La guerre que les prêtres jureurs et non jureurs s'étoient mutuellement livrée, et les discours prétendus philosophiques tenus dans les clubs ou sociétés populaires des départemens, avoient beaucoup contribué à avilir le culte. Dans les départemens, comme dans la capitale, on vit les laboureurs porter en foule les statues d'or et d'argent, les vases prétendus sacrés, pour être convertis en monnoie. Les séances de la convention nationale se consumoient à voir défiler dans son sein des sections de Paris, des communes entières, des paysans, des femmes, des enfans revêtus dérisoirement d'habits sacerdotaux qu'ils fouloient ensuite aux pieds : ainsi les dictateurs réussirent dans leur second projet, celui de s'emparer de tous les biens des églises.

On a cru que Robespierre avoit commencé par avilir, par détruire ainsi le culte reçu, pour lui substituer ensuite celui qu'il lui auroit plu d'établir. Son génie n'étoit pas assez profond

profond pour concevoir d'avance un tel plan; mais s'il n'avoit pas le talent de faire naître les circonstances, il faut avouer qu'il avoit du moins celui de saisir celles qui se présentoient. Il est certain qu'en voyant la facilité avec laquelle le peuple renioit, en quelque sorte, ses divinités, il conçut dès-lors le projet de jouer un rôle semblable à celui de Mahomet. Il chercha aussi à s'étayer dans l'occasion de la crédulité des peuples et à ranger même les prêtres de son parti; il proposa à la convention nationale, par un long discours qui est le meilleur de ses écrits, de décréter que la convention reconnoissoit un Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame; et pour commencer de joindre le rôle de souverain pontife à celui de dictateur, il se fit nommer président de la convention nationale pour présider à la fête à l'Etre-Suprême: cet homme, médiocre et vain, se crut un second Mahomet, parce qu'au dix-huitième siècle il avoit annoncé, comme quelque chose de nouveau, l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'ame. Certes, on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou son délire et son audace impudente, ou la ser-

vilité, l'apathie, la stupidité de la convention. N'est-ce pas encore une preuve de cette vérité que nous avons déja avancée, et qu'on ne sauroit trop répéter, c'est que rien n'est souvent plus peuple qu'une nombreuse assemblée, si éclairée qu'elle soit, par cela seul qu'elle est nombreuse? Ce cannibale, qui, les mains teintes du sang de ses concitoyens, offroit à Dieu un encens qu'il s'adressoit bien plutôt à lui-même, faisoit encore décréter que la probité et la vertu étoient à l'ordre du jour : on ne sait encore une fois comment qualifier tant d'audace d'une part, tant de foiblesse de l'autre. N'étoit-ce pas insulter l'assemblée et lui dire qu'elle n'avoit pas encore mis la vertu à l'ordre du jour? et puis quel langage insolite et barbare *mettre la vertu à l'ordre du jour;* et il égorgeoit journellement ses concitoyens! c'étoit joindre le blasphême et l'ironie à la férocité et au cannibalisme.

Ce caractère d'ironie et d'insulte à leurs victimes étoit celui de presque tous les monstres que le bouillonnement de la révolution a élevé sur sa surface; et c'est le dernier degré où puisse aller la férocité. Quand un

de ces proconsuls que les tyrans envoyoient dans les départemens pour y précipiter l'action de la guillotine avoit fait une bonne fournée, c'est-à-dire, avoit nivelé, suivant leur langage, beaucoup de têtes, il écrivoit: « Nous avons mis ce pays au pas; nous l'a-« vons monté à la hauteur de la révolution: « nous avons fait danser une bonne carma-« gnole aux riches; la sainte guillotine va « son train. » Il nous semble entendre Cartouche dire : *Ma sainte épée; mon saint poignard.* Vouloit-on immoler quelqu'un, on l'accusoit d'être fédéraliste, sans même s'embarrasser de donner un sens fixe à ce mot; ou bien on l'accusoit vaguement d'être un agent de Pitt et de Cobourg. Lorsqu'au tribunal révolutionnaire, un malheureux vouloit dire un mot pour sa justification, le président l'arrêtoit en lui disant: *tu n'as pas la parole;* expression dont se sert le président de la convention nationale, et que l'orgueil des juges et l'envie d'imiter ou même d'avilir la convention, faisoient adopter dérisoirement dans ces assassinats prétendus juridiques, que Barrère appeloit *des formes acerbes.* Ce même Barrère, par

une autre dérision aussi platte qu'atroce, eut l'impudeur de dire un jour, au sein même de la convention, qu'il falloit guillotiner beaucoup, employer beaucoup de ces formes acerbes; parce que, ajouta-t-il, les morts ne reviennent pas. Lisez l'histoire romaine au tems des Catilina, des Néron, des Tibère, vous ne verrez jamais blesser à ce point les bienséances. Se peut-il, disions-nous alors en nous-mêmes, qu'une assemblée éclairée et toute-puissante, que la France entière n'ouvrent pas les yeux sur ces flots de sang innocent versé par la tyrannie la plus exécrable, la plus inconcevable et la plus monstrueuse, et cela au nom d'une liberté qu'on fait haïr, qu'on assassine au lieu de la soutenir. Comment le François souffre-t-il ces arrestations barbares, ces proscriptions multipliées, ces taxes, ces perquisitions arbitraires, ces pillages, ces milliers d'échafauds et de victimes, ces violations de tous les droits et de tous les principes, ces dénonciations de gens prétendus suspects faites par des personnes bien plus suspectes, cette foule d'infortunés de tout âge, de tout état et de tout sexe, entassés dans les ca-

chots, mutilés, torturés, condamnés sans aucun prétexte, sans même être entendus? Comment supporte-t-on cette nuée de parvenus ignorans, féroces et fripons, cette multitude de bourreaux en chef et en sous-ordre, ces comités révolutionnaires, ces armées révolutionnaires, plus de vingt mille citoyens fusillés, mitraillés, noyés, assassinés de cent manières différentes; enfin, *l'image* de la mort dans toutes les bouches, sur tous les visages, sur tous les murs? tous ces vautours dévorans de l'humanité ont couvert la France d'une robe de sang, et l'ont changée en un vaste tombeau : ces charlatans politiques nous ont livré à l'opprobre et à la honte par notre foiblesse à les supporter. Est-ce pour nourrir de tels vampires que la France se dévore et s'assassine elle-même depuis tant de tems? le sort du peuple est-il d'être sans cesse trompé, muselé, pressuré, torturé en tout sens, et balotté d'une faction à une autre? Il semble qu'on avoit déchaîné sur la France l'enfer et toutes ses furies.

Quels tems calamiteux! une horde d'antropophages, de dépopulateurs, de buveurs de sang, s'étendoit d'un bout de la France

à l'autre. Ces hommes étoient secondés par d'autres hommes qu'on pouvoit appeler la lie des nations, l'écume des cités, le rebut des campagnes ; ils proclamoient la loi agraire, l'abolition des dettes, la proscription des riches. Ces désorganisateurs avoient par-tout à leur tête des hommes qui n'étoient pas tout à fait dénués de talens, des prestigiateurs qui fascinoient les yeux du peuple; les délations étoient leurs armes ordinaires. Le père n'osoit se confier à son fils ; celui-ci n'osoit embrasser la défense de son père. On proclamoit la vertu, et une nuée de poignards pesoit sur l'innocence ; ils se disoient républicains, et jamais ils n'ont soupçonné tout ce que ce mot renferme de devoirs, tout ce qu'il suppose de vertus : le vrai républicain s'élanceroit, se placeroit lui-même sous la hache des bourreaux pour sauver l'innocence. Reconnoît-on à ces traits ces hommes qui faisoient sonner leur républicanisme sur les toits ?

Quand la patrie est en proie à une foule de tyrans et d'assassins, d'hommes n'ayant rien, ne sachant rien et venant de rien, et cependant parvenus à tout, alors les idées

morales d'une nation s'affoiblissent; alors le peuple, à mesure qu'il craint pour sa sûreté, pour ses propriétés, tombe dans une stupeur profonde; il devient timide, puis dissimulé, puis engourdi; et si quelque crise imprévue ne rend à la nation son énergie, elle finit par l'esclavage le plus avilissant. Voilà les seules raisons qu'on peut donner de l'étrange phénomène qu'offre à cette époque la vilité, la torpeur du sénat et de la nation : la terreur planoit sur l'un et sur l'autre. Les mots magiques et toujours puissans de patrie, de liberté, de salut public, de conspirations, en imposoient à la multitude et faisoient toute la force des tyrans.

Nos audacieux tribuns avoient révolutionné, sans-culotté, pour me servir de leurs expressions ostrogothes, c'est-à-dire, dénaturé la langue, les idées, et perverti les mœurs. La modération étoit proscrite sous la qualification de *modérantisme*. On vous incarcéroit pour être modéré; on vous incarcéroit également pour être ultra-révolutionnaire, c'est-à-dire, exagéré. Ce fut un crime de n'être pas maratiste; on fut ensuite coupable pour l'avoir été. Quand on ne sa-

voit quel crime imputer à celui qu'on vouloit perdre, on l'accusoit d'être hébertiste, dantoniste, et autres crimes imaginaires de cette nature. On avoit mis sur les portes de tous les édifices, et sur celles de toutes les maisons, cette inscription barbare et ridicule, et sur-tout contradictoire : *la fraternité ou la mort;* ils ignoroient que la fraternité s'inspire, se persuade et ne se commande pas. Croyoient-ils faire triompher la liberté par l'anarchie, la vertu par le crime, les loix par l'assassinat, la fraternité par la mort?

Nous venons de parler du néologisme introduit par nos Vandales; nous allons insérer ici quelques réflexions à cet égard. Sans doute, un nouveau gouvernement, en donnant une nouvelle tournure aux idées, entraîne nécessairement un changement dans le langage; mais il n'appartient qu'au génie et au goût réunis de créer un nouveau mot. Il faut qu'aucun autre mot connu puisse le remplacer, ou du moins il faut que le mot nouveau soit plus sonore, plus expressif, et donne au langage plus de rapidité ou plns d'harmonie; encore faut-il en user très-

sobrement pour ne pas rendre surannée et inintelligible une langue consacrée par tant de chef-d'œuvres. On ne fera pas preuve de génie quand on dira *despectueux*, au lieu de dire *irrespectueux*. Notre langue, dit-on, est pauvre; mais avec des métaphores, des tropes et du génie, une langue n'est-elle pas toujours assez riche? Lisez les grands maîtres; voyez s'ils ont été arrêtés dans l'expression de leurs idées, parce que les mots *apitoyer*, *apothéoser*, *cerner*, leur manquoient. *Fortuné* doit s'entendre du bonheur, jamais de la richesse : *conséquent* ne peut signifier important. La langue étoit trop timide, nous en convenons; mais il est à craindre que par une hardiesse qui ne reconnoîtra plus de bornes, on ne la corrompe, on ne la dénature tout à fait. Il faut infiniment de goût et de justesse pour l'adoption et la naturalisation d'un mot nouveau.

Revenons aux déplorables événemens dont nous avons à tracer le tableau. Pour donner à la fois une idée et une preuve des décrets que les terrificateurs faisoient rendre dans

le dessein de donner plus de latitude à leur férocité, et de la manière avec laquelle on se jouoit de la liberté, nous allons rapporter ici textuellement le décret rendu sur un rapport de Saint-Just, le 25 germinal 1794. Ce décret, monument éternel de honte et de foiblesse, qui déposera à jamais contre l'assemblée qui l'a rendu, porte les mesures suivantes, qui sont telles que Cartouche, devenu chancellier de Néron, eût frémi de les signer : « Tous les citoyens, suivant « ce décret, sont tenus d'informer les au- « torités de leur ressort (ces prétendues au- « torités sont les commissions populaires « établies par l'article Ier. du même décret) « et le comité de salut public, des *discours* « *inciviques* et des actes d'oppression dont « ils auroient été victimes ou témoins. Si « celui, ajoute le décret, qui sera con- « vaincu *de s'être plaint de la révolution* « vivoit sans rien faire, et n'étoit ni sexagé- « naire, ni infirme, il sera déporté à la « Guyanne. » Quelle latitude pour la vengeance ! quelle carrière ouverte aux délateurs. Le mot d'*incivique* n'étant pas déter-

miné, il en résulte qu'on pouvoit incarcérer suivant le sens que le caprice donnoit à ce mot.

Certes, Hobbes a eu raison quand il a dit que la démocratie est une véritable aristocratie, un vrai despotisme des orateurs, ou plutôt des vociférateurs. Celui de nos tyrans qui a le plus dominé, Robespierre, étoit bien éloigné d'avoir les talens d'un grand orateur. S'il n'eut été un prodige de dissimulation et de férocité, c'eût été un homme très-plat et très-obscur : il eut des complices et pas un ami ; sa contenance étoit génée ; il passoit perpétuellement sa main sur le bas de son visage, apparemment pour déguiser jusqu'au jeu de sa physionomie ; sa conversation étoit sans intérêt, ses harangues insipides, verbeuses et entortillées ; son cœur étoit sans chaleur, son ame sans élévation, son esprit sans culture ; il n'avoit que des demi-connoissances ; et il fut toujours tel qu'il avoit été dans ses études, au collége, un homme médiocre.

A mesure que Robespierre s'affermissoit dans le pouvoir dictatorial, le sang des citoyens étoit répandu avec moins de ména-

gement; il signoit en seul les arrêts de mort, les listes de proscription. Dumas, président du tribunal révolutionnaire de Paris, Coffinhal, vice-président; Fouquier-Thinville, accusateur public, tous ces tigres à face humaine étoient vendus à Robespierre; il pouvoit les appeler *ses bourreaux*, puisqu'ils étoient moins des juges qu'ils n'étoient les exécuteurs de ses vengeances et de sa haine. Le président de ce tribunal envoyoit toujours à Robespierre la liste des victimes mises en jugement: le tyran marquoit chaque nom d'un *a* ou d'un *c*, ce qui vouloit dire *acquitté* ou *condamné*. On conçoit aisément que le nombre des acquittés étoit infiniment petit. Dans la crainte que les tribunaux des départemens ne fussent plus exorables, c'est-à-dire, ne fussent pas à la même hauteur de férocité, ce qu'on appeloit alors être à la hauteur de la révolution, on finit par faire traduire à Paris les proscrits de toute la république. Le tyran y trouvoit une jouissance plus vaste; le sang regorgeoit sous ses yeux. C'est une histoire bien honteuse pour l'humanité que celle des séances de cet infame tribunal révolution-

naire; qu'on eût dû bien plutôt appeler contre-révolutionnaire, puisque rien n'étoit plus propre à faire exécrer la révolution. A peine on prenoit le tems d'écrire les noms et l'âge des accusés; on y mettoit tant de précipitation qu'on immoloit souvent un accusé pour un autre : le malheureux avoit beau dire: *Ce n'est pas moi;* « que t'importe, lui ré« pondoit-on, que ton tour vienne aujour« d'hui, ou demain? » Nous nous bornerons, pour passer le plus rapidement qu'il nous sera possible sur cette intarissable nomenclature de crimes, à rapporter un de ces jugemens atroces, pris au hasard parmi une foule de jugemens semblables.

Une femme avoit eu occasion, en 1789, de rendre un service important au concierge du château de la Muette[1]: celui-ci, par reconnoissance, fit présent à sa bienfaitrice de vingt-cinq livres de bougie; il avoit malheureusement gardé la lettre par laquelle cette femme le remercioit de ce présent. Ayant été traduit au tribunal révolutionnaire, on lui présenta cette lettre; car ces juges vouloient quelquefois avoir l'air d'examiner une affaire; il confessa avoir fait le

présent dont il y étoit parlé. La femme qui l'avoit reçu fut citée à ce tribunal ; elle observa que ce présent lui avoit été fait avant même que la révolution commençât. On rejeta son observation, et ce tribunal, affamé de victimes, la déclara atteinte et convaincue d'avoir recélé des effets volés dans le château de la Muette ; elle fut condamnée à mort et exécutée. On pourroit faire un gros volume de jugemens, d'assassinats semblables.

Terreur, supplices, destruction, ignorance, faim, misère et nudité générale, tels furent les grands moyens des décemvirs ; tels furent les leviers de leur puissance. Robespierre, pour parvenir peu à peu au gouvernement d'un seul, persuada à la convention de substituer à une constitution et à une déclaration des droits très-anarchique, et qu'on avoit fabriquée en quinze jours, une *centralisation* de pouvoirs, qu'on appela gouvernement révolutionnaire. Ces deux mots se contredisoient manifestement ; mais que ne persuade-t-on pas à une assemblée nombreuse. N'avoit-on pas autrefois persuadé au premier parlement de la France

de proscrire l'émétic et le quinquina? La convention ne vit pas qu'elle se donnoit des fers et un maître; elle ne s'apperçut pas de l'audace et de l'indécence qu'il y avoit de faire accepter et jurer solemnellement une constitution pour la mettre de côté au bout de quinze jours?

Sous le nom de gouvernement révolutionnaire, tous les pouvoirs se trouvèrent réunis au comité de salut public, où Robespierre dominoit depuis long-tems. Ce fut alors que ce comité, devenu dictatorial, lança dans les départemens cette horde de proconsuls féroces qu'on a vu, trahissant, égorgeant le peuple dont ils étoient les mandataires, à qui ils devoient leur existence politique, tantôt faire suivre avec eux dans leurs tournées homicides la guillotine, tantôt la déclarer *en permanence*, ce qui vouloit dire ne pas donner un moment de relâche aux bourreaux. Ces monstres en mission, ces colosses du crime, ces phénomènes en cruauté, firent la chasse aux hommes comme un baron allemand la fait aux sangliers. Lorsque les Anglois soudoyoient, enivroient d'eau-de-vie, les Sauvages pour leur porter des chevelu-

res d'Américains, ces Sauvages, ces Anglois n'étoient pas du moins les représentans de ceux qu'ils égorgeoient. Lorsque, quelques siècles auparavant, les Espagnols, dans la conquête du nouveau monde, dressèrent des dogues pour faire une chasse de cannibales aux malheureux et doux Indiens, c'étoient des animaux, non des représentans d'un grand peuple, qu'on employoit à dévorer des hommes. Le despote Turc, en faisant expirer son semblable sous le bâton d'un bacha, ou avec le cordon des muets, ne dit pas à sa victime : *Tu es libre.* Tout se répète sur la scène du monde ; les compagnies de Marat, les armées révolutionnaires, les comités révolutionnaires, les commissions populaires (1), n'étoient, sous d'autres noms, que ce qu'on appeloit sous d'autres tyrans célèbres dans notre histoire : *chambre ardente*, *chambre étoilée*, *commission extraordinaire ;* c'est-à-dire, des

(1) Au lieu de *révolutionnaire*, lisez : *anti-révolutionnaire ;* au mot *patriotisme*, substituez les mots *ambition*, *intérêt personnel ;* vous aurez le vrai sens qu'y mettoient nos tyrans.

réunions

réunions d'hommes crées par le droit du plus fort pour égorger sans aucune formalité le plus foible. Nous l'avons déja dit, toutes les tyrannies se ressemblent; tous les tyrans ont employé, comme nos décemvirs, l'arme de la terreur, et ce n'est pas sous ce point de vue que l'histoire de cette époque de notre révolution est neuve; mais ce qu'on n'a jamais vu, ce que vraisemblablement on ne reverra jamais, c'est un grand peuple éclairé qui, pendant dix-huit mois, est mutilé, décimé, fusillé, noyé, mitraillé, guillotiné par ses représentans; c'est cette extrême férocité de tant de mandataires égorgeant à l'envi leurs commettans. Rome eut successivement, ou à quelques intervalles près, une suite de tyrans; mais la France a eu à la fois et au même instant une foule de Caligula. Un Tacite même eût brisé ses pinceaux de regret de ne pouvoir peindre tous les crimes nés de l'accouplement monstrueux du féroce Robespierre avec le sanguinaire Couthon, du barbare Billaud avec le farouche Amar, du tigre Collot avec le tigre Carrier, de l'égorgeur Dumas avec l'égor-

geur Coffinhal, et d'un millier de subalternes à leurs ordres. Mirabéau prévoyoit sans doute une partie de ces horreurs quand il disoit que *la liberté ne se reposoit que sur des matelats de cadavres.*

Quel tableau! les flots de l'océan gonflés par les corps tronqués que l'on confioit au secret des abîmes de la Loire, le sang ruisselant par torrens dans toutes les villes, les cachots de cent mille bastilles s'affaissant sous le poids des victimes dont ils étoient encombrés, le crêpe de la mort s'étendant sur toutes les familles, le seuil de toutes les portes marqué de sang, et pour comble d'insulte, le mot d'humanité gravé sur tous les monumens, et associé à celui de la mort, tel étoit l'aspect douloureux que présentoit la France. On lisoit sur tous les frontispisces ces mots contradictoires : *Liberté, fraternité, ou la mort.* Hélas! il n'y avoit que ce dernier mot de réel. Nous l'avons dit plutôt; mais roulant toujours dans un même cercle de crimes, dans un même labyrinthe de sang, le lecteur nous pardonnera quelques rédites en faveur du sentiment

qui nous oppresse et qui se déborde, pour ainsi dire, sur le papier, et en faveur du désir que nous avons de rendre, en quelque sorte, la postérité présente à nos malheurs.

Notre main ne pouvant suffire à buriner en traits assez prononcés, assez profonds, ce long enchaînement d'horreurs, d'infamie, de sottises et de calamités, nous croyons devoir placer ici un extrait du tableau aussi vrai qu'il est énergique, tracé par Mallet du Pan, dont nous sommes bien éloignés cependant d'adopter tous les sophismes. Il peint la France en proie à une infinité de Nérons populaires devenus l'horreur de leurs premiers complices, et les bourreaux de celui d'entre eux qui veut s'arrêter dans le chemin du crime, insultant avec effronterie à leurs propres loix, baillonnant toutes les bouches avec la charte des droits de l'homme, opprimant la parole, la presse et la pensée, violant les domiciles, décachetant les lettres, athées en proclamant Dieu. Cette corporation (les jacobins) n'est point un être de raison; les agens des in-

surrections, des incendies, forment une véritable confrairie : systématiquement organisés, ils ont leur cathéchisme, leurs colonels, leurs majors, leurs capitaines, leur profession, leur noviciat, leur langage, leurs points de correspondance, leurs affiliations, leur costume, leur mot d'ordre.

Nous avons enfin traversé cette route de sang, cette carrière de dix-huit mois... de dix-huit siècles de crimes toujours croissans jusqu'au moment où la division survenue entre les chefs, et l'énergie de quelques représentans qui voyoient l'épée de Damoclès suspendue par un fil sur leurs têtes, ont amené la révolution du 9 thermidor. Il nous reste auparavant à peindre en détail, et avec leurs principales circonstances, les forfaits des représentans envoyés en mission. On trouvera cet objet dans le précis que nous donnerons dans le livre suivant du rapport fait par Courtois, après le 9 thermidor, au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices. On croiroit ce rapport écrit par Tacite ou par Saluste.

Nous terminerons ce livre par une réflexion qui nous a paru nécessaire. Les détracteurs de la philosophie ont osé dire que la lecture de Rousseau, de Genève, et de quelques autres philosophes, a causé tout ce délire démagogique et les attentats qui en ont été la suite; mais les Robespierre, les Saint-Just, les Collot, avoient-ils jamais médité, avoient-ils compris ces grands écrivains? auroient-ils trouvé dans les considérations de Rousseau sur le gouvernement de la Pologne l'apologie, ou le modèle de leur abominable conduite? Rousseau a-t-il dit que pour atteindre à la liberté il falloit escalader des monceaux de cadavres, élever une montagne de crimes? n'a-t-il pas dit, au contraire, qu'il ne voudroit pas de la liberté, si elle devoit couter la vie à un seul innocent? Les plats et féroces coquins, les buveurs de sang, qui révolutionnoient la morale et la justice, avoient-ils jamais lu Rousseau? leur ame cadavéreuse pouvoit-elle s'entendre avec l'ame aimante de Rousseau? Ils l'eussent proscrit s'il eut vécu de leur tems : de

même qu'il est dans les forêts des monstres que rien ne peut apprivoiser, il est dans la société des scélérats que la lecture des philosophes ne peut rendre à l'humanité.

LIVRE XXVIII.

Détails de la conjuration de Robespierre. Evénemens des 8 et 9 thermidor. Beau mouvement de Talien à la convention nationale. Arrestation et supplice des conspirateurs, au nombre desquels on compte soixante-onze membres de la commune de Paris. Extrait du rapport fait par Courtois au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre. Détails particuliers sur Robespierre, Couthon, Carrier, Pache et Coffinhal. Autres détails sur Barrère, David et Léonard Bourdon. Loi sur la garantie individuelle des représentans. Extrait du rapport de Saladin à ce sujet. Nouveaux troubles. On veut soulever les faubourgs de Paris contre la jeunesse parisienne. Hymne appelé : *Le Réveil du Peuple*. Journée du 12 germinal. Journées des 1er., 2, 3 et 4 prairial. Décret contre Barrère et ses complices. Autres décrets contre un grand nombre de députés. Supplice de Fouquier-Thinville. Mort du fils de Louis XVI.

Rapprochement curieux d'événemens arrivés à Athènes, il y a plus de deux mille ans, avec ceux arrivés de nos jours.

Nous sommes enfin parvenus à une époque consolante, celle de la chûte de nos tyrans. On va voir des ambitieux, rivaux de crimes et de pouvoirs, se détruire eux-mêmes, à peu près comme des brigands, qui, réunis pour le meurtre, se divisent et s'égorgent pour le partage des dépouilles. La convention considérée en masse va se montrer aussi grande, aussi imposante qu'elle avoit été vile sous l'oppression. Sans doute nous aurons encore à mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau révoltant des forfaits de la tyrannie et de ses nombreux et exécrables agens. Nous éprouvons en écrivant cette histoire toute la satiété de ces détails, tout le dégoût que doit inspirer la peinture de tant d'horreurs; mais du moins l'image du châtiment va désormais accompagner celle du crime, et la perspective d'un plus doux avenir s'offre déja dans le fond du tableau.

Tant de tribuns également pervers et ambitieux ne pouvoient demeurer long-tems unis. Le caractère haineux et jaloux de Robespierre ne pouvoit long-tems souffrir des égaux. Ses complices vouloient bien partager la dictature; mais ils ne vouloient pas subir la sienne. Eh! pouvoit-il exister de liaison solide entre des hommes qui se connoissoient trop pour se confier les uns aux autres?

Le premier moyen de destruction dût être dans le plan des tyrans une égalité de férocité; mais il n'y a point d'égalité dans la nature humaine, pas même celle de cruauté. Les membres des deux comités de gouvernement étoient plus ou moins tigres, plus ou moins cannibales. La rivalité, l'envie se manifestèrent entre ces monstres différens; l'un vouloit assassiner plus, l'autre vouloit égorger moins; celui-ci avoit plus d'audace, cet autre plus de timidité. La scission éclate bientôt entre les meneurs du comité de salut public, au sujet de quelques victimes à immoler: cette scission transforme le décemvirat en deux partis de triumvirs qui, pendant quelques jours, ont lutté

pour se supplanter ; d'un côté, Robespierre, Couthon et Saint-Just ; de l'autre, Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. Dans la crainte des événemens, Barrère ne cessoit de flagorner Robespierre ; aussi ce Protée, ce caméléon politique se vantoit d'avoir traversé toutes les factions : on l'avoit vu, changeant d'opinion comme de costume, feuillant, jacobin, aristocrate, royaliste, modéré et révolutionnaire très-exagéré. Robespierre commençoit à s'appercevoir qu'il avoit excité la jalousie, éveillé les soupçons de ses co-assassins ; il commençoit à craindre qu'ils ne fissent pas toujours cause commune avec lui. Il essaya de sonder leurs forces, de déclamer vaguement contre eux, d'ameuter les jacobins ; par-là, il découvrit la division survenue dans le décemvirat (1) ; c'étoit découvrir sa foiblesse : il croyoit perdre ses complices, il fut écrasé lui-même. Il avoit triomphé de

(1) Nous nous servons du mot décemvirat comme d'un terme générique. Nos tyrans n'ont jamais formé le nombre juste de dix ; ils ont été tantôt trois, tantôt six, tantôt davantage.



Danton, parce que cet homme, né paresseux et vain, se croyoit un géant en état de mépriser un Pygmée : il est certain que Danton auroit triomphé de Robespierre, si, prévenant son décret d'arrestation, il l'eut démasqué à la tribune. Danton périt parce qu'il s'abandonna lui-même, et parce que sa paresse naturelle l'avoit éloigné d'entrer dans les comités de gouvernement : il avoit cependant porté un grand coup à la puissance colossale des décemvirs; il avoit osé se plaindre à la convention du despotisme des comités. « Il est tems, disoit-il, que la « convention reprenne l'attitude imposante « qu'elle a reçue du peuple, et qu'elle n'au« roit pas dû perdre devant quelques-uns de « ses membres. Je ne fais, ajouta-t-il, qu'é« mettre ici la préface de mon opinion po« litique; j'en dirai davantage un jour. » Ce fut là une grande faute; quand on ose, il ne faut pas oser à demi. Si dans ce moment il eut attaqué de front la tyrannie, il l'eût certainement terrassée. Ce fut alors que Camille Desmoulins publia son journal intitulé : *Le Vieux Cordelier*. Il peignoit d'un pinceau sévère les crimes des dominateurs

et leur plan de terreur : c'étoit encore un coup porté à la tyrannie. Si la révolution a dévoré tour à tour les différens oppresseurs qui se sont succédés sur ce glissant théâtre, elle a aussi, comme le Saturne de la fable, dévoré ses enfans, ses soutiens. L'échafaud fut, comme on l'a déja vu, la récompense de Desmoulins. Ainsi périt l'écrivain généreux qui, le 14 juillet 1789, monté sur une table, au Palais-Royal, deux pistolets à la main, donna au peuple le signal de la liberté en arborant le premier la cocarde natonale, et détermina la prise de la Bastille. Son nom, malgré quelques erreurs politiques qu'il a bien réparées en démasquant nos tyrans dans son dernier journal, vivra au panthéon de l'histoire.

Cependant Robespierre voyoit l'orage se former sur sa tête : la plaine de la convention commençoit à se soulever, et la montagne n'étoit pas toute pour lui ; une partie regrettoit Danton. Robespierre devenoit plus sombre, plus ombrageux, plus altéré de sang ; il étoit déja pâle de sa mort future, suivant la belle expression de Courtois ; il ne parloit que d'assassinats, d'arrestations

et de supplices; c'est le sort de tous les tyrans. Celui que tout le monde craint, craint bientôt tout le monde; il vouloit entamer de nouveau la représentation nationale, et faire un second 31 mai; ce fut ce projet d'attenter de nouveau à l'intégralité de la représentation nationale qui divisa les décemvirs, et accéléra la destruction d'une horde de barbares dont la postérité ne concevra jamais l'existence. Depuis cette fête d'athée à l'Etre-Suprême, où Robespierre, qui vouloit réunir le patriarchat à la dictature en se déclarant chef de secte, s'enivra de l'encens qu'il feignoit d'offrir à Dieu, il avoit ordonné à l'accusateur public, Fouquier-Tinville, de prendre un peu moins de victimes parmi les prêtres. Sur le point de faire éclater ses projets de domination, il vouloit commencer de ménager cette classe d'hommes toujours puissante auprès du peuple, et toujours disposée à soutenir le despotisme pour en être soutenue à son tour. Néanmoins, afin de satisfaire l'antropophage voracité de ses collègues et la brûlante soif du sang qui le dévoroit, il avoit soin de joindre de nombreux supplémens de conspirateurs

qui ne s'étoient jamais connus; de vieillards infirmes, de femmes et d'enfans; tant d'humanité et de compassion ne pouvoit satisfaire Vadier, membre d'un des deux comités de gouvernement, celui de sûreté générale. Puisqu'on devoit dépopuler la France, faucher l'espèce humaine, pourquoi, disoit Vadier, ménager les prêtres? pourquoi épargner les fanatiques et les fanatiseurs? Vadier obtient aussitôt un décret, d'après une conspiration absurde, qui envoie une illuminée, une vieille folle, nommée Catherine Théos, et un illuminé, Dom Gerle, au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire, à la mort. Cette hardiesse de Vadier étonna le moderne pontife Robespierre. Il défendit à Fouquier de guillotiner la vieille et l'illuminé. Vadier, qui sait que la menace d'un tyran est l'éclair qui précède la foudre, se tourne dès ce moment contre Robespierre: le choix d'autres victimes acheva de diviser les décemvirs. Le 8 thermidor arrive; les assassins divisés entre eux ne peuvent rester plus long-tems en présence sans se déclarer. Le complot qui devoit s'exécuter, de proscrire un certain nombre de dé-

putés, ne pouvoit guère être retardé davantage. Un des décemvirs, Robespierre, est à la tribune avec un de ces rapports homicides qui préparent des attentats sur la représentation nationale. L'assemblée garde le silence de la terreur, et la lutte entre les oppresseurs même va commencer. Nous allons développer jusques dans leurs moindres circonstances ces fameuses séances des 8 et 9 thermidor, qui ont sauvé, et qui devoient perdre la république; mais nous devons dire, avant d'entrer dans les détails de ce grand événement, que Tallien n'est pas le seul qui eut formé le dessein de poignarder le dictateur en plein sénat. Plusieurs autres députés avoient conçu ce généreux projet; mais telle étoit l'étonnante popularité et réputation de patriotisme de Robespierre qu'il eût été mis au Panthéon par le peuple, et ses assassins auroient eu le sort qu'eurent les meurtriers de César. Robespierre eût encore moins de talens, moins de ressources personnelles que Rienzi; il étoit aussi médiocre que Mazaniello; mais il avoit, comme eux, le peuple pour lui, et s'il en fut abandonné dans ce dernier complot, c'est

qu'il avoit négligé les mesures nécessaires pour l'y préparer; il n'avoit pas sur-tout disséminé assez d'argent.

On ne peut néanmoins songer sans frémir au danger dans lequel Robespierre avoit plongé la chose publique. La municipalité de Paris, le chef de la force armée, les tribunaux, l'opinion publique elle-même, tout étoit influencé par un seul homme qui tenoit dans sa main la vie et le sort des citoyens. Des listes de proscription sortoient chaque matin du cabinet de ce tyran, qui préféra l'atrocité froide de Sylla aux emportemens furibonds de Catilina. Le danger pour la convention fut tel, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, que si Robespierre et la commune insurgée eussent marché les premiers sur la convention, celle-ci étoit égorgée. Il n'y avoit autour de la convention qu'environ quatre cents hommes de garde, dispersés aux différentes issues de l'assemblée; les sections n'avoient pas encore eu le tems de se rallier autour d'elle; elle pouvoit encore être égorgée par la troupe armée qui tira Henriot du comité de sûreté générale, comme on va le voir dans le récit suivant. Robespierre

bespierre et Henriot n'avoient ni le génie, ni le courage qu'exige un grand complot; ils manquèrent ces deux circonstances, les dernières que la fortune leur pouvoit offrir. Les conjurés n'eurent, comme depuis ceux des 13 et 14 vendémiaire, ni chefs assez intelligens, ni plan assez bien concerté. Si les conspirateurs parurent si peu capables d'exécution, il n'en fut pas de même de la convention; elle se montra aussi intrépide que vigilante et éclairée. Le poignard que Tallien fit voir prêt à frapper Robespierre électrisa toute l'assemblée. La haine, les soupçons, la vengeance s'étoient accumulées au fond des cœurs; mais ces sentimens, pour être concentrés, n'en étoient que plus vifs; les conspirateurs auroient dû s'en méfier. Robespierre ne sut pas prévoir que la liberté observe, avec une attention ombrageuse, ceux qui veulent s'élever au-dessus d'elle. Depuis long-tems il n'avoit paru à la convention; le 8 thermidor il monte, ainsi que nous venons de le dire, à la tribune; il lit un long discours où, après avoir vanté, suivant son usage, sa vertu, s'être plaint d'être calomnié, il signale les ennemis du

peuple, c'est-à-dire les siens; il se livre à une diatribe amère contre les opérations du gouvernement auquel il annonce qu'il n'a point pris part depuis plus de quatre décades. Il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances; il accuse les comités d'avoir éloigné les canonniers de Paris; il prétend que les patriotes sont opprimés; il blâme l'enthousiasme avec lequel on instruit la convention des victoires de la république; enfin, il ajoute qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie. On demande l'impression de ce discours; Couthon en demande l'envoi à toutes les communes. Ces deux propositions sont d'abord décrétées. Cambon (1), dont ce discours attaquoit les opérations financiers, s'élève avec énergie contre le despotisme de Robespierre dont la volonté seule a paralysé, depuis un

(1) Ce Cambon étoit un homme vain, opiniâtre, grossier, sans éloquence, mais fougueux et emporté à la tribune; tout son talent en finances consistoit à voler, légalement, c'est-à-dire avec un décret, les particuliers pour grossir le trésor public.

mois, un décret rendu, d'après un rapport du comité de salut public, sur les rentes viagères. Billaud-Varenne déclare qu'on en impose à la convention sur le fait des canonniers, car de quarante-huit compagnies, il en reste à Paris trente-trois, et un décret porte qu'il en doit toujours rester la moitié; il ajoute qu'il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve, et que si les membres de la convention ne jouissent pas de la liberté des opinions, il aime mieux que son cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir, par son silence, complice de ses forfaits (1). Le député Panis reproche à Robespierre de faire chasser des jacobins les hommes énergiques qui ne veulent pas se courber sous le joug, et l'interpelle s'il est vrai qu'il ait proscrit plu-

---

(1) Le misérable! n'avoit-il pas été jusqu'à ce moment le complice de Robespierre. Il est une triste vérité que l'historien ne peut taire, c'est que tous ces députés n'ont point attaqué les tyrans et la tyrannie quand le sang des citoyens, et même celui de leurs collègues, couloit par torrens au gré du caprice des dictateurs; ils n'ont montré d'éner-

sieurs députés du nombre desquels il se trouve. La discussion recommence sur l'envoi du discours de Robespierre. Plusieurs membres développent successivement le danger d'envoyer aux communes l'accusation sans y joindre les réponses des comités de gouvernement. La convention rapporte le décret d'envoi. Telle fut la séance du 8. Le discours de Robespierre suffit pour prouver aux plus incrédules ses intentions conspiratrices.

A celle du 9, Saint-Just entame un discours dans le même sens que celui de Robespierre; il assure qu'il n'appartient à aucun parti, et que, dut pour lui, comme pour tant d'autres, la tribune devenir la roche tarpeïenne, il n'en dira pas moins la cause des divisions qui ont éclaté... Tallien

---

gie que quand ils se sont vus menacés eux-mêmes. Le beau mouvement de Tallien eût été bien autrement sublime, s'il eut été inspiré par l'amour de la patrie, et non pour sauver sa maîtresse et lui-même. Les peuples ne sont jamais comptés pour rien. On verra dans la suite Billaud proposer à son tour aux jacobins de marcher sur la convention.

l'interrompt par une motion d'ordre. « Au-
« cun bon citoyen, dit-il, ne peut retenir
« ses larmes sur le sort malheureux auquel
« la chose publique est abandonnée. Par-tout
« on ne voit que division. Hier, un membre
« du gouvernement s'est isolé; aujourd'hui,
« un autre fait la même chose; je demande
« que le rideau soit entièrement déchiré. »
Billaud-Varenne prend la parole, et dit que,
la veille, la société des jacobins étoit rem-
plie d'hommes apostés puisqu'aucun n'avoit
de carte. On a développé, ajoute-t-il, dans
cette société l'intention d'égorger la conven-
tion nationale. Billaud désigne sur la mon-
tagne un de ces hommes qui menacent les
représentans du peuple (ce scélérat est ar-
rêté). L'orateur s'étonne ensuite de voir
Saint-Just à la tribune, lui qui avoit pro-
mis aux deux comités de leur soumettre son
discours avant de le lire, et même de le
supprimer s'il leur sembloit dangereux.
« Vous frémirez d'horreur, ajoute-t-il,
« quand vous saurez que la force armée est
« confiée à des mains parricides; quand
« vous saurez que ceux qui accusent le gou-
« vernement de mettre à la tête de la force

« armée des conspirateurs et des nobles, « sont ceux qui nous ont forcé la main pour « y mettre les seuls nobles qui y existent; « quand vous saurez que celui qui se plaint « qu'on opprime les patriotes a fait arrêter « le meilleur comité révolutionnaire de Pa- « ris, quoiqu'il n'y eut que deux de ses mem- « bres qui fussent dénoncés. Quand Robes- « pierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité « parce qu'il y étoit opprimé, il ne vous dit « pas que c'est parce qu'après avoir fait sa « volonté pendant six mois, il y a trouvé de « la résistance au moment où seul il a voulu « faire rendre le décret du 22 prairial. Sa- « chez qu'hier le président du tribunal révo- « lutionnaire a proposé ouvertement de chas- « ser de la convention tous les hommes im- « purs, c'est-à-dire, tous ceux qu'on veut « sacrifier; mais le peuple est là. Les patrio- « tes sauront mourir pour sauver la liberté. » *Oui, oui*, s'écrient tous les membres. « Les « hommes, continue Billaud, qui parlent sans « cesse de vertu, sont ceux qui la foulent aux « pieds : un secrétaire du comité de salut pu- « blic avoit volé 114,000 liv.; j'ai demandé « son arrestation; Robespierre l'a empêché

« d'être arrêté. La première fois que je dé-
« nonçai Danton au comité, Robespierre se
« leva comme un furieux en disant que je
« voulois perdre les meilleurs patriotes, et
« le lendemain, il vint accuser Danton à la
« convention. »

Robespierre s'élance à la tribune : *A bas le tyran*, s'écrie-t-on de toutes parts. « Le « voile est déchiré, reprend Tallien : tout « annonce que l'ennemi de la représentation « nationale va tomber sous ses coups. J'ai « vu hier la séance des jacobins ; j'ai vu se « former l'armée du nouveau Cromwel, et « je me suis armé d'un poignard pour lui « percer le sein si la convention n'avoit pas « le courage de le décréter d'accusation. Je « demande que la convention reste en per- « manence pour sauver le peuple, qu'elle « décrète l'arrestation d'Henriot et de son « état-major. » La convention décrète à l'instant la permanence de ses séances, et l'arrestation d'Henriot et de son état-major, ainsi que celle de Dumas, président du tribunal révolutionnaire (1).

(1) Robespierre pressentoit sans doute le coup

Robespierre insiste pour avoir la parole. *A bas le tyran*, lui crie-t-on de nouveau. Barrère se présente à la tribune. La convention décrète qu'il sera entendu. Il fait un rapport au nom des deux comités de gouvernement, et propose à la suite un projet de décret relativement à l'organisation provisoire de la garde nationale de Paris; il propose encore une proclamation au peuple françois pour l'inviter à se rallier autour de la représentation nationale. La discussion se continue sur Robespierre. Plusieurs membres accusent successivement Saint-Just, Couthon, Lebas et Robespierre jeune, comme complices du tyran. Le décret d'arrestation est mis aux voix et prononcé contre eux. Collot-d'Herbois énonce de nouveaux faits contre le tyran Robespierre et son agent Saint-Just. Robespierre l'apostrophe en termes injurieux; l'assemblée indignée demande l'exécution du décret d'arrestation. Le président annonce que l'huissier éprouve de la résistance de la part des prévenus. La

---

que Tallien lui porteroit. Il disoit : *Je ne puis voir ce Tallien sans frissonner*.

convention ordonne qu'ils descendront à la barre, d'où bientôt ils sont amenés par les gendarmes.

Dans la nuit du 9 au 10, on vient informer la convention que les individus décrétés d'arrestation, au lieu d'être reçus à la maison d'arrêt du Luxembourg, ont été envoyés par l'officier du lieu à la maison commune, qui s'est constituée en état de rébellion contre la représentation nationale. Collot-d'Herbois arrive au fâuteuil et dit : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre « poste. Des scélérats, des hommes armés, « ont investi le comité de sûreté générale et « s'en sont emparés. On annonce qu'Henriot « vient de s'échapper de ce comité et qu'on « l'amène en triomphe. » La convention met sur-le-champ hors la loi tous les individus qui, frappés du décret d'arrestation, ne s'y seroient pas soumis, ou s'y seroient soustraits. Elle nomme, sur la proposition des deux comités, Barras député, pour diriger la force armée, et lui adjoint six membres qu'elle investit des pouvoirs attribués aux représentans du peuple près les armées.

Cependant des sections de Paris parois-

sent tour à tour à la barre de la convention, et l'assurent de leur entier dévouement. Plusieurs d'entre elles déposent les ordres qu'elles ont reçu dans la nuit de la part du conseil général de la commune pour ne communiquer qu'avec lui.

Déja plusieurs députés étoient allés assiéger la commune avec ceux des bons citoyens qu'ils avoient pu rassembler dans la nuit et dans une crise aussi urgente. Ils reviennent à la convention et lui annoncent que la commune est réduite. Par-tout les citoyens se sont rangés autour d'eux. Le commandant de la force armée, qui avoit été arrêté par Henriot, s'est sauvé et vient se présenter à la convention, dont le président lui donne l'accolade fraternelle. Les conspirateurs vont enfin tomber sous le glaive des vainqueurs. Non; cette mort eût été trop honorable; c'est la mort des scélérats qui leur est réservée. Ils doublent leur supplice par la tentative qu'ils font pour s'ôter la vie. Robespierre, qui, le matin, pendant qu'on le décrétoit d'accusation, agitoit dans ses mains un canif dont il n'osa se percer, soit par lâcheté, soit parce qu'il

espéroit encore triompher ; se tire un coup de pistolet qui ne fait que le punir dans l'organe de la parole de l'abus qu'il en a fait. Son frère se précipite du haut de la commune, et dans sa chûte se prépare des souffrances que la guillotine, supplice trop doux pour de semblables criminels, lui eût épargnées. Saint-Just se rend en lâche ; au moment où il voit que tout est désespéré, ce misérable dit à Lebas : *tue moi*. Lebas lui répond par ce mot : *lâche* ; et après une courte pause, *j'ai bien autre chose à faire*, ajouta-t-il ; puis il tire sur lui-même le pistolet dont la balle lui donne la mort. Henriot est précipité par Coffinhal du haut d'une fenêtre, et trouvé, comme Néron, dans un endroit sale et obscur où il prie inutilement qu'on termine ses jours. Henriot avoit dit aux tyrans qu'il répondoit sur sa tête du succès de la conspiration. Cette promesse avortée excita la fureur de Coffinhal. Il est certain que le complot n'échoua que par le défaut de tête et de courage des chefs. Si Henriot, quand ses complices l'eurent tiré du comité de sûreté générale, eut fondu sur la convention, elle étoit égorgée. Si la com-

mune, au lieu de perdre un tems précieux à envoyer des commissaires dans les sections pour les engager à se rallier à elle, eut marché sur la convention, celle-ci eût infailliblement succombé. Si Robespierre avoit été doué d'une véritable énergie révolutionnaire, il se fût mis à la tête de la commune insurgée ; il n'y eût pas perdu en délibérations le tems qu'il falloit employer à agir. Enfin, le matin même qu'on le décréta d'accusation, la convention étoit pleine de ses affidés. Tout le tribunal révolutionnaire, les jurés occupoient l'intérieur de la salle. Robespierre n'avoit qu'un mot à dire pour faire massacrer toute la convention. Mais quand tous ces conjurés auroient réussi, que s'en seroit-il suivi, une guerre civile dont ils eussent été dans peu les victimes; ils auroient eu contre eux, et les républicains, et les royalistes qui certainement n'auroient jamais voulu de Robespierre pour roi. Couthon, immobile et demi mort, attend qu'on l'enlève. Tous ces conspirateurs sont saisis; presque tous sont blessés, sanglans, meurtris, défigurés des coups qu'ils se sont portés, ou qu'ils ont reçus de la fureur po-

pulaire. Quel exemple! quel tableau! voyez ce Robespierre couché sur la table de l'anti-salle du comité où naguère il dictoit des loix, ayant une boîte de sapin pour oreiller, essuyant avec des fragmens de papiers la sanie qui s'arrêtoit à sa bouche ensanglantée et tenant dans ses mains, par un de ces jeux du hasard qui n'échappent pas à l'observateur, le sac de son pistolet, qui rappeloit à ses yeux, par l'adresse du marchand qui l'avoit vendu, et dont l'enseigne étoit : *Au Grand Monarque*, le terme qu'avoit choisi son ambition.

On a trouvé des listes signées de la main des conspirateurs, et un cachet portant l'empreinte d'une fleur-de-lys. Il sembleroit d'abord que ce fut pour faire remonter au trône de ses pères le dernier rejeton des Capet qui existoit; mais une pièce importante, trouvée parmi les papiers de la commune, explique le secret des conjurés; c'est une proclamation signée Payan et Coffinhal. « Le « peuple est averti, disoient ces fabricateurs « de mensonges, qu'une patrouille, envoyée « de la part de l'étranger qui dominoit dans « le comité de salut public, s'étoit présen-

« tée au Temple pour enlever les infames
« rejetons de Capet. La patrouille est arrê-
« tée, et le conseil a fait immoler les Capet. »
Qui ne voit la vérité jaillir de cette procla-
mation que la mort les a empêché de sous-
traire ; qui ne voit que cette imposture
avoit été tissue pour rejeter sur l'assemblée,
aux yeux d'un peuple jaloux de sa liberté,
l'odieux soupçon d'avoir voulu rétablir un
roi. Cette pièce, ce cachet fleurdelysé, tel-
les eussent été les bases d'accusation : on
auroit dit qu'on avoit trouvé ce cachet chez
un des membres du comité qu'on auroit
voulu le plus inculper.

Dès que tous les conspirateurs eurent
été saisis, Barrère proposa, au nom du
comité de salut public, une proclama-
tion qui fut adoptée ; elle finissoit par ces
mots remarquables : « Le 14 juillet, le peu-
« ple a fait sa révolution ; le 9 thermidor,
« la convention a fait la sienne. La liberté
« a applaudi également à toutes deux. »

André Dumont dénonce un fait qui prouve
l'immoralité et la scélératesse du moderne
Cromwel et de son frère. Lafond de Tou-
louse, juge de paix à l'armée d'Italie, vient

à Paris pour dévoiler les dilapidations énormes de Robespierre jeune, qui entassoit des trésors aux dépens de la république; il s'adresse à un membre du comité de sûreté générale qui, par crainte, ou peut-être même étant encore dupe de la profonde hypocrisie de l'usurpateur, le renvoie à ce monstre. Il le fait jeter dans un cachot, où il languissoit depuis six mois. La convention prononce la mise en liberté du citoyen Lafond.

L'après-midi du 10 thermidor, l'an II de la république, qui répondant 28 juillet 1794, tous les conjurés furent exécutés sur cette même place de la Révolution où ils ont fait périr tant d'innocens. On supplicia aussi avec eux d'autres complices parmi lesquels étoient des aides-de-camp d'Henriot, et des membres de son état major. Le nombre de ceux qui furent exécutés ce jour-là étoit de vingt-deux. Ainsi croula l'édifice de la plus horrible tyrannie qui jamais ait ensanglanté le monde. Un souffle, un instant a renversé tout cet échafaudage de grandeur, de crimes et de pouvoir cimenté par tant de meurtres. Si tous ces conjurés se montrèrent al-

térés de sang pendant le tems de leur monstrueuse domination, le peuple s'est montré à leur mort altéré de justice, en applaudissant à leur supplice.

Lorsque, le 9 thermidor, on avoit mis aux voix le décret d'accusation contre Maximilien Robespierre aîné, son frère et Lebas demandèrent à partager son sort. Le député David, qui, la veille, avoit offert à Robespierre de boire avec lui la cigue, n'eut pas le même courage au moment du dénouement du drame. Barrère, qui a appartenu à toutes les factions, qui, la veille aussi, avoit flagorné Robespierre, l'abandonna quand il le vit prêt à succomber. Il nous reste encore à dire que c'étoit un nommé Fleuriot, créature d'Henriot, qui avoit remplacé Pache à la mairie. Ce n'est pas que Pache ne se fût montré dans toutes les circonstances, et sur-tout au 31 mai, disposé à seconder les intentions les plus coupables. On sait qu'à cette époque désastreuse il se tenoit à la commune des conciliabules clandestins (1)

(1) Un des témoins de ces conciliabules conventionicides, le scélérat Denesle, de la section de

que

que le maire Pache avoit la politique de n'honorer pas souvent de sa présence, mais qu'il protégeoit de toute son influence, et dont il étoit l'ame. Robespierre et les comités de gouvernement n'y étoient pas toujours épargnés. Le vindicatif Robespierre ne l'avoit pas oublié : ce fut la raison pour laquelle il le fit mettre en arrestation, et lui donna Fleuriot pour successeur. L'usurpateur avoit d'ailleurs démêlé le caractère de Pache : c'é-c'étoit un homme très-médiocre, mais laborieux et instruit, cachant sa nullité par un moyen très-aisé, celui de parler peu : il étoit aussi glacial, aussi taciturne, aussi dissimulé, aussi ambitieux que Robespierre, mais il n'en avoit pas l'audace, ou il avoit infiniment plus de prudence. Le caractère de Pache étoit de ne se compromettre, de

---

Popincourt, en avoit prévenu le comité révolutionnaire dont il étoit membre ; il méritoit bien d'être du conseil intime de Pache. C'est ce même confident de Pache, qui, apprenant son arrestation prononcée par sa section comme septembriseur, empoisonna, en prairial 1795, sa femme et ses trois enfans. Il paya enfin tous ses crimes de sa tête.

se laisser pénétrer le moins possible : disposé à tout faire, il auroit secondé, en cette occasion, comme au 31 mai, les conspirateurs; mais il n'eût pas eu la hardiesse de se déclarer aussi ouvertement que Fleuriot. Pache, ou ceux qui ont voulu le justifier de la journée du 31 mai, ont dit que, s'il avoit seulement laissé faire, toute la convention eût été égorgée : c'est un mensonge très-mal-adroit. Pache eût laissé immoler toute la convention, comme il en laissa proscrire vingt-deux membres; mais Marat, et les autres factieux n'en vouloient pour le moment qu'à ceux-ci. Pache est fils d'un domestique de la feue comtesse de Lamark : elle le fit recevoir secrétaire chez le maréchal de Castries, qui le plaça ensuite dans les bureaux de la guerre.

Il n'est pas inutile de faire aussi connoître quelques autres personnes qui dans ces tems malheureux ont influé sur nos destinées. Eh! quels tems que ceux où un Rolland, homme probe et vertueux, n'avoit osé, dans le rapport qu'il fit, comme ministre de l'intérieur, dénoncer ouvertement les massacres des 2 et 3 septembre; où un

Garat; homme également probe, également ami de l'ordre et des loix, n'osa dénoncer le complot du 31 mai. Ce fut une foiblesse sans doute de la part de ces deux ministres; mais du moins ils étoient incapables d'approuver et de provoquer ces mouvemens. On voit dans leurs rapports toute l'anxiété de leur ame, toute leur horreur pour ces proscriptions.

Revenons aux personnages qui entouroient Robespierre. Henriot, d'abord domestique, puis soldat dans les troupes envoyées aux colonies, puis commis aux barrières, puis nommé commandant par une section, fut enfin nommé général au 31 mai: c'étoit un homme vain, ignorant, présomtueux, aussi inepte et aussi féroce que Santerre, qui étoit simple brasseur de bierre avant d'être général. Puisque Robespierre aspiroit à être un Octave, il eût dû, comme ce tyran, savoir distinguer un Agrippa, et refouler un Henriot dans la bassesse de sa fange.

Nous avons déja peint le caractère souple et rampant de Barrère: il n'étoit pas, dit-on, né méchant; mais n'a-t-il pas flatté, secondé, servi la tyrannie? on doit quitter

un poste quand on ne se sent pas le courage de le remplir avec honneur et au péril de sa vie. C'est maintenant qu'il peut se vanter d'avoir traversé toutes les factions. Un décret, dont nous aurons bientôt à rendre compte, déporte nommément Collot, Billaud, Barrère et Vadier. Pourquoi ne l'a-t-on pas exécuté contre Barrère? L'amnistie du 4 germinal ne lui est point applicable, et si elle l'est pour lui, pourquoi Collot et Billaud n'en profiteroient-ils pas?

Un de ceux qui étoient plus intimement liés avec Robespierre par la ressemblance de leur caractère, le peintre David, mérite d'être distingué parmi tous ces prodiges de férocité. C'est lui qui disoit : *Si j'aime le sang, c'est que la nature m'a formé ainsi.* Il alla voir conduire au supplice Desmoulins et Danton, ses collègues et ses amis. Le 3 septembre 1792, Reboul, député, voit David, au moment où l'on massacroit les prisonniers à la Force, dessinant tranquillement les mourans qu'on entassoit sur les morts. *Que faites vous là, M. David,* lui dit-il? *Je saisis*, répond le peintre, *les*

derniers mouvemens de la nature dans ces scélérats. « Allez, vous me faites horreur, « continue M. Reboul; je ne vous croyois « pas capable d'une telle barbarie. Quel dom- « mage qu'avec d'aussi grands talens on ait « un cœur aussi gangrené, et comment les « beaux arts n'amollissent-ils pas l'airain de « l'ame la plus dure. »

Léonard Bourdon, qui présida aux massacres des prisonniers d'Orléans transférés à Versailles, étoit aussi très-lié avec Robespierre; mais son conseil secret, son guide, son génie, c'étoit Payan, scélérat bien autrement profond que Robespierre et que Marat, mais qui, n'étant pas député, étoit réduit à développer ses grands talens pour autrui.

O profondeur de la nature humaine! qui nous dira lequel de ces êtres étoit le plus pétri de férocité? qui nous dira si tant d'ambitieux sans moyens étoient plus foux que méchans, ou plus méchans qu'insensés? ils n'aspiroient qu'à se dévorer mutuellement, sans songer que cette division même augmentant la force de leurs ennemis communs, ou d'autres ennemis secrets, il en

seroient à leur tour les victimes ; qui nous expliquera par quel mécanisme secret du corps humain la férocité, qui suppose une certaine énergie (car il en faut pour le mal comme pour le bien), est ordinairement la compagne de la lâcheté et de l'extrême foiblesse ? qui fut plus lâche et plus féroce qu'un Carrier, qu'un Coffinhal, qu'un Saint-Just, qu'un Robespierre, qu'un Marat, qu'un Danton, enfin, que cette foule de monstres qui ont fondu sur la France comme une nuée d'insectes malfaisans ?

La fin tragique de presque tous les tyrans devroit bien dégoûter leurs imitateurs ; mais que peuvent les exemples contre la soif des grandeurs et l'ivresse du pouvoir ? Le 11 du même mois thermidor, soixante-onze membres de la commune conspiratrice tombèrent sous la hache de la loi. Le tribunal révolutionnaire, cet aréopage de bourreaux, est suspendu de ses fonctions. Les gens de bien ouvrent déja leur cœur à l'espérance, et l'air semble plus pur, le ciel plus serein, depuis qu'une partie de ces hommes, dont les noms ont souillé notre plume et sali les pages de cette histoire, n'infectent plus

l'atmosphère de leur présence. Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire (1), ne fut supplicié que le 18 ; il s'étoit caché pendant tout cet intervalle, et n'eut pas même le courage de profiter de ce tems pour se tuer. Aussi le peuple reprochoit à tous ces vils conspirateurs de ne pas montrer, en allant à l'échafaud, la même sérénité que faisoient voir leurs innocentes victimes. Comme l'exécution de ce juge pendant la suspension du tribunal révolutionnaire pourroit jeter quelqu'embarras sur ce point d'histoire, il est à remarquer que le tribunal criminel du département fut autorisé à envoyer ce misérable à la mort. Il avoit été mis hors la loi ; ainsi le ministère des juges se bornoit à faire constater par des témoins l'identité des noms et des personnes.

Il nous reste à insérer ici une partie du rapport fait par Courtois au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices:

---

(1) Coffinhal a laissé deux frères aussi probes, aussi humains qu'il l'étoit peu.

Ce rapport, qui fut fait à la convention nationale le 16 nivose l'an III, est peut-être, quant à l'éloquence et à la profondeur des réflexions, et quant à cette couleur sombre avec laquelle on doit peindre les crimes de la tyrannie, le seul monument que nous puissions opposer à Tacite et à Salluste. On y trouvera des détails précieux, non seulement pour achever de mettre dans tout son jour le plan des conspirateurs, mais encore pour tout ce qui concerne la conduite atroce des proconsuls qui furent alors envoyés en mission dans tous les départemens.

Extrait du rapport fait par Courtois au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre.

« Il n'est qu'une réponse à faire aux incrédules qui n'osent croire au projet de conspiration de Robespierre. Pour les sauver des tourmens du doute, et mettre à l'aise leur conscience, Robespierre a pris soin lui-même (1)

(1) Voyez pièces justificatives du rapport, n°. 49.

de tracer le plan de sa conspiration : 1°., dit-il, avoir de l'argent ; 2°. une adresse aux départemens ; 3°. des courriers près nos commissaires aux armées ; 4°. *une fédération de la commune de Paris avec Marseille ;* 5°. armer les sans-culottes et les salarier ; 6°. faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée ; 7°. enfin, *changer de local.* Ce dernier mot est la preuve du projet de dissoudre la convention. Il coïncide parfaitement avec l'aveu fait par Elie Lacoste, à cette tribune, le jour même, ou le lendemain de la chûte du tyran, que, *six mois auparavant, Robespierre avoit proposé aux deux comités réunis la suspension des séances de l'assemblée* (1).

« La terreur que Robespierre avoit porté dans les ames retomba dans la sienne. Juste châtiment du tyran ! son caractère sombre s'assombrissoit davantage ; son teint se mélangea de la liveur de l'envieux et de la pâ-

(1) Comment Elie Lacoste, comment les membres des comités n'avoient-ils pas dénoncé sur-le-champ cette proposition ?

leur du criminel. L'assassin de la patrie ne rêva plus qu'assassinats : son sommeil étoit celui de Néron ; son réveil encore celui de Néron. Il n'eût pas eu assez des douze palais de Cromwel pour échapper à lui-même, à cette furie invisible qui le poursuivoit sans relâche, et qui, sous ses fouets sanglans, faisoit tournoyer (1) son cœur féroce. Ceux qui l'approchoient, les lettres qu'il recevoit, tout redoubloit son épouvante.

« Une jeune fille veut-elle voir ce que c'est qu'un tyran, c'est pour l'assassiner. On fait tremper dans ce complot imaginaire toute la famille infortunée de Cécile. On égorge jusqu'à son vieux père pour le punir des mouvemens curieux de sa fille (2). C'est peu; soixante innocens enchaînés, *depuis six mois*, dans les cachots, sont désignés comme complices d'une jeune fille qu'ils n'ont jamais vue,

---

(1) Nous avons trouvé un peu de déclamation dans ce rapport ; mais *ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis*.

(2) Cécile interrogée sur l'objet de sa visite chez Robespierre, répondit : *Je voulois voir comment étoit fait un tyran*.

comme complices d'un assassinat tenté *depuis huit jours*. Le complaisant comité les revêt du linceuil pourpré des assassins. Leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore.

« Que d'hommes immolés à la conservation d'une bête féroce !

« Un plan de fuite fut arrêté entre Robespierre et un de ses affidés, caché sous le voile de l'anonyme. Ce fait est prouvé par une lettre très-signifiante, sans date de lieu ni d'époque, à lui adressée quelque tems après la fête à l'Eternel. Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse. On le prie d'être tranquille sur les objets que son adresse a su faire parvenir *depuis le commencement de ses craintes*. « A présent vous allez em-« ployer, lui dit-on, toute la vigilance qu'exi-« ge la nécessité *de fuir un théâtre* où vous « devez bientôt paroître et disparoître pour « la dernière fois. Il est inutile de vous rap-« peler les raisons qui vous exposent; car « ce dernier pas qui vient de vous mettre « sur le sopha de la présidence vous rap-« proche *de l'échafaud*, où vous verriez « cette canaille qui vous cracheroit au vi-

« sage, comme elle a fait à ceux que vous
« avez jugés. Egalité, dit d'Orléans, vous en
« fournit l'exemple. Ainsi, puisque vous êtes
« parvenu à vous former ici *un trésor suf-*
« *fisant* pour exister long-tems, ainsi que
« les personnes pour qui j'en ai reçu de vous,
« je vais vous attendre avec une grande im-
« patience pour rire avec vous du rôle que
« vous avez joué dans le trouble d'une na-
« tion aussi crédule qu'avide de nouveautés. »

« On vit, de l'antre du comité de salut public, partir les apôtres du crime, les missionnaires de la mort. Carrier va dans la Vendée; Joseph Lebon a le département du Pas-de-Calais; Maignet est envoyé sur les terres que baignent les eaux du Rhône, et qu'arrosent celles de Vaucluse; Collot vole dans le département de Rhône-et-Loire, et j'ai entre les mains les preuves les plus évidentes du désir qu'avoit Couthon d'aller essayer dans le département du Var ce qu'il appeloit le systéme de *vive force* (1), d'aller, en un mot, brûler Toulon.

« Au nom de Carrier, la carte fumante de

(1) C'est la *terreur* sous un autre nom.

la Vendée s'est déroulée toute entière devant nous... Elles s'emplissent sous vos yeux, elles s'encombrent de vieillards, de jeunes gens, de femmes, d'enfans ces exécrables gabares (1), et Carrier, nouvel Anicet, va noyer sa patrie comme Néron noya sa mère. C'est peu pour lui d'imiter ce vil empereur dans ses cruautés ; il surpasse encore sa rage lubrique. Néron, d'un œil brûlant de flammes incestueuses, parcourt les beautés livides du corps de sa mère égorgée ; Carrier, de ses yeux lascifs et sanglans, dévore la nudité de ses victimes qu'il ose accoupler dans la mort (2) ; voulant sans doute faire une double insulte à la nature, à qui, dans le spectacle de la destruction, il semble offrir celui de la reproduction des êtres. Il appeloit cette manière de noyer, *faire des mariages républicains*. Il joignoit ainsi, comme tous nos monstres révolutionnai-

---

(1) Nom des bateaux à soupape, dont une partie s'entr'ouvroit avec art pour les noyades.

(2) On attachoit ensemble et deux à deux les personnes de l'un et de l'autre sexe toutes nues et tournées comme pour s'accoupler. C'est dans cet état qu'on les noyoit.

res, la dérision et la plaisanterie à la tigridité (1).

« Quittons l'enfer de la Vendée, et marchons vers Arras, où Joseph Lebon se couvre du sang de ses frères, où vous l'allez voir promener les supplices et la mort sur le sol où il a pris la vie, comme pour le punir d'avoir enfanté deux monstres, Robespierre et lui.

« C'est ici l'heure du carnage. Il faut traverser des ruines ; il faut marcher sur des cendres ; il faut fouler des cadavres. Vos oreilles vont être effrayées des gémissemens, des cris d'angoisse et de mort d'une génération presqu'entière ; vous allez assister à sa douloureuse agonie.

« Signalons cet affreux Lebon qui peint si bien lui-même son caractère sanguinaire dans ses lettres ; qui, entouré des objets de ses lubriques fureurs, dans ses embrassemens homicides, eût pu dire avec plus de

(1) Carrier nous a toujours désavoué ces horreurs. Je mériterois, nous disoit-il, mille morts si cela étoit. Quand les preuves sont arrivées, il ne nous a plus été possible d'en douter.



vérité que Caligula le disoit jadis à Césonie: *Cette belle tête sera pourtant coupée dès que je l'aurai commandé*, et qui réalisa ce que le tyran des Romains n'avoit porté qu'en image au milieu des caresses de l'amour.

« Par-tout dans la correspondance de Lebon s'offrent les traces d'une complicité coupable entre lui et le comité. Une lettre signée Darthé vient à l'appui de ces preuves. En voici un fragment (1):

« Le comité de salut public a dit à Lebon qu'il espéroit que nous irions tous les jours de mieux en mieux. Robespierre voudroit que chacun de nous pût *former seul un tribunal, et empoigner chacun une ville de la frontière.*

« Et après ces mots affreux sont liés ceux-ci, bien étonnés de l'alliance: *la vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre du jour.*

« Jettez, citoyens, jettez vos regards sur les villes commerçantes et nourricières de

(1) Cette lettre a été trouvée dans les papiers de Lebas.

la république, Arras, Lyon, Nîmes, Bordeaux, Brest, Nantes, Orange, chacune vous offrira des larmes à essuyer, du sang à étancher, des catacombes à fermer; chacune avoit son tribunal sanguinaire; chaque tribunal avoit son Dumas, son Fouquier. Ces tribunaux étoient autant de colonies d'égorgeurs sortis du tribunal de Paris qui servoit de modèle pour le choix des membres dont on les composoit.

« Hélas! l'instrument terrible de la mort s'est reproduit, comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la république. O Lyon! cité fameuse par ton commerce, quel est ce nouveau Gengis (Collot-d'Herbois) qui, la hache et la foudre à la main, fond sur tes murs. C'en est donc fait, ta ruine est jurée. Eh! s'il est vrai que le feu qui a embrasé cette autre Pergame n'a été allumé qu'en haine de ses riches manufactures, si les moyens d'accommodement n'ont point été épuisés, n'ont point été même tentés, s'il est vrai que Lyon ne fut coupable qu'en apparence, que Lyon en masse fut bon, que Lyon eut accepté la constitution, que Couthon eut repoussé les prières

prières du malheureux qui se répent : que de regrets, citoyens, pour les patriotes. Cependant ce que nous n'offrons ici qu'en doute est attesté par plusieurs écrits. « Ta-« chez d'empêcher, dit alors un représentant « du peuple, qu'une ville soit désolée, et « que, sans s'entendre, des millions de pa-« triotes s'entr'égorgent mutuellement, tan-« dis que les uns et les autres veulent le « bien. »

« Mais quelles voix plaintives et lamentables sont sorties des voûtes caverneuses qui bordent les rives du Rhône? qui a changé tout-à-coup en flots de sang les eaux argentées de Vaucluse? qui a rougi la verdure de ces vallons? Eh! quel génie malfaisant a donc déployé ses ailes et répandu ses funestes influences sur ce pays? quel démon y a vomi le crime?... Maignet, ton nom est prononcé. Tout s'organise, tout prend une forme, une voix pour t'accuser : la terre semble revomir les cadavres ; les morts se redressent devant toi ; ils te nomment dans leur silence... Tu as fait l'aveu à Couthon que tu portois à douze ou quinze mille le

nombre des incarcérés dans les deux départemens. »

Nous allons faire ici sur Carrier des réflexions qui peuvent devenir générales. Carrier, avec une tête ardente et facile à s'allumer, avoit un grand germe de férocité. Il fut un fanatique en révolution; il fut le vrai Seïde de Robespierre, et il est une nouvelle preuve que tout fanatisme rend féroce. Carrier étoit ignorant et il croyoit les moyens qu'il employoit propres à assurer le sort de la révolution. Sa férocité naturelle lui faisoit fermer les yeux sur toute l'horreur de ces moyens. Son malheur fut d'avoir été élevé à une place pour laquelle il n'étoit point fait. Immoral et ambitieux, lâche et timide, il eût égorgé son père, si le tyran le lui avoit prescrit. Il aimoit la révolution, non par une élévation d'ame dont il n'étoit pas capable, mais parce qu'il en attendoit des places plus lucratives que son état de procureur, dans lequel on lui avoit reproché des actes de friponnerie. Il ne fut jamais dans le secret des tyrans; il ne fut

qu'un instrument subalterne; il ne fut que le bourreau de leurs victimes. Ce que nous venons de dire sur Carrier peut s'appliquer à la plupart de ses collègues, de ses émules en férocité. On verra renouveller les mêmes forfaits toutes les fois que le peuple choisira des hommes immoraux, venant de rien, ne sachant rien et n'ayant rien.

Une nouvelle preuve que c'étoient les décemvirs qui ordonnoient les proscriptions en masse qui ont eu lieu, c'est que, nous étant trouvés chez Carrier et Mirande, députés du Cantal, qui logeoient au même endroit que J. B. Lacoste, aussi député du Cantal, nous entendîmes Carrier dire à Lacoste, qui arrivoit en ce moment de sa mission à l'armée du Nord : « Il faut que tu t'abstienne de « sortir pendant un jour ou deux. J'irai en « attendant au comité de salut public pour « te sauver; car il y va de ta tête. » — « Il « est bien étonnant, répondit Lacoste, qu'on « me fasse un crime d'être trop doux, qu'on « me taxe d'être un modéré. J'ai cependant « mis ces pays-là à la hauteur de la révolu- « tion; j'ai épuré l'état-major de l'armée; « j'ai même formé une commission popu-

« laire. Nous avons sauvé la patrie (1) ; mais « je ne ferai jamais couler le sang innocent. » Mirande et moi ajoutâmes qu'il étoit bien singulier qu'on fit un crime à un député d'être trop doux, sur-tout quand il venoit de réparer les revers de nos armées, et qu'on devroit l'approuver de joindre la douceur au patriotisme. Carrier dit : *Vous avez raison, mais le comité ne l'entend pas ainsi.* Il en obtint cependant la grâce de Lacoste, qui fut remplacé par Lebas et Saint-Just.

Telles ont été les horreurs qui ont souillé notre révolution, qu'à mesure qu'on a créé des crimes, il a fallu créer des mots pour les exprimer. Après la révolution du 9 thermidor, dont nous venons de donner les détails, il s'est opéré une réaction d'autant plus sanglante que l'oppression avoit été plus forte. On a appelé *terroristes, robespierristes, maratistes*, ceux qui avoient concouru à la tyrannie de Robespierre : on a aussi confondu souvent sous ces dénominations

(1) C'étoit par les talens du général Hoche que J. B. Lacoste avoit sauvé la patrie ; mais s'il n'eut pas été républicain, il auroit empêché l'exécution des plans du général.

les patriotes purs qui s'étoient prononcés avec une certaine énergie. Ceux-ci ont appelé les réagisseurs *nouveaux terroristes* ou *furoristes* : ainsi dans les révolutions ce qui est vertu dans un tems est crime dans un autre. Ces mots *crime* et *vertu* n'ont rien de fixe, rien de bien défini. Le même homme est appelé divin par un parti, tandis qu'il est traité de scélérat par le parti contraire; l'historien d'une révolution a perpétuellement des démentis réciproques à comparer. Une faction cherche toujours à s'envelopper de nuages et à rejeter ses torts ou ses crimes sur les autres factions. N'a-t-on pas osé dire que plusieurs seigneurs brûloient eux-mêmes leurs châteaux pour calomnier ensuite le peuple? N'a-t-on pas osé dire que la convention avoit souffert lâchement Robespierre, et s'en étoit vengé de même en l'assassinant, quoiqu'il soit constant qu'il n'eût pas été condamné sans être entendu par les juges qu'on lui auroit donné s'il n'eut lui-même provoqué la mise hors la loi, en cherchant à s'y soustraire et en se rendant à la commune insurgée? N'est-il pas des personnes qui osent avancer que le

complot du 13 vendémiaire n'étoit pas un mouvement du royalisme (1) ? Ne s'est-il pas trouvé des jurés, des tribunaux, qui ont déclaré qu'il n'y avoit pas eu, en vendémiaire, de complot pour égorger la convention, ou, ce qui est la même chose, pour la dissoudre par la force? il y en a même qui vous diront que la convention provoqua ce mouvement. N'a-t-on pas imprimé qu'au 10 août on avoit tiré sur le peuple avec des canons chargés à mitraille, tandis qu'il n'y eut qu'un feu roulant de fusils pendant quelques minutes : c'étoit déja un grand tort, un grand malheur sans doute; mais pourquoi l'exagérer? C'est la balance de l'impartialité à la main que nous allons tracer, dans les livres suivans, tous les mouvemens qui ont eu lieu après ce qu'on a appelé *la réaction thermidorienne*, parce qu'elle ne seroit pas arrivée sans la révolution du 9 thermidor. Il nous reste auparavant à insérer ici quelques pièces importantes relatives aux événemens que nous avons décrits. La première pièce

(1) Il y eut, même parmi les chefs, d'ardens républicains; mais le plus grand nombre étoit royalistes.

fournit la preuve que nous avons promise de donner, que les jacobins et la plupart des sociétés populaires étoient complices, et même salariées, pour exécuter le projet de frapper de mort tous les riches, et de niveler, révolutionner, sans-culotter la nation, pour me servir de leurs expressions barbares. En levant, après le 9 thermidor, les scellés mis sur les registre de la société-mère, on a touvé les articles suivans :

Extrait des registres de la société des jacobins, rue Honoré, le 25 brumaire, l'an II de la république.

« Le comité de salut public, considérant « que les sociétés populaires sont nécessai- « res à la propagation des bons principes, « arrête qu'il leur sera donné une somme de « 100,000 livres. *Signé au registre*, Billaud- « Varenne, Robespierre, Carnot, Barrère, « Robert Lindet. »

Preuves des services rendus à la république et aux sans-culottes par la société-mère, autorisée par les anciens comités de salut public et de sûreté générale.

« La société des amis de la liberté, vou-

« lant prouver son zèle pour la chose publi« que, propose le projet suivant aux comi« tés de la convention : Article Ier. Lorsque « par la machination des gens opulens il « s'élevera des troubles dans quelques com« munes, l'assemblée les déclarera sur-le« champ en état de rebellion. Article II. La « convention invite les pauvres à profiter de « l'occasion pour faire la guerre aux riches « et établir l'ordre *à quelque prix que ce « soit.* »

Nous croyons inutile de commenter ces derniers mots.

Relativement aux massacres des 2 et 3 septembre 1792, voici l'adresse des citoyens de Paris à tous leurs frères de la république, rédigée dans un comité central, adoptée par les commissaires des sections des Paris, réunis à l'évêché; *signée* d'Acard, président, et Dumonceau, secrétaire; et sortant de l'imprimerie bibliographique de la section de la Réunion : « Telle étoit la position des « Parisiens, qu'il falloit immoler une poi« gnée de scélérats, ou consentir au massacre « de ce que nous, ou la patrie, avions de plus

« cher. Nous avons cru, dans cette déchi-
« rante alternative, où le tems de délibérer « ne nous étoit même pas donné, pouvoir « arracher de mains infidelles et perfides le « glaive des loix. *Nous ne l'avons trempé « que dans le sang des coupables.* » Quoi ! l'on est coupable pour être dans les fers ! quoi ! des prisonniers désarmés devoient être massacrés, ou la patrie alloit périr ! Cette abominable adresse fut cause du massacre des prisonniers dans plusieurs autres communes. Alors Danton, ministre de la justice, écrivoit dans les départemens pour qu'on imitât ces sanglantes exécutions sur des malheureux sans défense (1). Ah ! le tigre est moins tigre que l'homme.

Robespierre n'est plus; les bras des bour-

(1) Et c'est ce Danton que quelques personnes ont paru regretter, au point que lorsque Robespierre, prêt à se trouver mal en descendant de la tribune le 9 thermidor, se plaignoit de ne pouvoir parler pour se défendre, un député lui dit : « Malheureux ! ne vois-tu pas que c'est le sang de « Danton qui coule dans ta bouche, qui t'empêche « de parler ? »

reaux se reposent. C'est maintenant que la justice est véritablement mise à l'ordre du jour. La convention nationale l'emploie même à l'égard de ceux de ses membres qui en ont tant de fois dédaigné les formes qu'ils trouvoient trop lentes. Cette assemblée, rendue à elle-même, et qui a triomphé par son seul courage de ses plus terribles ennemis, ne nous offrira plus que le spectacle imposant d'un sénat occupé sans relâche à fermer les plaies profondes et presqu'incurables, que les dominateurs, les dilapidateurs et les égorgeurs avoient fait à la chose publique. La famine, suite du *maximum*, des réquisitions et du droit de préhension; le discrédit des assignats et les projets criminels que formoient déja les membres des anciens comités de gouvernement qui avoient survécu à Robespierre, Couthon et Saint-Just, pour reprendre leur ancien ascendant, ou du moins pour éviter la peine due à leurs forfaits, mettoient de grands obstacles aux intentions pures de la majorité de la convention. Cette majorité même montroit une apathie, une foiblesse peu propres pour la grande tâche qui lui restoit à rem-

plir. La première, celle sans laquelle on ne pouvoit espérer de sauver la chose publique, étoit de punir les grands coupables qui avoient couvert la France de crimes et de sang, et qui siégeoient encore insolemment au sein de l'assemblée nationale. Il sembloit qu'elle eut pardonné aux complices de Robespierre en faveur de la division qu'avoit occasionné entre les décemvirs la jalousie du pouvoir et le partage de la tyrannie. La montagne, qui commençoit à redouter le jour des vengeances nationales et la punition de ses attentats, étoit même parvenue à faire adopter la loi sur la garantie individuelle des représentans du peuple; loi qu'elle auroit bientôt violée, si elle avoit repris le dessus, avec la même impudeur que cette inviolabilité des députés avoit été proscrite sous Robespierre. Sans doute, un représentant du peuple ne peut être privé de sa liberté que par un décret de l'assemblée nationale dont il est membre et à laquelle seule il appartient. Révoquer ce principe en doute, ce seroit admettre qu'une autorité constituée, un simple officier public, un comité qui n'est qu'une fraction subordonnée de l'assemblée,

auroit le droit d'attaquer la représentation nationale dans son essence et dans son intégralité, le droit d'attenter à la souveraineté du peuple en éludant le choix qu'il a fait. C'est ici le cas de relever ces sophismes avancés par les décemvirs quand ils disoient: *qu'il ne doit pas y avoir de distinction entre un représentant du peuple et un autre citoyen*. Nous devons transcrire ici un passage du rapport fait par Saladin au nom de la commission des vingt-un, dont nous parlerons bientôt. Ce passage est d'autant plus intéressant qu'il développe les détours perfides avec lesquels Robespierre, Barrère et autres vinrent à bout d'opprimer la convention et de s'emparer de l'autorité souveraine, en faisant attribuer aux comités, c'est-à-dire à eux-mêmes, le droit de faire arrêter un représentant du peuple, par un abus misérable du principe de l'égalité. «Sans doute, dit le rapporteur de la commission des vingt-un, il ne doit pas y avoir de distinction entre un représentant du peuple et un autre citoyen; ou s'il pouvoit en exister une, elle ne devroit être que dans la punition plus prompte, plus solemnelle, plus sévère du

représentant du peuple coupable et prévaricateur. » Mais y avoit-il lieu à ce parallèle qu'on affectoit de faire d'un individu à un individu? et si un membre du corps représentatif de la nation pouvoit n'être considéré que comme tel relativement à l'action des tribunaux, des autorités constituées, des comités, ce système ne conduiroit-il pas à l'anéantissement de la représentation nationale? peutil exister une usurpation, une oppression plus évidente que celle par laquelle les comités mettoient en état d'accusation un membre de la convention, sans qu'il fut entendu dans son sein? Il y eut bien de la grandeur de la part de la convention d'assurer l'inviolabilité des députés au moment où cette loi ne pouvoit plus protéger que des monstres, des vautours dévorans de l'humanité. On sentit les effets de cette loi lorsque l'indignation publique, d'autant plus violente qu'elle avoit été plus comprimée, appela sur Carrier la vengeance nationale : ce fut après des délais infinis qu'il fut mis en jugement, et qu'il subit son supplice.

La majorité de la convention avoit toujours la foiblesse de craindre la crise que

pouvoit entraîner ce grand acte de justice nationale ; elle paroissoit redouter que les nombreux complices de Robespierre ne s'agitassent de nouveau, et n'évoquassent, pour ainsi dire, son ombre pour faire encore planer sur nous la discorde la plus sanglante. Tout au plus la convention pensoit-elle à purger des principaux traîtres le sol de la république ; mais ce n'est pas par de demi-mesures qu'on sauve un empire. Les moyens foibles sont les plus cruels, par cela même qu'ils sont nuls. La voix publique se prononça fortement ; ce fut dans ces circonstances que la convention décréta qu'il seroit nommé une commission de vingt-un membres pour examiner la conduite de Collot, Billaud-Varenne, Barrère et Vadier. On s'étonna qu'on eut eu la foiblesse de ne pas joindre à ces coupables d'autres hommes qui depuis long-tems étoient avec eux en communauté de crimes. Cette indulgence, cette grande faute releva leur espoir et leur audace. La commission, obligée d'employer un long-tems à vérifier une multitude de pièces, présente enfin son vœu pour le décret d'accusation. La convention ordonne

l'arrestation des quatre prévenus ; mais le tems employé pour l'impression du rapport et pour sa distribution, en diffère nécessairement la discussion, et permet aux amis du crime, et à tous les nombreux agitateurs qui se trouvent ordinairement dans le sein d'une immense commune, d'organiser un soulevement à la faveur duquel les coupables puissent se sauver, et peut-être dominer et terrifier encore. On venoit d'éprouver un de ces hivers dont la rigueur et la durée font époque dans l'histoire, et la famine ajoutoit à ce fléau. Les sections présentoient un tableau peu rassurant par la diversité des opinions. Il s'élevoit depuis quelque tems de nouvelles sources de discordes. La jeunesse parisienne, dont il n'y avoit peut-être pas un individu qui n'eut vu son père, son frère, son parent ou son ami, tomber sous la hache décemvirale, célébroit la révolution du 9 thermidor, en chantant ou faisant chanter sur tous les théâtres, et dans toutes les autres circonstances qui se présentoient, une chanson appelée : *Le Réveil du Peuple*, dirigée contre les terroristes, robes-

pierristes et buveurs de sang (1). Les partisans de Collot, Barrère, Billaud et Vadier, persuadèrent aux habitans des fauxbourgs, non sans fondement, que cette jeunesse, qu'on appela aussi *la jeunesse dorée*, vouloit rétablir le royalisme. Enfin, les derniers jours de ventose et les premiers de germinal 1795 avoient préparé de grands

(1) Cet hymne est devenu un signal de ralliement pour les royalistes. On verra bientôt cette jeunesse, qui maintenant appuie la partie saine de la convention en haine de la montagne et dans l'espoir de terrasser ensuite toute la convention quand elle aura abattu la montagne, s'insurger contre l'assemblée nationale, demander insolemment qu'on ne chanté plus l'*hymne des Marseillois ;* enfin, prendre un costume que les événemens ont bien prouvé être un signe convenu entre les royalistes : ce costume étoit un collet noir, une cravatte verte et les cheveux tressés en cadenettes. Toutes ces espérances de l'aristocratie ont été trompées. Nous développerons dans peu par quel enchaînement, qui semble d'abord presque miraculeux, l'aristocratie elle-même et les jeunes gens de Paris ont sauvé la chose publique par les mêmes moyens qu'ils employoient pour la perdre.

événemens. Une pétition incendiaire avoit été présentée sous le nom de ce faubourg célèbre par la destruction de la Bastille. Les derniers jours ont vu une députation tumultueuse de femmes qui ne vouloient entrer à la convention qu'en masse. Le royalisme et le terrorisme s'agitoient simultanément quoique dans des vues différentes ; mais les deux partis s'accordoient dans l'idée de dissoudre la convention. Les terroristes y joignoient la menace de massacrer les jeunes gens, désignés sous le nom proscriptif de *muscadins*, que les événemens suivans ont fait voir qu'ils méritoient. Une pétition de la section des Quinze-Vingts signale le 11 germinal : sous prétexte de demander des subsistances, les pétitionnaires réclament contre l'arrestation d'hommes pervers qu'ils qualifient de patriotiques. Le 12, une section vient exprimer un vœu semblable.

Cependant un rassemblement considérable s'étoit formé dans la section de la Cité, sous la conduite de d'Obsen, qui fut président du tribunal révolutionnaire, après l'exécution de Dumas et de ses complices. Les hommes qui composoient ce rassemble-

ment refusoient de recevoir leur portion de pain, et empêchoient même le citoyen paisible de recevoir le sien, afin de profiter de son désespoir pour l'entraîner avec eux; ils correspondoient en même tems avec les agitateurs des sections des Invalides et des Quinze-Vingts. Le point de réunion étoit à la convention; c'est sur elle que se porte une horde menaçante de ces prétendus pétitionnaires. Un rapport sur les subsistances est tout-à-coup interrompu par des cris tumultueux. Des rebelles ont forcé la garde du sénat; ils inondent cette enceinte sacrée; ils demandent à grands cris du pain, la constitution de 1793 et la liberté des patriotes, c'est-à-dire, de ceux à qui leur parti donne ce nom, détenus depuis le 9 thermidor. Pendant que le sénat est sous le couteau des assassins, le sentiment du péril inspire des résolutions subites. La générale bat dans toutes les sections. Le vainqueur de la Hollande, Pichegru, appelé depuis trois jours à Paris, est destiné à commander la garde nationale; mais cette troupe s'assembloit avec lenteur : à quatre heures Pichegru n'apperçoit encore près de la convention

qu'une foible ligne de quatre-vingt ou cent hommes. La discussion, si l'on peut appeler ainsi ce qui se passoit dans la salle de la convention, étoit livrée à Prieur de la Marne, qui appuyoit la mise en liberté des terroristes, à Montaut, à Duhem, à Choudieu. Cependant le tocsin sonne; de toutes parts les sections accourent et forment un rempart à la convention : elle reprend sa liberté. Les conspirateurs se troublent, pâlissent et le péril est passé : il a été aussi court qu'il a été terrible. Les preuves d'un complot affreux arrivent de toutes parts. On a vu les députés Chasles et Choudieu montrer aux révoltés André Dumont, occupant le fauteuil, et dire : *le royalisme siège au fauteuil*. Le représentant Anguis, envoyé pour éclairer le peuple, est arrêté et blessé. On tire sur Pénière, son collègue, qui a volé au secours; il n'échappe à la mort que par son courage et son adresse. Cependant le sort des trois prévenus est fixé; ils seront déportés à l'instant. L'assemblée décrète d'arrestation des députés Foussedoire, Ruamps, Chasles, Huguet, Amar, Duhem l'auteur d'une adresse contre-révolutionnaire présen-

tée le matin par lui-même à la section des Invalides, Choudieu, assassin du vertueux Phélippeaux, enfin, le massacreur des prisonniers d'Orléans à Versailles, Léonard Bourdon, tous frappés par le décret, vont être conduits au château du Ham. Le calme renaît, mais le départ des trois déportés éprouve quelques difficultés suscitées par leurs partisans, et soutenues par un peuple immense qui ne trouve pas ces grands coupables assez punis : enfin, cet autre mouvement s'appaise. Tous les déportés partent, les uns pour l'île d'Oléron, les autres pour le château du Ham. On voit que ce fut la gaucherie des moyens, la lenteur et la discordance de l'exécution qui sauvèrent la convention et la chose publique, et qui donnent la mesure du peu de génie des conspirateurs; mais que penser de nos principes de gouvernement qui ont été jusqu'à ce jour de ne prendre des mesures vigoureuses qu'au moment du péril de la chose publique, et de la compromettre toujours ainsi par une funeste tranquillité ? Le comité fait son rapport, et la convention se livre au pénible examen de ces cloaques de crimes. Les piè-

ces à l'appui du rapport prouvent que Duhem a donné de l'argent à l'assassin de Raffet; que Cambon, Granet et Thuriot, aussi députés, sont inculpés d'une manière accablante; que Maignet, le Carrier du midi, Hentz, qui dans le Palatinat brûloit une ville en deux heures et combloit les puits de victimes entassées, Levasseur de la Sarthe, Moïse Bayle, Crassous, Lecointre qui n'entreprit de dénoncer de grands coupables que pour leur vendre plus chèrement son appui, n'ont pas même l'apparence de l'innocence. Dans la même séance on a proposé d'abolir la peine de mort; mais la convention s'est rappelée que les crimes de Joseph Lebon sont encore impunis : cette proposition est ajournée à des tems plus heureux. Le 21, la convention a ordonné le désarmement des terroristes. Néanmoins la convention se montra aussi foible par trop d'indulgence, qu'elle avoit été grande et énergique. Les journées des 12 et 13 germinal devenoient presque inutiles. La faute incalculable d'avoir soustrait aux tribunaux les tyrans de la France, avoit nécessité la même faute à l'égard de leurs subalternes. Au

milieu de cet assoupissement politique, éclate, pour être déjouée à l'instant, la conspiration du 29 germinal, dont l'irréussite n'a été qu'un bienfait du hasard. Cambon et Thuriot, qui s'étoient soustraits au décret d'arrestation, avoient préparé une nouvelle émeute de concert avec ceux de leurs partisans qui étoient restés dans le sein du sénat. Le seul point de doute a porté parmi eux sur le choix du moment de l'exécution. La nuit du 29 au 30, où l'un de leurs affidés, Lagrelée, gendarme, devoit avoir le mot d'ordre, a été choisie préférablement à la précédente; et c'est le 29 seulement que les comités en ont été informés. Sans l'excès de précaution des conspirateurs, du 28 au 29 germinal la convention et la république n'étoient plus. Montaut s'étoit chargé d'organiser les rassemblemens séditieux, de s'y montrer en costume de représentant du peuple, de faire ouvrir les prisons, d'armer tous les jacobins, tous les terroristes, tous les buveurs de sang, tous les scélérats d'une vaste cité, tous les ennemis de la convention : il a été décrété d'accusation. Le mois de floréal s'est passé dans une inaction

profonde ; mais tout faisoit craindre de nouvelles secousses. La dépréciation toujours croissante des assignats augmentoit la misère générale. Tout-à-coup, le 1er. prairial, le rappel, battu dès le matin, alarme les foibles, et invite les séditieux à se rassembler pour gagner de vîtesse ceux qui doivent les contenir. On distribue publiquement une pétition, ou plutôt une espèce de manifeste, à tous les individus susceptibles d'être égarés. Un rassemblement de femmes, de furies, a couvert la place du Carrouzel et la cour du Palais-National. C'est du pain qu'elles demandent à grands cris ; mais leurs discours féroces annoncent la soif ardente du sang. Les portes du sénat sont brisées et forcées. Ferraud, revenu depuis deux décades de l'armée de la Moselle, Ferraud, qui dans le nord et le midi avoit signalé son courage, le jeune et estimable représentant Ferraud, vole au-devant de ces furieux, les exhorte, les prie, les conjure à genoux de respecter le sénat, de ne pas perdre la république ; ils ne l'écoutent pas. De son corps couché par terre, il veut faire une digue à leurs attentats ; ils le foulent aux pieds. Ses

collègues le relèvent meurtri, éperdu, navré de douleur. Les séditieux se répandent dans l'enceinte de la convention. La garde les force à reculer; ils reviennent aussitôt à la charge avec plus de fureur. Auguis et Ferraud, à la tête d'une troupe nombreuse, repoussent de toutes parts les agens du crime; mais le rassemblement devenoit en dehors de la convention plus violent et plus considérable. On remarquoit écrit sur les chapeaux, pour signe de ralliement, ces mots : *Du pain et la constitution de* 1793. Les bataillons des sections arrivoient, mais ils étoient encore peu nombreux. L'excès du mal venoit sur-tout du défaut d'ordre militaire. Les rebelles inondent la salle de l'assemblée; leur règne commence par deux assassinats. Un citoyen arrache un chapeau souillé du signe de ralliement; aussitôt un coup de feu le renverse aux pieds du bureau. Ferraud, qui s'élançoit au-devant des fusils dirigés sur le président, veut prendre la défense de cet infortuné; il est frappé lui-même; il tombe sur les marches de la tribune; on le traîne par les cheveux dans un couloir, ou passage, où l'on achève de le

massacrer. Sa tête coupée est mise au bout d'une pique, promenée dans la salle, arrêtée devant le bureau, mise sous les yeux du président. Boissy-d'Anglas occupoit le fauteuil. La tête couverte, l'œil tranquille, dans l'attitude du calme le plus intrépide et le plus majestueux, Boissy se voit entouré d'un millier d'assassins; il est en butte à leurs imprécations, à leurs fureurs; et plus grand que tous les efforts du crime, il en impose aux scélérats confondus de ne pouvoir porter le trouble dans le cœur d'un homme juste. La république sembloit anéantie; les patriotes étoient comprimés, paralysés, les autorités sans force, la convention presque dissoute. Un homme à son poste conservoit la dignité de la France. La majesté de la république, sa sûreté, reposoit toute entière sur Boissy-d'Anglas.

Pendant que le cadavre mutilé de Ferraud reste en proie aux outrages de ses assassins, et n'est dérobé qu'à la lassitude de leur férocité; pendant que sa tête, promenée au bout d'une pique, consterne d'effroi les bons citoyens, remplit les malveillans de la joie atroce du crime, et relève leurs coupables

espérances, une nouvelle troupe de rebelles entre dans la salle au pas de charge. Leur chef commande le silence par des roulemens de tambour, et à la tribune, environné d'hommes armés, il lit le manifeste séditieux dont nous avons parlé. Si les révoltés avoient saisi ce moment, leur triomphe étoit assuré. Le courage de Boissy-d'Anglas eût précipité sa mort. Un des députés conspirateurs eût pris le fauteuil. Ceux qui entouroient Boissy lui présentoient sans cesse leurs motions à signer, en lui disant : *Signe, ou je te tue.* « La vie est peu de chose pour « moi, leur répondoit Boissy; mais vous par« lez de commettre un grand crime. Je suis « représentant du peuple, président de la « convention; je serai fidèle à mes dévoirs; » et persistant dans sa résistance, il présentoit à ces cannibales sa tête inclinée sur le bureau. Ainsi Cicéron, voyant sa litière entourée des satellites des triumvirs, avança froidement sa tête auguste et l'offrit lui-même au fer des assassins; mais, soit que les chefs du crime aient manqué d'audace ou de présence d'esprit, soit que la fermeté de Boissy ait déconcerté leurs mesures, ce

n'est qu'après neuf heures du soir que le député Romme a demandé qu'on délibérât en levant les chapeaux. Aussitôt se sont succédées rapidement les propositions de la mise en liberté des incarcérés depuis le 9 thermidor, des députés arrêtés ou déportés depuis les 12 et 13 germinal, des visites domiciliaires sous prétexte de chercher des subsistances, de la permanence des sections, et de la suspension ou renouvellement des comités de gouvernement. Le républicanisme et la vertu n'avoient point quitté le fauteuil. Vernier, vénérable par ses cheveux blancs, ornement d'une vieillesse irréprochable, par ses longs travaux dans l'assemblée constituante et dans la convention, avoit réclamé le droit de remplacer Boissy à ce poste terrible ; et l'avoit obtenu après des instances réitérées. Il montra la même attitude, le même dévouement, la même majesté. *Il faut signer*, lui dit-on, *ou mourir*. Vernier, pour unique réponse, dénoue sa cravatte, la met sur le bureau, et présente son cou nu au glaive des scélérats. Cependant les comités de gouvernement étoient assemblés ; les rebelles n'avoient pas songé à les

dissoudre, et à s'emparer de leurs papiers. Les comités tentent un dernier moyen de pacification. Legendre vient en leur nom inviter les bons citoyens à se retirer. Des cris affreux l'interrompent. C'en étoit donc fait ; la force seule devoit décider. Les rebelles connurent alors, mais trop tard, l'importance des occasions qu'ils avoient laissé échapper, et qu'il est des momens qui ne se retrouvent plus ; ils ordonnent l'arrestation des membres qui composent les comités. Duquesnoi, Bourbotte, Duroi et Prieur de la Marne, féroces proconsuls de l'ancien gouvernement, sont jugés les plus dignes de ce ministère infâme. Ils l'acceptent avec joie, et jurent de le remplir ou de périr ; mais le moment de leur toute-puissance étoit passé. La fin du jour avoit rappelé un grand nombre de factieux dans leurs foyers ; l'ivresse s'étoit peu à peu dissipée, et avoit fait place à l'excès de la fatigue ; la soif du sang et du crime subsistoit seule dans toute sa violence. L'arrestation des comités n'étoit qu'un prélude du coup qu'on méditoit. A minuit ils alloient mettre hors la loi tout ce qui n'étoit pas de la crête, c'est-à-dire, de

la montagne. Onze heures et demie étoient sonnées depuis quelques minutes. Leurs quatre commissaires sont arrêtés par le bataillon Lepelletier. Le combat dure à peine un moment ; les pâles satellites du crime fuient de toutes parts. L'enceinte du sénat et les tribunes sont enfin purgées de tous ces monstres. La convention recouvre sa liberté, sa dignité, et la délibération recommence dans un calme imposant ; le décret d'arrestation est prononcé contre quatorze députés. Ainsi se passèrent ces momens terribles si courts, si mémorables.

Le lendemain, on apprend vers le milieu du jour que les bataillons du faubourg Antoine marchent sur la convention. On annonce à l'assemblée que ces individus voudroient, pour éviter toute effusion de sang, qu'une députation choisie dans son sein se transportât au milieu d'eux. Les sommations faites à une ville prête à être emportée d'assaut, ne sont pas d'un autre style. Six commissaires sont nommés, et la convention décrète que le 25 prairial les loix organiques de la constitution de 1793 lui seront présentées. Les commissaires de retour annoncent

que ce décret répond aux demandes des rassemblemens : ils annoncent de leur part une députation ; elle est admise. L'orateur demande du pain, la constitution de 1793, et l'élargissement des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor. Le président répond de manière à calmer les esprits, et les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance ; ils foulent aux pieds ces mêmes marches qu'ils ont la veille teintes du sang du regrettable Ferraud, et au milieu des applaudissemens du sénat, reçoivent l'accolade fraternelle. Les tribunes ont mieux senti que la convention elle-même sa dignité. Leurs murmures désapprobateurs ont éclaté pendant cette indigne accolade ; et ton ombre, ô Ferraud ! dut sans doute en frémir. Sans doute aussi ils étoient présens à cette scène avilissante, ces hommes qui nous ont apporté l'olive pacifique, ces ministres des nations alliées qui la veille avoient mérité du sénat des témoignages d'admiration et de reconnoissance pour ne l'avoir point quitté au milieu des périls qui leurs devenoient communs, *déclarant qu'ils partageroient le sort de la convention.* Ont-ils,

le 2 prairial, reconnu ces mêmes hommes, le même sénat? Il est vrai que le sénat craignoit d'armer les habitans d'une même ville les uns contre les autres; mais les honneurs de la séance suffisoient, et l'accolade étoit de trop. Au surplus, la journée du 4 prairial a prouvé la nécessité d'un grand acte de vigueur. Le 3, le tribunal criminel avoit condamné à mort un homme convaincu d'avoir porté sur sa pique la tête du représentant Ferraud. Les complices de cet assassin l'enlèvent à l'échafaud, et le conduisent en triomphe au faubourg Antoine. Tant d'excès devoient avoir un terme. Une troupe nombreuse de jeunes gens (1) se présente le soir même aux comités de gouvernement, demandent des armes, un chef, et l'honorable permission de marcher les premiers pour réduire un faubourg rebelle. Leur offre généreuse est acceptée. On rassemble en même tems une force militaire plus nombreu-

(1) Les événemens suivans ont fait voir que ces jeunes gens étoient des auxiliaires très-dangereux; ils marchoient contre le faubourg Antoine en haine seulement des sans-culottes.

se, et la convention décrète que les trois sections du faubourg seront sommées de livrer à l'instant leurs pièces de canon et les assassins de la représentation nationale. En cas de refus, la force armée doit écraser les rebelles. Ces hommes pâlissent à l'aspect de l'appareil menaçant qui les environne; ils rendent leurs canons, et livrent tous les coupables connus qui n'ont pas pris la fuite. La convention ordonne l'entier désarmement des rebelles. Le calme renait, et la terreur n'est plus que dans l'ame des coupables. Elle ordonne aussi le désarmement de tous les terroristes dans toute l'étendue de la république. On apprit que Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne étoient embarqués pour la Guyane. La convention ordonne que Barrère sera traduit devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Pache, Bourbotte, et les autres grands coupables sont aussi envoyés devant les tribunaux. Vingt députés sont décrétés d'arrestation. Des nouvelles satisfaisantes consolent les bons citoyens. Des succès aux Pyrénées et aux Alpes sont suivis d'un succès plus considérable encore, la prise de Luxembourg,

bourg, et peu de tems après celle de Manheim.

Entraînés par le cours des événemens, nous n'avons pu rendre compte du procès de Fouquier-Thinville, cet antropophage accusateur public. Après une longue instruction, il porte sa tête sur ce même échafaud qu'il avoit arrosé du sang de tant de victimes. Nos anciens avoient pour maxime qu'il vaut mieux sauver cent coupables que d'immoler un innocent; la maxime de ce monstre étoit qu'il valoit mieux égorger mille innocens que de laisser échapper un coupable; et l'on sait ce qu'il entendoit par le mot de coupable.

L'histoire doit aussi faire mention de la mort du fils de Louis XVI: il décéda le 20 floréal l'an III. Il nous reste enfin, pour ne plus revevenir sur l'époque que nous venons de parcourir, quelques réflexions importantes à faire sur l'un des principaux moyens de défense employe par Barrère, Billaud, Collot et Vadier: ils ont voulu rejeter le poids de leurs forfaits sur Robespierre et les autres décemvirs. Tantôt ils ont dit qu'ils avoient signé des mandats d'arrêt de con-

fiance ; d'autres fois ils ont avancé qu'ils épioient en silence la marche du tyran pour le démasquer ensuite ; mais s'ils n'avoient pas été ses vrais complices, ne leur étoit-il pas aisé de neutraliser les efforts de trois coquins ? connoissant leur exécrable tyrannie, ils ont mérité la mort par cela seul qu'ils ne l'ont pas dénoncée. Tout ce qui est au gouvernail des affaires, dans des tems d'oppression, en est coupable, comme auteur, ou comme complice. Celui qui est revêtu d'un grand pouvoir combat la tyrannie ou la partage, la dévoile ou la pallie, la réprime ou la favorise ; il n'y a point de milieu.

Rien n'est plus instructif ni plus curieux dans l'histoire, que le rapprochement des mêmes événemens dans des siècles séparés par un intervalle immense de tems. On vient de réimprimer un précis très-curieux d'un plaidoyer fort éloquent prononcé devant le peuple d'Athènes, il y a 2396 années, par Lysias contre les trente tyrans de cette ville. Ce discours présente une multitude de faits si semblables à ceux dont nous venons d'être témoins, que les lecteurs peu familiari-

sés avec l'histoire grecque auront peine à croire à l'antiquité de ce discours. On y voit que Théramène, le Robespierre d'Athènes, avoit les mêmes principes, tenoit les mêmes discours, employoit les mêmes moyens. Il avoit ses jacobins, qu'on appeloit les *associés*. Alors on étoit coupable dès qu'on étoit riche, suspect dès qu'on vouloit vous perdre : alors, comme aujourd'hui, les complices de Théramène se voulurent défendre en rejetant sur lui tous leurs crimes.

LIVRE XXIX.

Nouveaux terroristes ou égorgeurs. Compagnies de Jésus et du soleil. Cravattes vertes et collets noirs. Troubles à l'occasion de deux hymnes ou chansons, l'*Hymne des Marseillois* et *le Réveil du Peuple*. Nouveau calendrier. Changemens proposés à cet égard par l'auteur de cette histoire. Nouvelle constitution. Digression à ce sujet. Coup-d'œil sur les travaux de la constitution, sur l'esprit public, sur la situation actuelle de la France, sur les décrets relatifs aux deux tiers, enfin, sur les sciences et les arts. Mesures de salut public proposées par l'auteur. Apperçu général sur les principaux objets dont la législature doit s'occuper. Evénemens des 13 et 14 vendémiaire. Réflexions sur notre révolution. Derniers décrets de la convention. Plan et état des finances. Digression sur ce qu'on a appelé *la révolution du Brabant*. Amnistie générale décrétée par la convention. Exceptions à cette amnistie. La convention déclare que sa session

est terminée, et se forme en corps électoral sous la présidence du plus ancien d'âge.

PAR quelle fatale destinée le vaisseau de la révolution, déja battu par tous ses flancs, est-il sans cesse en proie à de nouvelles tempêtes? il sembloit qu'après les événemens de germinal et de prairial, après le désarmement du faubourg Antoine si facile à égarer, et des anciens terroristes, après l'arrestation d'une grande partie des députés les plus coupables, enfin, au moment où les échafauds de la terreur venoient d'être renversés, les bastilles dictatoriales et l'antre des jacobins fermés, l'historien de la révolution ne seroit plus condamné à promener son lecteur d'orages en orages, de complots en complots, depuis sur-tout que la convention a ordonné la mise en jugement de tous les hommes qui, par leurs provocations sanguinaires, par leur conduite réellement terroriste, ont prouvé qu'ils ont été complices ou agens de la tyrannie; mais les passions humaines ne connoissent d'autres

bornes que leur assouvissement. Les agitateurs n'en mettent pas non plus à leurs coupables espérances. La France à cette époque se débattoit entre le royalisme et l'anarchie. L'action des oppresseurs qui pesoient sur la France du tems de Robespierre avoit été sanglante et terrible, et faisoit oublier l'histoire des nations les plus barbares; la réaction n'a pas été moins violente : il s'est formé, à l'ouest, au midi, dans le nord, des bandes d'assassins royalistes, des compagnies dites de Jésus et du soleil, qui ont prêché, exécuté une foule de massacres sur celles même de leurs victimes qui étoient déja sous le glaive de la loi. Ces nouveaux terroristes, ou furoristes, car on les a aussi désignés sous ce nom, ont égalé les anciens, s'ils ne les ont même surpassés en crime et en audace. Leurs forfaits, leurs vengeances barbares ont été telles que ces nouveaux réagisseurs auroient presque fait absoudre Robespierre par l'opinion publique, si quelque chose pouvoit réhabiliter la mémoire d'un tel monstre. Ainsi, la terreur n'a fait que passer en d'autres mains, et ne cesse d'élever son sceptre ensanglanté et de nous

offrir par-tout son spectre hideux et colossal : tout sert de prétexte, tout devient un signe de ralliement pour les égorgeurs de tous les partis, pour les anarchistes comme pour les royalistes. A Paris, la convention avoit ordonné à l'institut national de musique d'exécuter plusieurs airs patriotiques à la fête qui eut lieu pour célébrer l'anniversaire du 10 août : quelques jeunes gens, la plupart royalistes, d'autres jacobins ou anarchistes, se portent aux comités de gouvernement ; ils exigent insolemment qu'on ne chante, ou qu'on ne joue que le *Réveil du Peuple*, qui dans le fait n'étoit que le réveil du royalisme. Ce mouvement a été bientôt appaisé : les cravattes vertes, collets noirs et cheveux cadenattés sont devenus un costume particulièrement affecté aux royalistes; il en a résulté des rixes fatales en plusieurs endroits, et sur-tout à Lyon : il eût mieux valu peut-être fermer les yeux sur toute espèce de costume; y faire attention, c'est déja les rendre importans : si vous défendez tel ou tel costume, la malveillance sera aussi active à en imaginer de nouveaux que la police à les interdire. Le comité de

S 4

sûreté générale a pris le sage parti de défendre d'inquiéter personne à raison de son costume. Il ne paroît pas que ce nouveau ferment de discorde ait des suites redoutables, parce que l'ancien terrorisme est abattu sans retour, et les nouveaux terroristes, les bandes assassines de Jésus et du soleil appellent déja toute l'attention, toute la sévérité du gouvernement ; son énergie et sa vigueur peuvent seules prévenir ces nouvelles explosions ; aussi la convention s'est hâtée de donner une constitution et un mode de gouvernement qu'elle a présentés à la sanction du peuple.

Avant d'en venir à cette dixième révolution dans la révolution, il nous reste à rendre compte de quelques décrets dont nous n'avons pu parler dans la crainte d'interrompre le fil de la narration.

Il a été décrété que l'ère des François comptera désormais de la fondation de la république, 22 septembre 1792 (*vieux style*). Chaque année commence à minuit avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire de Paris ; l'année est divisée en douze mois de 30 jours chacun :

après les douze mois suivent cinq jours pour completter l'année ordinaire ; ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois. On les avoit d'abord appelés sans-culottides ; mais, par un décret du mois de fructidor 1795, on a supprimé cette dénomination ridicule ; ces cinq jours ont été appelés complémentaires.

Fabre-d'Eglantines fit un rapport très-intéressant, d'après lequel la nouvelle réforme du calendrier fut décrétée le second mois de la seconde année de la république. Nous croyons néanmoins qu'il eût mieux valu ne point faire une époque de notre révolution, et préférer pour cette réforme le calcul qu'indique la marche du soleil. L'année étant une révolution naturelle, son commencement doit être fixé d'après le vœu connu de la nature, et ne pas dépendre d'événemens qui lui sont étrangers. Ce principe négligé, que signifie cette uniformité de principes que l'on désire voir s'établir parmi toutes les nations ? chacune voudra certainement dater de sa révolution. Bien plus, comme chez le même peuple, il n'y a point de siècle qui ne ramène de nouveaux événemens, il n'y a point de siècle

qui n'ait la prétention de donner une époque à l'année commençante : cela posé, quel est le point de départ le plus naturel pour commencer l'année ? A ne considérer que la marche du soleil, il paroîtroit que le premier dégré de sa course, par rapport à nous, seroit le solstice du capricorne : c'est-là le point où cet astre, au degré le plus bas, commence à s'approcher de nous; mais l'admission de cet unique principe pour fixer le commencement de l'année introduiroit sur la terre une multiplicité d'époques différentes selon les différentes zones. Ce principe n'est donc pas le seul qu'il faille consulter. Il y a deux points bien remarquables dans l'orbite annuelle du soleil, les deux points des équinoxes; ils réunissent des avantages que ne possède aucun autre. Là seulement, le soleil est vu en même tems par toute la terre; là seulement, et pour toute la terre, il rend les jours égaux aux nuits; là seulement, par son mouvement diurne, il divise la terre en deux parties égales : mais si les effets du soleil sont les mêmes pour ces deux points, lorsqu'il s'y rencontre, ses effets sont directement

opposés sur les deux hémisphères lorsqu'il s'en éloigne ; de sorte que le vœu de la nature semble être qu'il y ait deux époques sur la terre pour commencer l'année, l'équinoxe du bélier pour l'hémisphère septentrional, et l'équinoxe de la balance pour l'hémisphère méridional.

Je ne puis m'empêcher de le dire, le point où l'œil du monde nous abandonne, où la végétation cesse, où la nature paroît s'endormir, où tout semble finir, n'est point l'instant naturel qui doit voir commencer notre année. Que de motifs de préférence pour l'équinoxe du bélier ! tout paroît nous en faire une loi, et la conformité de cette époque avec les calculs astronomiques, et la marche du soleil, et le réveil de la nature entière. Là, pour notre hémisphère, le flambeau de l'univers ouvre la plus belle saison. On le voit s'avancer, brillant de splendeur, vers notre zénith, tout raviver, tout régénérer, lancer par-tout la fécondation : la terre reprend sa parure ; les végétaux renaissent ; les animaux vont reproduire ; tout prend une ame, une nouvelle vie, tout recommence.

J'ajouterai à ces réflexions que la réforme que je propose seroit bien plus généralement adoptée que l'époque de notre ère républicaine qui n'a d'intérêt que pour nous. Notre révolution n'a pas besoin de ces dénominations pour être immortelle ; les dénominations passeront ; sa gloire ne passera jamais.

La convention a aboli la peine de mort avec quelques exceptions ; mais elle a cru devoir décréter que ce bienfait n'aura lieu qu'après la paix. Cette loi devient cependant d'autant plus urgente, quant à son exécution, qu'un des plus grands crimes peut-être du décemvirat a été, non-seulement d'avoir achevé de démoraliser un peuple déja profondément corrompu, mais encore d'avoir accoutumé la génération qui s'élève au spectacle du sang. On l'a vu applaudir à son effusion, et, sous l'imputation hasardée d'aristocratie, répéter le mot féroce de Barnave : *Ce sang est-il si pur pour qu'on doive le regretter?* Il ne peut y avoir cependant de coupables qu'après une conviction légale ; et l'on sait que les jugemens de ce tems-là n'étoient que des assassinats.

La convention avoit décrété la loi bienfaisante du divorce; mais la faction qui dominoit alors y avoit inséré de grands germes d'immoralité. La convention du 9 thermidor (qu'on nous passe cette expression) a suspendu l'effet de cette loi peu réfléchie dans ses moyens d'exécution.

La convention vient enfin de remplir le vœu national en présentant à la sanction du peuple françois, une constitution libre et républicaine, sans être anarchique, populaire, sans être populacière. Elle a été acceptée parce que la nation avoit soif de bonnes loix, de paix et de bonheur, parce qu'elle est lasse de révolutionner et d'être revolutionnée. Cette constitution est peut-être l'ouvrage le moins imparfait en ce genre qui ait encore paru. La police qu'elle établit, est infiniment plus sévère que dans aucune autre constitution. Tous les bons esprits admirent la partie qui traite de la formation de la loi ; mais le directoire exécutif n'a pas, suivant les meilleurs juges en cette matière, assez de nerf, ni assez d'intérêt à l'exécution rigoureuse des loix. Il n'est pas assez l'homme de la révolution, si je puis

hasarder cette expression. Tous les hommes ne sont pas des Aristides, pour être enflammés du seul amour de la patrie ; il faut un mobile à leur émulation ; il faut sur-tout intéresser leur ambition ; il faut leur offrir du-moins une perspective de gloire. On a soutenu dans plusieurs écrits politiques, qu'un président, même amovible chaque année, seroit dangereux dans un moment où la république n'est pas encore bien consolidée, et que les meilleures intentions n'opéreroient aucun fruit, parce qu'un peuple récemment libre, est nécessairement ombrageux pour sa liberté comme un amant pour sa maîtresse, et porté à soupçonner les meilleurss vues. Et moi aussi j'idolâtre la liberté, la république, et c'est parce que je l'aime, qu'après avoir pesé tous les motifs pour et contre, je me range entièrement à l'avis de ceux qui auroient voulu un pouvoir exécutif plus vigoureux, plus imposant, plus intéressé à la chose, un président amovible tout au plus tous les cinq ans, et rééligible après quelques tems d'intervalle : j'aurois voulu que ce président eut un *veto* de cinq jours ; enfin, j'aurois voulu qu'il eut un droit de séance aux

délibérations du conseil des cinq-cent. Voici ce que dit à ce sujet, Réal, écrivain d'un mérite distingué. « Le pouvoir exécutif est « éclipsé par l'éclat imposant dont brille le « conseil des anciens; et devant les dimen- « sions colossales données à cette branche de « la législation, le gouvernement exécutif « paroît d'une petitesse, d'une mesquinerie, « d'une nullité qui éloigneront de lui la con- « sidération, l'émulation dont il n'eut jamais « plus de besoin que dans ces tems d'anar- « chie, et que les gardes dont on l'environ- « ne ne lui donneront pas. Réduits, comme « dans la constitution de 1793, au triste rô- » le de premiers commis, exposés aux bou- « rasques des cinq-cents, ne vivant que de « la protection des anciens, les cinq mem- « bres du directoire, oubliés comme les cinq « ministres que le comité de salut public a « dévorés, se perdront sans qu'on ait parlé « d'eux pendant leur vie, sans qu'on s'en oc- « cupe quand ils ne seront plus, et, ce qu'il « y a de plus triste, sans avoir pu faire le « bien. Comment pourront-ils comprimer les « passions, les haines, les factions chez un « peuple ardent, impétueux, fier de sa nou-

« velle existence et de sa liberté, encore dans « la fièvre de la plus étonnante, comme de « la plus terrible révolution. »

Le moment est venu de porter un regard sévère sur tous les travaux de la convention Il n'est que trop vrai que du 2 septembre au 9 thermidor, il n'y a pas eu de république, et l'on a eu raison de décréter qu'il y a eu tyrannie dans le gouvernement. La convention du 9 thermidor a cherché à se laver de cet opprobre par la manière avec laquelle elle a, non seulement abattu les tyrans et la tyrannie, mais même réparé autant qu'il a été en son pouvoir, tout le mal qui a été fait. Cette assemblée s'est montrée depuis, aussi grande et magnanime qu'elle a été lâche et avilie sous Robespierre : elle a surtout développé une politique profonde en insérant dans la constitution, que le corps législatif ne sera renouvellé que pour un tiers: cette mesure a déjoué tous les complots. Elle a vu, sans pâlir, depuis le 9 thermidor, les poignards des assassins levés sur elle; et nous a rappelé, en germinal et pririal, ces vénérables sénateurs de Rome qui, tranquilles sur leurs chaises curules, attendoient d'un air

air serein les Gaulois et la mort. Avant le 9 thermidor, elle a présenté la lutte inégale du crime et de la vertu. Depuis cette époque elle a présenté le spectacle de la vertu terrassant le crime, et le spectacle encore plus doux de la vertu cherchant à réparer les maux commis par le crime. On verra bientôt que son zèle et sa sollicitude envers les victimes de la tyrannie a causé de grands désastres et a failli perdre l'état ; mais l'intention étoit pure, de la part du moins de la masse de la convention. Malgré l'imprudence grave qu'elle a mise dans l'élargissement de toutes les victimes d'un régime de sang, sans distinguer les coupables et les hommes dangereux, d'avec ceux qui ne l'étoient pas, elle ne s'est pas moins montrée digne d'avoir fondé la république, surtout lorsqu'elle en a assis les bases par la constitution qu'elle a présentée à la sanction du peuple. Cette constitution du moins ne renferme pas les germes virulens et corrosifs d'anarchie, que renfermoient les précédentes constitutions.

Mais la convention du 9 thermidor, a-t-elle fait tout ce qu'elle devoit, tout ce qu'elle

pouvoit faire ? Non sans doute : elle a supprimé les tribunaux, les commissions et comités révolutionnaires, ainsi que les loix néronniennes des 13 germinal, 22 prairial et autres loix de sang rendues sous Robespierre ; elle a même supprimé la dernière commission militaire ; mais n'avons-nous pas eu depuis d'autres institutions semblables à ces horribles loix ? n'a-t-elle pas à se reprocher ces jurés spéciaux établis depuis même le 9 thermidor ? n'a-t-on pas vu des personnes acquitées par des jurés, remises pour la même fait en jugement ? La convention a réformé en dernier lieu tous ces abus ; mais elle en a commis un peut-être encore plus terrible. Nous devons d'autant plus en développer ici les fatales conséquences, qu'il influera longtems sur la destinée entière de la république. On voit que nous voulons parler des élargissemens trop nombreux ou ordonnés avec trop peu de précautions, des détenus dont Robespierre et ses agens avoient encombrés les prisons. Il étoit beau, sans doute, il étoit juste, il étoit digne de la convention do sècher les pleurs des infortunés que le 9 thermidor avoit soustrait à la hache

dictatoriale; mais il falloit prendre des mesures pour éviter une réaction qu'il étoit impossible de ne pas prévoir. Aussi l'aristocratie, le fanatisme et le royalisme ont relevé leur tête audacieuse. Alors, se sont organisées ces compagnies de Jésus et du Soleil, dont nous avons déja parlé, et dont il n'y a point d'écrivain capable de buriner le cannibalisme et le sang froid atroce. Ces détenus, les prêtres sur-tout, ont corrompu l'esprit des départemens; alors l'assignat est tombé à zéro dans plusieurs de ces départemens; on a donné les places aux royalistes les plus prononcés. Les détenus ont été nommés jurés dans un grand nombre d'endroits, et tous les anciens terroristes, tous les vrais révolutionnaires, qu'il faut bien se garder de confondre avec eux, les coupables et les innocens ont eu pour juges leurs plus cruels ennemis. Ces élargissemens nombreux ordonnés après le 9 thermidor par la convention sans aucune mesure de prévoyance et de salut public, ont fait refluer dans le sein du corps politique une foule d'individus respirant la vengeance. Les prêtres insermentés, devenus intéressans par la persécution,

ont paru au peuple, aux habitans des campagnes, des martyrs. Ces prêtres ont profité de leur ascendant pour agiter les torches du fanatisme. La convention a décrété longtems après l'époque dont nous parlons, le 6 vendémiaire, une loi de police pour les cultes; mais le mal étoit fait, et avoit jeté de profondes racines. Pourra-t-on jamais se flatter que ce décret sera bien exécuté? Nous verrons dans la suite si le directoire exécutif sera plus heureux à cet égard. En un mot, Robespierre avoit trop tendu l'arc révolutionnaire; la convention du 9 thermidor l'a trop détendu. Cette faute à donné l'ascendant le plus funeste à l'aristocratie et aux royalistes, qui, sous le masque d'indulgence, et se disant ennemis du sang et de la terreur, semblables à des tigres qui rugiroient le mot d'humanité, ont donné un libre cours à leur rage et à toute leur vengeance, non-seulement contre les anciens terroristes, mais encore contre tous les vrais révolutionnaires, les républicains irréprochables, qu'ils ont appelés Robespierristes ou terroristes, pour les confondre avec ceux-ci. Ainsi, avant le 9 thermidor, des contre-révolutionnaires et

des anarchistes s'étoient mêlés aux vrais patriotes pour les conduire d'excès en excès, et les ramener au despotisme ; depuis le 9 thermidor, de faux indulgens, ont déployé une cruauté souvent plus atroce que celle des anciens terroristes.

La convention a voulu depuis, c'est-à-dire, à l'époque des fameux décrets des 5 et 13 fructidor, tendre de nouveau l'arc révolutionnaire ; elle a été jusqu'à décréter la déportation des prêtres réfractaires. Malgré leur incorrigibilité, et quelque prévenus que nous soyons contre ces prédicans du fanatisme, nous pensons qu'il eût été plus politique, et sur-tout plus juste, de se borner à faire observer la police sévère sur les cultes, établie par la convention elle-même ; du moins falloit-il le tenter avant d'en venir à des voies plus rigoureuses ? La persécution fait des prosélites, et donne un nouvel aliment au fanatisme. Nous pensons aussi que la convention, quoique l'humanité, peut-être même le salut de l'état, aient été ses mobiles, a compromis la dignité et la majesté de la république, en traitant avec les chefs de la Vendée, avec

des rebelles, comme de puissance à puissance; elle devoit prévoir d'ailleurs l'inutilité de cette reconciliation avec ceux qu'on appeloit alors *nos frères égarés de la Vendée*. La convention, ou plutôt le comité de gouvernement, fit aussi une grande faute en politique, lorsqu'il ne fit pas traduire à Paris les chefs des brigands qu'il avoit fait arrêter pour avoir enfreint le traité de paix; ils furent confiés à des mains peu sûres, qui en relâchèrent le plus grand nombre.

La convention, forçée par ses ennemis de revenir aux mesures rigoureuses qu'il faut bien distinguer de ce qu'on appela sous Robespierre *mesures de terreur*, a voulu réparer sa foiblesse et son indulgence devenue fatale à la république; elle est redevenue montagne, sans avoir rien de commun avec l'ancienne montagne; c'est-à-dire, qu'elle en a montré l'énergie révolutionnaire sans la souiller par le crime : mais une assemblée expirante, une assemblée devenue par les décrets des deux tiers l'objet d'un grand schisme, ne pouvoit plus remédier que bien foiblement à tant de maux, et sur-tout à la dégénération de l'esprit public.

Elle a de plus à se reprocher de n'avoir pris pour les finances aucune de ces grandes mesures que les circonstances lui commandoient si impérieusement, et qui ont été proposées ou adoptées depuis, pendant la session du corps législatif. Le comité des colonies n'a pas fait le rapport que la convention devoit exiger de lui, et cette branche importante de la prospérité publique a paru abandonnée à la merci des événemens. La convention a rendu une loi qui fixe une taxe de guerre; cette loi étoit à la fois impolitique et mal distribuée. On verra dans la suite de cette histoire qu'on lui a substitué l'emprunt forcé, impôt un peu mieux conçu, mais qui a été arbitrairement réparti. On a dit qu'il n'y a point de systême absurde qui ne puisse trouver un philosophe pour l'adopter; on peut dire avec autant de fondement qu'il n'y a point de grande erreur politique qu'un corps nombreux ne puisse commettre. Tel est le décret qui a porté le coup de mort aux assignats. Par ce décret le commerce de l'or et de l'argent monnoyés a été autorisé; dès ce moment le dévorant agiotage a commencé

ses spéculations désastreuses. Le prix des denrées est monté à un taux que la postérité aura peine à croire : une paire de soulliers s'est vendue 2,400 livres, un chapeau 3,500 livres, une livre de pain 80 livres. Un autre grand tort des comités de gouvernement envers le peuple, a été d'annoncer sans cesse, et à différentes reprises, d'assurer même la plus prochaine augmentation de pain, lorsqu'ils n'avoient aucun espoir à cet égard. La convention a aussi à se reprocher d'avoir changé et rapporté plus de ses propres décrets qu'aucune autre assemblée ne l'eut encore fait. Il n'est rien de plus funeste que tant de versatilité dans la législature. Un plus grand tort a été d'avoir laissé souvent porter atteinte à la liberté de la presse et au droit sacré de pétition. Nous avons vu des pétitionnaires traduits de la barre dans les fers. Voici le tableau que Réal vient de faire de la convention. « Quel Tacite, dit-il, nous donnera « l'histoire de ses grandes actions, de ses « excès ? Des hommes obscurs, envoyés « pour faire des loix, ont, pendant une dic- « tature de trois années, déployé une éner-

« gie, une grandeur, une férocité qui nous « permettent de ne plus rien envier aux « vertus de l'ancienne Rome, aux fureurs « des premiers Césars. Des médecins, des « avocats, des procureurs, sont devenus « tout-à-coup des législateurs à grandes con- « ceptions, des guerriers pleins d'audace : « ils ont bouleversé l'Europe et changé son « systéme ; ils ont conçu, exécuté le plan « de cette campagne de 93, l'éternelle ad- « miration des gens de l'art. D'une main « hardie, ils ont signé l'arrêt de mort du « successeur de cent rois ; et c'est ce jour-là « seulement que fut brisé le sceptre auquel « quatorze cents ans d'existence concilioient « une religieuse et fanatique vénération. Ce « jour-là, ils ont jeté le gand à l'Europe épou- « vantée, et Guillaume le Conquérant, brû- « lant ses vaisseaux, ne se plaça point avec « plus d'audace entre la victoire et la mort. « Sans argent, sans crédit, sans armes, sans « artillerie, sans salpêtre, sans armées, tra- « his par Dumouriez, Valencienne au pou- « voir de l'Autriche, Toulon livré aux An- « glois, Lyon révolté, le roi de Prusse sous « les murs de Landau, cent cinquante mille

« Vendéens dévorant quatre-vingt-dix lieues « de pays, ils rendent un décret, et soudain « la France entière devient un vaste atelier « d'armes et de salpêtre ; elle se hérisse de « bayonnettes ; quatorze cents mille hom- « mes se lèvent tout armés. Des hymnes et « le pas de charge ont déjoué la tactique al- « lemande. Cette terrible convention auroit « ravagé le monde ; mais elle a épuisé sur « elle-même sa dévorante énergie : deux par- « tis, vainqueurs et vaincus tour à tour, ont « été tour à tour lancés à la guillotine. »

Reprenons le compte que nous avons commencé de rendre des travaux de la convention ; elle a promis une loi clairement précisée sur la liberté de la presse ; mais elle a fini sa session sans rien statuer sur cet objet. Le corps législatif s'est aussi occupé, comme on le verra dans la suite, de cette question devant laquelle trois législatures avoient pâli. Quand nous en serons à cette époque, nous rapporterons ce qui a été dit de mieux sur cette matière si délicate.

Sur la motion de Grégoire, la convention a décrété différens costumes pour tous les différens fonctionnaires publics. Celui du

corps législaif rappelle la toge romaine : on ne peut qu'approuver ce-décret. Telle est la foiblesse humaine, que le costume influe sur les gouvernans et sur les gouvernés; et n'est-ce pas à l'éclat ou à la singularité du costume que les prêtres ont dû, dans tous les tems et chez toutes les nations, leur empire illimité et cette influence dominatrice qui les a rendus si redoutables?

Les deux plus grands torts que l'on puisse reprocher à la convention, sont sans contredit d'avoir souffert la longue et sanglante domination des décemvirs, et d'avoir après le 9 thermidor pris une marche trop rétrograde et presque contre-révolutionnaire, en élargissant tous les détenus sans aucune distinctions, sans aucune précaution, en permettant le commerce de l'or et dé l'argent, en laissant ouvrir la bourse,. ce foyer d'agiotage. La vérité même exige de l'historien d'avouer que Fréron et quelques autres députés influençoient alors la convention, comme Robespierre l'avoit influencée, comme Mirabeau influença la première assemblée constituante. Oh ! que l'espèce humaine est foible et misérable ! Oh ! com-

bien les corps nombreux excitent souvent l'indignation, et plus souvent la pitié du philosophe. Nous avons vu le peuple et la convention, qui ne s'est pas alors élevée elle-même au-dessus du peuple, souffrir la domination d'un Marat, d'un Robespierre; et cette effusion de sang humain, ces forfaits révolutionnaires, ou du moins ainsi appelés, devant lesquels Tacite même, quoiqu'accoutumé à peindre la cour de Néron, eût senti frémir sa plume épouvantée. Si César asservit Rome et son sénat, il en étoit au-moins digne; mais se laisser dominer, égorger par un Marat et par un Robespierre, c'est le comble de la honte et de la foiblesse. Nous avons vu le peuple et la convention diviniser et traîner ensuite dans la boue Marat et Mirabeau. Il faut dire encore que la convention n'a presque jamais offert que le triomphe d'une faction sur l'autre; et que ses opérations ont été plus souvent le résultat des passions que celui de méditations profondes inspirées par le seul amour du bien public. C'est par un singulier bonheur que les luttes de tant de factions ont fini jusqu'ici par tourner à l'avantage du

peuple. La raison en est que pour terrasser un parti, il a toujours fallu que le parti opposé mît le peuple de son côté, et présentât à la masse de la convention, des motifs de bien public; car la masse d'un corps nombreux est ordinairement pure et veut le bien: les meneurs sont les seuls coupables de toutes les fausses mesures où ils entraînent une assemblée moutonnière. On voit que nous sommes loin de flatter la convention; nous n'avons pallié aucune de ses fautes; elle n'en obtiendra pas moins l'admiration des siècles à venir, et leur estime: que de torts ne répare pas la gloire d'avoir proclamé et fondé la république! N'est-on pas disposé à absoudre la convention de toutes ses erreurs, lorsqu'on se rappelle les immortelles journées de thermidor, germinal et prairial? n'a-t-elle pas mérité à jamais la reconnoissance de la patrie, par la constitution de 1795? Le peuple, sur-tout celui de Paris, a toujours été prêt à écouter la voix des agitateurs et des ennemis de la convention. Les laboureurs, dociles aux insinuations perfides des prêtres, et dominés par l'égoïsme et la cupidité, ont beaucoup

entravé les opérations de la convention, sur tout, en dépréciant le papier-monnoie; celà prouve qu'il faut tout faire pour le peuple, mais sans le peuple, à la sanction près d'une constitution; cette sanction ou acceptation lui est absolument dévolue, ainsi que le choix de ses mandataires. Cela fait voir en même tems tous les obstacles que la convention a eu à surmonter. Depuis les trahisons de Dumouriez, jusqu'aux égorgemens ordonnés par les décemvirs, depuis le 31 mai jusqu'au 13 vendémiaire, quel corps a jamais éprouvé des crises si violentes, des réactions si terribles, des orages et des secousses révolutionnaires, ou plutôt des contre-révolutions aussi fréquentes? Oui, Réal a fait un tableau trop rembruni de cette assemblée; et quoiqu'elle ait été souvent foible et avilie, quelquefois exagérée, elle a été encore plus souvent grande, auguste, et sublime; elle est plus digne de nos éloges et du tribut de notre admiration, que d'une censure trop amère.

Il faut tracer ici le tableau de la situation de la France à l'époque où la convention nationale est sur le point de ter-

miner sa session. La république présente en ce moment úne attitude aussi imposante au dehors qu'affligeante au dedans; jamais chez aucun nation, l'on ne vît d'exemple d'une situation aussi pénible, d'un peuple tiraillé en tant de sens contraires, travaillé par tant de factions, déchiré par tant de crises, agîté par tans de convulsions, tourmenté par tant de tempêtes politiques; et jamais aussi aucune nation ne montra plus de confiance en ses gouvernans, une résignation plus parfaite dans ses privations et ses souffrances, une longanimité plus éprouvée, une constance plus inébranlable. La Hollande, la Suisse, l'Amérique septentrionale ont conquis leur liberté à travers des flots de sang; mais dumoins il n'y avoit que deux partis, les ennemis ou les partisans du despote. Parmi nous, il y a cent sortes de mécontens, et par conséquent de conspirateurs directs et indirects : il s'est de plus élevé faction sur faction parmi ceux mêmes qui s'étoient réunis pour la révolution. Delà, ces trahisons, ces complots de toute espèce qui se sont renouvelés sans cesse. Tous les intérêts ont été froissés; toutes les

fortunes sont ébranlées ; l'assignat n'a plus de mesure commune avec le métal : la cherté incroyable de toutes les denrées fait éprouver une disette au sein de l'abondance. De nouvelles divisions, de nouveaux orages menacent encore, après six ans de tourmente politique, de couler à fond le vaisseau de l'état ; et le peuple est calme, et nos légions semblent couvrir par l'éclat de leurs victoires cet avenir de souffrances et de misères qui s'offre en ce moment devant nous. C'est ce calme du peuple, qui a toujours désespéré ses ennemis. Faut-il que le fanatisme et le royalisme relèvent leur tête audacieuse au moment où nous venons de réunir la ville de Liège et la Belgique à la France, et d'ajouter par cette incorporation, neuf départemens à la république ; au moment où la Hollande, affranchie par une armée, aura bientôt sa convention nationale, et deviendra une république alliée à la nôtre ; enfin, au moment où la Prusse et l'Espagne ont resserré avec nous les liens d'une alliance dont l'intérêt de ces puissances semble garantir la durée ? L'anarchie qui finit ordinairement par se dévorer elle-

même

même, plane encore sur ce vaste empire. On n'eut jamais tant de succès au dehors, tant de dangers, tant de fléaux au dedans; c'est encore une des singularités de notre révolution. Nous pouvons dire avec le poëte:

Tes plus grands ennemis, Rome, sont dans ton sein.

O république immortelle, qu'elle moisson de gloire et de bonheur t'est réservée, si tu peux étouffer tes divisions, et parvenir au port de sûreté, victorieuse des ennemis du dehors, et des ennemis, cent fois plus redoutables de l'intérieur! Faudra-t-il toujours tremper notre plume dans le phlégéton? et n'aurons-nous jamais à retracer que la lutte des furies et la discorde des enfers? Quand pourrons-nous reposer nos lecteurs et rafraichir notre sang par la peinture consolante de la réunion de tous les esprits, de tous les cœurs, de toutes les volontés?

Ce ne seroit donner qu'imparfaitement la situation de la république à cette époque, si nous n'abordions pas la question de savoir s'il y a dans ce moment un véritable esprit public, quel est celui qui existe, ou

plutôt quelle est l'opinion générale; nous examinerons en même tems quels sont les moyens de raviver l'esprit public en France.

Le mot d'esprit public a deux sens dont la confusion produit de dangereuses erreurs; il exprime, d'une part, ce que la majorité des individus pense, et alors il seroit mieux nommé *opinion publique*, ou *générale*; de l'autre part, il présente une manière de voir, de sentir, et par conséquent de se conduire, conforme aux principes qu'on s'est fait, et unissant par une même volonté presque tout un peuple. Il n'est pas d'instant où l'opinion générale ne se compose de tous les élémens individuels; il n'en est pas de même de l'esprit public.

Au commencement de la révolution, l'enthousiasme avoit créé parmi nous une sorte d'esprit public; mais la fatigue des orages révolutionnaires, le froissement continuel des intérêts particuliers, la mobilité du caractère national, l'anéantirent bientôt. La lutte élevée depuis le 9 thermidor contre les hommes de sang, désignés sous le nom de terroristes ou robespierristes, a pu le raviver. Alors, en effet, un même sen-

timent unit une grande masse d'hommes.

Ce précieux esprit public ne se conserve que par la liberté dont il devient lui-même le rempart. Tel est le malheur des circonstances que le François a pu conquérir la liberté, non pas en jouir encore. Aussi, dans ces derniers momens de la révolution, nous sommes sans véritable esprit public, ou s'il en existe un, il faut avouer avec douleur qu'il est dans un sens retrograde de la révolution. Nous voyons avec peine la plupart des François renoncer dans les conversations au titre le plus honorable de l'univers, à celui de citoyen François. Ce mot n'est plus du bon ton; on préfère celui de *monsieur*, parce qu'il tient de l'ancien régime, et nous sommes républicains! Les Romains ne pensoient pas ainsi, et les rois envioient le titre de citoyen romain. Quant au tutoiement, nous sommes entièrement de l'avis de ceux qui pensent que la langue des Racine et des Voltaire, peut-être même l'intérêt des mœurs, et l'expression des plus doux sentimens, des affections les plus sympathiques de la nature, exigent que l'on n'innove rien à cet égard.

Deux choses unissent les hommes et créent l'esprit public ; un danger imminent, un bien certain et considérable : la paix, l'établissement de la constitution, un gouvernement stable, ferme et vigoureux, peuvent former un véritable esprit public parmi nous ; des fêtes nationales et une nouvelle éducation seroient aussi de puissans moyens. La convention auroit dû profiter de ces momens précieux où les hochets les plus révérés de nos superstitions religieuses étoient par-tout foulés aux pieds, pour remplacer l'ancien culte par des fêtes décadaires et civiques, tellement bien conçues qu'elles eussent attiré, enchanté le peuple. Il faut toujours parler à ses sens, et surtout à ses yeux ; il lui faut, non-seulement des doctrines consolantes, mais encore des cérémonies imposantes. Combien les rapports de Chénier et de quelques autres députés sur cette matière si brillante et si intéressante, sont maigres, pâles, insignifians et dénués de grandeur, de génie et d'invention ! N'aurions-nous pas pu imiter, éclipser même ces fêtes nationales et patriotiques, ces jeux solemnels et religieux de

Délos, d'Olimpie, d'Orchomène et de Gnide? il en a été malheureusement de même de l'instruction publique. La convention a été trop orageuse pour s'occuper utilement de ce grand objet; elle n'a donné aucune suite aux magnifiques rapports de Talleyrand et de Condorcet sur cet objet. La sublime conception de l'institut national n'a été mise à exécution que par le corps législatif. La belle institution des écoles normales a été absolument manquée: c'étoit une bonne création; mais il auroit fallu que les cours eussent duré au moins deux ans. Il auroit fallu distribuer différemment les heures des leçons; enfin, il eût été à désirer qu'il y eût eu des exercices publics, et des couronnes littéraires, des prix d'émulation et d'encouragement au bout de chaque année. Il falloit aiguillonner la paresse et enflammer le génie. L'instruction publique est d'autant moins à négliger que c'est le seul moyen d'éteindre pour jamais les torches du fanatisme, et de briser le talisman magique sur lequel est fondée la toute puissance usurpatrice et la domination abrutissante des prêtres.

L'expérience et le malheur, ces deux grands maîtres de l'homme, sont devenus nos législateurs. Puisse de même l'épreuve terrible et sanglante que nous faisons du pouvoir de prêtres nous faire saisir tous les moyens de diminuer leur ascendant! l'instruction est le seul et le plus puissant.

Il n'est rien de plus utile, non-seulement pour émousser l'arme du fanatisme, mais encore pour la régénération totale d'une nation, pour l'affermissement de sa liberté, que d'avoir sans cesse sous ses yeux les lumières que les beaux arts réfléchissent au loin, les combats qu'elle a eu à soutenir, ses triomphes et l'espoir de les transmettre à la postérité. Il est intéressant pour cette nation de se rappeler les sublimes exemples de l'antiquité et ceux de quelques nations modernes, et de s'aimanter, pour ainsi dire, auprès de ces admirables modèles: c'est le seul moyen de monter nos ames au ton des ames antiques; c'est ainsi que l'homme s'agrandit. Les grands modèles, et l'instruction, agissent sur nous avec toute la rapidité et toute la puissance communicative du fluide électrique. Les arts, cette seconde

nature, remplissent cet objet, et consolident, mieux que les loix peut-être, le règne de la vraie liberté. La loi commande, l'art persuade. Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur ces arts consolateurs : nous allons suivre leur marche, et voir les progrès qu'ils ont fait malgré les efforts et la hache des Vandales; c'est-à-dire, de Robespierre et des agens de ce nouvel Omar, et malgré les orages inséparables d'une révolution. Sans doute, le renouvellement de leur antique alliance avec la liberté leur fera prendre un vol rapide, un élan sublime et majestueux; la massue pétrifique des censeurs ne paralysera plus les écrivains : ces censeurs anti-littéraires n'opposeront plus leur morgue pédantesque; ils n'ôteront plus au génie ses aîles de feu pour lui en donner de plomb. La révolution, en retrempant le caractère national, élevera les arts à une hauteur à laquelle ils ne peuvent espérer d'atteindre chez un peuple esclave. Déja nos journaux sont devenus pour la plupart de vrais codes de droit public : l'éloquence a fait de grands progrès. Les harangues de Mirabeau, la catilinaire du député Cour-

tois, plusieurs discours et rapports faits aux assemblées nationales par les Talleyrand, les Isnard, les Vergniaud, les Guadet, quelques feuilles du journal de Fréron, intitulé *L'Orateur du Peuple*, où il trace avec une plume de feu les crimes des décemvirs, une réponse d'Isnard à ce dernier, offrent les plus brillans modèles : plusieurs adresses des départemens, plusieurs pétitions individuelles sont écrites avec une éloquence brûlante, et avec la plus mâle énergie. La politique a fait aussi un grand pas ; les derniers écrits de Rœderer, d'Adrien Lejay, de Réal, de Vaublanc, ne permettent pas d'en douter.

Notre langue a plus acquis qu'elle n'a perdu. Si nous nous sommes élevés contre un néologisme vicieux qui tend à rendre surannée la langue de Racine et de Boileau ; si nous avons blâmé plusieurs mots nouveaux, tels que *insuccès*, *inréussite*, et autres, qui ne sont ni nécessaires, ni plus signifians, ni plus harmonieux ; nous n'en devons pas moins convenir que notre langue est devenue plus mâle, plus hardie, plus énergique. Nos richesses poëtiques ne

sont pas tout à fait taries. L'ode a presque soutenu le grand caractère, le vol sublime que Pindare, Horace, et, parmi nous, Rousseau, lui avoient fait prendre. Lebrun a tiré de sa lyre les accords les plus sublimes ; il est plus penseur, mais il n'a pas autant de verve que Rousseau; il n'a pas une ode qu'on puisse comparer à celle à la Fortune : Lebrun marche donc, non à côté de Rousseau, mais immédiatement après lui; et sa place est encore assez belle. C'est sur-tout au poëte qui a du génie à ne pas concourir à dénaturer sa langue. Nous invitons Lebrun a faire disparoître quelques fautes de ce genre qui lui sont échappées : par exemple, on ne peut dire *ces ames de gloire effrénées* : il falloit changer la rime, et dire *ces ames de gloire affamées*. Dans un autre endroit, Lebrun dit, en parlant du pape : *Tyran, fourbe et sacré, fier d'une triple idole ;* il a voulu dire, *fier d'une triple couronne*. Idole n'a jamais voulu dire couronne.

Colin-Harleville, Desforges et Picard sont les seuls qui soutiennent la gloire de la muse comique. Depuis que Fabre d'Eglantines,

l'immortel auteur de *Philinte*, est tombé sous la hache décemvirale, nous n'avons guère que des comédies de circonstances et qui sont mortes avec elles. Melpomène a presque perdu son poignard et son diadême. l'*Otello* de Ducis, qui même n'est qu'une traduction, la *Virginie* de la Harpe, l'*Epicaris et Néron* de Légouvé, *Oscar* par Arnault, sont les seules bonnes tragédies imprimées qui ayent paru depuis la révolution; encore sont-elles bien éloignées de la supériorité que ce genre exige. La *Virginie* de la Harpe, est purement écrite, mais peint bien moins les orages des grandes passions que la *Virginie* de Leblanc; du moins les tragédies que nous venons de citer, ont le mérite si rare de se soutenir à la lecture: Arnault et Légouvé donnent les plus brillantes espérances. N'oublions jamais que de nombreuses représentations ne prouvent rien en faveur d'une pièce de théâtre. Les tragédies de Campistron eurent bien plus de représentations que les pièces de l'immortel Racine. Les tragédies de Chénier ressemblent parfaitement à celles de Campistron : ses héros sont sans caratère, son style est sans

couleur; personne n'est tenté de relire ses pièces, personne n'en a jamais retenu ni cité un seul vers : voyez comme il a manqué le caractère de Médicis dans *Charles IX*, et celui de Timoléon dans la pièce de ce nom. Le *Timoléon* de la Harpe, qui fut jugé si sévèrement, se fait lire avec bien plus d'intérêt, et la Harpe avoit à remplir l'immense et prodigieuse carrière de cinq actes, au lieu que Chénier a réduit son squélette à trois actes. Quand Voltaire traitoit les mêmes sujets que Corneille ou Crébillon, il étoit sûr de ses forces et de se faire absoudre par le succès; c'étoit un géant qui combattoit contre d'autres géans. Chénier nous a rappelé les combats des pigmées; il s'est seulement montré présomptueux : le caractère du génie est de s'élever sans cesse. Voyez comme Racine ajoute à ses premiers chef-d'œuvres des chef-d'œuvres encore plus étonnans; voyez comme Voltaire s'élève et grandit depuis *OEdipe* jusqu'à *Tancrède*; plus on lit ses pièces, plus on veut les relire : voilà la pierre de touche qui distingue le grand écrivain d'avec le versificateur pâle, sans verve, sans coloris et sans chaleur.

Il reste encore de grands talens à la nation; ils ont échappé au fer des dictateurs, et ils ont eu le bonheur d'être innocens malgré leur renommée. Nous citerons parmi les poëtes qui promettent beaucoup, Desorgues, auteur d'un poëme qui a pour titre *les Transtevérains*, et d'un *Essai sur l'Italie*, et Chauvin dont la manière pour la satire approche de celle de Gilbert, le seul poëte satirique qui se soit fait lire après Boileau, et Voltaire, qu'il faut citer dans tous les genres; nous nommerons encore Trouvé, auteur d'une belle *Ode sur la bataille de Fleurus*, et d'une tragédie intitulée *Pausanias* qui a eu du succès, mais qui n'a pas été imprimée: nous n'avons garde d'oublier Andrieux, poëte plein de goût et de talent, Delille, que sa traduction des *Géorgiques*, a immortalisé, Marmontel, Beaumarchais, Nivernois, Bérenger et Fontanes; nous croyons Boufflers auprès du ci-devant prince de Condé, Bernis et Berquin sont morts: nous ignorons si Léonard vit encore.

Si de la poësie nous passons à l'histoire, nous n'avons sans doute aucun ouvrage sai-

périeur à citer qui ait paru depuis la révolution ; mais les grands événemens où nous avons presque tous été acteurs et témoins, ont dû laisser une impression si profonde qu'il s'élevera bientôt de nouveaux Tacite pour décrire ces jours de sang, ces tems de putridité et de corruption, et qui jetteront, comme lui, des lueurs affreuses dans les sombres replis de l'ame cadavéreuse de nos tyrans, qui les montreront dans leur hideuse nudité, et les signaleront à la postérité avec un burin ineffaçable.

Garat a une métaphysique et une logique aussi sûres et aussi profondes que Condillac. Garat, s'est montré digne d'écrire l'histoire. Delille de Salles a publié un bel ouvrage intitulé *De la philosophie de la nature*. Quant à ce qu'on appelle les sciences exactes, les mathématiques sur-tout, la physique et la mécanique, ne peuvent que se perfectionner par les travaux des Lagrange et des Monge ; nous n'avons garde d'oublier le géomètre Laplace, auteur d'un ouvrage très méditatif qui vient de paroître, intitulé *Exposition du système du monde*. L'astronomie doit tout attendre des Lalande et des Messier ; nous

avons pour l'histoire naturelle Bernardin St-Pierre, pour la minéralogie Sage et Faujas, pour la chymie Hassenfratz, Lamarque, Fourcroi et Bertholet : l'infortuné Lavoisier eût aussi fait faire à la chymie les plus grands progrès s'il n'eût été la victime des décemvirs, ou de leurs infames complices. Enfin, l'anatomie et la zoologie verront aggrandir leur domaine par les travaux et les savantes recherches des Daubenton et des Lacépède,

Vien est un peintre d'un grand mérite: David a fait deux tableaux dignes des meilleurss maîtres : *Le serment des Horaces*, et *Brutus*. Nous trouvons qu'il a échoué dans le tableau de *Lepelletier* et du hideux *Marat*, de cet homme qui suoit le crime par tous ses pores, et qui eût surpassé Robespierre, Couthon et Billaud-Varenne même en férocité, s'il eût vécu. Danton étoit peut-être aussi atrocement cruel que Marat : qu'on se rappelle ses motions sanguinaires au district des Cordeliers, à la commune, aux jacobins et à la convention. Lorsqu'il fut ministre de la justice, il envoya une circulaire pour inviter les départemens

à imiter les massacres de septembre : Pétion trempa aussi dans ces égorgemens où des tigres burent le sang de l'homme innocent et sans défense. Voilà par quels fous féroces nous avons été gouvernés : le nom de Marat vient de nous rappeler malgré nous l'idée de tous ces monstres.

Revenons au récit plus consolant du progrès des beaux arts ; nous ne connoissons aucun monument de sculpture ni d'architecture, fait depuis la révolution, qui soit digne de fixer les regards de la postérité ; mais il nous reste Houdon. Il n'en est pas de même de la musique ; cet art enchanteur est peut-être porté aussi loin par les Méhul, les Lesueur, les Chérubini, les Grétri, qu'il l'a été par les Gluk, les Piccini, les Sachini ; l'auteur de la belle musique du poëme séculaire d'*Horace*, Philidor, est mort à Londres.

Nos grands théâtres ont conservé des talens supérieurs et des artistes dont la diction est pure, et dont la sensibilité et l'énergie ne laisent presque rien à désirer. Il faut espérer que le corps législatif et le directoire exécutif chercheront les moyens

de donner à la scène françoise, toute la pompe, toute la majesté, toute l'influence qu'elle avoit chez les Grecs. Il est à présumer que si la convention n'eut pas été distraite de ce grand objet par les orages révolutionnaires dont elle a été sans cesse environnée, elle auroit rempli l'attente des hommes éclairés qui savent combien l'art dramatique peut exercer une magistrature puissante qu'il seroit bien tems d'utiliser parmi nous.

C'est une belle conquête que celle des productions du génie. Louis XIV attira les savans de l'Europe dans ses états ; François Ier. lui en avoit donné l'exemple. La convention vient de conquérir, sinon de grands artistes, du moins plusieurs chef-d'œuvres. La première conquête de la Belgique fut ruineuse et dérisoire ; elle absorba nos trésors et la fleur de nos armées, et rien ne dédommagea la république de ses pertes : les chef-d'œuvres des arts y restèrent ; il a fallu, pour les rendre à leur véritable patrie, une seconde conquête entreprise par d'autres motifs et dirigée par un autre esprit ; c'est-à-dire, sans trahison et

pour

pour l'intérêt de la république. Nous pensons que c'est une faute en politique de vouloir réunir ce pays à la France; nous croyons qu'il eût fallu le traiter, ainsi que la Hollande, en pays de conquête. A plus forte raison approuvons-nous qu'on se soit dédommagé en partie en s'emparant des créations du génie. Paris doit être la métropole des arts; il doit dans la suite des tems étaler avec orgueil, et les productions indigènes des artistes françois, et celles que la valeur françoise aura conquises. Un grand nombre de tableaux de Rubens, de Van Dyck a été le fruit de cette conquête. Buonaparte a mis aussi la patrie des arts, l'Italie, à contribution.

Les sciences ont fait un grand pas quand on a découvert plusieurs moyens d'écrire aussi vîte que la parole; mais une création bien autrement importante est celle de l'art d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être entendu en toute autre langue sans traduction : cet art, absolument nouveau, ne se borne pas à l'utilité des tachigraphies, sténographies, ou écritures abrégées ou expéditives. La pasigraphie (c'est

le nom donné à l'art nouveau dont nous parlons des deux mots grecs *pasi* à tous, et *grapho* j'écris) exprimera, non pas les sons d'une langue connue, mais le sens des mots de toute langue, même de celle qu'on n'aura point apprise : les élémens consisteront en douze caractères qui ne seront, ni ne remplaceront ni *a*, ni *b*, etc., et en douze règles générales qui ne souffriront jamais aucune exception quelconque. Un François et un Anglois, ne sachant que leur langue maternelle, liront et comprendront chacun ce que l'un d'eux n'aura écrit et conçu que dans sa langue. Les mêmes lignes seront lues et entendues à la fois en allemand, en italien, en espagnol, quoique l'écrivain ne les ait tracées que dans sa langue, et qu'il ne sache pas un mot de celle des autres. Au bout de très peu d'heures, quelqu'un d'intelligent pourra pasigrapher son propre idiome. Cet art demandoit le concours de l'homme le plus profondément versé dans la métaphysique usuelle de la transmission des pensées. Le successeur du célèbre abbé de l'Epée, le citoyen Sicard, institut des sourds-muets, a été frappé de ce que cette conception neuve

lui a présenté de lumineux; il a concouru à une partie essentielle de la pasigraphie. Cette approbation de sa part commande la confiance en cette invention.

Le télégraphe est encore un moyen ingénieux que le François a créé depuis la révolution d'établir entre les armées et le point central de la république les communications les plus rapides par des signaux, à l'aide desquels, en dix-sept minutes, une armée indécise reçoit subitement l'ordre d'aller en avant, se répand tout-à-coup avec l'impétuosité d'un torrent et la rapidité de la foudre, et n'est arrêtée que par de nouveaux signaux.

Une autre découverte que les arts ont faite depuis la révolution est due à un jeune ingénieur qui fait manœuvrer, au moyen d'un nouvel affût, une pièce de seize livres de balle aussi vîte qu'une de six. A Charleroi, c'est une pièce de seize, traînée audacieusement en face du principal bastion, qui fait taire le feu de l'ennemi, et nous livre la place. A Fleurus, une pièce semblable, transportée comme miraculeusement à la tête de la ligne, enfonce et disperse la co-

lonne ennemie, et décide la victoire. A cette même bataille, on s'est servi pour la première fois des aërostats pour découvrir les mouvemens de l'ennemi à la faveur de ce nouvel observatoire aërien.

Jecker a inventé une nouvelle machine à diviser de la plus grande perfection, faite à l'imitation de celle de Ramsden en Angleterre, avec des additions importantes; objet de la plus grande utilité et absolument nécessaire pour la perfection des instrumens de mathématiques. Les artistes Lenoir et Fortin ont aussi surpassé tout ce qu'ont fait les Anglois, par une plus parfaite construction d'instrumens de mathématiques. Il ne faut pas oublier de placer près d'eux les citoyens Opoix et Carroché, déja célèbres dans cette intéressante industrie.

L'astronome Lalande a achevé de prouver le déplacement du soleil et de tout le système planétaire. Passerons-nous sous silence les travaux continuels des commissions de l'académie et des assemblées nationales, qui ont fixé et rendu uniformes les poids, les mesures et les monnoies. C'est par une multitude de découvertes en tout

genre que le génie des arts seconde déja celui de la liberté. Le mécanicien Pelletier a inventé une *pique pneumatique*, ou *fusil-pique*, nouvelle arme très-meurtrière, qui se charge très-promptement, très-facilement, sans se démonter, et même en marche. On est parvenu à tirer du marron d'Inde une farine douce qui fait un amidon. Le vieux papier réfondu et imprimé devient une seconde fois l'organe de nos loix, le propagateur de nos arts et de nos triomphes. Par un procédé de l'art, la soude est extraite du sel marin pour faire le savon, et une fabrication nouvelle que nous trouvons dans notre sein, va nous épargner une importation immense. Un de nos mécaniciens a remonté la Seine à la voile depuis le Hâvre jusqu'à Paris.

La république des lettres a fait de grandes pertes. Nous avons déja parlé de la fin déplorable de Fabre-d'Eglantines, l'auteur de *Philinte, ou la suite du Misantrope*, et de Condorcet. La postérité n'apprendra pas sans attendrissement que c'est dans les fers, et sous la hache des bourreaux que ce dernier a composé l'intéressant ouvrage intitulé : *Esquisse*

pour servir à l'histoire des progrès de l'esprit humain. L'auteur entrevoit, ainsi que le pensoit Turgot, la possibilité de perfectionner l'espèce humaine au moral et au physique. C'est le rêve consolant d'un homme de bien qui a peu connu le monde. Voltaire, dont l'esprit étoit si juste, disoit: *plus on a vécu; plus on augure mal de l'espèce humaine.* Voyez si les lumières de ce siècle l'ont préservé des fureurs du fanatisme; voyez si les écrits philantropiques des Voltaire et des Roussaau ont empêché les scènes de sang dont nous avons été témoins. Avouons que notre espèce est une pauvre espèce : et que penser des nations barbares, puisqu'une nation polie, guerrière et éclairée a souffert Robespierre, divinisé Marat, et commis ou du moins laissé commettre les égorgemens les plus atroces?

Les lettres ont encore perdu Vandermonde, mathématicien; Pingré, astronome et voyageur; Bonnet, auteur de la *Contemplation de la nature*, et de plusieurs autres ouvrages brillans d'une métapyhsique très-subtile. Les lettres ont à regretter Roucher, auteur d'un poëme sur les mois, étin-

celant de beautés poëtiques, mais rempli d'inégalités. Roucher est mort sous le glaive des décemvirs. Il y a plus de génie dans certaines pages de son poëme que dans des volumes entiers de plusieurs poëtes de nos jours qui jouissent cependant d'une réputation usurpée, tandis que le poëme de Roucher est peu connu et presqu'oublié. Cela prouve qu'il est un destin, une fatalité pour les ouvrages comme pour les personnes. C'est ainsi que le théâtre de Dubelloi est infiniment supérieur à toutes les productions dramatiques qui ont paru depuis Crébillon et Voltaire, et cependant sa renommée est bien au-dessous de son mérite réel. La raison de cette espèce de fatalité est que la médiocrité ne manque ni d'intrigue, ni de prôneurs, tandis que le vrai mérite ne rencontre ordinairement que des obstacles et des envieux (1).

La révolution a dévoré presque tous ses

---

(1) Nous développerons davantage cette vérité dans un ouvrage qui aura pour titre : *Des Réputations usurpées.* Nous ferons voir qu'il y a des réputations volées, comme il y a des fortunes mal acquises.

enfans, ou pour parler plus juste, presque tous ses athlètes. On a sur-tout à regretter Champfort qui s'est montré digne de louer Moliere, et Bailly, le brillant historien de l'astronomie; cet homme qui, pendant sa présidence à l'assemblée constituante, avoit si bien servi la cause de la liberté. Champfort s'est suicidé, Bailly est tombé sous le fer des bourreaux. Deux hommes célèbres laissent encore, par leur mort, un grand deuil dans l'empire des belles lettres: l'un est Raynal, l'un de nos plus éloquens historiens, l'autre est Barthelemi, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Cet ouvrage étonnant parut au commencement de la révolution: il l'avoit médité et travaillé trente ans; peu d'ouvrages ont réuni au même degré les fruits de l'érudition la plus profonde, et les fleurs de la plus brillante littérature. Le philosophe et le poëte, l'homme d'état et l'homme privé, l'artiste et l'écrivain, le vieillard et le jeune homme, les femmes même y trouveront la solidité et le luxe des pensées, la magie et la fraîcheur du coloris le plus suave, des scènes d'un abandon touchant, la sévérité et la mollesse d'un style

tour à tour âpre et fleuri; des descriptions pittoresques et romantiques, des modèles de l'éloquence la plus brûlante et de la poësie la plus riche, si vous en exceptez le rhytme, cet ouvrage n'étant écrit qu'en prose. Mots profonds, réflexions fines, traits lumineux, peintures animées, tableaux enchanteurs, tout est dans cet ouvrage, tout s'y trouve, et sous les formes et sous les couleurs les plus convenables à chaque objet. Les loix, les mœurs, les arts de la Grèce antique, rien n'est oublié. Vous assistez aux conversations des Platon, des Périclès, des Alcibiade, des Aspasie : vous voyez dans un seul cadre tout ce que la Grèce peut offrir de piquant, d'instuctif, de curieux; et pour ajouter encore à ce grand intérêt, en lisant l'histoire des Grecs, des Athéniens surtout, vous lisez la nôtre. Cet ouvrage a ses défauts sans doute, mais quel ouvrage humain en est exempt? Vous y trouverez cette observation si applicable à nos jours, que dans les grandes calamités le caractère d'un peuple s'altère sensiblement (il en est de même des grandes crises et des grandes révolutions). « Il se fit, dit-il, un tel renver-

sement dans les idées et dans les principes que les mots les plus communs changèrent d'acception, qu'on donna le nom de duperie à la bonne foi, d'adresse à la duplicité, de foiblesse et de pusillanimité à la prudence et à la modération; tandis que les traits d'audace et de violence passoient pour les saillies d'une ame forte, et d'un zèle ardent pour la cause commune ».

C'est ainsi que nous avons vu un peuple doux, humain et sensible devenir un peuple antropophage : c'est ainsi que nous avons vu toutes les idées de justice et de sociabilité s'éclipser parmi nous et faire place à des idées destructives de tout ordre social. Le François a été jusqu'à croire que le sans-culottisme, c'est-à-dire, l'indigence et la gueuserie tenoient lieu de talens, de probité et de patriotisme; qu'il falloit confier les administrations à l'homme que la misère rend nécessairement frippon, que l'ignorance et le défaut d'éducation mettent dans l'impossibilité de gérer aucune affaire publique. Nous avons vu le François substituer les notions les plus fausses et les plus absurdes aux sages maximes des législateurs anciens

et modernes : nous avons cru qu'il falloit tout bouleverser à la fois avant de rien construire ; tandis qu'il ne faut, au contraire, innover qu'avec précaution et peu à peu. Nous avons pensé que le gouvernement, ou plutôt le torrent révolutionnaire, feroit cesser toutes les résistances, et nous avons, par ces moyens étranges, hasardé vingt fois la chose publique et mis la France dans un état d'épuisement que la postérité aura peine à se figurer. On nous a persuadé qu'il ne falloit point de secret dans le gouvernement, de discipline dans les armées, d'expérience dans les généraux, qu'il falloit détruire le commerce pour en détruire l'aristocratie, qu'il falloit tout faire avec le peuple et par le peuple. Aussi le peuple, sur-tout celui des campagnes, propage l'anarchie et méconnoît les loix dès qu'elles sont contraires à son égoïsme. Le laboureur est devenu le plus cruel ennemi des assignats, et le contre-révolutionnaire le plus redoutable, parce qu'il siège dans les administrations, et intimide, ou paralyse, ceux des administrateurs qui ne sont pas eux-mêmes cultivateurs. Il ne peut y avoir cependant ni ré-

publique, ni liberté sans la plus profonde soumission aux loix. Ceci nous ramène à une magnifique pensée de l'auteur d'*Anacharsis*. Il compare la loi à un palmier qui nourrit également de son fruit tous ceux qui se reposent sous son ombre. Puisse l'acception de la constitution de 95 nous faire aussi reposer sous l'ombrage tutélaire de la loi, et réaliser enfin la perspective enivrante de tous les biens dont peut jouir un peuple libre sans anarchie ! Puissent les agitations nouvelles qui déja se manifestent sous les symptômes les plus effrayans, et dont nous allons bientôt rendre compte, ne ressembler qu'au bruissement d'une mer qui gronde encore, même après la tempête !

Avant d'en venir à ces récits affligeans, il nous reste à parler d'une perte bien sensible pour la littérature, de la mort de Cérutti, l'auteur de l'oraison funèbre de Mirabeau ! Il ne survécut pas long-tems à celui dont il avoit tracé l'éloge d'une manière si brillante ; nous pouvons même dire que ce discours étincelant de beautés fut improvisé : il n'eut que deux jours pour le composer. Les connoisseurs conserveront précieusement sa *Tra-*

duction libre de trois Odes d'Horace; les réflexions qu'il a fait imprimer à la suite de la troisième ode, peuvent convenir et s'appliquer à l'époque désastreuse de l'oligarchie de Robespierre. « Dans l'anarchie, dit « Cérutti, règne une férocité qui prouve que « les passions naturelles demeurent toujours « sauvages au milieu même de la société, « comme les lions au sein d'une ménagerie.... « Alors, quiconque ne veut pas aller trop « loin semble rétrograder ou foiblir. Plu-« tarque rapporte qu'un soldat de Sylla, « ayant refusé de massacrer son camarade « qui se trouvoit au nombre des proscrits, « fut revêtu d'habits de femme et jeté dans « le Tibre. On connoît le mot de ce Romain « qui, ennuyé du repos champêtre, disoit : « *Je retourne à Rome, j'ai besoin de voir* « *couler dans le cirque le sang humain*. Le « colonel Kirck, dont les soldats étoient au-« tant de panthères commandées par un tigre, « les appeloit en riant, ses moutons. Quel « troupeau ! Quel berger ! Syl a, qui aimoit le « spctacle des cruautés et des douleurs, fai-« soit un jour égorger quelques milliers de « prisonniers ; les sénateurs se troublèrent

« en entendant les cris des mourans : ce n'est « rien, leur répondit-il froidement, le sang « qui coule ne mérite pas votre attention. » Ne reconnoît-on pas à ces traits Robespierre et ses moutons ? n'y reconnoît-on pas les égorgeurs des 2 et 3 septembre ? n'y retrouve-t-on pas cette soif de sang humain dont les Sylla de nos jours se sont montrés si altérés.

Nous voilà parvenus aux derniers momens de la convention nationale, et à l'époque tant désirée par les bons citoyens de l'acceptation de la constitution. O vingt fructidor ! O jour solemnel, fixé pour ce grand acte de la souveraineté du peuple françois ! jour de la conciliation ! Voilà l'instant de déposer toutes les passions haineuses, de neutraliser tout sentiment de vengeance ; d'immoler sur l'autel de la patrie les hideuses factions, de resserrer les nœuds de la plus touchante fraternité, et de présenter à l'admiration de l'univers le spectacle imposant et majestueux d'un grand peuple réuni, par les affections les plus douces et les plus sympathiques, sous l'empire sacré des loix. Malheur, malheur à quiconque, vendu au royalisme ou au génie désorganisateur de

Pitt, conspireroit encore dans la nuit du crime ! Que l'égoïsme au cœur d'airain, que les viles passions disparoissent de la terre de la liberté; que le vaisseau public arrive enfin au port de la sauveté ! Nous avons brisé les échafauds du terrorisme; songeons que ceux du royalisme et de la guerre civile ne seroient ni moins terribles, ni moins dévorans. Nous avons traversé des rivières de sang pour achever la révolution; il faudroit en traverser un océan pour revenir à la royauté. La nouvelle constitution n'a pas sans doute donné assez de grandeur, assez de puissance au pouvoir exécutif; elle renferme vraisemblablement d'autres imperfections; le pouvoir exécutif ne forme pas un troisième contrepoids comme en Angleterre; nous n'avons que le contrepoids des deux conseils ou deux chambres; mais il n'y a aucune barrière à leur opposer. Le pouvoir exécutif ne se rapproche pas asssez de l'unité qui, par le moyen de l'amovibilité, cesse d'être dangereuse pour la la liberté, et peut seule préserver de l'anarchie et des factions, ces deux écueils du gouvernement républicain, plus redoutables

tent fois que le despotisme même. La constitution offre les moyens de remédier aux défauts que le tems et l'expérience feront reconoître, puisqu'il est dit que l'acte constitutionnel pourra être revisé : il y aura à cette époque, plusieurs mesures de salut public à prendre. Nous osons proposer d'avance les moyens suivans : donner au pouvoir exécutif un *veto* au moins de dix jours ; réduire à trois cents le nombre des députés ; admettre, comme à Vénise, des candidats nommés par les départemens pour assister aux délibérations des deux conseils du corps législatif, et s'y former au grand art de gouverner ; décider que les assemblées primaires ne seront convoquées que tous les trois ans : les législatures étant moins souvent renouvellées, il y a moins de versalité dans la législation, moins de secousses à craindre. Il faudra établir le jury constitutionnaire imaginé par Syeies, et qu'on a trop légèrement rejeté ; nous désirerions que pour toutes sortes d'élections, il y eût trois listes : une d'indication, une seconde épuratoire, et la troisième définitive : au moyen de ces différentes mesures, ou d'autres encore meilleures qui

qui pourront être imaginées par des citoyens plus éclairés que nous, nous osons croire à l'immortalité et à la prospérité de la république. Au surplus, nous pensons malgré toutes ces imperfections qu'il sera plus prudent de ne les corriger, de ne reviser la constitution qu'après plusieurs années. Nous croyons même que lorsqu'on en viendra à reviser la constitution, on préférera l'opinion de ceux qui pensent qu'un seul président ou directeur, amovible tous les cinq ans, et qui ne pourroit être réélu qu'après un semblable intervalle, mettra plus d'unité, plus de force, plus d'action dans le gouvernement que cinq personnes dont la désunion pourroit entraîner de grauds malheurs; les secrets de l'état, et sur-tout les plans de campagnes, sont moins faciles à garder par cinq personnes que par une seule; la responsabilité pèse moins sur leur tête qu'elle ne feroit sur la tête d'un seul. Songeons enfin que le gouvernement ne sauroit avoir trop de vigueur contre ces scélérats que le besoin de nuire, de troubler, de diviser, presse toujours, que la soif du sang dévore sans cesse. En donnant à ce prési-

dent amovible une plus grande étendue de pouvoirs, vous aurez trois pouvoirs comme à Sparte, comme en Angleterre, et de plus l'avantage de n'avoir point de roi, c'est-à-dire, de tyran à vie, ou héréditaire. A Athènes, deux seuls pouvoirs furent crées par Solon; mais aussi un tyran s'éleva rapidement : il fut renversé, la constitution fut rétablie. Alors l'observateur attentif remarque que la nécessité d'un troisième pouvoir force les Athéniens à le créer souvent, tantôt par un décret, tantôt par la simple confiance. On ne peut nier que Periclès n'ait été trente ans le président, le directeur d'Athènes, sans en avoir le nom. Rome, suivant Rousseau, n'eût de véritable constitution que quand on eût créé un troisième pouvoir, les tribuns. En Angleterre, les trois pouvoirs exercent respectivement la puissance tribunitienne.

La Suède avoit les trois pouvoirs dans la période de son histoire pendant laquelle Rousseau remarque que c'étoit le peuple le plus libre de l'Europe.

Ils se trouvent aussi dans la constitution générale des Etats-Unis; je ne connois rien

de plus démonstratif que ces leçons de l'histoire.

Nous osons sur-tout insister pour la prolongation des législatures et la convocation rare des assemblées primaires (1).

Eclairée par la sagesse des Adams, des Franklin, par la raison et l'expérience, la convention de Pensylvanie, chargée de revoir la constitution, l'a réformée sur les principes inaltérables de tout gouvernement libre ; elle a rejeté les illusions démocratiques, en divisant sa législature en deux chambres, et en donnant la négative au pouvoir exécutif concentré dans un gouvernement électif et à vie. M. Adams, que des esprits fort jeunes ont si pauvrement réfuté en Europe, n'étoit pas un homme à se laisser séduire par des phrases de rhéteurs, ni

(1) Si je voulois renverser la république, je dirois : « Convoquez souvent les assemblées primaires, « renouvellez souvent les législatures ; » enfin, je voudrois qu'on établit, comme à Gênes, cinq *suprémi*, chargés d'examiner la conduite des directeurs et des députés, après l'expiration de leurs fonctions.

par des paralogismes métaphysiques. La Pensylvanie, guidée par lui, a fait plus ; elle a rendu les juges inamovibles. Pour nous, ce n'est point un pouvoir exécutif à vie que nous proposons, mais unique et amovible au bout de cinq ans.

Quant à l'amovibilité de toutes les sortes de fonctionnaires publics, nous pensons que cette rotation des places tant vantée par les demi-connoisseurs, éteint l'émulation et ne produit que des hommes médiocres. Voulez-vous avoir des Daguesseau, des Malleshernbes, des Servan, des Lachalotais, de grands administrateurs, de profonds législateurs, rendez chaque fonctionnaire public presqu'inamovible.

Le lecteur vient de parcourir avec nous toute cette carrière de sept ans, nous avons failli dire de sept siècles, de la plus étonnante révolution du monde. Nous l'avons suivie à travers des fleuves de sang, des décombres et des ruines ; il ne nous reste plus qu'à esquisser les derniers mois de ces sept années. Nous avons vu que onze révolutions se sont succédées dans la révolution françoise, au milieu d'une foule d'orages et

de tempêtes politiques; nous avons eu la révolution du 14 juillet, celle des 5 et 6 octobre, celle de l'acceptation de la constitution de 91 par le roi, celle du 10 août 1792, celle de l'abolition de la royauté et proclamation de la république, celle du supplice du tyran, le plus grand coup qu'on ait porté au royalisme, celle du 31 mai, époque du commencement du décemvirat, celle de l'acceptation de la constitution de 93, proposée et mise tout de suite en oubli par les décemvirs qui lui substituèrent leur dictature déguisée sous le nom de gouvernement révolutionnaire, celle de sa chûte au 9 thermidor, qui a été aussi l'époque et le commencement de la réaction thermidorienne; laquelle comprend une double réaction, l'une de la majorité de la convention contre la montagne, l'autre des royalistes et des aristocrates devenus à leur tour de vrais terroristes, la révolution de l'acceptation de la constitution de 95, et celle des 13 et 14 vendémiaire l'an IV, dont nous allons rendre compte.

La convention, en soumettant la constitution de 95 à l'acceptation du peuple fran-

çois ; a soumis aussi à sa sanction les deux fameux décrets des 5 et 13 fructidor, d'après lesquels elle ne devoit être renouvellée que pour un tiers seulement de ses membres. Ces décrets ont éprouvé, dans Paris sur-tout, la plus vive réclamation. La suite des événemens a prouvé que le royalisme le plus prononcé étoit le vrai mobile de la plupart des réclamans. Tant qu'ils crurent que la majorité des assemblées primaires des départemens rejeteroit ces deux décrets, les sections de Paris, égarées par les meneurs royalistes, firent afficher qu'elles se soumettoient au vœu de la majorité; quand le récensement s'est trouvé en faveur des deux tiers, c'est-à-dire, que le vœu du plus grand nombre des votans a été de ne renouveller qu'un tiers de la convention, les chefs de ces mêmes sections ont prétendu que ce récensement avoit été fait avec infidélité. L'impression qui en a été ordonnée par la convention, et qui a donné la plus grande publicité à cette opération, auroit dû ôter tout soupçon. Il faut même observer qu'on n'avoit pas compris, pour établir cette majorité, le vœu des armées, ni même celui

des assemblées primaires qui, ayant accepté la constitution à laquelle les deux décrets étoient annexés, et n'ayant rien dit, ni pour, ni contre ces décrets, les avoient au moins tacitement acceptés. Jamais la souveraineté du peuple n'avoit été soutenue avec autant d'ardeur. Les royalistes, les aristocrates qui l'avoient le plus méconnue pendant tout le cours de la révolution, faisoient semblant à cette époque d'en embrasser la défense; ils soutenoient que le décret des deux tiers limitoit la souveraineté du peuple; ils ne vouloient pas observer qu'il étoit soumis à la sanction du peuple qui étoit libre de le rejeter. Ce prétexte entraîna plusieurs présidens et secrétaires des sections, ardens et vrais républicains.

Depuis quelque tems plusieurs journalistes prêchoient ouvertement la dissolution de la convention; quelques-uns alloient jusqu'à dire qu'il falloit l'égorger. On vendoit, on colportoit dans toutes les rues les écrits les plus virulens contre l'assemblée. Les sections de Paris égarées s'étoient déclarées en permanence, lançoient des mandats d'arrêt, faisoient des proclamations contraires à cel-

les de la convention, rivalisoient en tout l'assemblée des représentans du peuple. Celle-ci ordonne enfin aux sections de fermer leurs séances. Le même décret enjoint aux électeurs de ne se réunir que le 20 vendémiaire pour la nomination des députés à la nouvelle législature. La convention déclare coupables de lèze-souveraineté les présidens et secrétaires des assemblées qui contreviendront à la loi : les électeurs persistent à désobéir ; le complot éclate dans toute son étendue. Le 13 vendémiaire l'an IV, les sections égarées, entre autres, la section Lepelletier, celle du Théâtre-François, ci-devant appelée section de Marat ou des Cordeliers, et celle de la Butte-des-Moulins, font battre la générale ; trente mille hommes armés, infanterie et cavalerie, marchent sur la convention : les comités de gouvernement, instruits par tant de fatales expériences, étoient cette fois-ci en mesure. On avoit formé un camp près Paris, ce fut le salut de la patrie : les troupes sectionnaires n'avoient point de canons. On a vu dans le récit des événemens précédens que les sections avoient remis leurs canons à la con-

vention lors du désarmement du faubourg Antoine. La convention fait un appel aux patriotes de 89; ils se rallient autour d'elle. Plusieurs sections, entre autres, celle du faubourg Antoine, de ce même faubourg que la convention avoit désarmé, viennent aussi faire aux représentans du peuple un rempart de leurs corps. L'heure fatale où des François vont faire couler le sang françois vient enfin de sonner. Des sectionnaires de la Butte-des-Moulins et de la section Lepelletier font feu les premiers : les républicains y répondent; on se bat sur trois endroits différens. Le plus grand carnage a eu lieu sur le quai Voltaire et dans la rue Honoré. Le combat a été sanglant; mais il ne pouvoit être long : les royalistes et ceux qu'ils avoient égarés (car il y avoit de vrais républicains dans ce complot, des hommes qui furent alarmés de ces décrets révolutionnaires et inconstitutionnels) cédent au feu des canons, et à l'intrépidité des vainqueurs de Gemmappe et de Fleurus. Jamais plus grand danger, plus vaste conspiration n'a menacé la liberté publique; ce n'est point ici le complot d'un seul individu; ce sont des sections

entières de la capitale dont les chefs veulent égorger la convention et proclamer un roi. Leurs électeurs sont pour la plupart des ci-devant nobles, des prêtres, des journalistes qui n'avoient même pas déguisé leurs opinions anti-révolutionnaires. Les chefs et principaux complices sont un Lemaître, ci-devant secrétaire-général du conseil des finances, l'Espagnol Marchéna, un ci-devant garde-du-corps nommé Lafond, un Laharpe, qui a rimé soixante ans sans donner un ouvrage supérieur (1), et plusieurs présidens et secrétaires des sections; tous se proposoient de la dissoudre par la force: les ramifications de ce complot étoient très-étendues; plusieurs villes imitoient depuis quelque tems la marche audacieuse des sections révoltées de Paris. A Chartres, Letellier, représentant du peuple, se voyant près d'être égorgé par la multitude, avoit cédé un moment aux demandes du peuple

---

(1) Son *Timoléon*, quoique supérieur à celui de Chénier, est une pièce médiocre. Il en est de même de sa tragédie de *Virginie;* son style est pur mais sans chaleur et sans élévation.

pour éviter l'effusion du sang, et s'étoit suicidé ensuite, après avoir rétracté son arrêté. Combien de villes où la section Lepelletier avoit envoyé des émissaires, eussent arboré l'étendart de la rebellion, si les événemens du 13 vendémiaire avoient tourné différemment; jamais les patriotes de 89, c'est-à-dire, les vrais patriotes qui ne sont pas des républicains de circonstances, mais qui n'ont jamais varié depuis le commencement de la révolution, et qu'il ne faut pas confondre avec les terroristes de Robespierre, n'ont remporté de victoire plus importante par ses suites. Cette journée a vu creuser le tombeau du royalisme.

Cette malheureuse journée du 13 vendémiaire, une des plus déplorables de la révolution, est trop importante pour que le lecteur ne nous pardonne pas tous les détails, toutes les réflexions nècessaires pour la transmettre avec fidélité à la race future.

Tous ces montagnards, tous ces jacobins, tous ces proconsuls couvèrts de la lépre du crime, et gorgés de l'or et du sang des peuples, ne pouvoient douter que l'indignation générale les auroit repoussés de la prochaine

législature. Il est certain qu'ils dirent : « Faisons une nouvelle révolution pour prolonger notre pouvoir. » La masse de la convention, les vrais républicains de cette assemblée, crurent aisément que les crimes des décemvirs et de leurs agens avoient fait haïr le régime républicain ; ils pensèrent aussi que le passage subit du gouvernement révolutionnaire au règne des loix, entraîneroit une crise et une nouvelle lutte entre les républicains et les royalistes. D'après ces idées, la nouvelle législature étoit calomniée d'avance, et d'autant plus aisément que les royalistes avoient l'impudence de ne pas dissimuler qu'ils comptoient sur les nouveaux élus. Ainsi la soif du pouvoir chez les uns, un vrai sentiment de républicanisme chez les autres, concoururent à faire rendre les décrets des 5 et 13 fructidor ; les sections de Paris qui partageoient l'horreur des départemens pour les proconsuls, montagnards et jacobins, ne purent voir sans une profonde indignation, que ces décrets en perpétueroient ou du moins en prolongeroient encore le règne affreux. Il en étoit de ces sections, comme de toute assemblée nombreuse ; la masse est

toujours pure, dit Voltaire, et ne veut que le bien (1). Aussi quand les factieux veulent égarer une assemblée, ils mettent toujours en avant des motifs de bien public; des sections ne conspirent point: malheureusement les chefs de ces sections étoient de deux sortes, les uns d'ardens défenseurs de la souveraineté du peuple, les autres d'ardens royalistes. Quelques jeunes gens, des jacobins peut-être ou payés par eux, tirèrent quelques coups de fusil, et le sang de nos frères commença à couler: plut au ciel qu'un nouveau Désille en eut alors prévenu l'effusion. Les sections furent égarées par leurs meneurs, en ce qu'elles ne devoient pas résister à la voix des départemens qui avoient accepté les décrets. Il est vrai aussi qu'on éleva des doutes sur le compte rendu de leur vote, il a été imprimé, mais on assure qu'il n'a pas été envoyé: elles ne calculèrent pas assez que ces décrets laissoient

(1) L'assemblée des jacobins n'a fait exception à cette maxime de Voltaire qu'après que Robespierre l'eût remplie de ses créatures; alors le nombre des hommes probes y fut très-petit.

la liberté d'exclure beaucoup de montagnards, et de procurer l'avantage de laisser deux tiers d'hommes au courant des affaires; elles ne vouloient pas la royauté; elles savent qu'un roi ne souffriroit plus de grande capitale, et elles ne firent pas assez attention que l'horreur qu'avoit inspiré le régime révolutionnaire auroit pu ramener la royauté. Il y eut des deux côtés des erreurs et des torts, de bonnes et de mauvaises intentions; mais Syeies, et ceux qui les premiers eurent comme lui, l'idèe du décret des deux tiers, eurent bien plus de torts. Ce décret a fait couler le sang dans Paris, il pouvoit le faire couler dans toute la France: Nous avions eu déja assez de révolutions; d'ailleurs le peuple n'est point un mineur auquel on puisse donner des tuteurs. Personne n'a le droit de se dire plus sage que le peuple; falloit-il lui faire acquérir par tant de sang, par tant de sacrifices, la liberté de choisir ses mandataires, si l'on est persuadé qu'il ne peut bien choisir. Je sais qu'à Athènes, l'aréopage, sans aucun pouvoir spécial à cet égard, mais par la seule considération dont il étoit environné, renvoyoit

au peuple, à juger de nouveau ceux qu'il trouvoit mal jugés par lui. Il se peut aussi qu'il ait souvent besoin de tuteur ; mais au bout du compte il est le maître de sa chose, nul ne peut lui dire, sans tyrannie, *tu abuserois de ton pouvoir, je vais le limiter*. Ce fut, en général, à quelques meneurs près, le vrai motif des sections ; mais quand les départemens eurent accepté, tout auroit dû finir là. Il est à présumer que le compte imprimé des votes leur a été envoyé, puisqu'on n'a pas réclamé contre ce défaut d'envoi. Il faut tirer un voile éternel sur cette époque ; il faut qu'une amnistie, un oubli général et réciproque, empêche de nouveaux troubles, de nouvelles haines, de nouvelles vengeances : nous sommes affamés du besoin de la paix, plus encore au dedans qu'au dehors ; c'est le seul moyen de se la procurer.

La convention a avancé de quelques jours, et fixé au 5 brumaire, l'ouverture de la nouvelle législature.

Nous avons toujours marché de complots en complots, d'orages en orages, de réactions en réactions : Puisse un long repos

succéder à tant de crises ! Les derniers décrets de la convention nationale, relativement aux sociétés dites populaires, porte le dernier coup aux agitateurs. Nous verrons dans la suite de cette histoire que cet objet a aussi appelé l'attention du corps législatif. Après avoir rendu de grands services à la révolution dans son commencement, ces clubs ou sociétés étoient devenues le ressort le plus puissant de la tyrannie et de l'anarchie qui conduit à la tyrannie, et qui est un fléau cent fois plus terrible qu'elle : on n'étoit innocent ou coupable, patriote ou suspect, que d'après le calcul de leur intérêt, de leur haine ou de leur affection ; elles étoient, dit un de nos meilleurs journalistes, un des députés proscrits, Mercier, pour les intrigans et les factieux, ce qu'est pour le pape la milice des ordres religieux ; elles propageoient, non le véritable esprit de la liberté qui consiste dans la justice, dans les les loix et dans la sûreté des personnes et des propriétés, mais le fanatisme révolutionnaire, les rêves d'une démagogie délirante, les principes les plus subversifs de tout ordre social. On eût dit que des

colonies

colonies de Huns et de Vandales s'étoient emparées tout à coup de l'asyle brillant des sciences et des arts ; elles croyoient régénérer en détruisant, et travailler pour le pauvre en assassinant les riches : leur destruction est encore un bienfait de la convention du 9 thermidor. Nous finirons, par une seule réflexion, le tableau de ses opérations : c'est à elle que nous devons tout le bien que fera le nouveau gouvernement : la constitution de 95 absout à nos yeux la convention de tous les torts, de tous les crimes qu'on peut lui reprocher, et qu'on ne nous accusera pas d'avoir palliés.

Nous avons jeté un coup d'œil général sur les travaux de la convention ; considérons maintenant dans son ensemble cette révolution si prodigieuse, si étonnante par la hardiesse ou plutôt par la témérité avec laquelle on a attaqué à la fois tous les abus, frondé tous les préjugés, froissé tous les intérêts, sappé toutes les antiques institutions d'un vaste et populeux empire ; si terrible par le sang qu'elle a fait couler sur les échafauds et dans les batailles, par l'ébranlement qu'elle a donné à tout le système de

l'Europe ; si mémorable par cette longue continuité de complots de tout genre, de crises de toute espèce auxquelles la France s'est vu exposée ; enfin, si admirable par un grand nombre de traits d'héroïsme les plus rares, et cette constance, cette longanimité qu'a déployé le plus léger, le plus impatient, le plus mobile, le plus impétueux de tous les peuples, au milieu d'une disette, d'une misère d'autant plus cruelle à supporter, que c'est au sein de l'abondance de toutes choses, que l'enchérissement inoui de toutes les denrées, causé par le discrédit des assignats, l'ont réduit aux plus douloureuses privations ; tandis qu'il voyoit les accapareurs de tout genre, les agioteurs, les vampires de toute espèce aggraver chaque jour, avec une nouvelle audace, le poids de son infortune, et par un luxe ostentateur insulter à la misère publique. Nous avons eu à peindre des foux furieux, des monstres tout à fait hors de la nature, tels qu'ont été la pluspart des proconsuls envoyés en mission ; mais aussi nous avons eu à raconter la mort honorable de plus d'un Socrate, et des traits d'un dévouement sublime : il suffira de rappeler un

Malsherbes, ce magistrat qui combatit si vigoureusement le despotisme à la cour même des rois, et qui a péri sous le fer dictatorial, victime d'une révolution dont il eût été l'ornement et l'appui. Favras peut encore, sous plusieurs points de vue, être comparé à Socrate; la Corday, soutiendra le parallèle avec Epicharis; et l'antiquité a peu de héros-citoyens à opposer à un Desilles martyr de l'humanité, à un Simonnau martyr de la loi, à un Beaurepaire qui ne veut pas survivre à la honte de sa patrie, à un Boissy-d'Anglas qui brave les poignards, et refuse d'avilir, en sa personne, par aucun acte de foiblesse, la convention qu'il préside, à un Roland qui ne veut pas survivre à son épouse victime de la tyrannie, à l'épouse de Clavière qui suit au tombeau son époux aussi leur victime.

Notre révolution s'est faite sans aucun chef qui l'ait préparée ni dirigée; la force seule des circonstances l'a opérée. Ce qu'il y a de plus étonnant, et qui feroit presque croire que quelque chose de surnaturel a influé sur cette grande révolution, c'est que tous les événemens, tous les complots, tou-

tes les trahisons, enfin, tout ce qui devoit le plus la renverser, ou du moins entraver sa marche, ont concouru, au contraire, à l'accélérer et à l'affermir. On a dit que la révolution étoit un prodige perpétuel, et que la France, vingt fois prête à succomber, s'étoit autant de fois sauvée comme par autant de miracles. Il est certain que la postérité aura peine à croire cet enchaînement extraordinaire de causes et d'événemens qui ont comme concouru à son triomphe; en effet, si la cour n'eut pas conspiré les 5 et 6 octobre, le roi et l'assemblée constituante n'eussent pas été fixés à Paris, et la plupart des événemens qui ont eu lieu n'auroient jamais pu s'effectuer. Si le roi eût accepté sincérement la constitution, nous serions encore sous le joug des rois : pour venger Capet, l'Europe entière prend les armes : l'héritier de Frédéric adopte le projet de Gustave que le fer meurtrier vint atteindre au moment où il méditoit la même entreprise; il rassemble quatre-vingt mille hommes, et tous ces émigrés si féroces, si avides de vengeance. C'en est fait, le territoire de la république est entamé; Longwy, Ver-

dun sont en leur pouvoir; l'armée prussienne est aux portes de Châlons... Tout à coup une maladie cruelle afflige ces guerriers présomptueux; ils sont forcés d'abandonner les plaines de la Champagne, et ne doivent leur salut qu'à la trahison. A Gemmappe, les Autrichiens ont vainement pour eux l'art et la nature, l'impétuosité républicaine triomphe de la tactique; cette victoire enfle le cœur de Dumouriez qui croit la devoir à son génie; et sans les suites de la bataille de Nerwinde, où le génie de la république permit que nous fussions vaincus, la Hollande eût été conquise par un général qui méditoit la ruine de son pays, et qui, par des succès inouis, eût acquis, comme César, auquel il osoit déja se comparer, la plus grande influence sur ses soldats. Dans la suite de cette guerre, Valenciennes, Maubeuge opposent une barrière à Cobourg; Fleurus voit sa défaite, et nous rentrons en conquérans dans les mêmes lieux dont la trahison nous avoit éloignés heureusement quand leur invasion n'eut fait que seconder les projets de Dumouriez. Les remparts de Maestricht, de Breda, de Berg-op-Zoom,

sont foudroyés et nous livrent leurs portes: nous triomphons encore sur les bords du Rhin; le passage est impossible à tenter pendant l'hiver, mais les élémens se déclarent pour nous. L'hiver le plus long et le plus rigoureux du dix-huitième siècle se fait sentir: au milieu des glaces, des neiges, le Rhin est franchi, la Hollande conquise, le stathouder détrôné, et le drapeau tricolor est porté en triomphe au milieu d'Amsterdam. Les départemens de l'ouest sont en révolte ouverte; soit ignorance, soit trahison, nos généraux se laissent battre: la république ne peut plus résister à la Vendée. Tout à coup la division se met parmi les rebelles; une partie traverse la Loire, fond dans la ci-devant Bretagne, et, se trouvant bientôt affoiblie, est vaincue, dispersée, taillée en pièces par les républicains. Les décemvirs inondent la France de sang pour parvenir au despotisme par la terreur; la France ne sembloit alors peuplée que de proscrits et de bourreaux. Les excès même de cette tyrannie y mettent un terme; les législateurs s'instruirent à l'école de l'expérience et du malheur, et l'admirable constitution de 95

en est le fruit, et l'antre des jacobins et les sociétés populaires, et tous les foyers d'anarchie sont détruits; les factions survenues dans le sein des assemblées nationales ont balancé les partis et les ont rendus moins dangereux : la noblesse émigre en foule, et rien n'a peut-être plus favorisé la révolution que cette émigration. Il est certain que si les nobles et les riches n'eussent pas émigré, ou s'ils étoient rentrés après l'amnistie, tout leur assuroit dans l'intérieur un ascendant qui seroit devenu irrésistible (1). La guerre du dehors a singulièrement servi la révolution en ce qu'elle a aguerri et discipliné nos gardes nationales et qu'elle a fait connoître à la nation toute sa force; mais c'est sur-tout dans les journées des 12 germinal, 4 prairial et 13 vendémiaire qu'on remarque un enchaînement inoui, et presque miraculeux, de circonstances qui toutes ont concouru à consolider la révolution qu'elles devoient renverser, et tous ces évé-

(1) On répond à cela qu'ils eussent été égorgés en détail. Je crois, au contraire, qu'ils auroient balancé les décemvirs.

nemens ne sont cependant qu'une suite très-naturelle les uns des autres. Il étoit naturel qu'aux terroristes jacobins, aux cromwelistes, aux robespierristes, succédassent d'autres terroristes, d'autres hommes de sang, parce qu'au moral, comme au physique, la réaction est ordinairement proportionnée à l'action; et c'est sur-tout en révolution où la chance des événemens est sujette à tant de vicissitudes, que quiconque met en avant qu'il est permis d'égorger, d'assassiner toute personne qui est du parti contraire, signe lui-même son arrêt de mort. Il étoit naturel que la plaine de la convention, pour abattre la montagne, cette montagne élevée sur les ossemens d'un million de cadavres et de victimes, s'aidât de la jeunesse parisienne dont les parens avoient expiré sous le glaive des montagnards. Il étoit aussi conséquent aux principes de cette jeunesse dorée, et presque toute égarée par les royalistes, de seconder la plaine dans l'espoir que, lorsque la montagne seroit abattue, il seroit plus aisé de détruire la plaine. Les sections de Paris, dominées pour la plupart par les royalistes, devoient naturellement

aider à désarmer le faubourg Antoine, ce faubourg qui avoit si puissamment aidé la révolution lors de la prise de la Bastille, et remettre leurs canons à la convention, afin qu'elle se fit délivrer, sans leur donner aucun ombrage, ceux des sections où les révolutionnaires avoient le plus d'influence. Cette remise des canons est la plus grande faute que les royalistes aient faite; s'ils les eussent eu, ils auroient vraisemblablement triomphé le 13 vendémiaire. Cette grande insurrection des sections égarées, et celle que la jeunesse parisienne avoit faite précédemment contre la convention sous le prétexte d'empêcher de jouer l'air patriotique et triomphal des *Marseillois*, ont mis la convention à même d'ôter les fusils aux sections et de désarmer cette jeunesse dangereuse. C'est ainsi que les excès des nouveaux terroristes et des compagnies se disant de Jésus et du Soleil, ont pareillement mis la convention dans le cas de répercuter enfin la terreur dans leur ame. Il est également vrai de dire que toutes ces réactions ont encore opéré un bien par la lassitude et l'épuisement de tous les partis; les factions

ont été depuis, sinon totalement éteintes, du moins considérablement amorties : ces réactions perpétuelles ont aussi concouru à délivrer la république de ses plus redoutables ennemis, et à démasquer ses adversaires. Le dernier espoir des royalistes est dans cette famine factice que nous éprouvons au sein de l'abondance par le discrédit du papier monnoie; mais ce discrédit met le gouvernement à même de retirer plus aisément de la circulation, quand il le jugera à propos, ce papier qui a d'abord sauvé la France, et qui a failli ensuite la perdre : c'est ainsi qu'un même élément donne la vie et dévore. Il n'est pas jusqu'à la faction d'Orléans qui, par ses crimes, a produit, malgré elle, le double effet d'abolir la royauté en renversant le trône, et de se rendre elle-même impuissante contre la liberté publique par l'horreur qu'ont inspiré ses forfaits; enfin, nos malheurs nous ont instruits, et nous avons eu une bonne constitution.

Le coup-d'œil général que nous venons de jeter sur la révolution nous ramène à tous les pièges, à tous les obstacles dont elle a été constamment environnée. Que de com-

bats la nation françoise et la convention n'ont-elles pas eu à soutenir ! que de factions à détruire ! que de complots à déjouer ! que de citoyens à détromper ! que de trahisons à démasquer, à prévenir, ou à réparer ! n'est-ce pas à la convention que la gloire en est due ? Long-tems sans doute on parlera de ses erreurs : le crime a siégé avec elle ; il a plané sur son enceinte ; il a souvent présidé à ses délibérations et dicté ses décrets. Comme le sénat de Rome, la convention a eu ses Catilina, ses Céthégus ; elle fut tantôt foible, tantôt exagérée, plus souvent encore entraînée hors de ses propres mesures par les circonstances et par les efforts de la malveillance ; mais enfin, elle a tout surmonté au dedans ; et quant à la guerre du dehors, des bords du Var jusqu'aux rives du Rhin, tout a retenti du bruit de nos victoires.

Il paroît un brochure qui a pour titre *Coup-d'œil sur la Révolution Françoise*, par le général Montesquiou, et suivi de la réponse du comte d'Entraigues. Nous ne réfuterons point ici la réponse du ci-devant comte d'Entraigues ; le grand talent de ce

partisan du royalisme, ne lui a servi qu'à défendre la cause de son parti avec tous les faux exposés que la partialité entraîne. L'écrit du général Montesquiou ne présente également notre révolution qu'à travers un prisme infidèle ; mais il lui échappe des aveux précieux : il convient que la source des maux de la France est dans cet orgueil héréditaire de la noblesse, qui la porta à résister imprudemment au tiers-état, et que cinq ans de disgrâces n'ont fait qu'irriter ; il avoue aussi que ce seroit un grand exemple à offrir au monde, que celui d'une nation qui, après une longue suite de siècles d'asservissement, s'éveillant tout à coup, et remontant fièrement aux principes élémentaires de toute société, auroit, par le seul empire de la raison, la sagesse de poser elle-même devant sa liberté des bornes qu'elle lui interdiroit de franchir ; mais, ajoute-t-il, comment réunir à la fois ce qu'il y de plus contradictoire, l'impassibilité de la sagesse et la puissance de l'enthousiasme ?

Cet aveu même eût dû lui faire regarder notre révolution d'un œil plus favorable. Nous ne le suivrons point dans la manière

évidemment partiale avec laquelle il présente les faits; on y reconnoît un aveugle adorateur du royalisme : nous nous arrêterons seulement à ce qu'il avance sur un des momens les plus intéressans de l'histoire de notre révolution, celui de la retraite du duc de Brunswick. Lorsqu'en en 1792, les armées alliées pénétrèrent en France sous la conduite du premier général de l'Europe, il devoit croire, dit Montesquiou, sur la foi des émigrés, que cette entreprise lui seroit aussi facile que la réduction de la Hollande le lui avoit été en 1789; cependant au lieu de cet empressement qui, suivant les émigrés, devoit faire accourir les François au-devant de leurs prétendus libérateurs, au lieu de cet accueil tant vanté, et de l'abondance qui devoit le suivre, les Prussiens dans les plaines de la Champagne ne virent autour d'eux qu'un désert et un vaste tombeau; peu s'en fallut que, vaincue par l'esprit des François, bien plus que par leurs armes, la plus belle armée de l'Europe, à la moitié de sa course, ne rappelât les exemples humilians de Burgoine et de Cornoualis. Il en périt de misère une partie considérable; le

reste ne dut son salut qu'à l'habileté de son général, et fut trop heureux de pouvoir s'échapper du pays dont la conquête ne devoit être qu'un jeu. (1) Nous avons donné dans cette histoire, les différens motifs de la retraite du duc de Brunswick ; il est certain que sa position, devenue chaque jour plus dangereuse, concurut avec les instances que lui fit Louis XVI du fond de sa prison, pour le décider à se retirer. Le ci-devant comte d'Entraigues croit que les puissances temporisèrent trop, et que si elles s'étoient dé-

(1) Le reste de l'armée de Brunswick n'a dû son salut qu'à la trahison. Les émigrés accusent le duc de Brunswick d'avoir trahi leur cause en se rétirant, au lieu d'attaquer les François à Châlons, et de poursuivre sa marche victorieuse jusqu'à Paris. La vérité est que ce prince jugea sa position en grand homme de guerre : sa communication, déja longue de vingt lieues, étoit assaillie des deux côtés par des armées ennemies qui grossissoient tous les jours ; ses convois n'arrivoient plus ; le pays ne lui fournissoit rien : vainqueur à Châlons, il n'eût pas été moins forcé à la retraite ; vaincu, il étoit réduit à capituler. Les émigrés l'ont trompé, parce qu'ils se sont trompés eux-mêmes sur l'esprit qui régnoit en France.

cidées plus promptement, si elles avoient pénétré en France deux années plutôt, leurs armées eussent infailliblement opéré la contre-révolution, puisque dans l'intérieur de la France il n'y avoit alors aucun préparatif de guerre, et que l'armée de ligne étoit dans un état de désorganisation complet. Nous ne pouvons être de l'avis du comte d'Entraigues : la France étoit alors dans l'enthousiasme de sa liberté ; des millions d'hommes armés seroient sortis, pour ainsi dire, de dessous terre. L'histoire de tous les peuples libres prouve que ce n'est point dans le premier élan d'un peuple vers la conquête de ses droits, qu'on peut tenter avec succès une invasion sur son territoire ; c'est quand il commence à être las de sa liberté qu'une attaque extérieure est vraiment à craindre, et que l'invasion devient facile.

Avant de terminer cet apprçu général sur notre révolution, nous devons observer que le bonheur de la république a voulu que tous les complots dirigés contre elles ont été formés par des hommes qui avoient les vues, et non le génie qu'il faut à des conspira-

teurs. Les complots de la cour ont été conçus et exécutés avec la plus grande impéritie; ceux de Lafayette, de Dumouriez, de Bouillé, portent le même caractère. Le danger étoit plus grand les 13 et 14 vendémiaire : mais il faut observer que les sectionnaires étoient sans canons, et sur-tout qu'ils n'avoient pas à leur tête un chef unique pour donner de l'ensemble à cette grande insurrection. Le seul complot qui ait été conçu avec profondeur et avec un espoir de succès non destitué de vraisemblance, est celui qu'avoit formé M. de Maillebois : il fut trahi par son secrétaire; mais sans cet événement, et si les puissances avoient adopté son plan, la France auroit couru les plus grands dangers. Lors du complot de la cour contre Paris, il est aussi à présumer que si on avoit suivi l'idée du ci-devant comte d'Artois qui indiquoit M. de Maillebois à la place de M. Broglio, M. de Maillebois n'eût pas laissé aux Parisiens le tems de se reconnoître et de se préparer à la défense. La conjuration de Robespierre et de la commune de Paris devoient manquer, par cela même qu'ils n'avoient pré-

vu

vu aucune résistance : le complot de floréal de l'an 4 avoit une plus grande profondeur de scélératesse ; mais Babeuf et ses complices n'ont pas fait attention que tout dépend du secret : ces conspirateurs ignoroient que c'est sur-tout en fait de complot, qu'il faut prévoir toutes les chances et calculer tous les résultats. Si un Cromwel lisoit l'histoire de de notre révolution, il diroit *le François ne sait pas conspirer.*

Nous avons déja parlé plus d'une fois des différentes dénominations dont les factions qui ont agité la France se sont respectivement affublées ; il n'est pas hors de propos d'en donner ici au lecteur un résumé général. Il se rappelera que dans l'assemblée constituante les patriotes appeloient les députés du côté droit les noirs ; ceux-ci appeloient les autres le coin du Palais-Royal. Vinrent ensuite les fayettistes, les feuillans, les maratistes, les orléanois, les brissottins, les girondins, les hommes d'état : puis vinrent les dénominations de suspects, de modérés, d'ultra-révolutionnaires, d'exagérés. Tant que le parti de Robespierre fut le parti dominant, il persécuta, assassina ses adver-

saires en les appelant de tous ces noms, auxquels il ajouta les qualifications de dantonistes, hébertistes, etc. : alors une partie de la convention s'appela la montagne; les membres de l'autre parti furent appelés les habitans de la plaine, les crapauds du marais, expression digne des halles. Après la chûte de Robespierre, les thermidoriens appelèrent leurs ennemis, ou ceux qu'ils regardoient comme tels, robespierristes, continuateurs de Robespierre, terroristes, jacobins, buveurs de sang, anarchistes. Les réagisseurs thermidoriens ont été appelés depuis à leur tour des hécatombistes, ou faiseurs d'hecatombes, des terroristes nouveaux, des furoristes. Enfin, on verra dans la dernière partie de cette histoire que le mot chouannerie, que l'épithète de chouan est celle que le parti des républicains, ou du moins de ceux qui se donnent pour tels, applique à ceux qu'il croit d'un parti opposé; ceux-ci appellent les premiers des patriotes exclusifs, des anarchistes, des panthéonistes, parce que plusieurs d'entre eux avoient formé un club sur la section du Panthéon. On ne connoissoit à Rome ni cicéro-

nistes, ni pompéiens, ni césaristes; mais les Romains n'en étoient pas moins divisés; ils se proscrivoient, ils s'égorgeoient mutuellement. Nous avons joint aux mêmes fureurs les agrémens d'épithètes injurieuses; ce n'est pas un grand crime de plus: quand la division et l'égorgement doivent avoir lieu, il est égal qu'on les prépare par des qualifications odieuses, ou par tout autre moyen; au surplus, nos neveux ajouteront difficilement à ce dictionnaire d'injures.

Le 4 brumaire, la convention nationale, conformément au décret du 30 vendémiaire, a déclaré que sa session étoit terminée; elle a auparavant aboli, comme nous l'avons déja dit, la peine de mort, décret qui ne doit avoir son exécution qu'à la paix: elle a aussi prononcé une amnistie générale; elle en a excepté ceux qui se sont opposés à la mise en activité de la constitution d'après les fameux décrets (1) des 5 et 13 fructidor, et à l'entrée en fonction du corps législatif le 5

(1) Nous reviendrons sur la loi du 3 brumaire; nous en ferons sentir tous les vices.

brumaire, conformément aux décrets des 10 et 30 vendémiaire ; elle a excepté aussi de cette amnistie ceux qui ont été condamnés par contumace pour les faits de la conspiration des 13 et 14 vendémiaire, les prêtres déportés, les fabricateurs de faux assignats, et les émigrés rentrés, ou non, à l'égard desquels la peine de mort est irrévocablement fixée et maintenue. La convention s'est formée, le même jour 4 brumaire, et aussitôt après qu'elle a déclaré sa session terminée, en corps électoral, sous la présidence du plus ancien d'âge. Quelques députés avoient tenté de faire prolonger la session de l'assemblée conventionnelle ; mais fidèle à ses décrets, fidèle à la république, elle a donné, ainsi que la première assemblée constituante, le grand exemple de ne pas chercher à se perpétuer, comme fit le long parlement d'Angleterre.

La convention a eu la gloire de conclure une paix honorable avec la Prusse et l'Espagne. Puissions-nous, dans la dernière partie de cette histoire où nous allons suivre les travaux du corps législatif jusqu'au 1er. novembre 1796, avoir à consigner la paix

avec les autres puissances rivales ! puissent les orages qu'il nous a fallu décrire ne plus bouleverser notre horison pour résusciter le cadavre de la royauté, ou le monstre de l'anarchie ! Puissions-nous ne plus voir des Marius et des Sylla se heurter, se succéder sans cesse ! il est tems que des généraux fidèles succèdent à des généraux perfides ; il est tems que les Camille remplacent les Dumouriez, et que nos gouvernans soient des Aristide, et non des Catilina. Pope a eu raison de dire que le meilleur gouvernement est celui qui est le mieux administré. Que les nouveaux gouvernans soient justes, et ils inspireront l'amour du régime républicain. Il n'est personne qui ne préfère l'administration des beaux jours de la république romaine au règne de sang et aux proscriptions des triumvirs, ou aux folies déprédatrices des Néron et des Domitien, comme aussi il n'est personne qui ne préférât le règne d'Henri IV à la république d'un Robespierre.

Si le corps législatif ne cherche pas à usurper la partie exécutive, si un directoire ambitieux ne vient pas troubler l'harmonie qui

doit régner entre ses membres et le corps législatif, si la division ne se glisse pas entre les directeurs, si la majorité des deux conseils est constamment républicaine, si l'on n'aspire point à réculer les bornes de la république, si l'on s'attache à inspirer aux nations environnantes plus de confiance que de jalousie, il n'est point de degré de gloire et de prospérité auquel la France ne puisse parvenir.

Qu'on ne dise pas que le gouvernement républicain ne convient pas au caractère du François. Nous savons qu'un empereur romain a écrit que les Gaulois étoient trop fiers pour être esclaves, et trop lâches pour être libres; il n'observa pas que le gouvernement pétrit les peuples à son gré. Voyez les Romains; ils furent conquérans du tems des Scipion; sous les papes, ce même peuple ressemble à un troupeau timide prêt à fuir au moindre danger. Les Gaulois sont dépeints par Julien comme un peuple grave et sérieux; sous le régent et depuis, c'est un peuple gai et frivole. La destinée de la république dépendra des assemblées nationales : peut-être ne réuniront-elles pas tou-

jours tant d'hommes éloquens, tant de députés célèbres à la tribune et dans le conseil, dont la plupart ont malheureusement abusé de leurs moyens pour conspirer; mais la sagesse peut suppléer jusqu'à un certain point ces talens si brillans, et elle leur est infiniment préférable s'il n'est que trop vrai qu'il est bien rare qu'une ambition démesurée et fatale à la chose publique n'accompagne et ne ternisse leur éclat. C'est donc par la sagesse et la maturité des délibérations que les législateurs doivent sur-tout se distinguer; elles doivent favoriser les arts vraiment utiles, et proscrire tout ce qui tendroit à énerver, avilir, ou dégrader le caractère national, tout ce qui peut alimenter le luxe des choses futiles, bien plus funeste aux républiques qu'aux monarchies. L'éloquence, la poësie, l'histoire ne peuvent qu'acquérir plus de force et de dignité sous un gouvernement libre. Les tribunes publiques ne peuvent donner qu'un plus grand prix à l'art de la parole. On verra dans le livre suivant que le corps législatif a r'ouvert, en établissant l'institut national, ce sanctuaire des sciences dont François Ier.

eût une idée, que Colbert avoit érigé, il y a plus de cent ans, et que la tyrannie décemvirale et le vandalisme avoient fermé depuis quatre ans. La convention a rassemblé dans un immense musée destiné à l'instruction publique une foule de chef-d'œuvres de peinture et de sculpture. La révolution a déja retracé à nos yeux les grands effets produits chez les Grecs par l'influence des sons et des chants. Les sciences, moins accessibles que les arts, ont vu, malgré les orages révolutionnaires, multiplier les foyers d'instruction et les moyens d'encouragement dans les lycées publics, dans les laboratoires et les cabinets des chimistes et des physiciens. Plus de cinquante journaux sont consacrés à la propagation des lumières depuis que le génie n'est plus entravé dans sa marche par des censeurs, ni comprimé par des privilèges. Le domaine des sciences sera nécessairement aggrandi par les riches moissons que rapporteront les jeunes François que l'assemblée nationale a envoyés dans la mer du Sud, d'après le vœu de la société d'histoire naturelle, pour découvrir les traces de Lapeyrouse. Les deux assemblées

constituantes ont préparé le plus beau plan d'instruction publique, et qui réunit le plus vaste ensemble de connoissances que le génie ait jamais pu concevoir et embrasser. On verra dans la dernière partie de cet ouvrage que le corps législatif a commencé de mettre ce plan à exécution : il a aussi décrété qu'il y aura au collège des Quatre-Nations une école d'astronomie pratique. Les arts mécaniques et chimiques, liés aux sciences par la pratique et la théorie, sont peut-être les plus favorisés de tous par la révolution. La destruction des privilèges et des maîtrises a activé les manufactures de tous les genres ; il s'en est élevé une foule de nouvelles aux environs de Paris ; elles ont sur-tout pour objet les acides minéraux, les sels les plus utiles dans les arts, le blanchissement des toiles par le procédé de Bertholet, la préparation des suifs et d'un blanc de baleine, celle des huiles, la décomposition du sel marin pour en retirer la soude, le traitement des os et des chairs des animaux, les divers apprêts des peaux et des poils, la filature du coton et de la laine. Non, le génie de la liberté ne se séparera pas du génie des scien-

ces et des arts ; la liberté est leur véritable élément, et c'est sous un gouvernement républicain que l'homme est tout ce qu'il peut être, et que les talens ont plus de latitude pour se développer avec toute la puissance dont ils sont susceptibles. Il y a tout lieu d'espérer que, puisqu'ils ont fait quelques progrès pendant la guerre et les tempêtes révolutionnaires, ils concourront, après la pacification générale de l'Europe, plus rapidement à la perfection de la raison humaine, et qu'ils ajouteront à la gloire de la nation, en même tems qu'ils en augmenteront les véritables richesses.

LIVRE XXX.

Premiers travaux du conseil des cinq-cents et du conseil des anciens. Organisation du directoire exécutif. Finances. Discussion sur la loi du 3 brumaire relativement au député J. Jacques ou Job Aymé. Résolution du conseil des cinq-cents à ce sujet. Elle est approuvée par le conseil des anciens. Autre discussion relative à la loi du 6 floréal, sur la confiscation des biens des émigrés. Résolution et décision à cet égard. Fête du 1er. pluviose. Arrivée et réception dans la salle des anciens des représentans que la trahison de Dumouriez avoit rendus prisonniers. Détails intéressans donnés par ces députés. Arrivée des ambassadeurs de Prusse et d'Espagne. Débats et résolution sur la liberté de la presse. Théâtres. Discours et résolution au sujet des clubs ou sociétés populaires. Fête de la jeunesse. Etablissement de l'institut national et sa première séance publique. Prise et exécution de Stofflet et de Charrette. Situation de l'Europe, et en particulier de la république françoise. Ré-

flexions sur la Hollande. Digression sur ce qu'on a appelé *la révolution du Brabant.* Le général Pichegru est envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur de la république. Son refus. Parallèle entre Pichegru et Jourdan. Détails intéressans sur leurs operations militaires. Fêtes données à ces deux généraux. Séance orageuse au sujet des troubles du midi.

UN nouvel ordre de choses se présente; sur les débris de l'anarchie expirante s'élève un gouvernement juste, ferme et stable. La physionomie du directoire exécutif annonce des gouvernans qui ne composeront avec aucune faction, qui ne balanceront pas un parti par l'autre, mais qui les surveilleront, les abattront tous. Il paroît qu'il y aura long-tems deux partis opposés dans le corps législatif: nous aimons à croire que les deux partis veulent la république, et qu'ils ne sont divisés que dans les moyens de la consolider. Heureusement la plus parfaite harmonie paroît régner entre les deux conseils et le directoire exécutif. Nous espérons, en commençant l'histoire de leurs travaux,

n'avoir à décrire qu'un gouvernement juste, dont toute l'ambition est de fermer les plaies encore seignantes de la France, et de lui procurer une paix réparatrice dont tout le monde ressent le besoin urgent; de sorte que, pour achever de singulariser notre révolution, et de la rendre en tout dissemblable à celles des autres peuples, l'anarchie, qui conduit toujours au despotisme, a été pour nous une école qui nous a procuré la vraie liberté, c'est-à-dire, un bon gouvernement et de bonnes loix. Nous avons reconnu qu'un état, comme le disoit Platon, ne peut être heureux, ni sous le pouvoir arbitraire, ni dans une grande indépendance. . . . .

On a vu dans le livre précédent que la convention s'étoit formée en corps électoral aussitôt après qu'elle eut déclaré sa session terminée, Dès que les membres des deux conseils eurent été nommés, et à peine se furent-ils organisés, que le conseil des cinq-cents se hâta de former le pouvoir exécutif: on choisit pour directeurs les citoyens Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Barras, Létourneur (de la Manche) et Syeies; sur le refus

de ce dernier d'accepter, il fut remplacé par le citoyen Carnot. Le refus de Syeies lui fait honneur ; il a sans doute pensé qu'à la veille d'une quatrième campagne, la capacité reconnue de Carnot pour la partie militaire, seroit plus utile à la république : on nous a même assuré que le refus de Syeies avoit été combiné d'avance, et qu'on ne l'avoit d'abord nommé que parce qu'on craignoit de proposer Carnot, comme ayant été membre de ce fameux comité de gouvernement, l'éternel objet de l'exécration publique ; quoiqu'il eut été reconnu que Carnot avoit été plutôt la dupe, même la victime, que le complice ou l'agent des décemvirs. Tous ces choix et ceux des ministres eurent, en général, l'approbation publique. Le 10 brumaire, le conseil des cinq-cents se forma en comité général et secret pour s'occuper des finances et des moyens de soulager la misère publique ; ses séances à cet égard ont été longues et multipliées : on a fini par créer pour deux milliards quatre cent millions de mandats territoriaux. On a précédemment statué que le mandat, ou les assignats réduits à trente

capitaux pour un, seroient la seule monnoie nationale, qu'on n'en pourroit pas reconnoître d'autre dans les tribunaux; nous eussions encore voulu qu'on eût adopté le projet de banque proposé par Lafond-Ladebat : c'est par une banque qu'on a sauvé et rétabli le crédit public en Angleterre, en Hollande, à Vénise. Peut-être a-t-on craint dans un moment de révolution, de rendre la république dépendante d'une compagnie financière; mais si l'on doutoit de ses principes républicains, n'y avoit-il pas mille moyens de la surveiller, et même de se garantir la fidélité de ses engagemens, enfin, de rendre le gouvernement indépendant d'elle!

La loi du 3 brumaire devient le signal de la division : d'après cette loi, les parens d'émigrés, les provocateurs de mesures et d'arrêtés liberticides, ne peuvent, jusqu'à la paix, exercer aucune fonction publique. La discussion s'ouvre au sujet de Job Aimé, député nommé par l'assemblée électorale du département de la Drôme; il s'agit de déclarer d'une manière solemnelle quels sont les membres du corps législatif, élus par

le peuple, qui, d'après le texte formel de cette loi, ne sont point admissibles. Les uns ont réclamé le vœu de la justice, et la souveraineté du peuple ; aux autres elle procure les moyens de susciter de nouvelles persécutions, d'amener des dénonciations, et d'exciter des divisions. Le royalisme va jusqu'à publier qu'on veut faire un nouveau 31 mai ; sans donner dans cette exagération, nous ne pouvons dissimuler que la loi du 3 brumaire est aussi inconstitutionnelle que le décret des deux tiers ; avec cette différence que le salut public commandoit peut-être impérieusement ce dernier décret, qui d'ailleurs a été soumis à la sanction du peuple ; mais la loi du 3 brumaire n'étoit pas commandée par le salut public : il ne dépend sans doute pas d'une douzaine de députés qui peuvent être dans le cas prévu par cette loi ; il se peut que parmi ces députés même, il y ait de bons républicains, ou du moins des hommes assez citoyens pour soumettre leur opinion à la majorité, et pour ne pas causer de nouveaux déchiremens : les priver de leur état, ce seroit imiter l'injustice du corps constituant et de l'assemblée qui lui

succéda

succéda envers les prêtres dont on violoit la conscience, et auxquels le corps législatif actuel vient de rendre l'état civil; ce seroit selon nous, porter véritablement atteinte à la souveraineté du peuple. Le corps législatif a pensé autrement que nous: en conséquence d'une résolution prise par celui des cinq-cents, et approuvée par les anciens, Job Aimé a été exclus du corps législatif.

Une autre question moins importante, mais non moins délicate à résoudre, fut celle de la confiscation des biens des émigrés. Après une loi de l'assemblée législative qui avoit affecté ces biens à l'indemnité due à la nation, une loi du 28 mars 1792, interdit aux émigrés pour jamais le sol de cette patrie que leur rage féroce voudroit inonder de sang, et déclara dévolues au profit de la république toutes les successions directes et collatérales qui auroient pu leur écheoir jusqu'au terme de cinquante ans. Ce fut à d'autres époques que les pères et mères des émigrés furent plus particulièrement et plus sévèrement frappés dans la personne de leurs enfans. Par un décret du 17 frimaire de l'an II, leurs propres biens furent séquestrés. Enfin,

la loi du 9 floréal dernier présenta une détermination définitive : par cette loi la nation renonçoit à toute succession collatérale dont des émigrés auroient pu hériter ; elle délivroit les péres et mères de tout séquestre, et les déchargeoit de l'entretien de deux militaires par chaque enfant émigré, obligation qui leur avoit été imposée par une loi du 17 septembre 1792 ; mais elle prélevoit, dès le moment même, sur leurs biens actuels, et sur ceux des autres ascendans d'émigrés, la portion dont ceux-ci se seroient trouvés héritiers présomptifs. Il ne faut pas oublier que cette disposition étoit adoucie par un préciput accordé hors part à ces mêmes parens ; la loi les admettoit de plus, chacun pour une part d'enfant, à cette espèce de partage ; enfin, elle admettoit la déduction de leurs dettes passives contractées sans fraude. C'est cette loi qu'on veut faire révoquer. Après les plus vifs débats, le conseil prend la résolution dont voici le texte : « Ceux sur les biens desquels le séquestre a « dû être apposé en vertu de la loi du 17 « frimaire, seront admis à demander le par« tage prescrit par la loi du 9 floréal. Le sé-

« questre tiendra à l'égard de ceux qui ne « demanderont pas le partage. » Le conseil des anciens a approuvé la résolution.

Le 1er. pluviose on a célébré par une fête l'anniversaire du supplice du dernier tyran roi; car Robespierre et ses complices ont été nos derniers tyrans, mais sous une autre forme et sous d'autres noms. On a répété le serment de ne plus souffrir la tyrannie, ni les tyrans. Le livre de la constitution, cette arche sacrée des droits d'un grand peuple, étoit porté en pompe sur un brancard couvert d'une draperie à franges d'or. Puissent enfin toutes ces solemnités augustes, toutes ces fêtes imposantes, réunir les François, de manière qu'ils ne forment qu'un faisceau, qu'une seule famille toujours prête à combattre la tyrannie! Depuis plusieurs années de funestes réactions affligent la patrie et l'humanité, et nous offrent le spectacle hideux de cette foule immense de citoyens tour à tour victimes ou bourreaux. Sous les noms de maratistes, de dantonistes, de feuillans, de girondins, de jacobins, de modérés, de terroristes, d'exclusifs, les patriotes purs ont été persécu-

tés. Après le 10 août, le jugement de Marat amena le 31 mai; la mort de Camille Desmoulins et de Phélippeaux, le danger dont Tallien, et un grand nombre d'autres députés, se virent alors menacés, conduisirent ensuite Robespierre et ses partisans à la mort; le procès à jamais célèbre de Collot, Billaud-Varenne et Barrère, amena le 12 germinal et le 1er. prairial : à l'aspect de cette grande division, les royalistes vinrent se placer dans les rangs des patriotes; la plus cruelle réaction se fit sentir : enfin, les royalistes crurent pouvoir profiter de la défaite des anarchistes qui avoient succombé en prairial; ils crurent sur-tout ne pas devoir manquer le plus heureux prétexte qui se fût encore présenté pour eux, les décrets révolutionnaires des deux tiers. Le complot du 13 vendémiaire fut aussitôt formé (1). Cette tentative des royalistes donna lieu à la loi du 3 brumaire, autre mesure révolutionnaire, que nous ne pouvons approuver. Depuis ce

(1) Des jurés ont déclaré depuis qu'il n'y a pas eu de complot en vendémiaire : ils peuvent acquitter un prévenu; mais l'histoire est là pour relever leur erreur, sans doute involontaire.

jour ; les fauteurs de prairial, et les révoltés de vendémiaire, s'observent, se mesurent, se calomnient, s'accusent, et dans plusieurs endroits, sur-tout dans le midi, s'égorgent tour à tour : les murailles de Paris sont tapissées de pamphlets atroces, de réflexions perfides et contre-révolutionnaires. Le corps législatif a cru devoir se prononcer de plus en plus ; il a décrété que tous ses membres, et tous les fonctionnaires publics, prêteroient le serment de haine à la royauté.

Une scène vraiment touchante avoit dû ranimer de plus en plus, dans tous les cœurs dignes d'éprouver des sentimens républicains, cette haine immortelle que des hommes devenus libres doivent conserver contre la tyrannie, et qui étoit vivante dans le cœur de tous les Grecs. Les représentans Bancal, Camus, Quinette et Lamarque, qui, par la plus infame trahison, avoient été livrés aux Autrichiens, avoient paru dans la salle des cinq-cents à la séance du 12 nivose, précédent mois. Toute l'assemblée se leva spontanement en signe d'allégresse, et les reçut au milieu des plus vifs applaudissemens ; le président leur adressa un dis-

coups de félicitation. Camus annonça que Drouet, Marec, Sémonville et l'ex-général Beurnonville arrivoient à Paris par d'autres routes ; il fit le récit des maux qu'ils avoient souffert. Nous croyons devoir placer ici l'analyse de son discours. Ceux qui liront les mémoires de Dumouriez verront combien le récit de Camus sur sa mission contre Dumouriez est exact. Il ne manquoit à l'infamie dont ce dernier s'est couvert que celle d'avouer lui même dans cette partie de de ses mémoires toute sa turpitude. Camus divise son discours en quatre parties. *La première* roule sur les événemens qui se sont passés depuis le 30 mars 1793 jusqu'au 29 mai, époque de la sortie des prisonniers de Maestricht ; la seconde expose les traitemens qu'ils ont éprouvés depuis le 29 mai jusqu'au 17 juillet dans les cachots de Coblentz, Witzbourg, Kilberg, Olmutz et Kœnigrats ; la troisième traite de leur mise en liberté et de leur arrivée à Fribourg, en Brisgaw ; enfin, dans la quatrième, il fait l'histoire de leur voyage depuis leur départ de Fribourg jusqu'à leur rentrée au corps législatif. « La victoire de Gemmappe, dit-il,

« fut la source de toutes les trahisons de Du-
« mouriez ; le succès de cette brillante jour-
« née enfla son cœur : il attribua à ses talens
« ce qui étoit une suite du courage des guer-
« riers républicains (1). La Belgique lui sem-
« bla une conquête légitime ; mais voyant
« que ses projets n'y pouvoient faire for-
« tune, il fait une incursion dans les Pro-
« vinces-Unies, où il espéroit régner plus
« absolument que dans les Pays-Bas autri-
« chiens. Bientôt ses vues se décèlent ; il
« déclame contre la convention et ses com-
« missaires ; il fait des proclamations con-
« traires aux arrêtés de ceux-ci. L'énorme
« popularité qu'il s'étoit acquise auprès du
« soldat retenoit les commissaires, et leur
« commandoit d'user de prudence ; mais
« Dumouriez rompit bientôt en visière. On
« m'accuse, dit-il à Camus, de vouloir être
« un nouveau César ; mais si on m'attaque,
« je saurai me défendre. » En prononçant
ces mots, il porta la main à la garde de
son épée. « Si vous voulez être César, je

(1) Il est reconnu que ce fut sur-tout à Dampierre et à Beurnonville que l'on dut le succès de cette journée.

« serai Brutus, » lui répartit vivement Camus, en lui appuyant son pistolet sur la poitrine (1).

« Les commissaires arrivent au camp sans escorte; mais un détachement des hussards de Berchini entoure leur carosse et celui de Beurnonville. « Quels sont ces hommes ar- » més qui nous environnent, » disent les commissaires? — « C'est une garde d'honneur que » Dumouriez vous envoie, » répond quelqu'un de la troupe. A ces mots, ils ne doutent plus que le général traître ne voulut s'assurer de leurs personnes.

« Les commissaires arrivent au camp; ils trouvent Dumouriez inquiet et sombre. « Vous venez me faire arrêter? » — « Point » du tout; nous vous apportons les ordres » de la convention. » Camus fait lecture du décret qui le mande à la barre. Dumouriez refuse de se rendre à Paris; il déclame contre Marat et les jacobins. Cependant toute communication est interceptée entre les commissaires et l'armée. Baptiste, valet-de-

(1) Dumouriez dans ses mémoires s'efforce de peindre Camus comme un peu intimidé par le danger de sa mission.

chambre de Dumouriez, accourt tout essoufflé; il s'écrie : « Pendant que vous délibérez, l'ennemi s'avance sur trois colonnes. » Les commissaires donnent ordre d'arrêter cet homme. « Quoi! dit Beurnonville, « il est six heures du soir, et l'ennemi s'avance? » — « Allez voir ce qui se passe, » dit Dumouriez à un vieil officier qui ne pouvoit se traîner. Cependant les commissaires reviennent à la charge; ils attaquent Dumouriez du côté des principes; ils lui disent qu'un général ne peut juger les loix, que son armée étant celle de la république, il ne doit donner aucun ordre contraire à ses loix. On lui remet devant les yeux l'exemple de Lafayette abandonné de ses soldats, dès qu'ils soupçonnèrent sa trahison. Dumouriez répond que la France marche à sa ruine, qu'il veut la sauver; il demande qui arrachera son armée au péril qui la menace étant attaquée par une immense cavalerie. « Moi, » répond Beurnonville. — « C'est-à-« dire, que vous venez me souffler mon com-« mandement, » répart vivement Dumouriez. Son refrain étoit qu'on vouloit l'assassiner à Paris. Quinette et Lamarque offrent de l'ac-

compagner. Il les qualifie de l'épithète d'assassins ; enfin, il exhorte les commissaires à se retirer à Valenciennes.

«Huit heures s'approchoient ; ceux-ci entrent dans un cabinet, et y prennent un arrêté par lequel ils suspendent Dumouriez de ses fonctions, nomment pour le remplacer Valence dont on ne soupçonnoit pas la perfidie. Ils rentrent dans le sallon qui étoit rempli des officiers de l'état-major, ayant Dumouriez à leur tête. Les commissaires ordonnent de faire venir Valence : silence profond de la part des officiers. *Camus*, s'adressant à Dumouriez : vous connoissez le décret qui vous mande à la barre ? — *Dumouriez*, non. — *Camus :* vous méconnoissez donc la loi ? — *Dumouriez :* je suis nécessaire à l'armée. — *Camus :* nous ordonnons que les scellés soient mis sur vos papiers. — *Dumouriez :* qu'on les mette en sûreté. — *Camus :* vu votre désobeissance à la loi, nous vous déclarons suspendu. — *Les officiers :* suspendu ! Nous le sommes tous : on nous enlève notre général, notre père. — *Dumouriez :* il est tems que cela finisse ; allons officiers faites votre devoir. A l'instant les hussards

s'avançent, ils entourent les représentans, ils sont prisonniers. Allons, mon cher Beurnonville, lui dit Dumouriez, en le prenant par la main, vous êtes arrêté aussi.

« On intime l'ordre de partir. Nous demandons cet ordre par écrit : allez, dit Dumouriez à ses satellites, si on refuse d'obéir, qu'on emploie la force. On partit dans trois voitures, la nuit étoit obscure : on prend des chemins détournés. — Où nous mènent-on? — à Valenciennes, répond l'adjudant nommé Rainville. — Prenez-garde, dit Beurnonville ; si vous mentez, je vous tue sur la place. L'adjudant qui connoissoit Beurnonville pour un homme de parole, sort quelques instans après de la voiture, sous prétexte d'un besoin naturel : il nous suit à cheval, dit Beurnonville au cocher, où allons-nous? — A Rumilly, répond cet homme qui n'étoit pas dans le secret. C'étoit là route de Tournay. Beurnonville dit alors, « l'escorte « est foible, je ne la crois que de vingt-cinq « hommes : mon sabre coupe bien, je vais « les dissiper. » Aussitôt fait que dit : il descend de la voiture, il s'élance comme la foudre, et du premier coup il abat l'officier ;

bientôt toute la troupe accourt; elle étoit de deux cents hommes. Beurnonville en est assailli, plusieurs coups lui sont portés, il les pare de son sabre : enfin, il reçoit une large blessure à la cuisse, et forcé de céder au nombre, il rentre dans la voiture.

On arrive à Tournay; les hussards de Berchini, se retirent, et nous remettent aux mains des dragons de Latour. La trahison est consommée; on nous annonce à Clairfayt : nous ne pouvons, dit-il, refuser le bien qu'on nous fait. Ce n'est pas ainsi que répondit Camille au maître d'école de Falisque lorsque celui-ci lui amenoit prisonniers les enfans des citoyens qui lui étoient confiés; mais Camille étoit républicain, et général des troupes romaines, et Claifayt. . .

« Un officier dit à l'un de nous, qui lui parloit le chapeau sur la tête : « Monsieur, « l'égalité n'a pas lieu ici. Apprenez que je « suis de l'état-major. » — « J'en suis bien « aise, » lui répondit-il en enfonçant son chapeau.

« Arrivés à Mons, on annonce aux commissaires qu'ils seront retenus en ôtage pour leur reine, et que si on attentoit à sa vie, ils en

répondroient sur leur tête. Plusieurs officiers autrichiens entouroient Beurnonville. « Dites « à Cobourg, leur dit celui-ci, qu'un prince « Eugène, m'auroit remis en liberté : il me « garde parce qu'il me craint. »

« Pendant le court séjour que les prisonniers ont fait à Bruxelles et à Maëstricht, ils ont vu d'une part, que l'on ne parloit des émigrés qu'avec un souverain mépris, et de l'autre, qu'il existoit non-seulement de la mésintelligence, mais encore une haine marquée entre les Prussiens et les Autrichiens.

« Lamarque, un des représentans détenus en Autriche, a présenté la suite du rapport commencé par Camus. « Le 13 mai 1793, les prisonniers quittent Maëstricht, et se rendent à Aix-la-Chapelle. Ils refusent de recevoir la visite du prince de Hesse ; ils y sont assaillis par les huées d'une foule d'émigrés. Les officiers autrichiens qui commandoient leur escorte favorisoient, excitoient même ces insultes. Ils traversent la Roer pour se rendre à Juliers ; mais l'électeur de Bavière leur refuse le passage : à Cologne, ils sont visités par le colonel Hul-

lins qui leur parla des François avec éloge.

« De Bonn, ils se rendent à Coblentz, traversent le Rhin, et sont renfermés dans la citadelle de Herbernstein; on les conduit dans une prison où ils trouvent pour tous meubles, deux bottes de paille et une chaise de bois.

« Beurnonville et ses aides-de-camp sont entassés dans une salle de douze pieds; on avoit dessiné sur les murs de chaque chambre tout l'appareil du dernier supplice : on leur défend toute espèce de relation avec aucun individu de la terre; on leur refuse de sortir, de prendre l'air : ils insistent pour faire adoucir leur sort; on délibère, on écrit à Vienne; enfin les ordres arrivent, portant qu'ils pourront se promener deux heures par semaine. Cette permission diminue les horreurs de leur captivité en procurant aux prisonniers la consolation de se voir sur le haut de la citadelle. »

Le surplus de ce rapport n'offrant rien de bien intéressant, nous passons au récit que fait Drouet de sa détention, Drouet qui depuis ! . . . . Mais n'anticipons pas sur les événemens. Nommé commissaire, avec Bas-

et Isoré, près l'armée du Nord, il se rend à Maubeuge; cette ville ne pouvoit faire une longue résistance; un officier se présente aux commissaires, et leur annonce qu'il est décidé à faire un coup d'éclat, et à traverser le camp ennemi à la tête de vingt-cinq braves, et de se rendre à Paris pour informer la convention des pressans besoins de la place dont la prise ouvroit la frontière aux Autrichiens.

Avant que les ennemis eussent achevé la circonvallation de la place, Drouet part avec cent braves à cheval, le 2 octobre 1793, à onze du soir. Le mot d'ordre étoit *courage François, ça ira; maudit soit qui recule*. « Nous avançons, dit l'orateur, en bon ordre, au milieu des bataillons allemands; je recommande à ma troupe de marcher au pas, et les rangs serrés, de peur d'être rompus par quelques ravins : le hennissement de nos chevaux donne l'éveil au camp d'infanterie. Nous essuyons son feu; mais nos chevaux animés par la mousquetterie doublent le pas, vont au galop. Ce que j'avois prévu arrive, nous tombons dans un fossé; je suis de ce nombre; je me relève aussi-

tôt, je saisis le premier cheval qui me tombe sous la main : la nuit étoit obscure, un dragon s'écrie *tu prends mon cheval, veux-tu me laisser seul au millieu des ennemis?* Je le prend en croupe; cinq minutes s'étoient écoulées pendant cet intervalle, et je me trouve éloigné de mon détachement, je ne puis l'atteindre; me voilà seul, que faire? Je me décide à marcher vers Mons. Oui, me dit mon homme en croupe, je connois un gué dans la Sambre, nous la traverserons. J'y consens; nous tombons dans un peloton de hussards : je m'écrie, « Qui vive? » — « Ce sont les ennemis, dit mon dragon, « il faut se rendre. » — « Qu'appelle-tu, te « rendre ? il faut passer sur le ventre de « l'ennemi ou périr : je m'écrie à moi dra- « gons. » Les ennemis me croyant suivi de ma troupe, se retirent; j'en profite, je pique des deux : mon cheval étoit excellent, et animé par le sifflement des balles, il prend la course, et me précipite avec lui dans le fond d'un ravin. Le cheval blessé se relève, s'enfuit dans la campagne et me laisse étendu sans connoissance : on vient à moi : « Qui « es-tu ? » — « Officier françois. » — On m'emporte,

m'emporte, on me donne des secours. — « Quel est votre grade ? — Pressé par cette demande, je réponds que je suis représentant du peuple françois. — « Qu'est-ce qu'un « représentant du peuple ? « — Je réponds ainsi : « Si l'empereur étoit fait prisonnier, comme il représente la nation allemande, on auroit pour lui des égards ; j'en suis de même. Alors on eût des égards pour moi ; mais lorsqu'on sçut que je m'appelois Drouet, et que c'étoit moi qui arrêtai le dernier tyran à Varennes, les mauvais traitemens succédèrent aux égards : on me dépouille nud ; on me charge de chaînes aux mains et aux pieds ; on me met sur une charrette ; en cet état, on me promène en spectacle dans tout le camp autrichien : cette cérémonie dure deux jours. Des vociférations et des injures m'accompagnent ; je les reçois avec le calme d'un républicain, je m'en honore. Je n'avois pas mangé depuis quarante-huit heures, je demande un morceau de pain ; on me répond, non coquin, ce n'est pas la peine de t'en donner, ton jugement ne tardera pas. Patientons, dis-je en moi-même ; les généraux et les princes seront sans doute

plus humains. Je suis conduit à Colloredo ; il me reçoit avec toute la dureté d'un tyran ; il me reproche que le peuple françois étoit perfide, et qu'on ne pouvoit faire aucun *fond* sur ses promesses : il me cite en preuve la garnison de Mayence qui, contre les termes de la capitulation, avoit été envoyée à la Vendée. Nous n'avons jamais cru, lui dis-je, que l'empereur se soit abaissé jusqu'à se coaliser avec des rebelles, et faire cause commune avec eux. Mesurez vos termes, me dit-il, et apprenez à respecter les têtes couronnées ; les rois s'allient, et ne se *coalisent* jamais.

On me mène au général Latour : j'étois à moitié nud, j'avois les mains et les pieds chargés de grosses chaînes, mes cheveux épars, et ma tête enflée et encore toute sanglante de ma chûte. Ma vue auroit inspiré de la pitié au plus cruel bourreau ; elle inspira à Latour la fureur et la rage ; il me prend à la gorge, il me crache au visage : il me parle en ces termes : « Monstre, nous « te tenons maintenant, tu porteras la peine « de ton crime. » Et se tournant vers ses gens : « Il n'y a pas de supplice assez cruel

« pour expier tous les forfaits que ce scélé-
« rat a commis. » — « Tu ne me tiendrois pas un tel langage, lui répondis-je, si j'étois libre, et que j'eusse des armes. » La tour me fit plus fortement enchaîner.

On me transporte à Bruxelles; on m'y jette dans un cachot humide, obscur et profond: j'y suis étendu sur un peu de paille. On me met au secret; on m'empêche de faire la barbe et les ongles; on vouloit faire de moi un monstre à faire peur au peuple. Je reste en cet état jusqu'au moment où nos braves volontaires, ayant forcé les Autrichiens à la baïonnette, ont débarrassé nos frontières de leur présence. Alors seulement l'empereur donna ordre qu'on adoucît ma captivité.

« Je fus transféré dans la prison de Spielberg, et y fus traité avec tous les égards dus à mon caractère. Cette forteresse, bâtie sur le penchant d'un rocher, étoit élevée de deux cents pieds au-dessus d'une rivière qui couloit dans le vallon, et qui lui servoit de fossé. J'y ai passé l'hiver; mais je me lassai bientôt de l'inaction cruelle dans laquelle je languissois. Ma captivité me devint insup-

portable ; je résolus d'y mettre fin, en me sauvant : je me mets à l'ouvrage, et après deux mois de travail, je force ma prison. Je n'avois point d'instrumens ; la nécessite, mère de l'industrie, m'en procura. J'avois des rideaux à ma fenêtre ; les tringles de fer qui les portoient étoient soutenues sur des branches de fer. J'enlève celles-ci ; à leur aide, j'arrache les crampons de fer qui retenoient mes grilles. Avec ces crampons j'aurois détruit en peu de tems toute la forteresse (on rit) ; j'eus bientôt démoli la maçonnérie dans laquelle étoient *scellés* tous les barreaux qui me retenoient prisonnier. La forteresse, comme je l'ai dit, étoit assise sur le penchant de la colline ; là étoit le chemin, et je ne pouvois le prendre sans être arrêté par les sentinelles qui y étoient placées de distance en distance : de l'autre côté, le rocher étoit taillé en pic, et s'élevoit de deux cents pieds au-dessus d'un vallon où couloit la rivière. Ce passage seul étoit ouvert à ma fuite ; mais il me falloit une corde ; je n'en avois point : je me décidai à me précipiter du haut en bas. La nécessité me suggéra l'idée de me faire des

ailes ; l'exemple du cerf-volant des enfans frappa vivement mon imagination : je crus qu'en en faisant un semblable, et le tenant fortement à la main, la résistance de l'air arrêteroit l'impétuosité de ma chûte ; d'ailleurs, j'espérois que la nouveauté du spectacle effrayeroit mes gardes. Arrivé au bord de la rivière, je devois me jetter dans une barque qui s'y trouvoit constamment, me laisser entraîner au courant du Danube, et de-là me rendre à Constantinople. Je n'avois ni fil, ni ciseaux, ni éguille ; l'industrie m'en fournit : j'effile mes bonnets ; une arrête de carpe me sert d'éguille, et je trouve un couteau dans la pointe de mes mouchettes que j'éguise sur une brique. (Ici l'orateur observe qu'il avoit soin de remettre chaque chose à sa place, de sceller les pierres qu'il avoit démolies avec de la boue, afin qu'on ne s'apperçut de rien). Le 8 juillet fût le jour destiné à mon départ. Plusieurs fois j'avois essayé mon parachûte dans ma chambre ; à son aide, j'étois descendu de la hauteur de huit pieds. Je crus qu'il me garantiroit ; mais malheureusement pour moi je me décidai à faire un paquet

contenant des hardes, des provisions de bouche; il pesoit vingt-cinq à trente livres: je n'osai le jeter en bas, de peur que le bruit qu'il feroit en tombant ne dévoilât mon projet; je me décidai à l'emporter avec moi. Je m'élance de ma fenêtre sur la terrasse, et je me dispose à sauter de celle-ci au fond du vallon. Deux fois la nature frémit en moi; enfin, je me précipite : je sens que ma chûte s'accélère; je me crus perdu. Je tombe sur une muraille; mon pied se fracasse; je ne sens point la douleur : je veux me précipiter encore; mon pied refuse de me porter; je tombe.

« La sentinelle, comme je l'avois prévu, avoit été si effrayée par ma chûte qu'elle s'étoit réfugiée au corps-de-garde, et, malgré mes cris douloureux, on ne vint à moi qu'au lever du soleil. On me rapporte à ma chambre : on me laisse huit heures sans secours, espérant que je mourrois de ma chûte; mais comme je ne mourrois pas, on me donna un chirurgien. J'ai demeuré trois mois malade, marchant avec des béquilles. Enfin, je reçois des nouvelles de ma femme, de mes enfans. Je dois l'adoucissement

de mon sort au succès des armes de la république : j'apprends qu'elle s'élève triomphante malgré les rois coalisés ; la liberté m'est rendue ».

L'orgueil des despotes couronnés est forcé cependant de commencer à reconnoître la république françoise : non-seulement l'échange des députés, rendus prisonniers par la trahison de Dumouriez, contre la fille de Louis XVI (1), ce reste infortuné du sang de tant de rois, mais encore les ambassadeurs envoyés en France par les souverains de Prusse, d'Espagne et de Toscane, prouvent que la république et ses représentans font déja respecter leur puissance et avouer leur dignité.

Le corps législatif s'occupe enfin de la grande et délicate question de la liberté de la presse, question devant laquelle trois as-

(1) Il est bien à présumer que Robespierre vouloit épouser un jour la fille de Louis XVI ; il fut deux fois au temple pour la voir. Ce projet du tyran sauva seul la vie à la princesse ; car il est vraisemblable que le dauphin a reçu un poison lent, quoiqu'un procès-verbal semble constater le contraire.

semblées nationales avoient déja pâli. Plusieurs orateurs, entre autres Louvet et Jean de Brie, ont fait sentir la nécessité de mettre un frein à la licence des libelles incendiaires à la faveur desquels les anarchistes de prairial demanderoient encore la tête d'un autre Ferraud, et les royalistes de vendémiaire prépareroient une autre scène de meurtre et de carnage. Pastoret et Lemérer ont défendu les principes avec une grande force de logique. Doulcet a combattu sans amertume toutes les erreurs, analysé toutes les opinions et prouvé qu'on n'étoit pas loin de s'entendre. On a senti que quelques additions au code pénal étoient le seul remède aux maux dont on s'est plaint. Encore faut-il préciser si bien la loi que les écrivains ne soient pas exposés à l'arbitraire de la tyrannie. Baudin des Ardennes, membre du conseil des anciens, est celui qui nous a paru avoir le mieux écrit sur cette question. « En voyant, dit-il, évoquer avec beaucoup d'éloquence et de sensibilité les mânes de ces illustres victimes, de ces vingt-deux députés les premiers immolés par la tyrannie, et qu'on prétend l'avoir

été par l'effet de la liberté de la presse ; j'admire comment l'imagination peut entraîner ceux mêmes qui jouissent d'une réputation justement méritée de talent et de patriotisme... Lorsque dans la convention nationale, il y a un peu moins d'un an, déja l'on prenoit goût à proposer des prohibitions, on avoit dit aussi que le droit de porter un sabre n'étoit pas le droit de poignarder. « Si la foudre, dit Pascal, tomboit « sur les lieux bas, les poëtes, et ceux qui « raisonnent de cette sorte, manqueroient « de preuves. » C'est qu'en effet une métaphore ne fut jamais une démonstration, quoique souvent elle éblouisse ceux auxquels on la donne pour telle ; et celle-ci manque de justesse..... Mais, en admettant que la presse soit une arme, et qu'elle le soit toujours ; je demanderai, moi, si, parce qu'on peut blesser avec, il faut interdire le port d'armes, à moins que l'interdiction ne soit générale et pour tous ; je demanderai surtout pourquoi l'on veut qu'il y ait un plastron pour quelques-uns ; car c'est ici le point délicat, et sur lequel il faut s'expliquer sans détour.

« Quand on parle de loi prohibitive sur la presse, les autorités constituées conserveront apparemment le droit d'écrire et de publier ce que bon leur semblera, tant par elles-mêmes que par des agens dont elles employeront la plume; en sorte que le magistrat aura pour lui la force de la loi et celle de l'opinion contre le citoyen réduit à l'impuissance de prendre le public pour juge entre lui et celui qui se trouve revêtu de l'autorité. Où nous conduit cette doctrine par laquelle on prétend affermir le gouvernement? à le rendre oppresseur..... *Il n'y* a point de république, point de démocratie, s'il n'existe un recours quelconque au peuple; et ce recours ne se trouve que dans l'appel à l'opinion publique par la voie de la presse.

« La constitution républicaine de 95 n'a pas été l'objet de ces démonstrations emphatiques prodiguées sans réflexion à celle de 1791; elle n'a pas été apportée dans le sein du corps législatif par l'archiviste avec une garde d'honneur et une procession de vingt-quatre vieillards; elle n'a pas été conduite en triomphe comme celle de 1793 dans

une arche qui s'est trouvée n'avoir été pour elle que l'urne sépulcrale : moins d'engouement, plus d'estime sont un très-bon lot pour celle de 1795. Cependant, avec quelque soin que les pouvoirs y soient à la fois divisés et réglés, il pourroit arriver, s'ils ne se rattachoient à ce ressort commun, à cette précieuse liberté de la presse, qu'on auroit parcouru la chaîne entière de ces pouvoirs sans obtenir justice.

« Que je sois opprimé par mon administration municipale, je dois recourir à celle du département : elle peut se trouver foible, prévenue ou négligente. Je m'adresserai ensuite au ministre de l'intérieur; mais il sera forcé de consulter ces mêmes administrations qui peuvent le tromper. J'irai jusqu'au directoire : est-il possible d'exiger de lui qu'il entre dans le détail de toutes les affaires particulières? Je présenterai une pétition au corps législatif; il prononcera, et il aura raison, un renvoi à ce gouvernement que j'ai vainement invoqué. Où donc est la garantie de ma liberté? Dans le droit incontestable, imprescriptible, illimitable, que le pacte social m'assure d'intéresser tous mes

concitoyens à ma cause, de les en rendre juges par l'éclat de mes plaintes que j'imprimerai..... Voilà certainement la sauve-garde du citoyen, et ce que redoutent, non-seulement la tyrannie, mais encore la présomption et la médiocrité. La liberté de la presse les fait frissonner parce qu'elle amène à sa suite ce qui leur est le plus redoutable, et pourtant le plus nécessaire, la contradiction et la censure. Il seroit si doux de rendre muettes les cent bouches de la renommée qui peuvent à toute heure s'aviser de *publier* que nous nous trompons. — Qui, nous? — Oui, vous-mêmes. Et c'est parce que vous êtes si peu disposés à le croire, qu'il faut qu'on vous rende le service de vous en avertir. — Passe encore; mais si l'on s'avisoit de nous rendre ridicules! — Citoyens, je conçois toute l'étendue d'un pareil danger; je suis touché de vos alarmes autant que je puis l'être, mais c'est à ce prix que nous serons tous libres.

« On l'a dit mille fois; ce n'étoit point par leurs écrits que Marat et Hébert étoient redoutables, si d'autres qu'eux et leur pareils avoient pu librement écrire. Leur exé-

trable influence dérivoit du tribunal révolutionnaire, et sur-tout de la liberté beaucoup trop illimitée de la *presse aux assignats* avec laquelle on formoit l'armée révolutionnaire, on faisoit accepter la constitution de 1793, on soudoyoit des milliers d'agitateurs, on préparoit tant de journées affreuses, on payoit les hurlemens des habitués des tribunes à la convention; et l'on amenoit enfin, ce déluge de maux qui a failli nous submerger.

« Voyez l'assemblée constituante, si grande, si fidèle aux principes, si supérieure aux traits qu'on lui lançoit dans les *Actes des apôtres*, qu'elle laissoit vendre publiquement dans ses avenues. Suivez au contraire la tyrannie dans ses vengeances, et vous la trouverez implacable à l'égard des écrivains; voyez sous Robespierre, André Chénier sacrifié pour des articles qu'il inséroit dans le *Journal de Paris*, contre Brissot qui fut immolé pour son *Patriote françois*..... Condorcet, Ducos, Rabaut, vous fûtes immolés, non parce que d'immondes reptiles, plongés dans la fange de l'immoralité, avoient publié des feuilles

dégoûtantes ; mais parce que vous aviez travaillé tous à cette *Chronique* abhorrée du monstre qu'elle n'avoit pas ménagé. Et toi, Lareveillère-Lépaux, que j'estime assez pour te citer lors même que tu gouvernes, ne te vit-on pas réduit à soustraire ta tête aux poursuites qui la menacèrent si long-tems pour ton article du *Cromwelisme* inséré dans ce même journal.

« La tyrannie, toujours sombre, soupçonneuse, défiante, ne pouvant se dissimuler qu'elle est l'objet de l'exécration générale, laisseroit-elle un libre cours à la voix publique dont elle ne peut attendre que des reproches ? Celui qui n'a rien à craindre de la renommée, n'entreprend point d'en arrêter le cours.

« Quoi ! s'écrie-t-on, les journaux de la chouannerie et de l'anarchie continueront donc impunément d'attaquer la législature et le gouvernement ? En vérité, citoyens, il me semble que vous avez bien peu de confiance en la stabilité de la république et de la constitution, si vous tremblez pour leur sort à la lecture d'un pamphlet. L'Europe conjurée recule devant nos guerriers,

et un journal, vingt journaux vous donneroient des allarmes ! J'ai regret que vous me réduisiez à vous rappeler que l'ancien régime avoit laissé dire sur le théâtre par Figaro : Qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.

« Citoyens, qui que vous soyez, renoncez à l'espérance d'enchaîner aucune vérité. Laissez-leur un libre cours ; elles le prendront malgré vous, malgré vos efforts, malgré votre puissance, malgré vos sophismes... O vous qui redoutez que les journalistes ne pervertissent l'opinion, songez-vous qu'elle est en vos mains.... Donnez le bonheur; préparez-le du moins; que chaque jour fournisse à la patrie quelque nouveau gage de votre sagesse, de vos lumières et de vos vertus :.... On abusera quelquefois de la liberté de la presse, comme on abuse de la santé, de la fortune, du savoir, de la puissance ; sans que l'abus qu'on a fait de toutes ces choses ait rendu leur utilité douteuse. Celui de la presse sera, je le désire, sévérement réprimé. Qu'on ait arrêté la distribution de *l'Eclaireur*, qu'assurément je me suis bien gardé de lire, c'étoit un délit pu-

nissable que de répandre un écrit qui, ne portant aucun nom d'auteur, ni d'imprimeur, n'offre point de garant de ce qu'il renferme. Je hais le lâche qui frappe ainsi dans les ténèbres, et j'applaudis à son châtiment. Quant à ceux qui signent, ou qui tout au moins donnent une adresse en indiquant l'imprimeur, s'ils provoquent au crime, que font les accusateurs publics, et pourquoi ne les poursuivent-ils point ? Ce ne sera pas moi qui demanderai l'impunité des délits qui me font horreur. Dans tout ce qui n'est d'ailleurs qu'opinion, controverse, je soutiens que la liberté d'écrire est la sauve-garde de la liberté publique. » Graces soient rendues au conseil des cinq-cents d'avoir affermi notre indépendance, en maintenant dans toute sa pureté le principe qui en est le plus ferme appui.

On a renvoyé à la commission chargée de la classification des loix le soin d'ajouter, ou plutôt de proposer quelques additions au code pénal relativement aux délits qui peuvent se commettre à la faveur de la librté de la presse. Ces mesures répressives qui concilient ce qu'on doit à la liberté d'écrire et ce qu'on doit

doit à la patrie ont été décrétées depuis dans la séance du 27 germinal ; on a prononcé la peine de mort contre ceux qui, par leurs discours, écrits imprimés ou affiches, provoqueroient la dissolution de la représentation nationale, du directoire, le meurtre de tous ou de l'un de ses membres, le rétablissement de la royauté, de la constitution de 93, la loi agraire, etc. etc.

Les fêtes d'une nation qui renaît à la liberté, méritent de fixer les regards de l'observateur attentif. On a célébré, le 10 germinal, la fête de la jeunesse. Cette idée heureuse est empruntée des républiques anciennes. Les Athéniens célébroient aussi au printems leurs Ephébées. Ce peuple ingénieux avoit suivi les règles d'une profonde politique dans l'institution de ces solemnités vraiment nationales. Une fête étoit destinée à consacrer le souvenir de la victoire de Marathon. Les Céramiques, se célébroient en l'honneur des citoyens morts les armes à la main. Une autre fête étoit instituée en mémoire de la réunion des différentes bourgades des peuples de l'Attique ; ils avoient la fête des Muses, en l'honneur des beaux arts,

celle des Femmes, en l'honneur de la maternité, celle des Heures pour consacrer l'emploi du tems, celle des sémences et celle des fruits pour honorer l'agriculture. Nous avons déja parlé de leurs jeux olympiques, et de tant d'autres qui sont assez connus. On se rappelle l'énergique et attendrissante peinture que J. J. Rousseau, ce dieu de l'éloquence, trace dans ses ouvrages des fêtes républicaines de Genève dont il avoit été témoin dans son enfance, et dont le souvenir le poursuivoit au milieu du tourbillon de Paris et dans le moment de sa plus grande célébrité. Nous avons eu raison d'adopter ces institutions antiques : la liberté et les mœurs ne peuvent qu'y gagner. On a célébré en floréal la fête des époux. Le caractère de ces fêtes est auguste et touchant; mais le moment ne nous a pas paru bien propice : l'esprit public est trop altéré, trop dégradé, trop perverti en ce moment par le fanatisme et par la malveillance, qui profitent des malheurs du tems pour chouanner et royaliser la France. Nous eussions cru qu'il eût été plus politique et qu'on eût assuré davantage le grand effet que doivent

produire ces fêtes républicaines, si on ne les eût mises en activité qu'à la paix, et dans un tems où la misère du peuple n'étant plus la même, il eût été plus disposé à y participer avec enthousiasme.

On a vu dans le livre précédent que la convention avoit porté un grand coup aux sociétés soi-disant populaires. Le corps législatif a pris aussi cet objet en considération; on a reconnu qu'il en étoit de ces sociétés comme des têtes trop exaltées, bonnes pour opérer, pour commencer une révolution, mais très-nuisibles quand il n'est plus question que de la consolider et de l'asseoir sur les bases éternelles de la justice et de l'ordre social. Nous n'aurons plus rien à redouter de ces patriotes exclusifs, de ces patriotissimes, qui, pour vouloir tout outrer, ont failli tout renverser, et qui ont prolongé le torrent révolutionnaire et le fléau dévastateur de la tyrannie des démagogues, la plus cruelle, le plus insupportable de toutes, et la plus délirante.

Le corps législatif a mis en activité l'institut national et il commence à organiser les écoles centrales. Il faut espérer que cet

institut n'imitera pas l'ancienne académie, qui ne sut s'approprier, ni Mallebranche, ni Descartes, ni Pascal, ni les deux Rousseau, ni l'auteur de la *Mètromanie;* qui refusa le prix de poësie à Voltaire pour couronner l'ouvrage d'un auteur au-dessous du médiocre. En jetant un regard sur les membres qui composent déja cet institut, on voit avec douleur que, quoiqu'il renferme d'excellens choix, on est bien loin de remplacer les Buffon, les Fontenelle, les Montesquieu, les Corneille, les Racine, ces géans du grand siècle, tous ces hommes immortels *qui siégeoient* au même endroit. Il y a de très-grands talens; mais on est étonné d'y voir un Chénier à côté d'un Lebrun, c'est-à-dire, la médiocrité à côté du génie. L'auteur d'*Epicharis et Néron*, Légouvé, méritoit bien plus cette place que Chénier. Lacroix, l'auteur de l'*Histoire des constitutions de tous les peuples*, eût dû être préféré à d'autres écrivains qui lui sont bien inférieurs. On a été plus étonné encore d'entendre lire à la première séance publique de cet institut, des vers peu dignes de leur auteur, Colin-Harleville : on ne peut

rien voir de moins poëtique : on en jugera par cette seule épithète : *Un digne institut.* Le surplus de cette pièce est écrit avec la même foiblesse de style.

La seconde séance publique de l'institut national a été bien supérieure à la première. On y a lu deux fables de Montvel, très-bien faites, et de beaux vers de Ducis et de Légouvé. Quant aux arts et sciences, on a lu des mémoires qui donnent les plus hautes espérances pour les progrès des arts dans leur application aux objets utiles.

Les astronomes s'occupent avec ardeur à déterminer l'arc du méridien qui doit fixer l'unité fondamentale du nouveau système des poids et mesures.

Le lycée des arts concourt aussi très-puissamment à leurs progrès. Nous devons transmettre, autant qu'il est en notre pouvoir, à la postérité la plus reculée, tous les rapports de Grégoire à la convention, tous les soins qu'il s'est donné pour préserver une foule de livres et de monumens des ravages du vandalisme, et pour obtenir des encouragemens pour les gens de lettres, et en particulier pour le soutien du lycée.

commandée par Delbée et Beauchamp, dont il jalonsoit les talens, et dont il redoutoit la supériorité. Cette division, le défaut de concert qui en fut la suite, procurèrent aux républicains la sanglante et glorieuse journée de Saint-Symphorien, la prise de Châtillon, le 11 octobre 1793, la victoire décisive de Cholet, le 17, et transporta les immenses débris de cette armée sur la rive droite de la Loire. Dans cette grande armée étoit un corps de dix mille Bretons de la rive droite, commandé par le plus habile des chefs que cette guerre ait dévoilé, par Beauchamp. Cet homme, dont les grands talens furent si funestes à sa patrie, avoit repris la grande idée conçue quelques mois avant par le sacristain Cathelineau, de faire révolter la Bretagne de la rive droite, à cet effet de passer la Loire avec ses dix mille Bretons, toujours victorieux quand il les a commandé, toujours battus quand il a cessé d'être à leur tête. La grande armée devoit rester sur la rive gauche. Ce plan fut exécuté par les dix mille Bretons qui forcèrent le passage; mais la grande armée, ayant été défaite à Cholet, pressée par les républicains, par l'im-

mortelle garnison de Mayence, ayant perdu ses deux chefs (Delbée étoit blessé grièvement et Beauchamp mortellement), trouvant un chemin frayé par les dix mille Bretons, passa la Loire avec eux. Revenons à Charrette : il avoit été lieutenant de vaisseaux ; il étoit féroce ; et menacer un prisonnier de l'envoyer à Charrette, c'étoit le menacer de la mort : il faisoit assassiner, il assassinoit froidement, sur le moindre soupçon, amis ou ennemis ; il étoit d'une bravoure à toute épreuve ; il a tenu une campagne d'hiver contre trente mille hommes, n'ayant avec lui que quatre à cinq cents aventuriers ; il a promené ce foible noyau à travers les débris de la grande armée qui n'avoient point passé la Loire, ou qui purent rentrer dans la Vendée après la déconfiture de Savenay. A force de mouvemens il étoit parvenu à se procurer un corps de quinze à vingt mille hommes. Stofflet avoit été pris peu de tems avant Charrette ; il avoit été découvert et arrêté dans l'asyle où il prenoit quelque repos. Charrette fut forcé à la course comme une bête fauve, et après avoir été poursuivi pendant six heures, il

fût fait prisonnier par le brave et infatigable Travot. Ces deux chefs des rebelles ont été fusillés à Nantes après avoir été jugés militairement. Charrette dut, en entrant cette seconde fois dans Nantes, éprouver un souvenir bien douloureux : cette entrée étoit bien différente de celle qu'il y avoit faite après la pacification; il étoit alors monté sur un superbe coursier, suivi de son état-major, du général républicain Canclaux, et des représentans en mission dans les départemens de l'Ouest : il avoit l'air d'un triomphateur; et ce n'étoit pas, en effet, un médiocre triomphe de traiter d'égal à égal avec les députés d'une grande nation : cette fois-ci, vêtu d'une courte veste, d'un pantalon sale et ensanglanté, le bras en écharpe, un mouchoir autour de la tête, la barbe longue, le visage pâle et l'air abattu, il a été promené dans les rues, entouré de bayonnettes républicaines, précédé par une musique guerrière. Cette marche, que la générosité dont on doit user envers un ennemi vaincu ne permettroit pas d'approuver dans d'autres circonstances, avoit sans doute pour but de forcer dans ses derniers retranchemens l'in-

crédulité vraie, ou factice, de ceux qui s'obstinoient à nier la prise de ce chef.

Il eût semblé que la guerre de la Vendée étant terminée, tous les germes de guerre civile auroient été étouffés : la chouanerie qui n'est autre chose que le royalisme de la Vendée, sous un autre nom, et les réactions perpétuelles des peuples irascibles et inflammables du Midi, mettent la patrie dans un nouveau danger. La Russie, cette puissance collossalle qui vient de dévorer la Pologne, pourroit nous attaquer de concert avec l'Angleterre et l'Autriche, en conséquence d'un traité secret conclu entre ces trois couronnes ; mais si nous pouvons appaiser les troubles de l'intérieur, les troupes russes sont peu à craindre pour nous. Elles viendroient se fondre en France comme les soldats prussiens se sont fondus dans les plaines de la Champagne. Il est un plus grand péril pour la république, c'est l'incroyable cherté de tous les objets de première nécessité ; la patience sublime du peuple françois à cet égard a fait briller en lui une vertu qu'on ne lui soupçonnoit pas.... Eh ! quel peuple est plus doux, plus aima-

ble, plus confiant, quand il n'est pas excité, trompé par des scélérats ? Le laboureur, trop enhardi par la révolution, et trop favorisé par elle (car il ne faut au cultivateur qu'une honnête médiocrité) est devenu le duc et pair de la révolution ; il a montré, mais dans sa hideuse nudité, et sous un aspect plus féroce, tout l'égoïsme, toute la dureté, toute la cupidité des riches. Le paysan a paru plus insolent, plus âpre, plus anti-social, plus vraiment contre-révolutionnaire que l'aristocratie elle-même n'auroit osé l'espérer. Il voudroit jouir des avantages de la révolution, et en laisser tomber tout le poids sur les villes : le gouvernement n'obtiendra la paix du dedans et ne procurera l'abondance que lorsqu'il aura forcé le laboureur d'obéir à la loi. Rousseau a dit : *L'homme est né bon, mais les hommes sont méchans*. La conduite des laboureurs et des fermiers nous feroit penser, au contraire, que l'homme est né méchant, dès qu'il a intérêt à l'être, mais que les hommes deviennent meilleurs quand ils sont réunis en société : nous trouvons plus de sensibilité, plus d'humanité dans la cité

lisation des villes que dans les champs, où l'homme vit plus isolé, où il est aussi plus rapproché de l'état de nature.

Le discrédit prodigieux des assignats est la cause du renchérissement des subsistances. On peut attribuer ce discrédit à différentes causes : la première, à la faute que fit la convention de démonétiser les assignats à face royale, ce qui a fait craindre qu'on en démonétiseroit bientôt d'autres; la seconde, d'avoir permis la liberté du commerce de l'or et de l'argent; la troisième, d'avoir trop détendu l'arc révolutionnaire, et d'avoir ordonné l'ouverture de la bourse, ce grand foyer d'agiotage. Le discrédit est encore provenu de la trop grande émission d'assignats. L'annéantissement de nos finances est le plus grand danger que puisse courir la chose publique : il a forcé le corps législatif a gréver les classes les plus aisées, d'un emprunt forcé de six cent millions en numéraire métallique, ou soixante milliards en assignats; mais il a supprimé en même tems la taxe de guerre, si mal combinée par la convention. On a créé depuis pour deux milliards quatre cent millions de mandats

territoriaux; tous les assignats doivent être échangés contre des mandats à raison de trente capitaux pour un, excepté les assignats de cinquante sous et au-dessous, qui sont évalués à un dixième de leur valeur nominale. Le tems seul fera voir jusqu'à quel point cette mesure aura réussi : quant à nous, la banque proposée par Lafond-Ladebat, nous a toujours paru être le plan réparateur qu'on eût dû adopter.

Nous avons éprouvé des revers du côté du Rhin, et nous avons perdu soixante lieues de terrain; mais les revers ne font qu'enflammer davantage le courage des républicains; nos armées de Sambre et Meuse, de Moselle et du Rhin vont reprendre leur marche triomphante : nous avons plus de trois cent mille hommes qui vont se répandre comme un torrent sur le pays ennemi. L'armée d'Italie a déja préludé par les succès les plus brillans : nous en rendrons compte dans le livre suivant. Le machiavélisme des rois (1) l'or corrupteur de l'An-

(1) Machiavel a développé les artifices, les moyens d'oppression employés par les tyrans : c'étoit un excellent citoyen, un bon père de famille; s'il eût in-

gleterre, le génie désorganisateur de Pitt et la faction anarchique qui s'est long-tems élevée à côté des républicains, remuent toujours la lie de la révolution; mais nous avons un gouvernement sage et ferme qui fera sans doute plier toutes les passions sous le joug de la loi, qui ne composera avec aucun parti, et qui comprimera également tous les terroristes, tous les réactionnaires, tous les égorgeurs anciens et nouveaux : aussi les royalistes blâment le directoire exécutif, et les anarchistes et anciens terroristes le taxent de royalisme : ils disent que c'est une aristocratie, une royauté déguisée, un despotisme organisé. Il en résulte que notre constitution a atteint un juste milieu entre les vices de la démocratie et les fléaux du pouvoir arbitraire, puisqu'elle est blâmée par les deux partis opposés. Le gouvernement qui convient le plus à un peuple aussi mobile que le peuple François, est celui qui a un centre d'unité sagement contrebalancé. Tel est celui qu'a établi notre constitution, ouvrage du bon sens et de la probité : il n'y manque qu'un troisième

---

titulé son livre : *Le Prince*, personne ne se seroit trompé sur la pureté de ses intentions.

pouvoir pour former la vraie balance législative. L'esprit public (et c'est-là une des suites les plus heureuses de notre révolution) paroît être à une égale distance de l'asservissement au joug d'un seul, et de la fièvre révolutionnaire : tous les partis semblent épuisés de lassitude, excepté peut-être quelques royalistes et les assassins démagogues du Midi. Il n'y a guère plus de conquête révolutionnaire à espérer; il n'y aura plus de long-tems de 10 août, de 31 mai, de 9 thermidor, à moins qu'il ne se trouvât à l'avenir dans le directoire de nouveaux Pisistrate, de nouveaux Robespierre, et dans le corps législatif de nouveaux Marat. Ainsi tout présage la fin de nos calamités, l'affermissement de la révolution : on verra dans le livre suivant si cet espoir est fondé.

Nous avons déja hasardé notre opinion sur l'incorporation du pays de Liége et du Brabant à la France; nous avons regardé cette réunion comme un germe perpétuel de guerres et de rivalités nationales. Ces peuples, si l'on en excepte les Liégeois, ne paroissent pas mûrs pour la liberté : dans cette agitation ou effervescence qu'on appelle

pelle si improprement révolution du Brabant, la véritable cause de l'insurrection fut dans le ressentiment des prêtres contre les réformes administratives de Joseph II, et leur exécution, qui fut à la vérité vraiment despotique. Le parti réellement patriote, celui de Vonk et de Van der Mersch, ne brilla un instant, que pour être ensuite opprimé par celui de Van der Noot et de Van Eupen, que pour voir l'intrigue cléricale détruire le foible édifice de la liberté qu'il avoit cimenté de son sang, et la crédulité superstitieuse imposer de nouveau à un peuple indolent et fanatique, le joug que le courage avoit brisé. Le mouvement du peuple Liégeois mérita davantage le nom de révolution, mais sa force ne répondoit pas à son énergie; et la perfidie prusienne, combinée avec l'astuce de la vengeance sacerdotale, rendirent nuls les efforts de ce peuple pour la liberté. L'inutile insurrection de Kosiusko dans la Pologne qui vient d'être effacée du nombre des puissances, est une preuve qu'il faut plus que du courage et des lumières pour la conquête des droits sacrés de l'hu-

manité. Les Hollandois ne sont pas moins indolens que les Brabançons, et s'ils sont un peu moins susceptibles d'être fanatisés; l'avidité commerciale, et plus encore le *défaut* de forces militaires, ne permettent guère d'espérer que le gouvernement républicain s'y maintienne. La convention batave n'a, selon nous, d'espoir que dans son alliance avec la république françoise. Cela peut nous entraîner dans une guerre avec le roi de Prusse qui voudra rétablir le stadhouder dans ses pouvoirs.

Un événement digne de trouver *place dans* l'histoire de notre révolution, vient d'affliger les amis de la chose publique; c'est la retraite du général Pichegru; cet homme célèbre est né, ainsi que Jourdan, dans la classe plébéienne; tous deux ont placé leur noms, jadis obscur, presqu'à côté des grands noms de Turenne et de Condé; de grands talens, une grande valeur, un dévouement entier à la cause de leur pays, ont fait distinguer ces deux généraux. Les chances heureuses, les belles circonstances de guerre, ne leur ont point manqué, ils n'ont point manqué aux

circonstances ; ces deux hommes qui ont également attiré les regards de l'Europe, semblent aujourd'hui partager d'une manière inégale, l'intérêt de la nation et la confiance du gouvernement. On se demande les motifs de la retraite de l'un de ces émules de gloire, lorsque l'autre poursuit sa brillante carrière. Tous deux ont reçu de justes hommages du gouvernement. Jourdan, pendant le voyage qu'il vient de faire à Paris, et Pichegru après sa démission, ont été accueillis par le directoire et les ministres, comme devoient l'être deux hommes qui ont mérité la reconnoissance nationale. Le ministre de l'intérieur a donné à l'un et à l'autre une fête digne du ministre des arts. Nous ne croyons point qu'il faille chercher dans les événemens de la fin de la campagne dernière et dans nos revers devant Mayence et Manheim, la cause d'un mécontentement qui seroit aussi injuste que l'effet en seroit impolitique et nuisible aux intérêts de la république. Tacite a dit : « Tel est l'horrible « sort des armes : chacun s'attribue l'hon- « neur des succès ; les revers sont imputés « à un seul homme. » Bien loin que cette

maxime puisse être appliquée au général Pichegru, comme on pourroit croire en s'arrêtant au résultat apparent de ses dernières opérations, on reconnoît qu'il a acquis au sein des revers une gloire indépendante des succès et que l'envie ne peut atteindre. On s'accorde à penser que le plan de campagne relatif au passage du Rhin n'étoit point une conception des deux généraux principalement chargés de son exécution : chacun d'eux a mis le même zèle, la même ardeur à emporter les premières difficultés, la même obstination à atteindre le but principal, c'est-à-dire, la dispersion de l'armée de Clairfayt dans le haut pays entre le Necker et le Mein, dernière victoire de laquelle dépendoit le sort de Mayence. La partie la plus difficile du développement des attaques fut réservée à Pichegru. Quant à ses opérations en deçà du Rhin, on reconnoît son esprit de ressources et sa prévoyance dans la pénible retraite qu'il a exécutée en prenant avec habileté des positions aussi avantageuses que le permettoit un terrain qui devenoit toujours de plus en plus défavorable, jusqu'à ce qu'il eût atteint les lignes de la Queich. Cette sa-

vante manœuvre fut secondée par la marche du général Jourdan, qui se porta entre le Rhin et la Moselle, couvrit Trèves et Luxembourg. Jamais peut-être plus de courage n'honora le soldat françois : des marches pénibles dans un pays couvert et presqu'impraticable pendant la mauvaise saison, la pénurie des subsistances, des combats vifs et fréquens, tels sont les obstacles qu'il a fallu surmonter. Pichegru a supporté glorieusement, pendant près d'un mois, le poids des forces impériales; et sur ce même théâtre où l'ennemi pouvoit croire qu'il ne lui restoit qu'à déterminer la direction de ses marches, il a su neutraliser l'effet des victoires dont on a fait tant de bruit à Vienne. Ceux qui, non contens de la belle marche du général Jourdan sur le flanc droit des ennemis et de ses vigoureuses attaques sur la Nahe, n'exigeoient rien moins des deux généraux que la réunion de leurs forces, et la destruction totale des forces supérieures des ennemis en deça du Rhin, ceux-là ne pouvoient justifier leurs vœux téméraires, qu'en osant blâmer la retraite du général Pichegru. Le gouvernement, mieux informé, a pu juger si

cette réunion pouvoit s'effectuer sans abandonner, tant au-dessus qu'au-dessous de Manheim et de Mayence, les points d'appui nécessaires pour contenir l'ennemi, et l'empêcher de rien entreprendre de considérable. La retraite du général Pichegru après la levée du blocus de Mayence, et ses divers combats en avant des lignes de la Gueich, et sur son flanc gauche jusqu'à la tête des Vosges, pour seconder les attaques de l'armée de Sambre et Meuse, forment une des plus remarquables et des plus glorieuses époques de notre histoire.

Quoiqu'il n'entre point dans notre plan de nous étendre sur les expéditions militaires, qui se ressemblent presque toutes, et quoique nous ayons annoncé à nos lecteurs que nous n'entrerons dans certains détails à cet égard que lorsqu'une bataille renfermera quelque circonstance qui puisse la faire distinguer des combats ordinaires, enfin, quoiqu'il soit encore plus contraire aux bornes que nous nous sommes prescrites de donner l'histoire particulière des campagnes de chacun de nos généraux, cependant la retraite de Pichegru qui a presque l'air d'une

disgrâce, son mérite, sa modestie peut-être excessive, l'isolement auquel il paroît s'être condamné, l'envie que nous aurions de le voir encore à la tête de nos armées si souvent victorieuses sous ses ordres, les leçons et les réflexions utiles que présente l'apperçu que le général Sauviac vient de publier sur les deux dernières campagnes de l'armée du Nord commandée par Pichegru, sont autant de motifs assez puissans pour nous décider à placer ici un extrait de cet apperçu, qui nous a paru aussi exact que judicieux : « La campagne du Rhin est étrangère à mon objet, dit l'auteur ; je me contente à cet égard de rendre justice, avec le général Pichegru lui-même, aux talens bien reconnus du général Hoche ; mais je puis m'étendre avec connoissance de cause sur la campagne du Nord, où l'on est par une suite non interrompue de victoires presque ignorées à cause de la modestie du vainqueur et de la haine que lui portoit le tyran (Robespierre), parvenu à l'expulsion totale de l'ennemi du territoire françois, à la prise de tous les Pays-Bas, et à la conquête entière de la Hollande. On a voulu attribuer le plan de cette campagne

au général Custine, qui, au contraire, en accueillit assez froidement un semblable quelque tems avant sa fin tragique. C'est à Carnot et à Pichegru que doit être réellement attribué le plan de cette belle campagne du Nord parce qu'il est constant qu'ils ont eu la même idée de leur côté, et que, quand bien même ils l'auroient choisi parmi le grand nombre de ceux qui leur ont été présentés, on pourroit toujours les en regarder comme les véritables auteurs, parce qu'il y a dans ce cas autant de mérite à faire un bon choix qu'à créer. Carnot a dû gémir sans doute sur le morcellement funeste que les circonstances ont nécessité dans ce plan. Un déficit irréparable dans les forces agissantes a empêché l'exécution d'une de ses parties les plus essentielles : en effet, il consistoit principalement à considérer tout l'espace entre mer et Rhin comme un vaste champ de bataille. L'armée du Nord devoit attaquer par l'ordre du croissant, en refusant le centre et debordant les deux aîles; ce qui se faisoit par trois armées de cinquante mille hommes chacune, dont celle du centre tenoit l'ennemi en échec, et les deux autres se portoient sur

ses flancs par la Lys et par la Sambre; tandis que deux armées plus foibles, couvertes par les deux armées latérales comme armées d'observations, s'emparoient des places fortes. En même tems une armée de cinquante mille hommes défendoit le passage du Rhin, pour empêcher qu'il ne parvînt du côté de l'empire du secours aux coalisés; tandis que l'armée de la Moselle, à peu près d'égale force, gagnoit les derrières de Cobourg, et l'obligeoit, ou à une prompte retraite, ou à combattre à double front, ce qui assuroit dans les deux cas sa ruine totale: c'est cette armée, destinée à gagner les derrières de l'ennemi, qui n'a point agi, parce que l'armée du Nord manquant des choses nécessaires, on a été obligé de la renforcer par l'armée de la Moselle, projet qui fut heureusement exécuté par le général Jourdan. Tel est l'historique de ce plan de campagne sur lequel il étoit tems de fixer enfin les idées.

« Je pourrois m'étendre sans doute, continue le même auteur, avec quelque complaisance, sur la victoire de Meucron, si sanglante et si long-tems disputée, où, malgré le courage de nos colonnes et les savan-

tes dispositions du général Pichegru, il fallut toute la valeur et l'intrépide sang-froid du général Magdonal pour décider en notre faveur la victoire si long-tems en suspens; sur celle de Courtrai, où, sans le malheureux contre-tems qui retarda la marche de la colonne destinée à déborder l'ennemi par le flanc droit, Clairfayt auroit été cerné et sa retraite impossible.

« Je n'oublierois pas la victoire mémorable de Turcoing, où l'ennemi perdit ses meilleures troupes et presque toute son artillerie; celle de Pont-à-Chain, où nos colonnes plusieurs fois repoussées revinrent toujours au combat avec une nouvelle ardeur, et où l'on remarqua des cavaliers, dont les membres tomboient en lambeaux, haranguant avec sérénité leurs camarades, et leur inspirant dans leur éloquente agonie jusqu'à l'envie d'acquérir de semblables blessures.

« On verroit plus loin l'armée républicaine remporter dans l'espace de deux décades, trois victoires remarquables par la conséquence dont elles furent pour le siége d'Ypres, celle de Longuemarque, celle de Rousselaer et celle d'Ouglède, dans laquelle nos

troupes combattirent à nombre égal et en battaille rangée.

« Ensuite viendroient naturellement les glorieux combats de Deynse, de Malines et de Boxtel, celui d'Apelteren lors du passage de la Meuse; et enfin les deux célébres victoires sur la glace: la conquête de la Hollande fut la suite de ces deux dernières victoires.

« Du récit de ces succès, je passerois naturellement à celui des places conquises, Ménin, Courtrai, Ypres, Ostende, l'île de Cadzant, et l'Ecluse, où le général Moreau a acquis beaucoup de réputation. Je m'étendrois sur la prise de Niewport dont la reddition fut due au courage des représentans Lacombe-Saint-Michel et Richard, qui se vouèrent dans cette circonstance à une mort assurée en osant résister au funeste décret qui prescrivoit l'assassinat des prisonniers (1).

---

(1) L'exécution de cette loi, inconnue aux siècles les plus barbares, et bien au-dessus des féroces inventions des Visconti et des Adrets, dont la fureur paroissoit au moins légitimée par la nécessité des représailles, auroit rendu l'ennemi presqu'in-

« Je parlerois ensuite de la conquête de Crévecœur, Heusden et Nimègue: de là, je passrois à Venlo et Grave soumises également aux armes par-tout triomphantes du général Pichegru; je terminerois enfin ce tableau par le siége qu'il fit lui-même en personne de Bois-le-Duc, place regardée avec raison comme imprenable, dont il s'est rendu maître au bout de trois semaines, tandis qu'elle avoit résisté un an au prince d'Orange.

« J'observerois que jusqu'à l'arrivée du gé-

vincible par le désespoir; mais aux yeux de Robespierre, cette raison étoit un crime qui auroit perdu ceux qui avoient osé la prendre en considération, si le 9 thermidor n'étoit venu à leur secours au moment même que le tyran venoit de prononcer leur arrêt de mort, en érigeant en conspiration leur généreux dévouement. Leur perte n'auroit pas tardé à être suivie par celle du représentant Carnot. On rappelle à sa gloire qu'ayant fait sentir au tyran que c'étoit à cette désobéissance sage, pleine d'humanité, qu'on devoit la conservation de six mille hommes, il en obtint cette réponse atroce: « Eh! qu'importent six mille « hommes quand il est question d'un principe? » Par ce mot *principe* il entendoit ses vues secrettes.

néral Jourdan, c'est-à-dire, jusqu'à la jonction de l'armée de la Moselle, tous les succès de la droite furent dus aux ordres du général Pichegru, et à ses instructions remplies avec beaucoup de zèle et de bravoure par le général Desjardins, commandant cette aile.

« J'ajouterois, que la bataille de Turcoing est à mes yeux une des plus belles de l'histoire moderne. C'est-là, qu'on a vu, à l'exemple du grand Frédéric, des généraux battus la veille, s'arrêter sur le champ de bataille, se décider à attaquer le lendemain et obtenir une victoire des plus complettes qui fit perdre aux armées combinées, plus de douze mille hommes, et presque toute son artillerie de campagne. Cette mémorable journée, sauva sans contredit la France, parce que le plan de l'ennemi savamment conçu par le général Mack, quoique calqué sur le fameux cercle de Vendôme, ne tendoit à rien moins qu'à rompre la communication de notre armée avec les frontières, et par conséquent, à forcer sa retraite sur Cassel, où l'ennemi, à la faveur de son double mouvement par Séclin, auroit pu la prével

nir ou bien la faire errer à l'aventure dans un pays dévasté, et sans ressource, en bloquant en même tems la place de Lille, non approvisionnée, dont toutes les communications auroient été interceptées par le fait même de la victoire. Cette sanglante journée, si glorieuse pour la France, prépara d'une manière bien efficace tous les succès de la campagne, parce que la perte de l'artillerie, irréparable pour l'ennemi, fixa pour toujours de notre côté la supériorité dans une arme aussi décisive.

« Pourquoi donc ne classe-t-on jamais un victoire aussi signalée, avec les trois qu'on cite avec un enthousiasme, sans doute bien mérité ? parce que le vainqueur, uniquement occupé à battre et à poursuivre l'ennemi, a fait des récits si modestes que le public, accoutumé aux rapports exagérés, a eu même de la peine a appercevoir des succès dans le narré officiel de ses plus brillantes victoires ; parce que sur-tout les agens de la tyrannie décemvirale, acharnés à sa perte, cherchoient à annuller ses succès dans l'opinion publique, ne pouvant le faire sur le champ de battaille.

« Les ennemis de Pichegru ont prétendu qu'il avoit des ordres pour assiéger Condé et Valenciennes, lorsqu'il s'est porté sur Ménin et sur Courtrai ; tandis qu'il existe un intervalle de près de quatre mois entre ces deux époques. Comment les ennemis de ce général ont ils cru aussi faire regarder comme une preuve d'impéritie militaire, une des plus belles opérations de la guerre, la fameuse diversion sur Menin et sur Courtrai; tandis qu'elle a été la principale source de tous les succès d'une campagne aussi étonnante.

« Cette belle marche, exécutée sur le flanc droit de l'ennemi, jointe à celle qui eût lieu simultanément sur son flanc gauche du côté de Beaumont, força Cobourg à évacuer le centre pour sauver ses communications et ses convois, à la veille d'être interceptés par les positions que nos armées alloient prendre sur la Lys, l'Escaut, la Sambre et la Haisne ; cette marche rétrograde de l'ennemi, forcée par le mouvement de deux ailes, a assuré la reddition de quatre places du centre. Un mouvement savant et hardi nous livra de même, quelque tems

après, quatre places de la Flandre hollandoise qui se trouvèrent aussi sans espoir de secours par la position de l'armée sur la rive droite de l'Escaut.

« La marche audacieuse de cette armée, animée toujours par le même génie, ne tarda pas à nous livrer également d'un seul coup, toutes les places qui restoient à conquérir dans la généralité; parce qu'au moment même où Mollendorf, sur le Rhin, n'osoit passer ce fleuve à cause des glaces qui le couvroient dans une étendue de plus vingt lieues, depuis Arnheim jusqu'à *Willemstad*, alla frapper la république batave jusque dans le cœur de son gouvernement.

« Et c'est le général qui a conçu des idées aussi savantes, que ces envieux voudroient taxer d'impéritie; et pourquoi? Pour n'avoir pas substitué à ses conceptions sublimes, l'idée routinière de s'amuser dans le début, aux sièges de Valanciennes et de Condé, d'où l'on ne pouvoit approcher qu'après plusieurs victoires presqu'impossibles à remporter au centre où seroient venues se fondre inutilement toutes les forces de la république.

« Il

« Il faut aussi observer que ce mouvement ne fut pas la seule cause des défaites continuelles des coalisés ; une tactique nouvelle, et tout à fait ingénieuse, y eut aussi une grande part. Le systéme de débarquement dans un pays coupé où les transports étoient extêmement dispendieux et difficiles, donnoit d'abord aux armées républicaines la supériorité dans les marches dont la rapidité et le secret forcé par le nouveau mode établi dans l'expédition des ordres, assuroit aux généraux l'avantage inappréciable de surprendre les alliés dans toutes les affaires, et de diriger à leur choix les attaques sur les différens points de la ligne, sans donner le tems à l'ennemi de changer son ordre de bataille, comme cela s'étoit toujours pratiqué jusqu'à nos jours. »

Tant qu'on remuera la lie révolutionnaire, et sur-tout qu'on cherchera à présenter à l'assemblée des motions propres à aigrir les factions, et à rendre le corps législatif gouvernant, on perpétuera nos maux et nos divisions. Aussi la motion du député Jourdan appuyée par Isnard, tendante à faire nommer une commission chargée de faire

un rapport sur la situation et les troubles du Midi, a été un brandon de discorde jeté dans le corps législatif. Elle a servi à réveiller la fureur des partis dans le Midi. D'un côté, les royalistes s'y agitent encore, et l'air homicide, *le Réveil du peuple*, a été entendu de nouveau. A ce chant de mort, le sang a encore coulé; plusieurs commissaires ou agens du pouvoir exécutif ont été massacrés dans différentes communes; d'un autre côté, le parti opposé, c'est-à-dire, les exaltés, les exclusifs, les anarchistes, redoublent d'ardeur, d'exaspération. Ce que le corps législatif peut faire de mieux, c'est de s'occuper le moins possible des affaires du Midi, et d'en laisser le soin au gouvernement. C'est aussi le parti qu'a pris cette assemblée, en révoquant la commission qu'elle avoit d'abord nommée. Le spectacle affligeant de ce qui est arrivé pendant que le gouvernement a été dans la convention suffit pour démontrer combien il seroit dangereux qu'il fut entre les mains d'une assemblée nombreuse, composée d'élémens discordans, et qui, à raison de ce nombre et de cette composition même, est susceptible de se livrer

aux prestiges de toutes les passions, et de se laisser entraîner tour à tour aux torrens de tous les partis.

On verra dans le livre suivant combien il est avantageux d'avoir enfin un gouvernement stable, et on sera convaincu de plus en plus combien il étoit important que le corps législatif ne put usurper tous les pouvoirs, comme les deux assemblées constituantes n'en ont que trop donné l'exemple. Nous l'avons déja dit, et l'on ne sauroit trop le répéter, le plus grand danger que la république puisse courir dans la suite des tems, est que l'assemblée législative ne se borne pas à faire des loix, et qu'elle cherche à s'emparer de la partie exécutive du gouvernement; danger d'autant plus grand qu'il est plus difficile de faire rentrer dans ses justes limites une assemblée usurpatrice, que d'y contenir un directoire qui auroit des vues ambitieuses. Qui pourroit s'opposer aux vues des agitateurs d'une assemblée forte de la confiance de toute la nation, si ces agitateurs égarent ou dominent les deux conseils, le directoire n'ayant aucun *veto* suspensif?

Voilà le motif qui nous porteroit à préférer un président pour cinq ans, avec la faculté d'être réélu après l'intervalle de cinq ans : il a plus d'intérêt à bien gouverner et plus de pouvoir contre l'anarchie ; il ne faut jamais perdre de vue ce grand principe, que les peuples seront d'autant mieux gouvernés que les gouvernans auront plus d'intérêt à la chose.

On dit que le tiers du corps législatif qui doit être renouvellé sera peut-être remplacé par des députés qui préféreront la constitution de 91, et que cela peut amener une nouvelle révolution. Nous sommes persuadés que ceux même qui intérieurement penseroient ainsi (ce qui n'est pas un tort, les opinions devant être libres), sont en même tems convaincus qu'il nous en a trop couté pour avoir éprouvé déja plusieurs révolutions, et qu'ils sont trop bons citoyens pour vouloir révolutionner encore la France ; ils savent qu'un gouvernement établi, quoique peut-être moins bon, vaut encore mieux qu'une nouvelle crise, et que ce seroit alors le cas d'appliquer cet adage : *Le mieux dans certaines circons-*

tances est l'ennemi du bien. Plus on nommera de députés propriétaires, plus ils soutiendront le gouvernement établi, quelle que soit d'ailleurs leur opinion. Tel est royaliste qui sera un excellent républicain s'il voit que notre gouvernement peut marcher, et qu'il n'est, comme celui des Américains, ni dénué d'ensemble d'opinions, ni privé de prudence, d'énergie, de promptitude et d'exécution; car ce que veulent les royalistes non fanatiques de royauté, ce n'est pas exclusivement un roi, mais un gouvernement où l'on ait la vraie liberté, c'est-à-dire, la sûreté pour les personnes et pour les propriétés.

LIVRE XXXI ET DERNIER.

Conspiration de Babœuf et Drouet. Tentative sur le camp de Grenelle. Nouveaux troubles dans le Midi. Isnard en est accusé par Fréron. Réponse sublime d'Isnard à Fréron. Lettre de ce dernier de laquelle il résulte qu'il a égalé les autres proconsuls en férocité. Fêtes républicaines. Ouverture des écoles centrales. Séance du 8 fructidor au sujet des prêtres. Décret au sujet de la loi du 3 brumaire. Autre article sur les prêtres. Nouvelles réflexions sur les décrets des 5 et 13 fructidor. Portraits de Syeies, Louvet, Tallien et Chénier. Opérations militaires. Liberté de la presse. Retraite de Jourdan. Réflexions sur cette retraite. Mémorable victoire d'Arcole. Conclusion générale de cet ouvrage, ou résumé de toute l'histoire de la révolution.

Tel est l'avantage d'un bon gouvernement qu'il enchaîne les passions, et rend la fu-

reur des partis impuissante, comme on enchaîne les bêtes féroces pour neutraliser ; pour paralyser leur rage. Le moment n'est pas loin sans doute où l'historien de la révolution pourra suspendre ses pinceaux lugubres et sa plume accusatrice. La république prend chaque jour possession de nous ; nos maux et nos erreurs assurent son affermissement en rectifiant nos idées. Nous aurons à parler encore de crimes et de complots ; mais du moins ils se borneront à des malheurs individuels, bien déplorables sans doute, mais qui ne pourront porter atteinte au code constitutionnel, ni sapper l'édifice de notre liberté. Le règne des loix est arrivé ; il ralliera tous les bons citoyens contre le monstre dévorant de l'anarchie, et, quelles que soient au fond leurs opinions, il leur fera rejeter l'idée d'un royalisme auquel on ne pourroit parvenir qu'en traversant de nouveaux fleuves de sang. La paix avec les puissances, et l'amnistie générale et sans bornes qui, suivant nous, doit la précéder, ou la suivre, acheveront sans doute la réunion tant désirée de tous les bons citoyens. L'empire des méchans sera alors bien foi-

ble. L'harmonie entre le directoire et les deux conseils ne sera sans doute pas troublée par l'arrivée du nouveau tiers que l'on calomnie déja à cet égard, sans le connoître, comme quelques patriotes exclusifs calomnioient le tiers précédent, sans le connoitre davantage. Le nouveau tiers, c'est-à-dire, sa majorité, voudra sans doute le meilleur, ou, pour parler plus juste, le moins mauvais gouvernement possible. Pour savoir quel est ce gouvernement, nous ne dirons pas seulement, avec Voltaire, que c'est celui où toutes les conditions sont également protégées par les loix; car il resteroit à examiner si cette protection est plus assurée dans une monarchie que dans une république; mais nous dirons que l'état le mieux gouverné est celui où tous les habitans propriétaires concourent à la formation des loix qui régissent la cité. Qu'on ne m'oppose point les calamités qui ont pesé sur nos têtes; je répondrai qu'elles ne peuvent être imputées au gouvernement dont je parle, puisque nous n'avons commencé de mettre ce gouvernement en activité qu'à la première séance du corps législatif actuel. J'ai pour moi l'exem-

ple du gouvernement d'Amérique, qui ne manque ni d'ensemble, ni de vigueur. Le tems seul peut prouver le contraire : encore moins pourra-t-on m'objecter le caractère mobile du François. L'histoire fourmille d'exemples qui attestent que le gouvernement change à son gré le moral d'une nation. Je crois l'avoir déja dit, le François, si frivole de nos jours, étoit grave et sérieux du tems de Julien.

Une preuve que les propriétaires ne veulent, en général, que le bon ordre; une preuve qu'ils se rallient déja au gouvernement, c'est que les agitations que nous venons d'éprouver ne peuvent être attribuées à ceux que l'on confond sous le nom d'aristocrates et de royalistes. Le complot de Drouet, Babœuf, Laignelot et autres, est parti évidemment de la secte ou faction jacobite et du parti des exclusifs, des exagérés. L'attaque faite au camp de Grenelle, ou si l'on veut la tentative de séduire ce camp, a été faite par des jacobins, des membres des ci-devant comités révolutionnaires, soutenus, non par des propriétaires, mais par des ouvriers, par des sans-culottes,

Nous allons rendre compte de ces événemens et des derniers troubles du Midi avec la même impartialité qu'auroit un physicien qui, sans adopter un systéme, exposeroit fidellement les phénomènes, quelque conséquence qui en pût résulter. C'est ainsi que j'ai attribué au royalisme le complot de vendémiaire avec la même véracité que j'attribue aux jacobins les dernières conspirations qui ont éclaté dans Paris.

Babœuf, aussi jeune, aussi scélérat, mais plus hardi conspirateur que Robespierre, a pû être soudoyé par les deux partis. Les anarchistes et les royalistes peuvent l'avoir employé en même tems : les premiers par le besoin du crime et la soif du sang, les autres, parce qu'ils n'ignorent pas que l'anarchie est le plus sûr moyen de ramener au royalisme. Mais Babœuf, et même Drouet, ne doivent être regardés que comme des agens en seconde ligne ; les vrais chefs de ce complot, sont un grand nombre de jacobins et d'ex-conventionnels, c'est-à-dire, des membres de la convention qui n'ont pas été réélus ; les vrais chefs sont les individus de cette faction jacobite qui, les

mains teintes du sang du peuple, les en veut rougir encore, qui s'agite audacieusement pour égarer le peuple, relever leur tyrannie et redresser le trône de la terreur sur le cadavre de la liberté. Semblables à ces vents terribles qui, dans un violent incendie, ralument sans cesse les flammes dévorantes que des mains généreuses s'efforcent d'éteindre, ces monstres osent espérer de resaisir le poignard de l'anarchie; mais le glaive vengeur des loix est là, c'est le trident qui fera bientôt rentrer dans leurs cavernes les vents séditieux. Le complot sur le camp de Grenelle, qui n'est évidemment qu'une suite du premier, achève de prouver ce que nous avançons ici : si dans le premier complot on trouve les noms des ex-conventionnels Choudieu, Pelletier, Amar et Vadier (1) l'ami de Carrier; dans le second on trouve ceux de trois autres ex-conventionnels, Huguet, Javogues, et Cusset aussi l'ami de Carrier. Ils savoient bien, les

(1) On a appelé Vadier l'homme à soixante ans de vertus, parce qu'à l'exemple de Robespierre, il les vantoit sans cesse.

scélérats, que leurs noms étoient trop en horreur pour les mettre en évidence. C'est sans doute le motif qui les porta à placer à la tête de ce complot, un homme dont le nom fut cher aux républicains : il falloit en même tems qu'il fut ignorant, féroce et exalté. Tel étoit le héros de Varennes. Si l'on doit attacher à son front la feuille de chêne pour avoir trompé dans sa fuite criminelle, les vœux d'un roi parjure, il n'en doit pas moins monter à l'échafaud pour avoir voulu renverser le gouvernement établi. Mirabeau, Lafayette, Dumouriez et Robespierre nous ont ont prouvé qu'on pouvoit trahir son pays après en avoir mérité des couronnes civiques. La société des jacobins n'a-t-elle pas aussi fait succéder les plus exécrables forfaits aux plus signalés services? Thémistocle et Coriolan ne s'armèrent-ils pas contre leur patrie après en avoir été les plus fermes appuis? Les détails que nous allons donner sur le complot de Babœuf, Drouet, Ricords, Laignelot et complices, feront connoître toute la profondeur, toute l'audace des conspirateurs. Il y avoit un comité d'insurrection pour en diriger l'exécution. Une pro-

clamation perfide au peuple devoit être le signal de l'égorgement du corps législatif et des autorités constituées ; le prétexte étoit des plus spécieux, c'étoit le rétablissement de la constitution anarchique de 1793 : c'étoit, comme en vendémiaire, au nom de la liberté, qu'on vouloit assassiner la liberté ; c'étoit au nom de la souveraineté du peuple, qu'on vouloit l'enchaîner davantage. Le coup devoit s'exécuter en moins d'une demi heure ; le signal auroit été involontairement donné par la police elle-même, c'étoit le bruit de la clochette qui, dans chaque section, prescrit de balayer les rues : à ce son, les conjurés devoient se former en petites bandes, se porter dans chaque maison qui leur étoit désignée, y poignarder au même moment, soit dans leur lit, soit à l'instant qu'ils en seroient sortis, les représentans du peuple, et les fonctionnaires publics dont ils avoient la liste. Ce premier massacre effectué, toutes ces petites troupes se seroient réunies afin de marcher en masse imposante sur le directoire qui n'auroit eu pour se défendre que sa garde constitutionnelle, renforcée au

plus d'un bataillon d'infanterie et d'un piquet de cavalerie : on assure que les conjurés avoient même pris des mesures pour s'emparer d'un certain nombre de pièces de canon, et pour arriver au Luxembourg qui est le palais du directoire avec de l'artillerie; environ quinze cents déserteurs de la légion de police de Paris, ou d'autres corps, logés chez des affidés du parti, tous jacobins ou membres des anciens comités révolutionnaires, qui leur avoient donné des habits bourgeois; une multitude d'amnistiés de divers départemens, et des débris de l'armée révolutionnaire devoient faire le noyau de cette infernale armée dont le pillage de Paris étoit le but et la récompense. On a saisi un ordre, signé Drouet, au garde magasin des poudres, de délivrer des cartouches, des gargousses au commandant de l'armée du peuple; il est facile de présumer que c'étoit le général Rossignol, protégé de Collot d'Herbois : c'est ce même Rossignol dont le courageux et infortuné Phélippeaux avoit dénoncé les mauvaises manœuvres dans la Vendée. Drouet et ses complices ont été traduits devant la haute

cour nationale, (1) leur procès s'instruit en ce moment. Le génie de la France, le génie de la liberté, ont prévenu ce complot qui devoit éclater le 19 floréal l'an IV. Gloire immortelle au nommé Grisel qui le dénonça au minisitre de la police; sans doute les conspirateurs n'eussent pas survécu à leurs forfaits; les bons citoyens se seroient levés en masse contre eux, mais ils auroient fait beaucoup de mal : c'est ici le cas de répéter ce que nous avons dit de leurs

---

(1) Nous ne devons négliger aucun des traits qui peuvent faire connoître nos tyrans, ou tyranneaux: tyrans si l'on considère l'énormité de leurs forfaits; tyranneaux si l'on ne regarde que la vilité de leurs personnes. Nous tenons du député Vacher, homme probe, instruit et vrai républicain, qu'un de ses collègues, non moins estimable, Bertrand, étoit venu à bout de faire entendre raison à l'ancien comité de sûreté générale au sujet de trois administrateurs qu'on accusoit de fédéralisme, et qui étoient aussi bons administrateurs que bons citoyens; mais Drouet, se trouvant au comité en ce moment, menaça même le comité et Bertrand, et rendit ses efforts inutiles. Un de ces administrateurs s'appelle Altaroche. J'ai oublié le nom des deux autres. Il

émules ou de leurs modèles : *on ne sait s'ils sont encore plus insensés que scélérats.* Babœuf croyoit-il avec son journal intitulé *le Tribun du peuple*, égarer, insurrectionner les habitans des fauxbourgs, comme Marat n'y avoit que trop réussi ? mais c'est-là où l'on distingue le conspirateur de génie d'avec le conspirateur vulgaire. L'homme de génie eût vu que les circonstances n'étoient plus les mêmes, que rien ne trompe plus en politique que les exemples, et que, ce qui est facile dans un tems, n'a pas tou-

---

est dommage que Drouet n'ait pas été proconsul. *Ab uno disce omnes.* Je les ferai un jour tous connoître : Tyrans, tremblez ; l'histoire va vous juger même vivans. Ceci me rappelle un trait de Robespierre envers Carnot ; je tiens ce fait de Carrier. Ce dernier, étant un jour au comité de salut public, vit Robespierre demander à Carnot de quel travail il s'occupoit en ce moment. « C'est, lui dit « Carnot, un travail qui presse pour le comité de « législation. » Robespierre arrache insolemment les papiers des mains de Carnot, et les met en pièces, sans même les regarder. Ce trait peint le despotisme de Robespierre, et prouve que Carnot ne connivoit pas avec lui.

jours

jours le même succès dans un autre. Babœuf ne vit pas que le peuple étoit las de révolutionner et d'être révolutionné, qu'à force d'avoir été trompé, il avoit appris à ne plus avoir d'idole, et qu'il étoit fatigué même de l'anarchie; il ignoroit aussi que pour de semblables complots il faut le secret, un chef d'un nom imposant, beaucoup d'argent, et un grand mécontentement, ou une profonde misère dans le peuple. Aucun complot ne peut réussir aujourd'hui, du moins dans la capitale, à moins que le gouvernement ne le voulut lui-même.

Nous nous arrêterons peu au complot du 24 fructidor, l'an V; ce n'est qu'un développement, qu'une suite de celui de Babœuf. La nuit du 24 au 25 fructidor, une troupe d'environ cinq cents hommes est partie de divers cabarets; ils étoient armés de pistolets et de sabres; ils se sont formés en plusieurs colonnes, et se sont avancés vers le camp établi à Grenelle, près Paris, en criant : *Vive la constitution de 93; mort aux tyrans; mort au directoire et aux deux conseils*. A ces mots les sentinelles se sont mises sur la défensive; elles ont répondu à

coups de fusil à ces agresseurs qui ont blessé quelques soldats, afin d'entrer par force dans le camp. Les fantassins, les cavaliers sont sortis de leurs tentes en chemise; ils se sont élancés sur les conspirateurs avec ce courage qui les a toujours distingué; ils ont fait mordre la poussière à un grand nombre, et en ont arrêté quarante. Le camp a mis le comble à sa gloire en déjouant ainsi le complot des plus infames scélérats, des anarchistes, de ces hommes de proie et de sang qui calculent de la manière suivante: « Que « nous importe que tout périsse : nous avons « de grands crimes à nous reprocher; peut-« être échapperons-nous à la justice qui nous « attend, en tout bouleversant, en mettant « tout à feu et à sang. » Cet exécrable complot a échoué dans moins de vingt minutes. On a arrêté ensuite plusieurs autres complices de cette conspiration : les principaux chefs étoient Fion, déja impliqué dans celle de Babœuf, plusieurs membres des anciens comités révolutionnaires, et Huguet, Javogues et Cusset ex-conventionnels. Quelques-uns ont été condamnés à mort par la commission militaire chargée de les juger : les

trois ci-devant députés que nous venons de nommer ont été du nombre des fusillés. Exemple terrible, nécessaire, utile; il montre toute l'impuissance du crime, en même tems que tant de tentatives réitérées en montrent l'imperturbable incorrigibilité; il déconcerte les manœuvres à venir, il désespère les tyrans, car les désorganisateurs sont les vrais tyrans du peuple : il apprend que la justice est véritablement à l'ordre du jour. Elle est satisfaite sans doute cette justice, et déja la terreur punit les esclaves du crime que la loi n'a pu atteindre; mais l'homme pervers, identifié avec les complots, n'en méditera-t-il pas de nouveaux? Si nous voulons utiliser l'expérience du passé, dessinons le portrait de nos ennemis, signalons-les à chaque occasion, afin que, par-tout démasqués, par-tout ils trouvent la terreur et la mort. La vertu seule vivifie l'homme; le crime n'existe que dans des cadavres, dans des corps gangrénés et putréfiés; ils n'appartiennent plus qu'au néant; c'est au néant à les engloutir. N'oublions pas sur-tout que toutes les conspirations ont le même but, ou du moins produisent le même effet, ce-

lui de dégrader, d'opprimer et d'asservir le peuple.

Il est bien douloureux pour l'écrivain qui entreprend la tâche pénible d'écrire l'histoire de la révolution de passer sans cesse d'un souvenir affligeant à un autre plus affligeant encore : il s'agit maintenant des massacres commis sur les prisonniers, les 2 et 3 septembre 1792; il faudra parler ensuite des derniers troubles du Midi. On vient de juger, de condamner quelques-uns des septembriseurs; mais les ordonnateurs en chef, les provocateurs en première ligne de ces attentats solemnels, respirent encore dans l'impunité; quelques-uns même qui, s'ils ne les ont commandé, y ont du moins beaucoup participé, occupent des places éminentes. Quelque juste horreur qu'ils nous inspirent, nous pensons néanmoins qu'ils doivent être compris dans une amnistie générale, ainsi que les conspirateurs de vendémiaire, que nous sommes bien éloignés de leur comparer, puisqu'il y avoit parmi ces derniers d'excellens républicains qui allèrent trop loin sans doute, mais qui du moins vouloient sincérement défendre la

souveraineté du peuple, tandis que les royalistes, qui les égaroient, ne la défendoient qu'hypocritement. Le vertueux Rollin a dit, avant nous, en citant, à l'appui de son opinion, l'exemple des Athéniens, que rien n'est plus propre qu'une amnistie universelle à concilier tous les partis, à faire déposer toutes les passions haineuses, à éteindre le feu de toutes les vengeances. Les yeux exercés, les esprits clairvoyans, entrevoient que Babœuf, Drouet et les ex-conventionnels leurs complices, pourroient bien avoir eu pour moteurs secrets ces septembriseurs en place, et même certains exclusifs qui, sans avoir d'aussi graves reproches à se faire, en ont cependant de bien essentiels, parce que tous ont à craindre le retour du bon ordre et des loix ; c'est une raison de plus pour faire voter l'amnistie générale, parce que, plus les coupables sont nombreux et puissans dans la cité, plus la recherche de leurs crimes pourroit troubler la paix à laquelle il faut tout sacrifier, tout sans exception.

Les troubles du Midi commandent une attention encore plus sérieuse ; là, plus qu'ailleurs, s'est fait sentir la réaction ther-

midorienne. Les réagisseurs, ainsi que nous l'avons déja dit, doivent être distingués en deux classes, les royalistes toujours prêts à profiter de tous les mouvemens, et la *foule* des malheureux de tous les états entassés arbitrairement dans les prisons par les terroristes robespierriens. Fréron a accusé Isnard et Cadroi, ses anciens collègues à la convention, d'avoir *fomenté*, protégé tous les assassinats que la vengeance a inspiré à ces réagisseurs. Isnard et Cadroi n'étoient pas capables d'abuser à ce point de leur mission ; mais comme leur but *étoit* de réprimer les anciens terroristes ; les nouveaux pensèrent que s'ils n'étoient pas appuyés, du moins ils ne pourroient être contenus. Isnard a une tête ardente et sulphureuse ; il lui échappa des expressions peu réfléchies qui attisèrent le feu de la réaction. « Si vous n'avez point d'armes, dit Is-« nard, combattez avec les ossemens exhu-« més de vos pères. » Il est donc coupable d'imprudence en cela ; mais la réaction n'en eût pas moins eu lieu, quand il n'eût pas tenu de semblables discours. Isnard a donc des reproches à se faire ; mais les cri-

mes des anciens terroristes sont la première cause de la réaction. La réponse d'Isnard à Fréron est un modèle de l'éloquence la plus volcanique et la plus irrésistible, la plus victorieuse; elle a été entre ses mains la massue d'Hercule. Ces débats, ce combat livré corps à corps entre Isnard et Fréron (1), ont fait aussi produire contre ce dernier une lettre signée de lui qui ajoute à l'idée de l'abus que nos proconsuls ont fait de leur puissance sous Robespierre. Nous allons consigner ici cette pièce importante pour l'histoire de ces tems calamiteux où tant de cadavres innocens ont pesé sur la terre.

---

(1) Tallien et Fréron ont rendu de grands services à la république au 9 thermidor : il est bien triste d'avoir à leur reprocher d'avoir un peu trop caressé depuis le royalisme, et à Fréron d'avoir été terroriste avant le 9 thermidor. Vingt journaux ont aussi reproché à Tallien d'avoir participé aux massacres des 2 et 3 septembre. Nous trouvons qu'il a essayé de répondre à ces inculpations graves ; mais nous ne trouvons pas qu'il ait pu y bien répondre. Il en est de même de Léonard Bourdon pour les massacres de Versailles.

Lettre en date du 6 nivose, l'an II.

« Cela va bien ici ; nous avons réquis
« douze mille maçons des départemens en-
« vironnans pour démolir et raser la ville.
« Tous les jours, depuis notre entrée, nous
« faisons tomber deux cents têtes. »

Signé Fréron.

On publia ensuite une proclamation que tous les bons citoyens eussent à se rendre au champ de Mars sous peine de mort. On les fit ranger, et on les fusilla. L'histoire n'est pas plus longue.

Voilà encore un de ces proconculs qui, dès leur jeunesse, ont atteint l'immortalité du crime.

Nous venons de parler de conspirations dans la capitale, de mouvemens dans le Midi ; nous avons maintenant a parler de troubles religieux ou plutôt irréligieux, car nous ne connoissons rien de plus impie que l'intolérance : ce n'est pas de la Vendée qu'il s'agit : le général Hoche, autant par sa sagesse que par ses exploits, en a été l'heureux pacificateur : il s'agit de la mémorable

séance tenue au conseil des anciens le 8 fructidor. Les orages de cette séance étoient annoncés depuis quelques jours par ces hommes pour qui l'entière liberté des opinions et le calme imposant et vraiment majestueux des délibérations, sont d'effrayans symptômes de l'affermissement de l'ordre constitutionnel. Le résultat de cette séance a été bien consolant pour les amis de la république, puisque le conseil des anciens a fait voir qu'il étoit véritablement le conseil des sages. On discutoit la résolution contre les prêtres. Cette résolution étoit confirmative de la loi du 3 brumaire, qui condamne à la déportation tous les prêtres insermentés. Creuzé-Latouche, dont le caractère est fort au-dessus des combinaisons d'une faction anarchiste, s'est laissé emporter par le fanatisme philosophique, ou plutôt anti-philosophique; il a répété tous les lieux communs sur les maux qu'ont enfanté les troubles religieux: son zèle a paru indiscret; un sentiment presque universel de tolérance philosophique et politique, lui a fait refuser les honneurs de l'impression, et a fait penser au conseil qu'il y auroit du danger d'accorder une sorte

de sanction à des déclamations passionnées dont l'effet est de rendre au fanatisme religieux ses armes les plus fortes, alors même qu'on prétend l'enchaîner. Cet effet est d'autant plus inévitable, qu'il s'est fait sentir à l'instant même au milieu de l'assemblée, contre l'intention de l'orateur. Toutes les passions ont répondu au cri de guerre : ni sa péroraison philantropique, ni sa conclusion pour le rejet de la résolution, n'ont pu émousser les traits envenimés de son éloge implicite de l'intolérance. Les haines à peine assoupies et les habitudes révolutionnaires de certains membres ont éclaté. On a demandé l'impression à grands cris, et avec ces accens sinistres qui ne rencontroient plus d'échos dans l'enceinte du conseil des anciens : Rouhaut a le premier demandé et motivé le refus d'imprimer ; il a parlé avec calme, dignité, impartialité : la décision du conseil a été contestée avec fureur ; l'appel nominal a été réclamé avec des mouvemens convulsifs et des vociférations qui affligeoient les bons citoyens en leur rappelant ces époques funestes où nulle digue n'arrêtoit le torrent. Lacuée, présumant l'in-

tention du conseil, a proposé de céder à la réclamation de l'appel nominal qu'il reconnoissoit illégale et vaine. Bientôt après Portalis a pris la parole pour répondre à la proposition de l'impression et ajournement renouvelée par un membre. Il s'est livré aux mouvemens de son ame; il a fixé les vrais principes de la tolérance. L'éloquence entraînante et persuasive de Portalis a, pour quelques instans, suspendu l'orage qu'un premier décret rendu sur la proposition de Lacuée pour faire l'appel nominal, et contesté depuis par la réclamation de l'ordre du jour, a fait renouveller avec fureur. Dalphonse maintenoit avec courage et avec une juste rigueur la force du réglement, et ne tenoit compte du décret rendu. C'est dans cette confusion que Legendre, en reclamant aussi l'appel nominal, est convenu de bonne foi qu'il y avoit eu majorité contre l'impression lors de la seconde épreuve; mais il a jeté des doutes sur la première. Enfin, Dumas a rétabli l'ordre de cette discussion; il s'est prévalu de l'aveu de Legendre, a justifié la régularité des procédés du bureau; et pour faire cesser cette lutte scandaleuse, et mettre dans

la plus grande évidence le vœu de la majorité, il a demandé que le conseil procédât à l'appel nominal dont le résultat a justifié le prononcé du président. Après que ce résultat a été proclamé, Baudin (des Ardennes) a dignement terminé cette séance en rétablissant le mode constitutionnel des délibérations; il a dit que ces réclamations tumultueuses d'appel nominal après une seconde épreuve, et quand il n'y avoit point de doute, et ces inscriptions individuelles de la minorité, appartenoient au code anarchique de 1793. Ainsi s'est terminé ce débat très-remarquable : la discussion sur la résolution a été continuée à la séance suivante. Enfin, elle a été rejetée cette résolution impolitique qui, sous prétexte de combattre le fanatisme religieux, en eût ranimé parmi nous les fureurs.

On a célébré avec pompe et dignité les fêtes nationales de chaque mois. A celle des vieillards, on a couronné au théâtre des arts des laboureurs centenaires et Nivernois dont les fables viennent enfin d'être imprimées. On a eu raison de dire *Nivernois est encore duc et pair au Parnasse*. Ses fables, sans

pouvoir être mises en parallèle avec celles de l'inimitable Lafontaine, sont au-dessus de tout ce que nous avons en ce genre après Lafontaine; il y a dix ans qu'on n'eût pas couronné un laboureur avec un duc et pair, et il y a deux ans, du tems d'Hébert et Robespierre, on n'eût pas couronné un duc, on l'eût guillotiné. Nivernois a été bien heureux qu'on l'ait trouvé, suivant la belle expression de Tacite, *innocent malgré sa renommée.* On a renouvellé dans ces fêtes, les courses de chars, celles à pieds et à cheval d'après les usages de la Grèce antique. Cela a produit le bon effet d'attirer un grand concours de spectateurs, et de rapprocher insensiblement les esprits par le rapprochement des personnes. Des vues d'économie de la part du gouvernement ont sans doute empêché Guinguené, directeur de l'instruction publique, de se livrer à l'impulsion de son génie. Si nous imitons toujours, nous ne serons jamais imités. Quand les Grecs établirent les courses de chars, c'est qu'alors on faisoit usage à la guerre de chars armés ou garnis de faulx. L'invention de l'artillerie a changé nos usages,

notre manière de combattre; changeons aussi le mode de nos fêtes nationales : n'avons-nous pas assez de moyens de les rendre à la fois intéressantes et neuves ? Ne peut-on pas y décerner un prix à celui qui le remportera sur d'autres artilleurs en présence de tous les spectateurs ? Ne peut-on pas établir une naumachie, un combat naval simulé ? Pourquoi ne couronneroit-on pas le meilleur voilier, puisque déja nous avons vu sur la Seine un vaisseau à voiles ? Ne peut-on pas tirer un plus grand parti qu'on n'a fait des aërostats? Enfin, n'y auroit-il pas eu un grand intérêt d'amusement et de politique à récompenser ceux qui présenteroient le fusil d'invention nouvelle qui porteroit le plus juste et le plus loin, à un but marqué, toujours en présence des spectateurs ? Des assauts, des exercices militaires, des danses termineroient la fête. Il ne falloit pas non plus couronner, comme on l'a fait, tous les poëtes qui ont fait des hymnes pour la république. Rien ne nuit tant aux progrès des arts, que les couronnes prodiguées à la médiocrité. On a couronné une foule de poëtes obscurs dont les vers innocens

ne sont connus de personne : il n'y a que trois faiseurs d'hymnes, dans ce nombre, qui ayent mérité la couronne, Lebrun, Rouget de Lille, auteur de la *Marseilloise*, et Chénier à cause du *Chant du départ*, la seule bonne pièce de poësie qu'il ait fait.

Il n'est pas indifférent d'apprendre à la postérité, que l'auteur du chant guerrier et civique, la *Marseilloise*, de ce chant triomphal qui enflammoit le courage de nos guerriers, a été aussi une des victimes de la tyrannie décemvirale : notre Tirtée a été incarcéré.

L'ouverture des écoles centrales s'est faite avec solemnité : trois professeurs, Desparriaux, Fontaines et Lenoir-Laroche, professeurs de législation, ont prononcé des discours forts de choses, et étincellans de beautés.

Depuis l'atteinte aussi injuste qu'impolitique, portée par l'assemblée constituante à la liberté des consciences, depuis qu'on a fait la sotise d'appeller certains prêtres réfractaires et insoumis, quoiqu'on ne puisse point trouver de réfractaires dans un état où l'on n'admet point de culte dominateur, il

faut toujours parler de cette classe d'hommes toutes les fois qu'on revient au récit de nos troubles politiques. On a agité au conseil des cinq-cents la question de savoir si l'on rendroit la liberté aux prêtres qui sont en réclusion. Quoiqu'il soit vrai de dire qu'il est peut-être dangereux de faire rentrer tout-à-coup dans le sein du corps social, environ douze cents prêtres actuellement en détention (car, comme dit Pope : « Dieu « pardonne et le prêtre se venge) » ; quoique le député Lanjuiuais, dont les sentimens aflectueux envers les prêtres proscrits, *les* principes de justice et d'humanité sont connus, ait écrit de Rennes au directoire exécutif qu'il étoit forcé d'avouer que les prêtres travaillent sans cesse l'opinion publique pour exciter des troubles ; il n'est pas moins certain que la justice s'oppose à retenir en réclusion cette classe d'hommes. Nous ne croyons même pas, sauf erreur de notre part, que le corps législatif le puisse sans porter atteinte à la constitution : il y a parmi ces hommes une foule d'innocens dont la conscience est vraiment timorée. On objecte que la constitution de 95 ne s'oppose pas

pas à l'exécution des loix répressives qui lui sont antérieures. Il y a deux réponses bien simples : la loi du 3 brumaire qui a remis les autres en vigueur, est postérieure à la constitution. Celle-ci a par le fait et réellement abrogé toutes les mesures révolutionnaires contre les prêtres, en prononçant l'égalité de droit entre tous les citoyens, en ne reconnoissant point de culte dominant ; il y a plus, ces loix envers les prêtres, avoient été tellement abrogées après le 9 thermidor qu'on n'exigeoit d'eux qu'un serment de soumission aux loix de la république : on ne parloit plus du ridicule serment à la constitution civile du clergé. On invoque la maxime dont on a si souvent abusé que le salut du peuple est la suprême loi. Selon nous, le salut du peuple consiste à ne pas violer la constitution, à baser le gouvernement sur les principes éternels, immuables de la justice. En rendant ces prêtres à la liberté, en leur assurant par une proclamation protection et sûreté, sans néanmoins la leur affecter plus particulièrement qu'à aucune autre secte, en insérant dans la proclamation qu'on punira sévère-

ment ceux qui troubleront l'ordre public, en les surveillant, en les indemnisant généreusement, vous concilierez les intérêts d'une bonne politique avec les loix de la constitution, avec le cri de l'humanité : vous ferez pour la république la conquête d'un grand nombre de ces infortunés la plupart octogénaires, car l'intérêt est le dieu de tous les hommes. En ne les persécutant plus, vous leur ôtez leur talisman, leur puissance magique ; en ne punissant que les perturbateurs, vous ne confondrez plus l'innocent avec le coupable. Quand même la chose publique devroit en souffrir dans quelques localités, violer la constitution seroit un plus grand mal encore. La constitution est la barre de fer où viennent se briser même les réflexions de la politique ; c'est la barrière qu'on ne peut franchir ; c'est notre régulateur. Une convention seule auroit ce droit, si l'on peut avoir celui de confondre l'innocent avec le coupable. Qu'on n'oublie jamais la maxime de J. J. Rousseau : « Je ne voudrois pas de la liberté si elle devoit couter la vie à un seul innocent. » Songez qu'un gouvernement peut tout s'il sent sa

force, qu'il ne peut rien s'il laisse entrevoir de la crainte, ou s'il laisse soupçonner sa foiblesse.

On a prononcé au sujet des prêtres, au sujet d'une simple question, des discours dont plusieurs ont duré chacun deux heures. Nous sommes dans le siècle des longs discours : l'aréopage d'Athènes étoit bien plus sage ; il interdisoit aux avocats, aux harangueurs du tems, les prestiges insidieux de l'éloquence (1).

On a banni les médecins de Rome république ; si l'on ne bannit pas de même les orateurs des républiques modernes, on devroit du moins interdire la déclamation et les longs discours à ces boute-feux d'une assemblée, à ces babillards qui n'ont guère que des demi-connoissances bien plus dangereuses qu'une ignorance timide, à ces empiriques bavards

(1) Les orateurs, les historiens anciens, autre espèce d'orateurs qui ont rempli leurs histoires de fausses harangues, ont vanté des gouvernemens bons pour eux ; ils ont passé légèrement sur les troubles, sur les malheurs du peuple.



après lesquels l'homme sage et profond n'ose parler parce qu'il n'a pas la même faveur populaire. On sait que le peuple (et toute assemblée est plus ou moins peuple) est toujours pour les charlatans. Phocion se voyant applaudi par la multitude demandoit s'il lui étoit échappé quelque sottise. Pline écrivoit à son ami Maxime : « Voulez-« vous savoir quel orateur est le plus ap-« plaudi, ce n'est pas celui qui dira sim-« plement de bonnes choses ; c'est celui qui « babille le plus, qui a le plus de poumons, « même si vous voulez le plus de grâces. » Ce sont les orateurs qui ont perdu les républiques de la Grèce ; ils les livrèrent à la Macédoine : ces hommes, ordinairement fougueux, subjuguent les autres. Observez encore que la véritable éloquence n'est point dans les longs discours sur des sujets qui ne les comportent pas. La hache de Phocion faisoit plus que les discours de Démosthène, le moins verbeux cependant des orateurs, j'ai failli dire des discoureurs. C'est sur-tout dans une assemblée de législateurs qui devroit être composée de sages et de

philosophes, de Solon et de Licurgue, que je vois avec peine des assauts de paroles où il faudroit réduire toutes les questions à la plus simple, à la plus claire exposition, à toute la précision d'une logique rigoureuse, et aux raisons pour et contre, sans autre art, sans autre ornement que la solidité des réflexions. Certains de nos législateurs ressemblent trop souvent à ces avocats dont Martial a dit : « Ils vendent leur colère à un « parti, c'est-à-dire, leurs vociférations et « leurs paroles : *iras et verba locant.* » Je voudrois que l'usage, ou si l'on veut la mode, vint de dire : « Un tel a bien parlé, car il a « été le plus précis. » Nos orateurs sont contens s'ils peuvent électriser une assemblée, en embraser l'atmosphère. La gloire seroit bien plus grande, il y auroit sur-tout un plus grand bien, de la calmer, de la contenir dans les bornes d'une délibération grave et majestueuse ; mais ces orateurs sont ordinairement des légistes, des philosophistes, et non des philosophes ; ils sont plus avides de renommée qu'amans réels du bien public. Le despotisme de la parole est peut-être par ses

conséquences, le plus funeste des despotismes (1).

Voici un exemple bien frappant du danger de l'éloquence dans une assemblée : cet exemple prouvera aussi que le laconisme produit un bien plus grand effet. Rome avoit un orateur qui déja balançoit Cicéron, et qui l'eût éclipsé peut-être, si une mort prématurée ne l'eût enlevé à la fleur de son âge; il s'appeloit Licinius Calvinus : il plaidoit un jour une cause injuste pour un nom-

---

(1) Je demandois un jour à un député très-instruit et bien intentionné, pourquoi il ne présentoit pas ses réflexions à la convention. « Ils sont, me « dit-il, une douzaine qui ont accaparé la tribune. « Comme ils passent pour beaux diseurs, le public « en est engoué; ils assourdissent au lieu de con« vaincre et de persuader : c'est ce qu'il faut aux « tribunes, à la multitude; ils ont une audace que « je n'ai pas; ils vous ferment la bouche en vous « disant : *Les patriotes ne veulent pas cela*. J'ignore « de quel droit, à quel titre, ces exclusifs se pré« tendent plus patriotes que moi, si ce n'est parce « que leurs habits sont encore entachés du sang de « leurs concitoyens, du sang de leurs collègues. »

mé Ventidius. La partie adversaire alloit être condamnée lorsqu'elle s'écria : « Dois je perdre ma cause parce que je n'ai pas un Licinius pour avocat ? » Ces mots firent rentrer les juges en eux-mêmes : il obtint justice.

Nous désirerions que chaque orateur commençât son discours en disant : « Je serai court, parce que je veux discuter, et non disputer ; je serai modéré, parce que je crois mes raisons bonnes. Il y a deux sortes de laconismes, celui des mots et celui des choses ; j'observerai l'un et l'autre. »

Nous ne pouvons terminer cet article sans placer ici une réflexion qui nous paroît mériter attention. Les orateurs de la Grèce, et d'après eux les historiens, n'ont cessé de vanter la démocratie pure, le gouvernement soi-disant populaire, sans nous entretenir que très-légèrement des troubles qui en étoient la suite : c'est que le peuple qui ne veut, quand il n'est pas égaré, que la vraie liberté, c'est-à-dire, repos et sûreté, n'est compté pour rien ; c'est que la démocratie pure est l'empire des bavards.

Le but de cet ouvrage étant d'insister da-

vantage sur la politique et sur les loix que sur les opérations militaires, nous nous bornerons à tracer succintement le tableau de la campagne actuelle. Nous avons déja rendu compte, dans le tableau que nous avons donné de toutes nos victoires jusqu'à ce jour, des succès brillans de Buonaparte en Italie. L'empereur a vu, sans en paroître alarmé, trois armées s'avancer à la fois vers sa capitale : cette constance magnanime l'honorera dans la postérité. L'indiscipline s'est glissée un moment dans l'immortelle armée de Sambre et Meuse ; elle s'est repliée, et a laissé à découvert l'armée non moins immortelle du Rhin. Moreau a mis le comble à sa gloire et à celle de cette armée par une retraite savante qui égale, éclipse peut-être les plus belles opérations militaires de cette guerre. Luttant contre tous les obstacles réunis, il s'est ouvert un passage à travers des armées qui le cernoient, l'attaquoient sur tous les points, lui coupoient toutes ses communications : il a écrit que l'empereur ne peut tenir plus long-tems (1). L'Angleterre vient

---

(1) Kléber a remplacé Jourdan. On prétend que

d'envoyer au directoire une ambassade d'éclat. La Corse vient de nous être restituée: tout présage une paix générale; puisse cet espoir consolateur se réaliser bientôt! puisse une paix réparatrice arrêter une plus grande effusion de sang humain (1)! Nous nous empressons de consigner ici un trait qui honore à la fois, et nos rivaux envers lesquels nous devons être justes, et un de nos généraux, Marceau, mort le 4me. jour complémentaire de l'an V, des suites de ses blessures au combat qui a eu lieu à Alten-

---

ce dernier lui devoit toute sa gloire : on dit que Jourdan est plus soldat que général; nous laissons aux militaires à juger si c'est une calomnie.

Nous ne pouvons taire une réflexion bien triste. Pichegru a été destitué pour n'avoir pas approuvé de s'enfoncer dans les déserts et les défilés des montagnes et des forêts de l'Allemagne, et Jourdan pour avoir échoué dans ce plan qui nous semble aussi très-imprudent, sur-tout en laissant Mayence derrière.

(1) Cette paix salvatrice mettra fin aux loix persécutrices de brumaire puisque ces mesures doivent cesser à cette époque. Ceux qui en étoient l'objet feront voir sans doute par leur sagesse qu'elles n'étoient pas nécessaires.

kirchen : il avoit à peine vingt-sept ans, et déja plusieurs batailles gagnées dans la Vendée, et deux savantes campagnes sur les bords du Rhin, lui avoient assigné un rang éminent parmi nos meilleurs généraux dans cette guerre. Le prince Charles qui sait honorer le mérite et la valeur même en la personne de ses ennemis, les Autrichiens qui, considérés en masse, pensent de même, se sont réunis aux soldats françois pour rendre à Marceau tous les honneurs funèbres dont il étoit digne. Trait sublime et touchant, mais malheureusement presqu'unique dans l'histoire ! il nous rappelle Montécuculli pleurant la mort de Turenne.

Quoique nous ayons annoncé que nous terminerions cette histoire au 1er. novembre 1796. cependant nous avons cru devoir l'étendre jusqu'au 5 décembre, afin de rendre compte des dernières décisions relatives à la loi du 3 brumaire, et sur-tout pour y insérer la victoire, à jamais mémorable, d'Arcole, cette victoire qui a décidé du sort de l'Italie, et même de la France par l'impulsion qu'elle donnera aux négociations pour la paix. Il n'est point de notre plan

de rendre compte des détails militaires, à moins qu'ils n'offrent quelques singularités remarquables; cette bataille en offre plusieurs qui rehaussent la gloire de cette journée supérieure à celles de Castiglione et de Lodi. La première singularité, est que le poste d'Arcole a été emporté, quoique nos soldats fussent intimidés du danger de traverser, sous le canon ennemi, les marais impraticables qui défendent Arcole, ou d'aborder le pont; ils étoient rebutés au point que le général Angereau, empoignant un drapeau, et l'ayant emporté jusqu'à l'extrémité du pont, resta là plusieurs minutes sans produire aucun effet. La seconde singularité, est que la gauche de l'ennemi fut tournée, ébranlée et culbutée par vingt-cinq hommes seulement de la compagnie des guides qui fondirent sur l'infanterie ennemie, en faisant sonner plusieurs trompettes. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans Buonaparte, l'extrême valeur, la présence d'esprit, l'habileté des manœuvres ou la ruse. Douze ou quinze généraux ou officiers de son état-major, ont été tués: dévouement sublime, qui rend cette vic-

toire bien conteuse. L'ennemi a perdu quatre mille hommes morts sur le champ de bataille, et environ cinq mille que nous avons fait prisonniers ; il a aussi perdu quatre drapeaux et dix-huit pièces de canon. Les généraux Massena et Augereau ont parfaitement secondé Buonaparte, et se sont couverts d'une égale gloire. Le grand Condé gagna à vingt-deux ans, la bataille de Rocroi. Buonaparte a gagné à l'âge d'environ vingt-six ans, les batailles de Castiglione, de Lodi et d'Arcole. Quand il partit pour aller prendre le commandement de l'armée, quelqu'un lui dit : « Vous allez bien jeune « vous charger d'un commandement? « — « J'espère, répondit-il, revenir bien vieux. » Il a tenu parole, car les années d'un héros ne se comptent que par ses victoires. Nous pouvons le regarder comme François : M. de Marbœuf, pendant son commandement en Corse, se passionna pour madame Buonaparte ; lorsqu'il fut sur le point de revenir en France, il l'engagea à y fixer son séjour. Madame Buonaparte vint en effet se fixer en France avec sa famille. Buonaparte a pris toute son éducation en

France; il s'attacha particulièrement aux mathématiques, et il se distingua à l'école du génie, dans la partie relative à l'artillerie. On voit par-là qu'il n'est l'élève d'aucun général, et qu'il a été, comme Condé, vieux capitaine dès sa jeunesse. La campagne de Buonaparte en Italie, et celles de Pichegru, de Jourdan, de Dugommier, et de la plupart de nos généraux, semblent appartenir (tant elles ont été brillantes et extraordinaires !) aux tems de la féerie, ou du moins aux siècles des Bayards, et de la chevalerie.

La loi du 3 brumaire a été discutée au conseil des cinq-cents ; il en est résulté un décret où il paroît qu'on a composé avec les principes. Chaque parti a perdu et gagné un peu de terrain. L'amnistie a été étendue à tous les délits révolutionnaires jusqu'au 4 brumaire l'an V ; mais on a maintenu les dispositions de la loi du 3 brumaire relative aux parens des émigrés ; quoique dans nos principes les fautes soient purement personnelles. On a étendu aussi la loi du 3 brumaire aux ex-constitutionnels qui sont sous le poids d'une accusation. Une com-

mission est chargée de proposer de nouveaux réglemens pour les prêtres dits insermentés. Que le conseil des anciens adopte ou non, ces différentes résolutions, nous persistons à dire que le plus grand danger est de donner l'exemple de porter atteinte à la constitution; cette grande affaire ne devoit avoir qu'un mot. La loi du 3 brumaire étoit-elle constitutionnelle ou non ? conforme aux règles étroites de la justice ou non? en ce dernier cas, il n'y avoit point de milieu à prendre; la justice n'en connoît point, ni même ici la bonne et saine politique.

Cette résolution ajoute de nouvelles inconstitutionnalités à celles de la loi du 3 brumaire; le conseil des anciens l'a adoptée: son motif a été que de deux maux, il falloit choisir le moindre, et que n'ayant à choisir qu'entre des inconstitutionnalités, il falloit préférer celles qui, en excluant des fonctions publiques jusqu'à la paix ceux que la loi du 3 brumaire en exclut, étend cette exclusion aux amnistiés et à ces ex-conventionnels, et autres terroristes que leurs forfaits ont signalés à l'opinion publique. D'ailleurs, s'il est clair que la loi du 3 brumaire

est inconstitutionnelle, il n'est peut-être pas aussi clair que la résolution qu'on vient d'adopter viole la constitution. Baudin (des Ardennes), Dupont (de Nemours), Tronçon du Coudray, Portalis et Muraire, sont ceux qui, au conseil des anciens, ont fait briller, dans cette discussion, le plus de logique et d'éloquence. Les séances ont été graves, majestueuses, imposantes; et nous dirons, avec les savans et judicieux rédacteurs de la *Décade philosophique*, que nous avons reconnu d'excellens républicains parmi ceux qui ont voté contre la résolution, comme parmi ceux qui ont voté pour. Gardons-nous d'injurier, comme on ne l'a que trop fait jusqu'ici, ceux qui sont d'une opinion différente de la nôtre. »

(Au moment où nous terminons cet ouvrage, on se plaint plus que jamais de l'abus qui résulte de la liberté de la presse. Il y a deux moyens bien simples d'y remédier: l'un, de décréter que le calomniateur sera puni de la même peine que le calomnié l'auroit été: l'autre moyen, bien plus simple, bien plus sûr, bien moins arbitraire, c'est d'imiter la sagesse de l'assemblée consti-

tuante, qui laissoit vendre jusque dans son enceinte, les diatribes les plus virulentes contre elle; c'est de ne rendre que de bonnes loix; c'est d'opposer journaux à journaux: on a encore la ressource de faire afficher dans toute la république des bulletins officiels; cela vaut bien des mesures persécutrices, Nous ne pouvons mieux terminer cet article, que par l'extrait de quelques réflexions remplies de justesse, et présentées avec toute la chaleur de l'éloquence, insérées dans le *Journal du Matin*, par Emeri, sous la date du 13 brumaire de l'an V, quoique cette date dépasse de trois jours l'époque à laquelle nous nous sommes proposés de borner cette histoire.

« Vous qui pâlissez, dit-il, devant une « épigramme, vous que la censure irrite, (1)

---

(1) Pourquoi n'aurions-nous pas, comme chez les Romains, des censeurs publics, non pour les écrivains, mais pour les fonctionnaires publics? L'empereur de la Chine est le seul prince qui ait des censeurs publics et d'office. Le despotisme, l'abus le plus effrayant du souverain pouvoir par les empereurs, n'ont jamais pu, ni supprimer les

« repoussez-la

« repoussez-la par des actions estimables,
« le poison qu'un publiciste aura déversé sur
« votre conduite refluera dans ses veines;
« mais si vous n'avez que des bastilles à ou-
« vrir, ou des canons à faire tonner, l'opi-
« nion publique ira vous écraser sous le dais
« de l'orgueil, et dans les retranchemens du
« despotisme. L'œil de la vérité saura par-
« courir, malgré vous, toutes les traces de
« l'iniquité, et déroulera les replis de vos
« cœurs: il dévorera vos actions; et l'avenir
« aspirera, pour ainsi dire, les crimes ren-
« fermés dans votre sein. La censure est
« un fer chaud que la liberté destine à brû-
« ler tous les fronts coupables, une coupe
« salutaire, propre à dissiper l'ivresse du pou-
« voir, un rempart contre la tyrannie, une
« dernière arme pour la foiblesse; et les ca-

---

censeurs, ni leur imposer silence. C'est presque l'unique chose qui soit restée aux Chinois de leur ancien droit public; mais ils l'ont conservée en entier, et elle supplée presqu'à tout ce qu'ils ont perdu. Cet emploi imposant et auguste n'est confié qu'à des lettrés ou mandarins d'un mérite reconnu. Il y a à Philadelphie un conseil de censeurs.

« prices de la politique viendront étouffer « le germe de ma pensée, et briser mes sou- « pirs dans mon sein ! Si l'on applique sur « ma bouche le sceau du despotisme, qui « donc se chargera d'exhaler l'indignation « que le crime produit ? Qui fera crier le « sang innocent sous les pas des bourreaux « qui l'ont fait verser ? Qui donc innoculera « le poison du remords dans ces ames de « bronze que la loi purifie, et que l'univers « accuse ?... C'est à la censure à signaler « l'infamie et la corruption..... On nous « parle sans cesse de respect aux propriétés, « Eh bien ! moi, je n'en ai pas d'autres que « ma pensée : si vous l'enchaînez, je suis « esclave ; vous me détachez de la cause de « la liberté, et je ne dois plus rien à ma « patrie. Si vous me plongez dans les ca- « chots pour avoir écrit ce que je sens ; pa- « reille à l'éclair qui déchire la nue, ma « pensée percera les murs où vous avez cru « l'enfermer : elle ira soulever en ma faveur « l'indignation d'un siècle juste, et les ac- « cens de ma voix se prolongeront jusques « dans les échos de la postérité qui sera votre « juge.... Législateurs, n'oubliez pas qu'en-

« vironnés de mille périls, vous avez besoin
« de recueillir les conseils de l'opinion pu-
« blique. »

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter une observation. C'est qu'en limitant la liberté de la presse, on s'expose à persécuter un écrivain pour une opinion qui, peut-être, sera reconnue bonne et adoptée par la suite.

En voilà assez sans doute pour prouver combien il est aisé de remédier aux abus de la presse par la presse elle-même, sans arrestations, sans persécutions, sans oppressions. Eh! quel plus ferme rempart trouveroit-on pour la liberté? Quel plus grand moyen pour nos gouvernans de profiter d'une foule de sages avis, de prévenir des explosions souvent lentes, mais inévitables, lorsqu'elles ne sont pas prévues. C'est ici le cas de saisir un des plus beaux spectacles dont l'homme puisse jouir, celui de suivre la nature dans ses combinaisons éternelles, de découvrir, d'observer quelques nuances de ses rapports. Les révolutions influent sur les révolutions, les siècles sur les siècles, les gouvernemens sur les mœurs: les prêtres

sur-tout, et les tyrans ont dépravé d'un pole à l'autre, l'esprit, le cœur des nations; ils en ont paralysé le génie, dégradé le caractère; mais la nature, qui vit toujours, qui sans cesse agit, sait tirer, de causes légères, indifférentes en apparence, les plus grands événemens. Jean Guttemberg, qui fit à Mayence les premiers essais typographiques, un seul homme a changé l'univers : c'est un spectacle digne d'un sage que celui de cet homme, trop peu connu, souriant, dans son atelier, à la découverte de son alphabet mobile. Les peuples même qui seroient les plus lents à secouer l'oppression, à se donner de bonnes loix, parce qu'ils auroient des tyrans adroits qui n'appésantiroient leur joug qu'insensiblement, parce qu'on les énerveroit, comme à Vénise, par des fêtes, des jeux, des mascarades, sentiront par degré toute l'abjection de l'esclavage, et ce réveil sera dû à Guttemberg. Les nations dont le trépas moral est moins affermi parce qu'elles sont régies avec un sceptre de fer, parce que des tyrans plus timides ne couvrent pas leurs chaînes avec des fleurs, renaîtront aussi à la liberté par

celle de la presse. Tous les crimes des tyrans vont enfin se payer : la pensée ne mourra plus ; elle est, quoi qu'on fasse, désormais éternelle, indestructible. Vingt-quatre lettres mobiles ont opéré ce prodige : l'expansion des lumières est assurée ; elles peuvent arrêter les explosions délirantes du fanatisme et les entreprises de tous les ennemis de la liberté publique et individuelle.

Conclusion et résumé de cet ouvrage.

La voilà finie cette tâche immense que nous nous sommes imposée de transmettre à nos neveux l'histoire de notre révolution jusqu'à ce jour ! Si nous avons erré dans nos jugemens et dans nos réflexions ; nous sommes sûrs du moins d'avoir décrit avec fidélité les faits les plus importans. Il ne nous reste plus qu'à faire le tableau rapide, et en raccourci, de cette longue suite d'événemens si instructifs, si variés, si curieux, soit pour la postérité, soit même pour les contemporains. C'est maintenant que, semblable à l'aigle qui s'élève à la hauteur du soleil pour en fixer de plus près

les rayons, le lecteur doit planer avec nous sur ce vaste ensemble de vertus et de crimes, de succès et de désastres, de gloire et d'infamie, d'abus réformés et souvent remplacés par des abus encore plus grands, de bonnes et de mauvaises institutions, de conjurations vraies et de conjurations supposées, de licence et de tyrannie, de trahisons et de dévouemens généreux, de mensonges et de vérités, d'audace et de foiblesse, de l'imprévoyance la plus inepte et de la politique la plus profonde, enfin, de lumière et de ténèbres. Nous avons vu que la révolution est la fille de la philosophie et du crime, que l'insurrection est née en partie de l'oppression, en partie de la faction d'Orléans; ce prince a été le premier mobile de la révolution, moins par lui-même que parce qu'il a été l'instrument des ambitieux qui ont fait servir à leurs vues particulières son nom, son crédit et son argent. Environné par Laclos et autres scélérats de cette trempe, livré à Mirabeau, à Lafayette même, dans les commencemens de nos orages politiques, abandonné par eux après la nuit du 5 au 6 octobre, oublié jusqu'en 1792, alors qu'il

avoit fini par succomber sous le parti qui a dévoré tous les autres ; quoiqu'il eût feint, pour se sauver, de donner dans ce parti, dont les principaux chefs ont succombé à leur tour : Danton, Marat et Robespierre ont achevé d'épuiser les ressources de d'Orléans, et l'ont ensuite fait traîner en prison, puis au supplice. Nous avons fait voir combien la première assemblée constituante avoit eu tort d'attaquer à la fois tous les abus, tous les ordres, toutes les classes, de décréter le serment impolitique qu'on exigea des prêtres, enfin, d'aigrir toutes les passions, de heurter tous les intérêts, et de remplir, contre la maxime de Rousseau, contre la maxime du simple sens commun, tout l'état de mécontens. Nous avons rappelé les torts, l'entêtement impolitique de la cour, de la noblesse et du clergé. La faction d'Orléans, ses crimes, l'horreur qu'elle inspiroit, accurent le mécontentement. Marat et Robespierre, les jacobins et les cordeliers dominés par eux, la montagne de la convention y mirent le comble, et royalisèrent par leur règne de sang ceux mêmes qui eussent été, sous un bon gouvernement, les meilleurs ré-

publicains. Le trône étoit renversé par la foudre du 10 août; son possesseur héréditaire n'étoit plus: la faction d'Orléans existoit encore; mais enfin elle avoit succombé, avec son infame chef, sous la dictature décemvirale; celle-ci s'est jouée des hommes, et des loix. La convention n'étoit peut-être pas, en général, mal composée; elle offroit de grands talens, des vues pures, un civisme éprouvé; aussi tous ses attentats ont-ils été l'ouvrage d'une minorité factieuse qui a toujours paralysé par l'audace du crime les efforts et les intentions de la vertu : la députation de Paris sur-tout offroit alors un très-petit nombre d'hommes dignes de leur place; les autres étoient des énergumènes, des ignorans, des septembriseurs ou des voleurs du garde-meuble de la couronne : à leur tête étoient Danton, Marat et Robespierre; ces trois hommes... ces trois monstres avoient présidé aux massacres de septembre. Marat disoit publiquement que la France étoit perdue, s'il ne prenoit en seul la direction des affaires. Danton, plus voluptueux, plus paresseux encore qu'ambitieux, n'aspiroit pas au premier rang; mais

il cherchoit à se rendre assez puissant pour s'assurer l'impunité. Quant à Robespierre, il n'a jamais pu nier que Panis, l'un de ses affidés, sortant de chez ce même Robespierre avec Barbaroux, n'ait dit à celui-ci : *Voilà l'homme qu'il faut élever à la dictature.* Aussi Robespierre a proscrit Barbaroux et sauvé Panis. La convention avoit chargé Garat, ministre de la justice, de poursuivre les massacreurs du 2 septembre : les coupables firent alors l'essai de ce système de terreur par lequel ils parvinrent à subjuguer un grand nombre de députés vertueux, éclairés, courageux même et énergiques, mais confians, incapables de concevoir toute l'étendue du crime, et à qui le plus louable des motifs, l'amour de la concorde, inspiroit une retenue dont les coupables ne manquèrent pas d'abuser. On mit en jeu les meneurs des sections, les agitateurs du peuple; la municipalité de Paris leur étoit dévouée. On fit des pétitions audacieuses; la convention mollit, et le décret contre les auteurs des massacres fut, non rapporté, mais suspendu indéfiniment, ce qui revenoit au même. Les factieux eurent dès ce moment le thermomètre

de l'assemblée. Le jugement du roi eût lieu: alors fut tracée irrévocablement la ligne de séparation entre les deux côtés de l'assemblée; alors sur-tout on essaya avec plus d'audace l'influence de la terreur. Ce ne fut point cependant la liste des suffrages pour ou contre la mort du roi, qui servit à fixer la ligne de démarcation: plusieurs députés que la faction vouloit perdre avoient voté la mort; ils se seroient trouvés hors de cette liste: on préféra de prendre celle des suffrages pour l'appel au peuple, dans laquelle ils étoient presque tous inscrits. Le système de terreur et de sang alla toujours croissant, parce que le crime a toujours besoin de nouveaux crimes pour assurer les succès des premiers. Déja Marat avoit parlé d'abattre deux cent mille têtes; déja Robespierre avoit déclaré qu'il ne falloit pas que le plus riche possédât au-delà de 3,000 livres de rente; déja se propageoient les principes de ce gouvernement destructeur qui s'est développé depuis sous le nom de gouvernement révolutionnaire. C'est cette crainte, malheureusement trop bien fondée de la loi agraire, qui a le plus contribué à vendéiser l'Ouest de la

France, à chouanner ou royaliser Lyon, Marseille et Toulon. Les crimes des proconsuls, de ces tigres, au souvenir desquels on rougit d'être homme, achevèrent de révolter tous les esprits. On a vu que les factieux montagnards avoient complotté d'égorger, ou plutôt de faire égorger la partie saine de la convention, le 10 mars (1). Cette conjuration fut dissipée; mais on en trama bientôt une nouvelle qui éclata les 31 mai, 1er et 2 juin, journées désastreuses qui furent l'époque de la plus monstrueuse, de la plus infâme, de la plus exécrable, comme

(1) Voici la version la plus exacte sur la manière dont le complot du 10 mars fut déjoué. Il y avoit alors à Paris un bataillon des volontaires du Finistère qui, joint à soixante ou quatre-vingt Nantois, formoit un corps de cinq cents hommes. Kervélégan, un des députés de la minorité, alla réveiller le commandant : le bataillon fut bientôt sur pied, et, ses canons en tête, se disposa à marcher au secours de la convention. Les conjurés furent à peine informés de l'intention des Bretons qu'ils se dispersèrent sur-le-champ; et Pache se donna le mérite d'avoir empêché cette conspiration qu'il secondoit ainsi, comme depuis au 31 mai.

de la plus inconcevable tyrannie. On a accusé les députés proscrits d'avoir voulu allumer la guerre civile. Biroteau cependant avoit quitté Lyon parce qu'il avoit remarqué dans les chefs un véritable esprit de royalisme. Le royaume de Buzot fut une fable grossièrement controuvée. Dans le Calvados, les proscrits rejetèrent les propositions du général Wimphen, de traiter avec l'Angleterre.

On conclura vraisemblablement que la première et la troisième assemblée ont fait du bien et du mal, et que la deuxième n'a fait que du mal.

Le lecteur se rappellera les nombreuses révolutions qui ont eu lieu dans notre révolution : elles forment autant d'époques principales. Nous avons eu celle du 14 juillet, celle des 5 et 6 octobre, celle de l'acceptation de la constitution de 1791, celle du 10 août, celle de la proclamation de la république ou de l'abolition de la royauté, celle du supplice du roi, celle du 31 mai, époque du décemvirat, celle de la constitution de 1793, celle du gouvernement révolutionnaire qui lui succéda immédiatement,

celle du 9 thermidor, celle de la constitution de 1795 et celle des décrets des 5 et 13 fructidor. Quelle mer a été agitée d'autant de tempêtes, quelle nation a été bouleversée, dans un aussi petit nombre d'années, par tant d'orages politiques, tiraillée par tant de factions, en proie à tant de convulsions, attaquée par autant d'ennemis au dedans et au dehors, trahie, mutilée, décimée par ses mandataires mêmes. Que de conjurations; que de réactions nous avons successivement développées. On n'oubliera ni les efforts de la cour pour dissoudre les états-généraux, ni la fameuse séance ou retraite au jeu de paume, ni les journées des 5 et 6 octobre, ni celle du 10 août, ni le jugement du roi, ni la conspiration du 31 mai, ni la séance du 9 thermidor, ni les journées de germinal, prairial et vendémiaire. Quoique les réagisseurs se soient toujours attachés à s'envelopper des plus épais nuages, quoique leur tactique ait toujours été d'attribuer au parti opposé leurs propres fureurs, quoiqu'enfin, la plupart des complots, sur-tout vers les derniers tems, aient été formés par des anarchistes auxquels se

joignoient des royalistes, ou par des royalistes aidés de quelques anarchistes, nous croyons avoir assez clairement expliqué tous les faits pour ne laisser aucun doute à cet égard (1). On a sur-tout cherché à prouver qu'il n'y a point eu de complot en vendémiaire, ou que les Parisiens seroient tous des vendémiairistes ; on a été même jusqu'à dire que les meneurs de la convention, que des jacobins avoient ourdi ce complot, s'il y en avoit eu. Des jurés, en acquittant

---

(1) On a été jusqu'à dire dans un journal que Baudin, député des Ardennes, avoit avancé, en parlant des décrets des 5 et 13 fructidor, ces mots remarquables : « Pour concilier les intérêts de la « convention et ceux du peuple. » — « Donc, ajoute « le journaliste, leurs intérêts n'étoient pas les mê- « mes » — « Et cet aveu, continue-t-il, ne sera pas « perdu pour l'histoire. » Nous avons vérifié scrupuleusement, non-seulement le rapport fait par Baudin au nom de la commission des onze, mais encore le discours par lui prononcé depuis au corps législatif. Il ne lui a pas échappé une phrase qui approche de cette imputation. Voilà cependant comme l'on calomnie les meilleurs députés, comme l'on cherche à tromper la postérité.

ceux qui s'évadèrent lors de la commission militaire qui en condamna quelques-uns à mort, ont déclaré depuis qu'en vendémiaire il n'y avoit point eu de conspiration contre la convention : nous respectons l'intention des jurés, nous la croyons pure ; nous avons vu, sur-tout, avec satisfaction qu'ils ont cherché à jeter un voile sur cette lamentable journée : ils ont pensé vraisemblablement que les sections ayant eu à leur tête d'excellens citoyens, de vrais républicains, s'il y eut parmi ces chefs des royalistes prononcés, on ne pouvoit pour le même fait punir les uns et absoudre les autres : ces jurés ont cru avec raison qu'il falloit pencher vers la douceur, qu'il avoit déja coulé trop de sang innocent ; et qu'un oubli du passé étoit le seul moyen de diminuer les haines, d'assoupir les vengeances (1). Quant au complot, il n'est malheureusement que trop vrai qu'il a existé (2). Les sections

---

(1) Ce dernier motif nous fait désirer une amnistie générale, même pour les égorgeurs de septembre.

(2) Il y eut tellement un complot que le député

n'ont point conspiré, pas même tous les chefs; mais les royalistes, peut-être aussi quelques jacobins ou anciens membres des anciens comités révolutionnaires, quelques républicains purs mais trop ardens ou peu éclairés, les ont entraîné à une mauvaise mesure. Nous l'avons déja dit; ceux qui ont le plus de torts, sont ceux qui, calomniant d'avance le nouveau tiers, ont imaginé les décrets des 5 et 13 fructidor; les uns par la soif du pouvoir, les autres, pour se soustraire à un châtiment bien mérité. On a vu qu'il existoit un *triumvirat* composé de Syeies, Louvet et Chénier: on eût pu y joindre Tallien et quelques autres. Syeies, vendu ou dévoué tour à tour à d'Orléans, à Robespierre, à la montagne ancienne, et aux montagnards qui sont encore en place, est un homme d'un caractère orgueilleux et despotique, mais timide

---

Mezansac, homme probe, éclairé et vrai républicain, opposé dans tous les tems à la montagne, me dit le 13 vendémiaire: « Je vais à mon poste presque « sûr d'y périr; dites à nos amis que je meurs con« tent si la France et la république sont sauvées. »

dans

dans le danger : il étoit chanoine avant la révolution. Mirabeau disoit que son silence étoit une calamité publique ; les décrets des 5 et 13 fructidor prouvent que ses ouvrages, ses pensées seroient bien plutôt un malheur public que son silence : (1) ces décrets ont fait dire de lui, non sans fondement, quoiqu'avec un peu d'exagération, qu'il ne rêvoit jamais qu'un crime ou le malheur d'un empire. D'autres l'ont appelé l'Aristide de nos jours ; assurément c'est bien profaner ce nom : pour nous qui ne jugeons les hommes que par les faits, nous dirons que c'est un Protée qui, par crainte ou par ambition, a changé souvent de parti ; nous dirons qu'il ne devoit pas hasarder le salut public en proposant les décrets révolutionnaires dont il a donné l'idée, parce

(1) Syeies est un très-médiocre littérateur, un métaphysicien profond, quoique obscur ; mais c'est un très-grand politique. Nous l'avons vu sourire avec dédain à des personnes qui vantoient la littérature angloise. Nous n'avons cependant personne à opposer à un Bacon, pas même à Newton, qui, selon nous, n'eut pas un génie aussi vaste que Bacon.

que ; quoiqu'ils fussent peut-être nécessaires, la crainte souvent imaginaire d'un danger ne doit pas exposer à des dangers plus certains ; et voilà ce qui a fait couler le sang de nos frères en vendémiaire, ce sang que rien ne peut racheter, que rien ne peut compenser. Si, au nom du salut public, on se permet une fois des mesures révolutionnaires, on aura toujours ce prétexte ; il n'y aura point de bornes qu'on ne puisse franchir. Syeies est un penseur très-profond ; mais il a dans tous les tems trop songé à seconder le parti qu'il a cru le plus fort. Louvet est un homme ambitieux et qui cherche à occuper la renommée de lui, rien que de lui, toujours de lui : c'est une tête mal organisée, un de ces demi-connoisseurs en politique et en législation, plus dangereux cent fois que les ignorans ; c'est de plus, un médiocre littérateur et un romancier sans génie. Chénier est avide de pouvoir, orgueilleux, jaloux à l'excès, ce qui dénote toujours la médiocrité. Voyez si Arnault, l'auteur d'*Oscar*, est jaloux de Légouvé ; voyez si Racine fut jaloux de Boileau. Chénier est, en législation, encore un de ces demi-con-

noisseurs les plus grands fléaux d'un état par cela même qu'ils n'ont pas assez de lumières pour voir juste, et qu'ils en ont trop pour être sans prétentions. Tallien, non moins dévoré d'ambition, craint les reproches de septembre. Ce sont ces hommes qui aujourd'hui, comme à l'époque des décrets des 5 et 13 fructidor, prétendent qu'il n'y a qu'eux de républicains ; ce sont eux qui ont calomnié ou fait calomnier le nouveau tiers entré au corps législatif; ce sont eux qui vous disent déja ; qu'en germinal on ne nommera que des royalistes ; qu'il faut éclairer, car ils n'osent pas tout à fait dire influencer, les nouvelles élections; ils sont devenus de vrais alarmistes, parce qu'ils sont alarmés pour eux-mêmes. Revenons à l'apperçu général de notre révolution. Le lecteur a suivi avec nous les faits à jamais mémorables des quatre campagnes terribles qu'il nous a fallu soutenir au-dehors : on a vu le drapeau tricolor flotter jusques sur la mer Adriatique; nos armées ont passé plusieurs fois le Rhin dont un seul passage fut tant célébré par les adulateurs de Louis XIV. Nous avons fait les excursions les plus brillantes; nous avons

conquis la Hollande : plusieurs départemens nouveaux ont aggrandi la France. Il paroît que l'empereur sera forcé à demander la paix, et l'Angleterre à renoncer à ses prétentions, à la suprématie de l'Amérique, au commerce exclusif des Indes, et au despotisme sur toutes les mers. Peut-être eût-il mieux valu ne pas réunir tant de pays à la France : peut-être la faction des exagérés, des ambitieux, a-t-elle produit la faction des limites du Rhin (1). Il faut bien que ce parti domine encore puisque l'on conserve Santhonax dans les colonies, où le mot liberté est devenu le synonime du mot destruction. Les colonies nous ramenent à d'autres souvenirs aussi douloureux, et le tableau de la révolution, si varié d'ailleurs, a toujours, hélas! la triste monotonie du malheur et du crime. Il faut que le lecteur se reporte sans cesse sur cette mer de sang, sur cet océan de forfaits, de sottises, d'infamies et de calamités, qu'il nous a fallu

(1) Ce projet ambitieux consiste à donner pour limite à l'empire françois le cours du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer.

traverser. Il n'oubliera pas qu'avec les mots magiques de puissance du peuple, de souveraineté du peuple, de bonheur du peuple, d'égalité, de liberté, nous n'avons eu jusqu'à présent ni bonheur, ni liberté. Celle de la presse, cette liberté salvatrice, n'a été bien maintenue que par les tribunaux : les jurés près le tribunal criminel du département de la Seine ont donné un grand exemple en acquittant le même jour un journaliste (Lebois) dont nous sommes bien éloignés d'approuver la feuille anarchiste, et un autre journaliste accusé de royalisme (1). N'oublions jamais que la liberté de la presse porte avec elle son contre-poison, et qu'une tyrannie sourde se prépare toutes les fois qu'on porte atteinte à la liberté d'écrire. Les Athéniens se connoissoient bien plus en liberté que nous ; ils avoient érigé un autel à la calomnie ; non qu'ils aimassent, qu'ils estimassent la calomnie, mais ils savoient qu'il valoit encore mieux la tolérer que d'arrêter

(1) Ce tribunal est très-bien composé. Gohier, qui le préside, est un vrai républicain, doux, probe, éclairé.

tout ce qui pouvoit les éclairer sur la conduite de leurs magistrats. On jouoit ceux-ci sur le théâtre ; Socrate y fut joué par Aristophane. Et parmi nous un Chénier traitera les écrivains d'avilisseurs de lui, Chénier, et de la représentation nationale ! Les vrais avilisseurs d'eux-mêmes, et du corps dont ils sont membres, sont ceux qui font rendre de mauvaises loix. Rien ne peut avilir ce qui n'est pas vil par soi-même.

Nous n'avons pas oublié de proposer, selon nos foibles vues, tous les moyens de mieux baser notre constitution, lors de sa révision.

Ceux qui jeteront un coup-d'œil général sur l'ensemble de notre révolution, considéreront sur-tout combien le crime engendre et perpétue le crime. Les coupables n'espèrent s'absoudre qu'à force de forfaits. On remarquera que les massacres de septembre, qui eurent lieu pour faire comprendre ensuite par la terreur les Marat, les Robespierre, les Danton, et autres furieux de cette trempe, dans la députation de Paris, furent les premiers annaux de cette chaîne incommensurable de crimes sous laquelle nous avons

gémi depuis : la somme de nos malheurs a été le produit de ces choix, et ces choix ont été le triste résultat de ces égorgemens. Nous avons dû à cette nomination principalement les proscriptions, les réquisitions, les maximum, les taxes arbitraires, le saccagement de Lyon, le siége de Toulon, les massacres du Midi, et la Vendée. Nous n'avons cependant jamais été plus riches qu'alors en maximes pompeuses. La justice et la probité étoient à l'ordre du jour, du moins en paroles. Robespierre violoit tous les principes, toutes les loix, en disant sans cesse : *Périsse l'univers plutôt qu'un seul principe soit violé*. Ces misérables ont démoralisé le peuple, vandalisé la France, et fait tant de mal que bien des gens regardent encore le retour au bon ordre comme un problême, ou plutôt comme impossible : ce sont les agens de ceux qu'on a nommés après les massacres de septembre qui s'agitent encore pour s'assurer l'impunité. Un homme qui n'observoit pas que le gouvernement républicain n'a commencé d'avoir lieu, que la grande tyrannie (car il en existe encore peut-être beaucoup trop) n'a cessé qu'au com-

mencement du corps législatif actuel, me disoit, en gémissant : « On dit les Suisses « heureux ; on dit l'Amérique angloise heu- « reuse, avec des gouvernemens républi- « cains ; pourquoi ne le sommes-nous pas? » Je ne pouvois lui faire une foule d'observations qu'il n'eût pas comprises ; je me bornai à lui dire que l'assemblée constituante avoit trop bouleversé, trop entrepris à la fois, qu'elle avoit commis les erreurs les plus graves, que la convention avoit été encore plus fougueuse, qu'elle avoit commis ou laissé commettre les plus grands *forfaits*, que nous n'avions de gouvernement que depuis le corps législatif, et que la conduite des nouveaux gouvernans et de ceux qui leur succéderont pourra décider la question si ce gouvernement convient également à tous les peuples (1), quelque soit le fond de leur caractère. Il résulte de cette con-

(1) Cela n'est pas une question ; les gouvernemens modifient à leur gré le caractère d'une nation. La question se réduit à savoir s'il pourra marcher dans un état que l'assemblée constituante, en trop démolissant, et ensuite nos proconsuls, ont

versation que les royalistes mêmes (car cet homme l'est) chériront la république si un bon gouvernement la fait chérir. On y parviendra, non par la terreur, mais par de bonnes loix. Le royalisme a peu de moyens; les anarchistes sont plus puissans, plus audacieux; le même besoin de nuire les presse, la même soif du sang les dévore; mais tous les citoyens sont prêts à se lever contre eux. Les prêtres..... protégez-les tous sans distinction de sermentés et d'insermentés; ils cesseront d'être dangereux: c'est la persécution qui leur fait des partisans. Soyez justes, si vous voulez être grands; soyez justes, si vous voulez être puissans; soyez justes, si vous voulez être heureux. Et qui dit justes, dit justes envers tous, même envers ceux que vous avez cru ou qui étoient réellement vos ennemis. Voilà les vrais principes de gouvernement: les ex-

---

peuplé de mécontens. Ce miracle ne peut s'opérer que par de bonnes loix et par l'extrême sagesse des gouvernans. Ceux-ci ne doivent jamais oublier cette maxime: tout gouvernement qui protège est bon; tout gouvernement qui dévore est mauvais.

clusifs font craindre les élections de germinal; sans doute on ne nommera plus d'hommes couverts de la lèpre de crimes pour lesquels il a fallu des expressions nouvelles, et qui voudroient s'en cuirasser encore, qui voudroient révolutionner encore; on ne choisira plus des demi-connoisseurs; des babillards ignorans, des gens de néant, des apôtres de la loi agraire et de la guerre civile: on se rappellera que le règne des orateurs, de ces prétendus plébicoles est le plus mauvais de tous, ainsi que nous l'avons prouvé dans cet ouvrage par des faits incontestables; que ce sont des orateurs dont la plupart n'ont ni le savoir, ni la vertu de Cicéron, qui ont levé la hache de l'anarchie dans toutes les républiques, qui ont été amis de l'égalité, comme ce Procuste qui vouloit que ses hôtes ne fussent pas plus grands que ses lits; qui auroient fait guillotiner Socrate et Cicéron, l'un pour avoir dit que la démocratie est l'empire des méchans sur les bons; l'autre, que la témérité et la licence des assemblées populaires ont perdu les républiques de la Grèce. On nommera des propriétaires, des hommes

probes et de bon sens, qui connoîtront tout le danger des innovations fondamentales, qui sauront que le mieux est souvent l'ennemi du bien, que ce qui est sublime en théorie est souvent très-funeste en pratique: on est las de révolutionner; on n'a pas oublié ce qu'il en a coûté d'or, de sang et de larmes. N'a-t-on pas cru la révolution finie le 14 septembre 1791 par une acceptation perfide? N'a-t-on pas eu la même espérance le 10 août 1792, quand le trône a croulé? Ne croyoit-on pas tout fini le 31 mai 1793 quand on se flatta d'avoir condamné pour toujours la vertu au silence? Le gouvernement révolutionnaire n'avoit-il pas paru aussi un moyen d'en finir? Après le 9 thermidor, n'avons-nous pas eu de nouvelles réactions?

Mais, disent les exclusifs, les émigrés rentrent en foule, les tribunaux les acquittent. Je sais qu'il est des juges qui ont pensé qu'il seroit d'une bonne politique de fermer les yeux sur leur rentrée, sauf à les punir s'ils remuent; ils pensent qu'on ne peut blamer ceux qui ont émigré après le 31

mai ; ceux que les paysans ont forcé à chercher ailleurs leur sûreté. Nous ne voulons point traiter cet objet ; mais voici un calcul qui doit rassurer entièrement : supposons qu'en germinal, on nomme un quart, une moitié de royalistes ; ne reste-t-il pas l'autre moitié dans le tiers pour les contrebalancer ? Ne reste-t-il pas les deux tiers du corps législatif dont l'immense majorité veut la république plus sincèrement que ceux qui se prétendent seuls patriotes. Il faut donc croire, que la révolution, en dépit des anarchistes, ressemblera à ces coups de tonnerre violens et multipliés qui, après avoir été beaucoup trop long-tems prolongés, après avoir porté au loin le ravage et la mort, finissent par épurer l'atmosphère, et par ramener des jours sereins. Il faut croire qu'il en arrivera parmi nous ce qui est arrivé en Angleterre. Les parlemens, si jaloux depuis de la liberté, avoient été sous Henri VIII les instrumens de sa férocité. On n'avoit vu que des échafauds, des gibets et des bûchers. Tels furent les degrés par lesquels les Anglois passèrent pour arriver au

tems où les Locke ont approfondi l'entendement humain, où les Newton ont développé les loix de la nature, où ce peuple a eu la sagesse que nous n'avons pas eu encore, d'établir l'équilibre des trois pouvoirs. Après le règne de sang de Henri VIII, le duc de Sommerset, protecteur d'Angleterre, fait trancher la tête au grand amiral Seymour son propre frère ; lui-même perd bientôt la vie sur un échafaud par l'ordre du duc de Northumberland, qui périt ensuite par le même supplice. L'archevêque de Canturbery brûle des sectaires, il est brûlé à son tour ; la reine Marie fait exécuter Jeanne Gray et toute sa famille, la reine Marie Stuard perd la tête sur un échafaud. Cette partie de l'histoire d'Angleterre est digne d'être écrite par le boureau : Cromwel, avec une audace, une hypocrisie, et sur-tout avec un galimatias peut-être encore plus absurde et plus dégoûtant que celui de Robespierre et des jacobins qui vouloient sans-culottiser la France (1), Cromwel qui, comme Robespierre,

(1) La valeur seule n'eût fait de Cromwel qu'un colonel ou un major : son style, ses folies mystiques et prophétiques le mirent sur le trône.

de fanatique (1) devint ambitieux, parvient à la dictature après avoir traîné son roi à l'échafaud. Qui n'eût présagé, en voyant cette longue et épouventable confusion dans l'état, que ce royaume touchoit à sa ruine: ça été précisément tout le contraire: l'ordre est sorti du sein de l'anarchie; la liberté, la sûreté publique et individuelle sont nées du sein de la discorde et des calamités: les bornes de l'esprit humain ont été reculées et son domaine aggrandi. Si l'histoire de notre révolution n'a que trop ressemblé à cette partie de l'histoire de nos voisins, si *les forfaits* de nos proconsuls ont surpassé ceux des tyrans anglois; égalons du moins le retour de ce peuple à la sagesse, à la paix intérieure et aux arts: tout l'annonce déja; tout le fait espérer. Il n'est plus, quoiqu'on en dise, de faction d'Orléans; mais plusieurs de ses anciens agens existent, et se joignent aux anarchistes. Voilà le parti sur lequel doit planer la terreur. Quant à celui des mécontens, on le diminuera avec de l'ordre, de la

---

(1) Il est certain que Robespierre fut d'abord un fanatique de liberté et d'égalité.

sagesse (1). Que le gouvernement s'attire chaque jour de plus en plus la confiance, et il aura des millions de bras à son service ; il aura cette puissance irrésistible et colossale avec laquelle ses prédécesseurs ont tout détruit, auroient peut-être tout récréé s'ils l'avoient voulu, avec laquelle il pourra tout, sans laquelle il ne peut rien, sans laquelle tous ses efforts seront paralysés. La tâche du corps législatif et du gouvernement est immense, mais une moisson de gloire et de bénédictions est à la suite ; ils ont à conquérir à la république ceux que la tyrannie, l'injustice et l'oppression ont aliénés d'elle ; ils ont à faire voir que notre constitution n'est pas une spéculation philosophique dont les avantages doivent disparoître dans la pratique ; ils ont à prouver la possibilité de l'auguste alliance de la morale et de la politique ; ils ont à nous convaincre que les principes de liberté, d'égalité et de justice ne sont pas de vains

(1) Les beaux-arts commencent à renaître. François Neufchâteau vient de décrire, en vers dignes de Haller, les montagnes des Vosges.

mots, de vains paradoxes, que si l'inauguration de la constitution s'est faite à travers la foudre et les éclairs, ce colosse imposant et majestueux est enfin de bout, et n'est pas un fantôme ; ils ont à réparer les forfaits de ces monstres dont nous voudrions pouvoir ensevelir à la fois les noms, le règne et les crimes ; ils ont à remédier aux erreurs..... aux crimes de trois assemblées ; ils ont à faire oublier sept ans..... sept siècles de calamités.

Nous ne pouvons nous résoudre à terminer cet ouvrage sans insister encore sur un préjugé qui paroît en ce moment s'opposer le plus à la paix. On dit que pour l'avoir durable, il faut garder le Rhin pour limite et pour rempart : c'est précisément le contraire ; l'aggrandissement d'une nation rend les rivalités, les haines plus vivaces. Une conquête est un germe impérissable de guerres et de divisions. Voulez-vous un rempart plus solide que le Rhin, observez cette maxime si belle, et en même tems si politique, du premier corps constituant, lorsqu'il déclara que la France renonçoit pour toujours à toute idée de conquête. *Mais qui nous indemnisera ?*

demnisera? La paix, le bonheur, l'alliance et le commerce avec les nations voisines: elles commenceront par nous estimer; elles finiront par nous aimer. Gouvernans, n'oubliez jamais qu'au-dedans, comme au-dehors, l'amour est un rempart plus fort que la terreur; n'oubliez pas le mot de ce général romain qui dit : « Encore quelques vic« toires comme celles que j'ai remportées, « et je me trouverai aussi épuisé que les « vaincus. » Les succès ruineux de la guerre causèrent tous les revers de Louis XIV. Ces réflexions s'adressent aux puissances étrangères, comme à nos directeurs.

Nulla salus bello, sed pacem poscimus omnes.

Les muses éplorées demandent aussi la paix. Le ministre des arts, Bénézech, et Guinguéné, directeur de l'instruction publique, sont remplis de zèle à cet égard; mais l'heureux choix qu'on a fait de ces deux soutiens des sciences sera superflu sans la paix.

Pour nous, séduits dès l'enfance, comme tant d'autres, par les récits perfides, les déclamations mensongères des orateurs et des

historiens d'Athènes et de Rome, dont la destinée semble avoir été de nuire jusques dans les siècles à venir, éclairés depuis par l'expérience de nos longs malheurs, nous devons peut-être, à cette double école, l'impartialité que nous espérons qu'on trouvera dans cet ouvrage. Nous sommes du moins si sûrs de n'avoir pas menti à notre conscience, de n'avoir été ni en de-ça, ni au-delà de la vérité, que nous aurions pu intituler cet écrit : *Notre profession de foi, notre testament politique.*

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE XXIV.
CONVENTION NATIONALE.

LIVRE XXV.

LIVRE XXVI.

LIVRE XXIX.

LIVRE XXX.

LIVRE XXXI.

LIVRES

Qui se trouvent chez H. J. Jansen, *imprimeur-librdire, cloître Germain-l'Auxerrois, n°. 32, à Paris.*

✶ Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique ; par François Levaillant. Il en paroît un cahier de six planches par mois avec leur description :

✶ *In-folio*, papier vélin, nom de Jésus, avec figures coloriées et en noir. Premier cahier 30 liv. et tous les cahiers suivans 24 liv. :

✶ *In*-4°., papier vélin, nom de Jésus, figures coloriées. Premier cahier 12 liv. et tous les cahiers suivans 10 liv. 10 sous :

✶ *In*-4°., beau papier fin, nom de Jésus, figures en noir. Premier cahier 7 liv. et tous les cahiers suivans 6 liv.

✶ Le même ouvrage *in*-12 avec figures, pour faire suite à l'*Histoire naturelle de Buffon*. Les deux premiers volumes vont paroître ; les autres suivront.

✶ Second Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par le Cap de Bonne-Espérance ; par François Levaillant. 2 vol. *in*-4°. avec 22 planche. 24 liv. *Il y a quelques exemplaires sur papier vélin et avec figures coloriées*

✶ Le même ouvrage. 3 vol. *in*-8°. avec 22 planches. 15 liv. *Il a quelques exemplaires sur papier vélin et avec figures coloriées.*

* Carte de la partie méridionale de l'Afrique; pour servir à l'intelligence des deux voyages de Levaillant, sur papier grand aigle et enluminée. 6 liv.

* OEvres complettes de Winkelmann, en 8 vol. *in*-4°. de 6 à 700 pages chacun; contenant environ 250 planches, et 100 vignettes et fleurons relatifs à l'ouvrage. Les deux premiers volumes ont paru. 60 liv. Le troisième est sous presse et complettera l'*Histoire de l'art.*

* Description des pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne; suivie 1°. d'un Mémoire sur le cours de l'Araxe et du Cyrus; 2°. d'Eclaircissemens sur les Pyles Caucasiennes et Caspiennes; 3°. d'une Analyse de la carte du cours de l'Araxe et du Cyrus; 4°. de l'Extrait d'un Voyage fait en 1784 dans la partie méridionale de la Russie; avec deux belles cartes enluminées, dont une sur papier grand aigle.

Traité ou Description abrégée et méthodique des minéraux; par le prince D. de Gallitzin. *in* 4°. nouv. édition. Nieuwied 1794. 3 liv.

* Histoire secrette de la Révolution françoise; par le cit. Pagès. 2 vol. *in*-8°. 8 liv.

Recueil d'idées nouvelles pour la décoration des jardins; avec fig. *In*-4°. Il en paroît six livraisons.

* Mémoires de Capellen de Marsch, condamné à perdre la tête par une sentence de la cour de Gueldre, après le bouleversement de la république par les troupes prussiennes. *In*-8°. 4 liv.

Instruction pour un voyageur en Suisse. 2 vol. *in*-12 avec fig. Bâle 1795. 6 liv.

Dissertation sur les variétés naturelles qui caractérisent la physionomie des hommes des divers climats et des différens âges. Suivie de réflexions sur la Beauté, particulièrement sur celle de la tête; avec une manière nouvelle de dessiner toutes sortes de têtes avec la plus grande exactitude. Ouvrage posthume de Pierre Camper. Traduit du Hollandois. On y a joint une Dissertation, du même auteur, sur la meilleure forme des souliers. *In*-4°. avec 11 planches et 3 vignettes en taille-douce. 9 liv.

Abrégé d'histoire naturelle pour l'instruction de la jeunesse, imitée de l'Allemand de M. Raffe, par M. Perrault. Nouv. édit. 4 v. *in*-12 avec 12 pl. 10 l.

Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux et des plantes. Traduit de l'Italien de Spallanzani, par Senebier. *In*-8°. fig. 4 liv.

Agenda du Géologue, tiré du 4me. vol. des *Voyages dans les Alpes*, par M. H. B. de Saussure. *In*-8°. Genève 1796. 1 l. 10 s.

* Histoire du charbon de terre et de la tourbe. Suivie de la méthode d'épurer ces deux combustibles, et d'en employer avec utilité et avantage les différens produits; par M. Pfeiffer. Trad. de l'Allemand. 1 vol. *in*-12. 1 liv. 10 sous.

Dictionnaire de l'Académie franç. 2 vol. *in*-4°. 24 l.

Dictionnaire critique de la langue françoise; par Féraud. 3 vol. *in*-4°. Marseille 1787. 24 liv.

Dictionnaire (nouveau) allemand et françois; par Chr. F. Schwan. 5 v. *in*-4°. Manheim 1787. 50 liv.

Nouvelle grammaire allemande à l'usage des François. *In*-8°. 1 liv. 10 sous.

Trésor de la langue françoise et angloise, contenant 1°. un vocabulaire françois et anglois; 2°. des phrases familières en forme de dialogues; 3°. des proverbes et maximes; par L. Chambaud. Nouv. édit. *In*-8°. La Haye 1793. 3 liv.

* OEuvres philosophiques de Hemsterhuis. 2 vol. *in*-8°.; enrichies de 3 planches et de 26 vignettes en taille-douce. 15 liv.

* Cours d'étude pharmaceutique; par B. Lagrange, pharmacien de Paris, officier de santé des armées de la république. 4 vol. *in*-8°. avec fig. 12 liv.

* Idées sur le geste et l'action théâtrale; par Engel, de l'académie royale de Berlin; suivies d'une lettre, du même auteur, sur la peinture musicale. Le tout traduit de l'Allemand. 2 vol. *in*-8°. avec 34 planches. 8 liv.

* Recueil de pièces intéressantes, concernant les antiquités, les beaux-arts, les belles-lettres et la philosophie; traduites de différentes langues. 6 vol. *in*-8°. avec 43 pl. et une grande carte. 24 liv.

OEuvres d'Antoine-Raphaël Mengs, contenant différens traités sur la théorie de la peintnre. 2 vol. *in*-4°. Paris 1787. 18 liv.

Le grand livre des peintres, ou l'art de la peinture considérée dans toutes ses parties et démontrée par principes, etc.; par G. de Lairesse. 2 vol. *in*-4°. avec 35 planches. Paris 1787. 24 liv.

Discours prononcés à l'académie de Londres, par Josué Reynolds; suivis de notes, du même auteur, sur le poëme de l'*Art de peindre*, de Dufresnoy. Traduit de l'Anglois. 2 v. *in*-8°. Paris 1787. 6 liv.

Le Vada mecum du médecin ; ou Précis de médecine pratique. Extrait des ouvrages des plus célèbres médecins. Traduit de l'Anglois. *in*-12. Conflans-Charenton 1796. 1 liv. 5 sous.

Commentaires de César avec des notes historiques et critiques, par le comte Turpin de Crissé. Nouv. édit. 3 vol. *in*-8°. avec 40 planches et la carte de l'ancienne Gaule, par d'Anville. Amst. 1787. 21 liv.

Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement ; par le citoyen J. B. Leclerc. *In*-8°. 15 sous.

Tableaux d'arithmétique linéaire du Commerce, des Finances et de la Dette d'Angleterre ; par W. Playfair. Suivis d'un essai sur la meilleure manière de faire des emprunts publics, d'après la comparaison des Emprunts perpétuels et des annuités de 15 années en Angleterre, par le même auteur. Le tout traduit de l'Anglois. *In*-4°. avec 12 planches enluminées. Paris 1789. 9 liv.

* Discours sur l'histoire et sur la politique en général ; par le docteur J. Priestley. Traduit de l'Anglois. 2 vol. *in*-8°. 6 liv.

* Projet de paix perpétuelle, essai philosophique ; par Emmanuel Kant. Traduit de l'Allemand, avec un nouveau supplément de l'auteur. *In*-12. 1 liv. 10 sous.

* Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains, et de ses effets dans les derniers tems de la république ; par C. Miners. Traduit de l'Allemand. 1 vol. *in*-12. 2 liv. 10 sous.

* Essai sur la politique et la législation des Romains. Traduit de l'Italien. 1 vol. *in*-12. 2 liv.

OEvres de J. J. Rousseau. 34 vol. *in*-12. Bâle 1795. 45 liv.

OEvres complettes du roi de Prusse. 17 vol. *in*-8°. Bâle 1792. 50 liv.

* Les Amours de Clitophon et de Leucippe. 1 vol. *in*-18, sur papier vélin, avec 4 jolies gravures. On n'en a tiré que 500 exemplaires. 6 liv.

* Ferdinand et Constance; suivi de Julie, de Thémire, du Solitaire et d'Alpin; par Rhynvis Feith. Traduit du Hollandois. 3 vol. *in*-18, avec 10 fig. 2 liv. 10 sous.

Les Aventures de Friso, roi des Gangarides et des Prasiates. Poëme en dix livres; par G. de Haren. Suivies de quelques autres pièces du même auteur. Traduit du Hollandois. 2 vol. *in*-8°. 6 liv.

Cabinet des Fées, ou Collection des meilleurs contes des Fées et autres contes merveilleux. 41 vol. *in*-8°. avec 120 jolies figures de Marillier. 120 liv.

Mille (les) et une Nuits, contes arabes, traduits par Galland, avec la continuation par don Chavis, et revue par Cazotte. 9 vol. *in*-12 avec fig. 24 liv.

* Woldemar, par M. H. F. Jacobi; traduit de l'Allemand par M. Ch. Vanderbourg. 2 vol. *in*-12 avec figures. 3 liv. *Il y a quelques exemplaires sur papier vélin.*

Le Livre de Famille, ou Journal des Enfans, contenant des historiettes morales et amusantes, etc.; par Berquin. *In*-16 avec figures. La Haye 1795. 3 liv.

Clarisse Harlove ; traduit de l'Anglois de Richardson, par Letourneur. 10 vol. *in*-8°. avec des figures de Chodowicky.

L'Expépition des Argonautes, ou la Conquête de la Toison-d'Or. Poëme en quatre chants ; par Apollonius de Rhodes. Traduit du Grec par le citoyen Caussin, professeur au collège de France. *In* 8°. Conflans-Charenton 1796. 4 liv.

Marcomeris, ou le beau Troubadour, nouvelle de chevalerie ; suivi de contes en vers, par J. L. Mallet. *In*-8°. Genève 1796. 3 liv.

Cyrus et Milto, ou la République ; par H. d'Ussières. *In*-8°. Genève 1796. 3 liv.

Sous presse. — Histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht ; avec la description des corps fossiles et pétrifiés qu'on y a trouvés ; tels que tête, machoire de crocodile, ossemens de divers cétacés, quadrupèdes terrestres, coquilles, médrapores, etc. etc. ; par le citoyen Faujas Saint-Fond. *In*-4°. avec 30 grandes planches et une vignette en taille-douce.

Voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides ; ayant pour objet les sciences, les arts et l'histoire naturelle ; avec la description minéralogique des environs d'Edimbourg, de Glasgow, de la montagne de Kinoull près Perth, de l'île de Mull, de celle de Staffa et de la grotte de Fingal ; par le citoyen Faujas Saint-Fond. 2 vol. *in*-8°. avec figures.

Nouveau Voyage autour du mon de ; précédé d'un Voyage en Italie, en Sicile, etc. ; par le cit. Pagès. 3 vol. *in*-8°. avec six belles planc.